DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13076 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 12 FÉVRIER 1987

Crise de confiance entre alliés

Le phénomène n'est pas encore évident pour tous, mais il inquiète bon nombre de chancelleries et de gouvernements en Europe : les prochaines semaines vont sans doute être marquées par une grave crise transatlantique qui pourrait même faire regretter les malentendus d'antan.

Tous les ingrédients d'une épreuve de force dont le monde occidental n'a certes pas besoin sont en effet réunis. La guerre commerciale menace encore, en dépit des concessions européennes sur les céréales ; les négociations en cours au sein du GATT risquent à tout moment de déraper, notamment à propos des services. D'autant plus que le président Reagan, sérieusement déstabilisé par le scandale de l'« Irangate », sera toujours tenté de céder aux pressions protectionnistes d'un Congrès où ses partisans ne sont plus en mesure de faire la loi. Cédera-t-il aussi aux apôtres – il n'en manque pas à Washington – d'une guerre monétaire dont l'arme massue serait un dollar à 3 francs ? Beaucoup d'experts ne l'excluent pas.

C'est dans ce contexte extrêmement malsain qu'apparaissent plusieurs autres pommes de discorde, dont celle de la lutte antiterroriste ; la plus importante concerne peut-être la présence des troupes américaines en Europe dont certains, aux Etats-Unis, voudraient user pour amener les Européens à résipiscence non seulement dans les affrontements d'ordre économique mais aussi dans ceux qui risquent de se développer à propos de la « guerre des étoiles » et des négociations américano-soviétiques sur le contrôle des armements.

Il faut attendre encore pour en savoir plus sur ces deux derniers sujets. Tiraillé entre ses « faucons » et ses « colombes », c'est-à-dire pour résumer entre le secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger, et le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, le président Reagan hésite toujours sur les suites à donner à la rencontre de Reykjavik.

M. Shultz, qui n'est jamais passé pour un chantre de la « guerre des étoiles » et qui connaît les difficultés croissantes que ce projet va rencontrer au Congrès, est favorable, que cela plaise ou non aux Européens, à une relance du dialogue avec l'URSS et à la conclusion d'un accord sur l'élimination des armes nucléaires à moyenne portée en Europe. Il veut aussi conduire directement avec Moscou les négociations sur la réduction des armes classiques en Europe. Il n'accepte pas que ce marchandage, crucial pourtant pour la sécurité de tous les pays européens, se fasse sous le couvert de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). De vives polémiques ont déjà opposé Paris et Washington à ce sujet.

La solution préconisée par le chef du Pentagone ne satisfait pas davantage nombre de capitales du Vieux Continent. Il s'agit pour M. Weinberger, en vue de prendre de vitesse le Congrès et de placer le successeur du président Reagan devant le fait accompli, d'accélérer la mise en place de certaines composantes de l'initiative de défense stratégique (IDS), quitte à faire voler en éclats le traité antibalistique de 1972.

L'imprévisibilité du comportement américain n'arrange rien pour les Européens, qui ont toutes les raisons du monde de se plaindre du manque de concertation en des affaires qui les concernent au plus près. Washington a tort de croire que ce refus hautain suffira à rendre de la crédibilité à un président qui s'essouffle et à amoindrir les effets du chant de sirènes qui monte au Kremlin. Plus que jamais les Européens doivent tenir compte de ces nouvelles données et agir en conséquence.

Les affrontements au Liban

M. Mitterrand demande au gouvernement d'envoyer des vivres aux camps palestiniens

A l'issue du conseil des ministres du mercredi 11 février, le porte-parole de l'Elysée a déclaré : « Le président de la République a demandé que la France apporte sans délai une aide active et importante aux organisations humanitaires qualifiées pour que soient acheminés et distribués aux Palestiniens assiégés dans les camps du Liban les vivres et médicaments qui leur sont nécessaires. Il a également souhaité que notre pays prenne l'initiative d'engager l'ensemble de la Communauté européenne dans cette action ».

Le camp de Bourj-el-Barajneh, au sud de Beyrouth, encerclé par le mouvement chiite Amal, n'a pas été ravitaillé mercredi, comme l'avait promis mardi la milice Amal. L'opération a été reportée.

Dans l'entretien qu'il a accordé à notre envoyée spéciale à Tunis, M. Yasser Arafat, président de l'OLP, adjure les Nations unies d'« assurer la protection » du peuple palestinien.

M. Arafat lance un appel à l'ONU

TUNIS
de notre envoyée spéciale

« Que les Nations unies assurent la protection de mon peuple ou qu'elles me donnent les moyens de le faire. » Assis derrière un bureau qu'il va marteler à plusieurs reprises, en tenue militaire mais sans son éternel keffieh à damier noir et blanc, Yasser Arafat se veut persuasif et accuse. *« Quand j'ai quitté Beyrouth en 1982,* dit-il, *j'ai laissé la ville entre les mains des observateurs des Nations unies et de la force multinationale composée de Français, d'Italiens, d'Américains et d'Anglais. »*

Brandissant le texte de l'accord signé par le médiateur américain, Philip Habib, qui garantissait la sécurité des civils palestiniens après le retrait des combattants, le chef de l'OLP s'emporte : *« Qu'est-ce cela, sinon un accord écrit et signé par une superpuissance et trois grandes puissances européennes ? Puis-je faire un procès »*, s'exclame-t-il, dénonçant la *« complicité »* des signataires. *« Il y a,* dit-il, *des observateurs des Nations unies à Beyrouth qui sont censés surveiller ce qui se passe au niveau des camps. Ils sont installés à deux cents mètres de Chatila et comptent chaque jour les obus qui s'abattent sur le camp. Ont-ils fait une seule déclaration ? »*

FRANÇOISE CHIPAUX.

(Lire la suite page 4.)

La formation des élites en question

Autocritique des grandes écoles

La critique des grandes écoles est aussi ancienne que les grandes écoles elles-mêmes. Sans remonter *jusqu'à Balzac, qui expliquait,* dans *le Curé de village*, tout le mal qu'il pensait de l'Ecole polytechnique, on se souvient des réquisitoires de Jean-Jacques Servan-Schreiber, ou des pamphlets de Jacques Kosciusko-Morizet sur la mafia polytechnicienne ou de Jean-Pierre Chevènement sur l'énarchie.

Mais, depuis une dizaine d'années, la veine semblait épuisée, comme si la crise interminable des universités avait découragé *toute velléité* d'attaquer ce qui, de l'avis général, fonctionnait bien dans l'enseignement supérieur. Or voilà qu'un esprit téméraire se propose à nouveau de relever le gant. Avec son *Tu seras président, mon fils*, Jean-Michel Gaillard nous livre une réflexion d'une drôlerie, d'une acuité et d'une pertinence qui touchent un point particulièrement sensible de la société française.

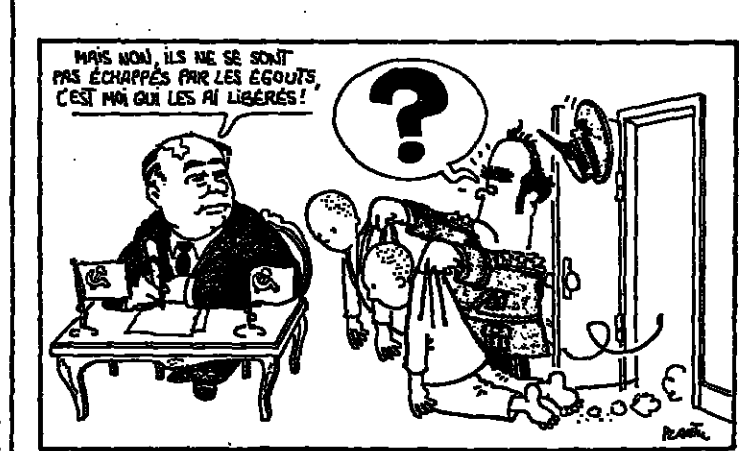
L'échec des grandes écoles, explique Jean-Michel Gaillard, est la conséquence de leur succès. Prenant appui sur les quatre établissements les plus prestigieux chacun dans son domaine – Normale Sup, Polytechnique, l'ENA et HEC, – il montre qu'elles ont tellement surenchéri dans la sélection et dans la sophistication qu'elles ont cessé de répondre à leur vocation. Au lieu de former les enseignants, les ingénieurs, les administrateurs, les gestionnaires dont la France a cruellement besoin, elles préparent des esprits brillants et encyclopédiques, *« des spécialistes de la généralité »*, qui sont immédiatement aspirés par les états-majors des grandes compagnies, les cabinets ministériels et les grands corps de l'Etat. Loin de constituer l'armée de techniciens de haut niveau qui feront tourner la machine, leurs élèves vont grossir les rangs des bureaucraties publiques et privées, qui paralysent l'économie et l'administration françaises.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

(Lire la suite page 12.)

Les réformes en Union soviétique

M. Mikhaïl Gorbatchev sur la corde raide



par Michel Tatu

Réhabilitation de Sakharov, libération de cent quarante dissidents, dénonciation publique d'un responsable du KGB, reprise du mouvement de déstalinisation interrompu pendant vingt ans, et enfin remise en cause du système traditionnel d'élection dans l'Etat et dans le parti : tous ces événements survenus au cours des deux derniers mois confirment qu'il se passe décidément quelque chose au royaume des soviets. Au-delà des bonnes nouvelles concernant les dissidents, la « débrejnévisation » en cours pose un certain nombre de questions plus générales.

Première remarque : les commentateurs occidentaux, trop vite qualifiés d'*« antisoviétiques professionnels »*, se voient, une fois de plus, justifiés *a posteriori* au-delà de leurs espérances. En réalité, dénoncer la stagnation de la vie politique et sociale sous Brejnev n'était rien d'autre que constater une évidence. Seuls quelques audacieux avaient commencé, à la fin des années 70, à attirer l'attention sur les graves conséquences (montée de l'alcoolisme, corruption, etc.) qui en découlaient pour la société soviétique. Aujourd'hui, ces termes paraissent presque anodins au regard de ceux auxquels recourt le maître du Kremlin lui-même. Ceux de *« pétrification »*, d'*« ossification »*, voire de *« dégénérescence »*, sont couramment employés.

Notons au passage le progrès par rapport à la première vague de déstalinisation des années 50, longtemps menée sous le couvert d'euphémismes, tels que *« culte de la personnalité »*, *« dogmatisme »*, etc.

(Lire la suite page 3.)

ENQUÊTE

Les pouvoirs de Matignon

La cohabitation s'apprête à souffler, dans quelques semaines, sa première bougie : l'occasion d'un premier bilan pour cette expérience originale sous la V[e] République. M. Jacques Chirac, premier ministre, a-t-il profité de l'aubaine pour donner à Matignon un lustre nouveau ? C'est la question que nous avons posée à ses prédécesseurs. De M. Michel Debré, le doyen du club, à M. Laurent Fabius, le benjamin, ils jaugent l'évolution du poids de Matignon alors que le débat sur le thème du « rééquilibrage » des pouvoirs prend un tour aigu dans l'actuelle précampagne présidentielle. Ils évoquent également volontiers leurs années Matignon, souvent ballottées, à l'égard de l'Elysée, entre admiration et répudiation.

Pages 8 et 9

Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

Le premier Salon des arts graphiques

Le premier Salon des arts graphiques réunit, du 12 au 16 février, au Grand Palais, les éditeurs de livres ou de revues d'art, ainsi que les galeries spécialisées dans l'estampe. Cette manifestation devrait aider les professionnels de l'estampe à retrouver la confiance du public, et ceux de l'édition d'art à sortir du ghetto du livre-cadeau.

« Masques », le nouveau film de Claude Chabrol

« Fievel et le Nouveau Monde », un dessin animé de Don Bluth

Pages 13 à 15

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Débats

DES MORTS INSUPPORTABLES

L'augmentation de la mortalité sur les routes en 1986 (+ 4,9 %) oblige le gouvernement à décider de nouvelles mesures préventives. M. Chirac préside, le mercredi 11 février, un conseil interministériel qui pourrait décider d'un renforcement de la répression. Philippe Saint-Marc plaide pour une réduction des vitesses autorisées et pour une aggravation des sanctions. Michel Le Net, lui, voudrait sensibiliser ses concitoyens au fléau routier, avec l'aide de Tocqueville.

Tocqueville avait raison

Tant que les Français se désintéressent de leur insécurité aucune amélioration notable n'est à attendre

par MICHEL LE NET (*)

DE quelque façon que l'on prenne les statistiques, la France a la plus mauvaise sécurité routière des grands pays développés (1). 21 morts pour 100 000 habitants, alors que les Allemands et les Américains en ont 14, les Britanniques 9, les Japonais 8 ; 5 morts pour 10 000 véhicules, pour 4 en RFA, 3 en Grande-Bretagne, 2,5 aux Etats-Unis, 2,5 au Japon ; 3,2 morts pour 100 millions de véhicules par kilomètres pour 2,8 en RFA, 2 au Japon, 1,8 en Grande-Bretagne, 1,5 aux Etats-Unis.

Depuis vingt ans, l'on constate des évolutions semblables en France et à l'étranger, allant sur une longue période dans le sens d'une amélioration de la sécurité routière. Cependant, le « différentiel d'insécurité routière » — comme l'on parle de « différentiel d'inflation » — entre la France et les grandes nations de référence s'accentue : partant de la plus mauvaise insécurité relative en 1970, nous avons le moins progressé en quinze ans : −23 % en France ; pour −27 % en Grande-Bretagne, −30 % en Italie, −36 % en Belgique, −45 % au Danemark, −47 % en RFA et au Luxembourg, −45 % en Hollande, en dépit des mesures spectaculaires prises en 1973.

Sujet favori des conversations du « Café du commerce », chaque Français « connaît » d'instinct les causes de notre insécurité. Citons en vrac notre individualisme viscéral. Nos origines gauloises. Le laisser-aller des catholiques comparés aux protestants. Le sérieux des peuples du Nord, moins évident au Sud... De nombreuses affirmations alimentent ces interprétations : *« L'automobiliste français est sans doute le plus indiscipliné »*, constate le Centre de documentation et d'information de l'assurance, *ce qui ne l'empêche pas de s'émouvoir à la lecture des hécatombes... » « La France détient le record des guerres étrangères, comme des guerres civiles. L'agressivité quotidienne éclate chaque jour. »* (Alain Peyrefitte, *le Mal français*).

Pour peu que l'on y regarde de plus près, aucune de ces raisons ne tient. Chaque fois que nos compatriotes se déplacent dans un cadre de contraintes affirmées, comme aux Etats-Unis ou au Canada, ils deviennent des modèles de sagesse. *A contrario*, des étrangers, respectueux chez eux de leurs propres lois, viennent « se défouler » sur nos routes.

« Aide-toi toi-même »

Chaque fois que l'environnement français change, dans la mesure où l'on sent une volonté affirmée d'améliorer notre sécurité, ils en respectent les lois (opération des « préfets aux champs » en 1970-1972, décisions sur la vitesse et la ceinture en 1973, lutte contre l'alcoolisme en 1978, etc.). Comme ils ne les observent plus dès que l'étau se desserre.

Cependant, une chose est sûre : tant que les Français se désintéresseront de leur insécurité, aucune amélioration notable n'est à attendre. Eux seuls ont en main leur propre sauvegarde. Pensons à l'émerveillement de Tocqueville devant les comportements des Américains (*De la démocratie en Amérique*) : *« Un embarras survient sur la voie publique, les voisins s'établissent aussitôt en corps délibérant. De cette assemblée improvisée sortira un pouvoir exécutif qui remédiera au mal avant que l'idée d'une autorité préexistante à celle de l'intéressé se soit présentée à l'imagination de personne... »*. Il explique : *« L'habitant des Etats-Unis apprend dès sa naissance qu'il faut s'appuyer sur soi-même pour lutter contre les maux de la vie; il ne jette sur l'autorité sociale qu'un regard défiant et inquiet, et n'en appelle à son pouvoir que quand il ne peut s'en passer. »*

En fait, estime Tocqueville, les Français ne sont sans doute pas génétiquement plus égoïstes que les Américains, mais ils ignorent les conséquences, contrairement aux seconds. *« Chaque Américain sait sacrifier une partie de ses intérêts particuliers pour sauver le reste. Nous voulons tout retenir, et souvent tout nous échappe »*, écrit-il.

La solution, pour Tocqueville, est à notre portée : *« Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère : le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là. »* Le message est clair. Il reprend, sous une autre forme, le vieil adage « Aide-toi le ciel t'aidera ».

Le niveau atteint par notre insécurité doit nous dessiller les yeux. C'est en nous et par nous que le mal sera combattu. La toute jeune Fondation pour la sécurité routière (2) prend ce chemin. Ses objectifs sont clairs : révéler à nos concitoyens l'étendue du mal; les motiver pour s'associer au combat commun; les inciter à devenir les actionnaires de fait de notre sécurité. Déjà les premiers experts français rejoignent la Fondation. Des organismes prestigieux lui apportent leur concours. Mais la participation du plus grand nombre sera l'atout majeur de sa réussite.

(*) Président du l'Institut de la communication sociale (ICOS).

(1) *Chiffres 1985 arrondis. Réf.* OCDE et étranger.
(2) FONSER, 26, bd Raspail, 75007 Paris.

6 000 Français à sauver

Nous pourrions réduire de moitié la mortalité sur nos routes et dans nos rues, si nous le voulions

par PHILIPPE SAINT-MARC (*)

LA politique de sécurité routière est en déclin. Les accidents de circulation en 1986 ont tué 500 Français de plus qu'en 1985. Toutes les grandes mesures contre le danger routier — limitations de vitesse, port de la ceinture, obligation du casque pour les conducteurs de deux-roues, loi réprimant l'alcoolisme au volant — ont été prises de 1972 à 1980. Depuis, plus rien. Et la campagne lancée à l'automne pour contrôler le port de la ceinture n'a duré que quelques semaines : le temps d'une velléité ministérielle.

Pourtant, l'hécatombe routière est aussi sanglante qu'une guerre. Depuis 1946, elle a tué 450 000 Français — plus que Hitler — et en a blessé 9 millions — trois fois plus que la guerre de 1914. En 1986, elle a coûté à la France 11 000 morts — une année de guerre d'Indochine — et 260 000 blessés, autant que la population de Bordeaux.

La montée de la criminalité angoisse de plus en plus les Français : elle en tue cependant six fois moins que la route et en blesse sept fois moins.

Financièrement, ce carnage nous ruine : 80 milliards par an en coûts corporels et matériels et en frais de gestion des assurances, de la police et de la justice.

Malgré des progrès importants depuis 1972, la France est la lanterne rouge de l'Occident pour la sécurité routière. Grande-Bretagne, Suède, Etats-Unis ont, proportionnellement à la circulation, deux fois moins de morts que nous.

Comme ces pays, nous pourrions réduire de moitié la mortalité sur nos routes et dans nos rues, c'est-à-dire sauver la vie de 6 000 Français par an, si nous le voulions.

Le vouloir, c'est d'abord, comme ces pays, abaisser la vitesse maximum, cause principale des accidents et surtout de leur gravité. En effet, la force destructrice d'un choc varie comme le carré de la vitesse du véhicule : une diminution, même faible, de la vitesse réduit donc considérablement l'importance des lésions en cas de collision.

Ainsi, comme la Grande-Bretagne, nous devrions ramener la vitesse sur autoroute à *110 km/h au lieu de 130 km/h*, sur route à 80 km/h au lieu de 90 km/h, en ville à 50 km/h au lieu de 60 km/h.

Ces nouvelles règles devraient être soutenues par un renforcement énergique des sanctions et des contrôles.

L'indulgence pour les chauffards est scandaleuse. Tuer en automobile est moins sévèrement puni que voler une automobile. La condamnation à la prison, dans le premier cas, est presque toujours avec sursis ; dans le second, elle est généralement « ferme ». Pitié, *désormais, pour les victimes* et non plus pour les coupables !

Tout conducteur en état d'ivresse ayant commis un accident mortel dont il a l'entière responsabilité devrait être frappé d'un retrait à vie du permis de conduire, de la confiscation du véhicule et d'au moins six mois de prison ferme. Seule la lourdeur *des sanctions* peut dissuader les chauffards.

De plus, une loi devrait instituer un délit nouveau se situant entre l'homicide volontaire et *l'homicide involontaire : la « mise* en danger délibérée de la vie d'autrui » (par exemple en violant un stop), qui serait frappée de peines très sévères.

Parallèlement, le nombre d'heures de contrôle, actuellement tragiquement insuffisant — équivalant seulement à 1 100 gendarmes et policiers à plein temps, — devrait au minimum être doublé.

Enfin, un programme spécial d'équipement devrait réduire rapidement le danger des infrastructures : installation de ralentisseurs sur les grands axes de circulation dans les villes, élimination des « points noirs » routiers, création d'itinéraires protégés pour piétons et cyclistes. Si le gouvernement le veut, il peut, en prenant ces mesures de « salut public routier », sauver des milliers de Français de la mort ou de la mutilation, parmi lesquels, peut-être, vous qui me lisez. Le voudra-t-il ?

(*) *Secrétaire général du Comité* national d'action pour la sécurité des usagers de la route (CNASUR), 31, rue d'Enghien, 75010 Paris.

COURRIER DES LECTEURS

Le portugais n'est pas une seconde langue

Le secrétaire général du concours d'admission aux ESCAE (Ecoles supérieures de commerce et d'administration d'entreprises) a décidé de supprimer le portugais en première langue aux concours de 1987. Une telle décision m'étonne.

Moins d'un an après l'entrée du Portugal dans la CEE, de son élargissement tant culturel qu'économique, on décide que le portugais n'est plus suffisamment important pour pouvoir être présenté comme première langue.

M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, parlait en RFA hier, en Chine aujourd'hui, des faiblesses des industriels français à l'étranger, de leur manque d'ouverture et de préparation au commerce international. Ce n'est pas en supprimant une langue, en écartant le Portugal mais aussi le Brésil, que l'on va former des cadres plus ouverts et compétents sur le marché mondial.

Plus absurde encore : d'autres écoles acceptent l'hébreu en première et seconde langue mais refusent définitivement le portugais. Ces sanctions contre la culture portugaise et contre ceux qui parlent cette langue sont injustes : le portugais n'est pas une seconde langue.

PATRICK FONTENY,
en classe préparatoire aux concours d'entrée des écoles de commerce (Paris).

La détérioration des échanges industriels

Dans l'article d'André Fontaine (*le Monde* du 27 janvier) une phrase m'a laissé, pour le moins, perplexe. Je cite : *« Sur le front des prix et à un moindre titre du commerce extérieur, le gouvernement a obtenu des résultats vraiment encourageants. »*

Si effectivement l'année 1986 a connu un bon indice des prix, il n'en a pas été de même pour le commerce extérieur. En effet, celui-ci, malgré un allégement de 50 milliards de la facture pétrolière, s'équilibre tout juste.

Aussi, il ne me paraît pas bon d'accréditer l'idée d'un redressement dans ce domaine, alors que nos échanges, notamment industriels, se sont gravement détériorés. (...)

GÉRARD BOUDET
(Toulouse).

[M. Boudet a raison, je voulais parler de la balance des comptes. Mille excuses. — A.F.]

LU

« POLITIQUES CONTRACTUELLES ET FORMATION CONTINUE » de Dominique Schalchli

Une responsabilité partagée

DANS le labyrinthe de la formation professionnelle, Dominique Schalchli propose de suivre les efforts de la politique contractuelle en guise de fil d'Ariane. Si la méthode en vaut d'autres, elle a le mérite supplémentaire de mettre en évidence la responsabilité partagée dans ce vaste domaine. A chaque fois ou presque, l'Etat, les régions, les entreprises, les branches professionnelles, les chambres consulaires, les organismes patronaux et, bien sûr, les organisations syndicales ont dû négocier puis parfois signer entre tel ou tel des conventions.

Tout cela ne va pas sans difficultés, et Dominique Schalchli, *ardent défenseur de la politique* contractuelle, doit en convenir. Les financements croisés, les interpénétrations, aboutissent à une dilution qui peut nuire à l'*efficacité et quelquefois à la* simple reconnaissance d'une filière de formation adaptée à un besoin spécifique.

Pêle-mêle, l'auteur relève des insuffisances ou des ambiguïtés. Le comité de coordination que préside M. Jean-Pierre Soisson n'a pas encore fait la preuve de son aptitude, à côté de tant d'autres structures de consultation. Les contrats de plan signés entre l'Etat et les régions s'avèrent plus ou moins favorables. Par exemple, la Bourgogne a obtenu une contribution des pouvoirs publics cinq à six fois supérieure à celle de la Basse-Normandie. Les congés *individuels de formation n'ont* pas atteint leur objectif initial. Les ASFO, les associations du CNPF, bénéficient d'une situation privilégiée.

Mais ces montages compliqués ont également permis la diffusion de la politique de formation. Chaque partie prenante a été amenée à mettre ses discours en rapport avec ses actes. Le système implique tout le monde et permet de gérer cette énorme machine. Près de 500 millions d'heures de formation ont été dispensées en 1985 auprès de 3,5 millions de stagiaires.Presque 20 milliards de francs ont été globalement dépensés, sans compter la rémunération des stagiaires eux-mêmes.

Pour autant, fallait-il que la politique contractuelle, indispensable certes, conduise à une telle complexité ? Dominique Schalchli ne semble pas s'en préoccuper. Il ne s'attarde pas à proposer des mesures de simplification que le public potentiel réclamerait sans doute. En revanche, et soucieux de son développement, il recommande que la politique contractuelle se préoccupe des *moyens d'évaluation de l'impact du système* de formation, de la reconnaissance et de la validation des acquis, puis qu'elle découvre les nouveaux besoins. Comme *beaucoup de spécialistes*, Dominique Schalchli marque ainsi sa préférence pour les perspectives d'avenir et son moindre intérêt pour les mises au propre.

ALAIN LEBAUBE.

★ Editions Paideia, 112 p., 50 F. Disponible directement auprès de l'INFREP (Institut national de formation et de recherche sur l'éducation permanente), 14, rue du Général-Humbert, 75014 Paris.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

La libération de cent quarante dissidents en URSS

Moscou annonce que d'autres mesures de « grâce » sont à l'étude

MOSCOU
de notre correspondant

Environ cent quarante personnes condamnées pour « activités antisoviétiques » ont été graciées en deux vagues les 2 et 9 février, a révélé le mardi 10 février M. Guennadi Guerassimov, porte-parole du ministère des affaires étrangères *(nos dernières éditions du 11 février)* Cette déclaration constitue la première confirmation officielle des mesures de clémence à l'égard des dissidents dont M. Andreï Sakharov s'était le premier fait l'écho. Le bilan établi par les Sakharov à la veille du week-end dernier est donc très largement dépassé, le couple avait alors recensé quarante-trois noms.

M. Guerassimov a affirmé qu'approximativement cent quarante cas supplémentaires étaient en cours d'examen et pourraient prochainement recevoir eux aussi une suite favorable. Il a indiqué, d'autre part, que le code pénal allait être simplifié et adouci.

Le porte-parole a fourni des informations aux correspondants occidentaux à la fin d'un *briefing* de routine consacré aux questions internationales. Aucun média soviétique n'y a encore fait allusion, et le journal télévisé mardi soir n'en a *soufflé* mot. Seuls les services en langues étrangères de l'agence Tass ont cité ces propos.

Le spectacle était étonnant, ces derniers jours, de responsables soviétiques en tout genre s'enquérant auprès des journalistes étrangers de la réalité des « rumeurs » concernant ces libérations. M. Guerassimov a également refusé de rendre publique la liste des cent quarante dissidents déjà relâchés. La « transparence » a ses limites.

Les termes employés par le porte-parole méritent d'être analysés, car ils donnent quelques clés sur la façon dont les autorités conçoivent cette opération, essentiellement destinée au monde extérieur, et sur ses limites. *« Plusieurs affaires, spécialement celles relevant de l'article 70 du code pénal* [qui réprime l'« agitation et la propagande antisoviétique], *sont en cours de révision. De nombreux condamnés au titre de cet article ont déposé des recours en grâce. Le présidium du Soviet suprême examine et satisfait ces demandes. Cent quarante personnes ont déjà été graciées »*, a-t-il déclaré.

Il s'agit donc d'une série de mesures de grâce individuelle et non d'une amnistie générale. Les intéressés implorent la clémence des autorités, lesquelles l'accordent volontiers ces temps-ci, mais les faits reprochés eux-mêmes ne sont pas effacés. Le pouvoir continue de penser que la « propagande antisoviétique », en clair l'expression d'une opinion non conforme à la doctrine officielle, constitue un délit.

Ceux qui font amende honorable et s'engagent à ne pas recommencer sont graciés, les autres restent dans les camps. *« Quand un individu attire l'attention du gouvernement sur son cas et promet de cesser son attitude antérieure, considérée comme de la propagande antisoviétique, sa demande de libération est prise en considération et en règle générale elle est acceptée »*, explique M. Guerassimov. Le porte-parole a révélé à cette occasion que le militant juif Iossif Begun et le psychiatre contestataire Anatoli Koriaguine avaient refusé de rédiger des recours en grâce conçus en ces termes, et n'étaient donc *« pas inclus dans la liste »*. Il semble que ce soit également le cas de M. Serguei Khodorovitch, ancien administrateur du Fonds Soljenitsyne d'aide aux prisonniers, alimenté par les droits d'auteur de l'écrivain.

Les exclus de la clémence

On comprend mieux désormais ce qui se passe depuis deux semaines, et notamment les allées et venues de certains dissidents d'une prison à l'autre. M. Koriaguine a *ainsi été* transféré du camp de Perm dans l'Oural, à la prison de Kiev, en Ukraine, où il n'a pas signé le texte qu'on lui suggérait et serait donc reparti vers le camp. Ce serait également le cas de M. Khodorovitch. Le KGB avait tenté une manœuvre de diversion en proposant aux épouses de MM. Koriaguine et Khodorovitch de remplir des demandes d'émigration pour elles-mêmes et leurs maris, mais elles voulaient d'abord les voir pour connaître leur opinion...

Le cas de M. Begun est peut-être encore plus dramatique. Il semble être le seul des cinquante et un détenus de la prison de Tchistopol à avoir refusé de signer un recours en grâce, dont il désapprouvait les termes. *« Ils lui ont demandé de s'engager à ne plus avoir les mêmes activités qu'auparavant, ce qui veut dire quelque chose d'absolument impossible pour mon mari, comme par exemple d'abandonner l'enseignement de l'hébreu »*, expliquait Mme Begun mardi soir au téléphone. L'épouse du dissident devait aller à nouveau manifester dans la rue, ce mercredi, en faveur de son mari, *« si la police le permet »*.

Des hommes qui ont passé d'interminables années dans les camps, et qui ont failli mourir lors de grèves de la faim, sont prêts à renoncer à la liberté pour des questions de principe. On peut imaginer des dialogues dignes de Dostoïevski entre ces détenus et les dignitaires du pouvoir venus leur demander de s'engager à rester désormais passifs...

Les noms des trois « exclus » ne sont pas dus au hasard. M. Koriaguine est probablement un de ceux qui ont fait le plus de tort à l'image du régime à l'extérieur, en dénonçant l'image répressive de la psychiatrie, qui était sa discipline et *qu'il voulait exercer honnêtement*. Il a déjà suffisamment payé de sa personne pour ce « crime ». M. Khodorovitch appartient à un des réseaux de résistance les plus homogènes, structuré par la fidélité au plus célèbre des exilés, Alexandre Soljenitsyne. M. Begun, enfin, est un des principaux initiateurs du réveil de la culture juive en URSS dans les années 70, marqué notamment par le développement spectaculaire de l'enseignement clandestin de l'hébreu (alors que le yiddish, mieux toléré par les autorités, était davantage pratiqué jusque-là) et un sentiment accru d'identité religieuse et nationale.

Le pouvoir et les dissidents les plus indomptables ne s'affrontent pas sur des questions de mots ou de préséance. Si certains refusent de promettre ce qu'on leur demande, c'est que toute leur action perdrait alors son sens. Les traitements réservés aux uns et aux autres ne sont d'ailleurs pas identiques. Certains condamnés ont apparemment été relâchés sans s'être engagés à rien. Mais les autorités exigent des garanties beaucoup plus précises de la part de ceux dont elles craignent le plus que, dès leur retour à la vie normale, ils n'agissent efficacement et en toute indépendance pour une réelle « démocratisation » de la société.

Une évolution fascinante

C'est donc une partie serrée qui s'engage. M. Gorbatchev souhaite à l'évidence se débarrasser de victimes gênantes qui constituent pour lui, notamment lors de ses déplacements à l'étranger, ce qu'il appelle pudiquement les *« problèmes humanitaires »*. Il tente d'utiliser pour cette opération d'apaisement M. Andreï Sakharov. L'académicien joue partiellement le jeu, mais il hésite pour se prononcer politiquement, c'est-à-dire sur le fond. M. Sakharov se contente pour l'instant d'encaisser les bénéfices de cette sorte de pacte tacite passé avec le numéro un, lesquels ne cessent de tomber sous la forme de la libération de dissidents très divers.

Va-t-on aller beaucoup plus loin ? M. Guerassimov a évoqué cent quarante cas supplémentaires ; il affirme que le but du gouvernement est d'avoir *« moins de gens derrière les barreaux et les fils de fer barbelés »*. Interrogé à propos de l'avenir, le porte-parole déclare tranquillement : *« Bien sûr, le nombre* [de libérations] *augmentera si de nouveaux recours en grâce sont déposés. »*

Une commission spéciale a été formée pour réviser le code pénal de la Fédération de Russie — de loin la plus importante des quinze Républiques, — en particulier l'article 70, qui punit *« l'agitation et la propagande antisoviétiques »*. La formulation en devrait être simplifiée et les peines encourues adoucies.

L'évolution actuelle du régime soviétique est fascinante. M. Sakharov constitue désormais avec son épouse un centre d'opposition officieux, avec l'aval des autorités. La poste lui apporte obligeamment les télégrammes faisant état de détenus qui sortent des camps ou des prisons aux quatre coins du pays. Le téléphone ne cesse de sonner à son domicile et n'est jamais coupé.

Il faut espérer que ce mouvement qui s'amorce ne retombera pas brusquement dès que le dernier invité étranger au Forum international pour la paix, qui commence le samedi 14 février à Moscou, aura quitté le territoire soviétique. M. Gorbatchev a fait savoir qu'il recevrait les participants. Il semble que le secrétaire général veuille annoncer à cette occasion comment il entend renouer le dialogue avec les Etats-Unis. Il faut s'attendre à nouveau à quelque initiative spectaculaire.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Bataille électorale en Sibérie

Moscou. — Le comité du Parti communiste du canton d'Ijmorski, en Sibérie, a pris M. Gorbatchev au mot : il vient d'élire son secrétaire à bulletin secret en offrant à ses membres la possibilité de choisir entre deux candidats officiels, voire d'en proposer d'autres, a rapporté, mardi 10 février, la presse soviétique.

Le bureau du comité du PC d'Ijmorski, dans la région de Kemerovo, avait avancé deux candidatures, celles du maire, M. Ivan Malkov, trente-neuf ans, et de M. Guennadi Sedykh, trente-sept ans, président d'un sovkhoze (ferme d'Etat). Ces deux noms figuraient sur les bulletins de vote. Chacun des quarante-neuf membres du comité pouvait en rayer un seul, voire les deux, à condition d'inscrire un troisième nom de son choix. C'est finalement M. Malkov qui l'a emporté, sur le score serré de vingt-neuf voix contre vingt à son adversaire. Il avait pourtant été critiqué pour son caractère « grossier » et « hautain » au cours du débat, peut-on lire dans la *Pravda*. — *(AFP, Reuter.)*

● ***Le taux de mortalité en baisse.*** — Le taux de mortalité des Soviétiques en âge de travailler a baissé en 1986 *« pour la première fois depuis longtemps »*, a annoncé, mardi 10 février, l'Office central des statistiques, qui voit là le résultat de la lutte contre l'alcoolisme. Par rapport à 1984, le taux de mortalité parmi les hommes (entre dix-huit et soixante ans) et les femmes (entre dix-huit et cinquante-cinq ans) a reculé de 15 %. Au total, 680 000 décès ont été enregistrés dans cette catégorie de la population contre 799 000 en 1984, soit un taux de mortalité de 432 pour 100 000 en 1986, contre 510 pour 100 000 en 1984. Depuis plusieurs années, et à l'inverse de l'évolution observée dans les pays occidentaux, la mortalité augmentait en URSS (et dans certains pays de l'Est). Les décès à la suite d'accidents du travail — dont la cause principale en URSS est attribuée à l'alcoolisme — ont ainsi chuté de 33 % par rapport à 1984. — *(AFP)*.

Mikhaïl Gorbatchev sur la corde raide

(Suite de la première page.)

Le langage est plus direct aujourd'hui, mais une autre observation, en forme d'interrogation celle-là, s'impose : faut-il croire que le régime soviétique est condamné à de brefs et subits éclairs de franchise à la faveur de ses trop rares crises de succession, pour retomber ensuite dans de longues périodes de sclérose et de langue de bois ? Le moment viendra-t-il où les partis communistes — et pas seulement le soviétique — créeront l'événement autrement qu'en avouant dix ans après les autres des vérités de bon sens pour lesquelles, *dans l'intervalle, ils ont* fait tomber des têtes ?

Mickaïl Gorbatchev semble bien conscient de cette insuffisance congénitale du système dont il est devenu l'héritier, puisqu'il insiste sur la nécessité d'éviter de retomber dans les erreurs du passé et de trouver des « garanties » en ce sens. Rendons lui aussi cette justice qu'il met le doigt sur la plus sérieuse de ces garanties lorsqu'il parle de démocratisation. C'est bien, en effet, par la transformation démocratique de son système politique que l'URSS évitera éventuellement un jour d'osciller en permanence entre le culte de la personnalité et la terreur, entre le dogmatisme et le réformisme velléitaire, le tout sur fond de paralysie économique, de corruption et d'irresponsabilité généralisée.

Cela dit, où en est-on après ce « plénum de janvier » qui semble bien avoir *été* pour Gorbatchev, toutes proportions gardées, ce que le vingtième congrès, en 1956, avait été pour Khrouchtchev ? En dehors des mesures de démocratisation annoncées dans les entreprises (voir *le Monde* du 11 février) et d'une éventuelle pluralité de candidatures lors des élections aux soviets, l'un des chapitres les plus intéressants concerne une réforme du mode d'élection dans le parti.

Afin d'apprécier les discussions en cours à ce sujet, il convient de rappeler une particularité immuable du système électoral dans les partis communistes (et pas seulement en URSS) : les assemblées « larges » de militants (congrès, conférences régionales) élisent au vote secret (généralement en glissant dans l'urne la liste qui leur est proposée par la direction, mais ils peuvent rayer des noms) le comité plus restreint (comité régional, comité central) qui leur servira de parlement pendant la période souvent longue (cinq ans en URSS) séparant deux congrès. C'est ce même comité restreint qui, dès sa première réunion, élit cette fois à main levée les véritables organismes dirigeants — encore plus restreints — que sont le bureau politique (politburo) et le secrétariat, y compris le numéro un qu'est le secrétaire général.

Si l'on se souvient que la ligne de plus grande pente a très souvent conduit ce numéro un à devenir le « chef suprême », puis le « guide », quand il n'était pas le « big brother » cher à Orwell, si l'on sait que de toute façon la direction suprême, collégiale ou non, fait et défait les carrières de tout le monde, à commencer par celles de ses propres électeurs que sont les membres du comité central, il n'est évidemment pas du tout indifférent de savoir dans quelles conditions et comment chacun va voter. Et l'on comprend surtout pourquoi le système du vote à main levée est l'un des ingrédients — même s'il n'est pas le seul — du système de « centralisme démocratique » qui a transformé l'élection des équipes dirigeantes en un processus de cooptation des mêmes par les mêmes, le résultat final étant soit la dictature d'un seul, soit l'« ossification » et la gérontocratie.

Un peu plus qu'un coup de canif

La suggestion de M. Gorbatchev d'élire au moins les secrétaires régionaux au vote secret et de prévoir des scrutins sur *« n'importe quel nombre de candidatures »* est donc un peu plus qu'un coup de canif dans le système (1). Une autre mesure sans doute encore plus efficace eût été celle que proposait Khrouchtchev en 1961, qui limitait le nombre des mandats électifs. S'il est un moyen en effet d'empêcher les « petits chefs » de s'incruster à leur poste et d'exercer à vie un pouvoir discrétionnaire, c'est bien l'obligation qui serait faite à tous de quitter la place quoi qu'il arrive après quatre, six ou huit ans. De même, on avait alors imposé un certain taux de renouvellement à chaque élection (un quart par exemple pour le politburo et le comité central). On sait ce qu'il advint de toutes ces mesures, alors pourtant qu'elles avaient été dûment votées par le congrès et inscrites dans les statuts du parti...

Or le secrétaire général est encore bien loin du très relatif succès auquel était parvenu son prédécesseur il y a un quart de siècle. Non seulement ses suggestions vont moins loin, mais elles n'ont l'aval ni du politburo, qui se borne à souhaiter très prudemment une *« nouvelle démocratisation du processus de formation des organismes centraux dirigeants du parti »*, ni du comité central, qui reprend en gros cette formule dans sa résolution sans dire un mot du vote secret ni de candidatures multiples.

C'est un premier signe des résistances rencontrées, mais il y en a d'autres. Ainsi, la même résolution se garde bien d'approuver le rapport de M. Gorbatchev. Par une de ces formules ambiguës dont la langue de bois a le secret, elle assure que le plénum, *« après avoir entendu et discuté »* ledit rapport, approuve *« les conclusions tirées par le politburo de l'analyse de la situation antérieure à avril 1985 »* ; autrement dit, le parlement du parti se rallie à ce que décide le politburo, pas à ce que dit le secrétaire général, auquel s'adresse peut-être en revanche cette autre formule : *« Il est très important aujourd'hui de rester sur des positions réalistes, d'apprécier objectivement ce qui a été fait (...). Le principal est de partir des plans élaborés et approuvés par le parti. »* N'est-ce pas une manière de suggérer que M. Gorbatchev, lui, ferait mieux de rester dans le cadre de ces mêmes plans *« réalistes »* au lieu de caracoler nettement en avant de ses pairs du politburo ?

COMMENT CERTAINS FONCTIONNAIRES VOIENT LA CRITIQUE...



d'en haut... et d'en bas

Source : le mensuel *les Soviets des députés populaires* (novembre 1986). Sur le pulvérisateur, le mot PARFUM.

Le numéro deux du parti pour le vote à main levée

On sait également mieux d'où peuvent provenir ces résistances. Sur la question du vote secret précisément, on pouvait lire dans la revue théorique du parti, *Kommounist*, en novembre 1985 (numéro 16) : *« A l'heure actuelle, dans les organisations de base du parti, tous les problèmes, élections mises à part, se règlent par le vote à main levée. Comme on peut le voir, on s'apprête à introduire peu à peu le vote à main levée dans le parti, même pour les élections. Cela contribuera à affirmer la sincérité et la fidélité aux principes dans les relations entre communistes. »*

Sans doute était-il question alors des cellules de base, tandis que M. Gorbatchev parle aujourd'hui du processus électoral dans les comités de ville et de région. Mais le moins qu'on puisse dire est que les suggestions actuelles du secrétaire général sont dans leur esprit tout à fait contradictoires avec celles de l'auteur de cet article. Or ce dernier n'était autre que M. Egor Ligatchev, aujourd'hui comme alors membre du politburo et très puissant numéro deux du parti.

Nous avions déjà émis l'hypothèse que M. Ligatchev, responsable en grande partie des promotions dans l'appareil et principal avocat de la politique de *« brassage des cadres entre les républiques et régions »*, pouvait être à l'origine de la nomination du Russe Kolbine à la tête du parti au Kazakhstan, un geste qui déclencha les émeutes que l'on sait à Alma-Ata *(le Monde* daté 21-22 décembre 1986). Curieusement, M. Gorbatchev, dans son rapport-fleuve portant précisément sur la politique en matière de cadres, ne consacre pas un mot à ce *« brassage des cadres »*. Il s'étend longuement, en revanche, à propos des événements d'Alma-Ata, sur la nécessité de tenir compte du caractère *« délicat »* des relations entre nationalités, et critique *« certains dirigeants »*, qui abordent ce problème *« sans l'esprit de responsabilité nécessaire »*. Or, si la résolution a censuré les idées du secrétaire général sur une série de problèmes, elle les a « enrichies » en ajoutant dans son passage sur la question nationale une mention du nécessaire *« échange de cadres entre les républiques et régions »*.

Ces divergences Gorbatchev-Ligatchev ne sont bien évidemment qu'une partie d'un conflit plus profond engagé au sein des divers appareils, mais elles en sont aussi le révélateur, en faisant du numéro deux une sorte de pôle d'attraction pour les mécontents et une alternative crédible pour le cas d'une réaction de rejet « à la Khrouchtchev » dont serait victime l'actuel secrétaire général. Bornons-nous à constater que ce dernier a des idées et de la ressource, et qu'on le laisse prendre, surtout à propos des dissidents, des décisions spectaculaires. Mais aussi qu'il s'est fait beaucoup d'ennemis jusqu'à présent, et qu'il ne craint pas de provoquer beaucoup de monde à la fois. Il y a chez Mikhaïl Gorbatchev à la fois du Khrouchtchev et du Dubcek... (2).

Comme l'a dit un jour M. Henry Kissinger, l'Union soviétique est dans la situation impossible du pays que guettent simultanément deux crises : une crise économique s'il ne fait rien pour modifier son système, et une crise politique s'il fait quelque chose. Il est clair qu'avec Gorbatchev on s'est orienté dans la deuxième direction.

Quel sera l'avenir ? Pour les uns, tout milite en faveur d'un échec : il est pratiquement impossible de réformer un système politique qui a été bâti précisément pour résister à tout, même au désespoir de sa population, aux catastrophes économiques et militaires, et jusqu'aux velléités réformatrices de ses chefs.

Pour les autres, tout finit par changer un jour, même et surtout ce qui se prétend immuable, y compris dans cette Russie où les évolutions les plus naturelles ont toujours été indûment retardées.

Ce n'est pas forcément prendre ses désirs pour des réalités que de choisir la seconde thèse. Mais sans exclure que l'occasion de changement qui se présente aujourd'hui ne soit pas encore la bonne.

MICHEL TATU.

(1) Notons que M. Maxime Gremetz, membre du bureau politique du PCF, que nous interrogions récemment sur l'intérêt du vote secret pour la désignation des secrétaires du parti, a répondu qu'il n'était *« pas certain »* que cela pouvait promouvoir la démocratie.

(2) *Le chef du parti en Tchécoslovaquie lors du printemps de Prague en* 1968.

Europe

URSS

La manifestation quotidienne des «refuzniks» à Moscou tourne au vinaigre

MOSCOU
de notre correspondant

Le correspondant à Moscou de TF1 a été sérieusement bousculé, ce mercredi 11 février, dans l'Arbat, une rue de la capitale soviétique où depuis trois jours un groupe de « refuzniks » (candidats malheureux à l'émigration en Israël) manifestent ou tentent de manifester. Son magnétoscope et sa caméra ont été endommagés. Une équipe de la chaîne de télévision américaine ABC a connu des désagréments similaire du fait d'une foule de jeunes gens musclés qui entouraient de façon très menaçante la dizaine de « refuzniks » manifestant pour la libération du dissident Iossif Begun.

Lundi, la manifestation avait, de manière très surprenante, été tolérée pendant une heure et demie, sans autre intervention que quelques quolibets de passants. Le scénario a été un peu différent mardi. Le petit groupe de « refuzniks » qui déployaient une pancarte en faveur de M. Begun en l'absence de sa famille (retenue chez elle par des policiers en civil) a été harcelé de diverses manières.

Pas plus que lundi, les policiers en uniforme postés à quelque distance n'ont tenté de disperser la dizaine de manifestants, puis le groupe compact de passants et de curieux qui s'était formé autour d'eux dans cette rue piétonnière du centre de Moscou. Mais tout a été fait pour les décourager de poursuivre leur action.

Un chasse-neige particulièrement tenace a foncé une bonne dizaine de fois dans la foule pour nettoyer la chaussée, qui n'en avait évidemment plus besoin. C'est à cet endroit-là et pas ailleurs que le conducteur de cet engin faisait porter tous ses efforts. Un jeune travailleur hilare en sarrau se mit ensuite en devoir de casser la neige durcie sur le toit d'une maison voisine et de lancer les blocs sur la foule.

Propos antisémites

Rattrapé un peu plus loin dans la vieille rue Arbat et interrogé sur ses motifs, cet intrépide agent municipal sortit de sa poche un ordre de mission en bonne et due forme. Lui aussi avait enlevé la neige sur ce toit-là et pas sur un autre. Pourquoi ? Il répondit qu'il fallait plutôt poser cette question à son voisin nettement mieux vêtu que lui, lequel s'esquivait aussitôt.

Ces mesquineries n'étaient rien à côté des propos ouvertement antisémites lancés contre les manifestants. *« Hitler n'a pas terminé son travail avec vous ! »*, s'exclamait une forte femme d'environ quarante ans. D'autres affirmaient à haute voix, comme une leçon apprise, que *« ces gens-là »* ne travaillaient pas, avaient de l' *« or caché »* et dénigraient *« la patrie »*. *« Regardez comme ils sont bien habillés »*, remarquait à tout bout de champ une femme dans l'assistance.

Un peu plus loin, un responsable local du Komsomol (les Jeunesses communistes) s'exprimait de façon plus modérée : *« Ils causent du tort au pays avec ces manifestations. Est-ce qu'on tolérerait ça chez vous ? »*

D. Dh.

AUTRICHE

Démentis autour d'un document évoquant une éventuelle démission de M. Kurt Waldheim

Le *Jerusalem Post*, quotidien en langue anglaise paraissant en Israël, a publié, lundi 9 février, une lettre dont plusieurs organes de la presse internationale avaient reçu la copie. Ce document est supposé émaner de M. Aloïs Mock, ministre des affaires étrangères du nouveau gouvernement autrichien, et être adressé à Mme Thatcher.

Dans ce texte rédigé sur papier à en-tête de l'OVP, le Parti populiste autrichien (conservateur), M. Mock évoque la possibilité d'une démission du président de la République, M. Kurt Waldheim, dans le courant de l'année 1987, *« pour raisons de santé »*.

Un porte-parole de Mme Thatcher a toutefois qualifié de *« grotesque »* ce document ; il a précisé que M. Mock avait bien adressé une correspondance au premier ministre britannique en décembre dernier, mais qu'il n'y était fait aucune référence à M. Waldheim. Au siège du Parti populiste à Vienne, on a également démenti l'authenticité du texte.

Au Congrès juif mondial, à New-York, qui fut en pointe dans la dénonciation du passé caché de M. Kurt Waldheim, on se montre très circonspect. M. Elan Steinberg, directeur adjoint du CJM, nous a déclaré avoir également reçu copie de la lettre la semaine dernière, mais qu'il avait de sérieux doutes sur son authenticité.

L. R.

Proche-Orient

La « guerre des camps » au Liban

Le mouvement chiite Amal ajourne la livraison de vivres à Bourj-el-Barajneh

Le mouvement chiite Amal a annoncé, mardi soir 10 février, qu'il avait décidé de faire entrer des vivres ce mercredi 11 février dans le camp palestinien de Bourj-el-Barajneh, *« pour des considérations d'ordre humanitaire »*, tout en déclarant que les informations faisant état de la famine dans le camp étaient *« exagérées »*. Mercredi matin, toutefois, deux poids-lourds chargés de vivres, arrivés à proximité du camp, n'ont pas été autorisés à y pénétrer. Les responsables du mouvement chiite ont indiqué que l'opération de ravitaillement de Bourj-el-Barajneh avait été ajournée.

Le projet d'Amal de laisser entrer des vivres dans le camp pourrait être le résultat de plusieurs entretiens qui ont eu lieu mardi à Damas entre des responsables syriens, libanais et libyens pour tenter de mettre un terme à la « guerre des camps » qui oppose, depuis plus de quatre mois, les miliciens du mouvement chiite Amal et les Palestiniens au Liban. M. Walid Joumblatt, chef druze du Parti socialiste progressiste (PSP), s'est entretenu avec le chef d'Amal, M. Nabih Berri, des moyens d'appliquer le plan iranien de règlement qui prévoit la levée du blocus des camps et la redéfinition des relations libano-palestiniennes.

Une réunion a ensuite regroupé M. Joumblatt, le numéro deux libyen, le commandant Abdessalam Jalloud, et des représentants d'organisations palestiniennes, dont le Front de salut national palestinien (FSNP, coalition pro-syrienne). De source bien informée, on indique que les Palestiniens ont réclamé le respect du cessez-le-feu, la levée du siège des camps et leur ravitaillement. D'autre part, le président syrien, M. Hafez El-Assad, a eu deux entretiens mardi à Damas avec le roi Hussein de Jordanie, arrivé le jour même en Syrie pour une « visite de travail ».

Sur le plan international, plusieurs initiatives ont été prises mardi, tant dans le monde arabe qu'en Occident, pour mettre fin à la « guerre des camps ». Le ministre algérien des affaires étrangères, M. Ahmed Taleb Ibrahimi, président du comité de bons offices de la Ligue arabe, et le secrétaire général de la Ligue, M. Chedli Klibi, ont lancé un appel commun *« pressant »* pour mettre fin à la « guerre des camps ».

Mardi matin, dans plusieurs villes de Cisjordanie et de la bande de Gaza occupées, des manifestants palestiniens ont lancé des slogans hostiles à Amal ainsi qu'au président syrien Hafez El-Assad.

A Vienne, l'Office de secours de l'ONU aux réfugiés palestiniens (UNRWA) a lancé un appel aux miliciens d'Amal pour qu'ils l'autorisent à ravitailler en produits alimentaires les camps.

A Paris, la Ligue des droits de l'homme a demandé, dans un communiqué, *« à tous les gouvernements qui ont les moyens d'entreprendre au Liban une action strictement humanitaire d'intervenir pour faire cesser le blocus des camps et organiser les secours de première urgence en vivres et en médicaments »*.

Plusieurs démarches ont été également entreprises dans ce sens par des organisations humanitaires et des partis politiques français. – *(AFP.)*

M. Arafat adjure l'ONU d'assurer la protection des Palestiniens

(Suite de la première page.)

« Il y a six mille personnes dans la FINUL – le camp de Rachidieh est à 2 kilomètres d'un de ses QG – et on pourrait leur donner l'ordre d'intervenir. Les quatre Etats [qui s'étaient engagés dans la multinationale] *peuvent demander une réunion du Conseil de sécurité et faire intervenir les forces de l'ONU. C'est leur responsabilité. Moi, je n'y arrive pas sous prétexte que le Liban n'est pas d'accord, estimant que c'est une affaire interne. Je pourrais aller devant la Cour de La Haye. »* Les Nations unies, estime M. Yasser Arafat, ont une responsabilité, ne serait-ce d'ailleurs qu'à travers l'UNRWA qui n'intervient plus dans les trois camps assiégés depuis le début des combats.



Ce qui se passe aujourd'hui au Liban pour les Palestiniens est, affirme M. Yasser Arafat, *« un crime, un génocide semblable à celui qui a motivé le procès de Nuremberg. C'est un problème humanitaire »*.

Qui sont les responsables ? *« L'évacuation des Palestiniens du Liban est une demande israélienne. Dans le sud du Liban, les forces israéliennes, avec l'Armée du Liban sud, appuient Amal par leurs bombardements par terre, air, mer. Elles ont constitué un état-major de huit officiers pour suivre l'opération. A Beyrouth, pour Sabra, Chatila et Bordj-el-Barajneh, il y a Amal, la sixième et la première brigade* [à majorité chiite] *sans ordres de leur commandement, et les forces spéciales syriennes. Il y a un complot syro-israélien contre la présence palestinienne au Liban. »* Le chef de l'OLP cite en exemple le blocus naval israélien. *« Ils ont intercepté treize navires que j'ai envoyés avec des vivres et des médicaments. »*

A propos de l'accord signé sous les auspices du comité de bons offices de la Ligue arabe lors du sommet islamique de Koweït prévoyant la levée du blocus des camps en échange du retrait des Palestiniens de Maghdouchié, M. Yasser Arafat en brandit aussi le texte, lit chaque disposition avant d'affirmer : *« Hafez el Assad s'est payé la tête des médiateurs arabes qui se sont rendus en Syrie et au Liban. Nous nous sommes retirés de Maghdouchié. Il ne s'est rien passé. Hafez el Assad leur a menti. Il a promis que l'accord serait appliqué, juste le temps de faire passer le sommet islamique de Koweït. »*

Que font les Algériens qui président le comité et avec lesquels le chef de l'OLP s'est entretenu lundi ? *« Ibrahimi, le ministre des affaires étrangères, m'a dit : j'ai contacté les Syriens. Il n'y a rien à faire. Nous sommes arrivés à une impasse. Moi, je ne vous demande pas grand-chose, lui ai-je répondu, seulement d'annoncer au monde ce qui vient de se passer avec cette initiative. »*

Il n'y a pas de gouvernement libanais

Sans illusions sur la possibilité de réunir une force arabe d'interposition au Liban – *« Il faudrait un sommet arabe pour en décider »* – M. Yasser Arafat se garde de jeter la pierre à tous les Etats arabes. *« La situation est très difficile »*, se contente-t-il de dire, citant à l'appui de ce constat l'incapacité arabe à venir à bout de la guerre Iran-Irak, *« qui menace tous les Etats arabes et en particulier ceux du Golfe »*, des conflits du Sahara, du Soudan et du Tchad.

Qui peut aujourd'hui garantir la présence palestinienne au Liban et comment la redéfinir ? *« Les accords du Caire sont toujours valables »*, estime M. Yasser Arafat, avant d'ajouter toutefois : *« Nous sommes prêts à les revoir. Mais avec un gouvernement libanais. Or il n'y a pas de gouvernement libanais. »* Pourquoi être venu au Liban et surtout pour quoi faire ? *« Personne n'a jamais dit : les Palestiniens, c'est fini au Liban. Nous sommes un demi-million dans ce pays. Ce sont les Palestiniens et leurs alliés du Mouvement national libanais qui ont mené et mènent la guerre d'usure contre Israël et l'ont obligé au retrait. »* Le Liban est-il encore une base de départ dans la lutte contre Israël ? *« C'est uniquement un point de passage vers la Palestine »*, se contente d'affirmer le chef de l'OLP.

M. Yasser Arafat reconnaît volontiers l'alliance entre les Palestiniens et le Hezbollah : *« Nous sommes alliés*, dit-il, *à tous ceux qui combattent avec nous l'ennemi israélien. »* Le fondamentalisme islamique ne risque-t-il pas cependant d'éclipser la cause palestinienne ? Pour M. Arafat, les deux choses sont liées : *« Face à l'intransigeance israélienne, il va naître*, dit-il, *une multitude d'intransigeances. Cela, l'Occident ne veut pas le comprendre et risque de le payer. Les occidentaux ne veulent pas comprendre ce que signifient la Palestine et Jérusalem dans cette partie du monde. Pas seulement pour les musulmans mais aussi pour les chrétiens. »*

Sur le sort des otages au Liban, le chef de l'OLP ne veut pas s'exprimer publiquement. La discrétion, semble-t-il penser, est la condition du succès. Il se montre tout aussi réservé à l'égard du Djihad islamique pour la libération de la Palestine, qui a revendiqué l'enlèvement des quatre professeurs du Beirut University College et réclame en échange la libération de quatre cents Palestiniens détenus en Israël. *« C'est un nom*, dit-il, *une appellation. On utilise la Palestine à tout bout de champ. Les Iraniens disent bien que la libération de Jérusalem passe par l'occupation de Bassorah ! »*

A une question sur les arrière-pensées du plan du roi Hussein sur la Cisjordanie, M. Arafat ne veut visiblement pas envenimer les choses, au contraire. *« Ce n'est pas la peine de parler de ce problème maintenant*, dit-il, *puisque, lors de notre dernière rencontre à Koweït, le roi et moi-même avons décidé de tourner la page et d'ouvrir un nouveau dialogue à tous les niveaux. »* D'ailleurs, indique-t-il, Abou Jihad, qui avait dû quitter Amman après la rupture par le roi de l'accord jordano-palestinien en février 1986, *« va y retourner très bientôt pour participer à la réunion du comité jordano-palestinien »*. La réactivation de ce comité pour le soutien aux Palestiniens des territoires occupés est une des conséquences de la rencontre de Koweït.

Le renouveau de ce dialogue ne risque-t-il pas de compromettre une fois de plus la difficile réconciliation interpalestinienne ? Le sujet irrite incontestablement le chef de l'OLP, qui s'indigne qu'on puisse même le soulever. *« Est-ce que la France est unie ? Le cabinet français et le cabinet israélien sont-ils unis ? Le cabinet palestiniens est uni »*, affirme M. Yasser Arafat, qui ne veut voir dans les divisions palestiniennes que *« des malentendus sur le programme politique »*. *« De quel droit*, s'exclame-t-il, *nous reprochez-vous notre démocratie ? C'est la chose la plus importante de notre existence. »*

Niant que les perspectives de paix au Proche-Orient paraissent plus éloignées que jamais, M. Arafat estime que, *« depuis la perte de crédibilité des Etats-Unis, il y a une dynamique européenne qui se dessine, avec la France, l'Espagne et l'Italie. C'est une occasion unique pour les Européens, mais je leur conseille d'agir rapidement. Nous sommes, en effet, dans le même lac. Nous sommes au Sud, vous êtes au Nord, tout ce qui nous arrive vous arrivera, c'est la loi de la géopolitique. »*

En dépit de la situation M. Arafat se veut optimiste. *« Comptez*, dit-il, *le nombre de forces qui ont comploté contre nous. Reagan en 1982 s'est vanté d'en finir avec l'OLP et Assad en 1983 a annoncé notre mort... »* L'indifférence du monde face au drame des camps n'étonne qu'à moitié le chef palestinien. *« Nous sommes sans patrie, on est obligé de subir. Cela fait partie de la tragédie palestinienne. »*

FRANÇOISE CHIPAUX.

● **Le ministre irakien des affaires étrangères à Paris.** – M. Tarek Aziz, ministre irakien des affaires étrangères, est arrivé, mardi soir 10 février, à Paris pour une brève visite de travail. C'est la troisième visite d'un membre du gouvernement irakien en France en quelques semaines. Le général Abdel Jabbar Khalil Chanchall, ministre d'Etat chargé des affaires militaires, arrivé jeudi dernier à Paris, s'est entretenu depuis avec les ministres français de la défense et des affaires étrangères, MM. André Giraud et Jean-Bernard Raimond. Deux semaines plus tôt, le vice-ministre irakien de l'industrie et du commerce, M. Abdultawah Mollah Hawyish, était venu en France pour discuter du rééchelonnement de la dette irakienne envers la France.

Proche-Orient

Le sort des otages au Liban

Une opération d'échange de prisonniers semble sérieusement envisagée par Jérusalem

L'Organisation de la justice révolutionnaire, qui détient notamment le Français Jean-Louis Normandin en otage, a lancé, mardi soir 10 février, une nouvelle mise en garde contre une attaque militaire américaine au Liban. A ce propos, l'OJR fournit de *« nouvelles précisions sur une attaque militaire américaine préparée en coordination avec des officiers de l'armée libanaise et d'un haut responsable israélien de la sécurité »*. Selon elle, *« une attaque-éclair devrait être exécutée à Beyrouth par un commando américano-libano-israélien »*. *« Nous mettons en garde les Etats-Unis contre toute action stupide, car les représailles seront très cruelles »*, affirme l'OJR dans un communiqué remis au bureau beyrouthin d'une agence de presse occidentale.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Israël est prêt à envisager de participer, sous une forme ou une autre, à un échange de prisonniers qui lui permettrait de récupérer l'aviateur capturé en octobre au Liban sud par les miliciens du mouvement chiite Amal, fût-ce dans le cadre d'un accord qui entraînerait parallèlement la libération des quatre professeurs de l'université de Beyrouth otages de Djihad islamique pour la libération de la Palestine. Mais il s'agit surtout là d'une position d'attente, et rien n'indique que les consultations diplomatiques en cours aient pour l'instant permis la moindre ébauche de négociations. En outre, à supposer qu'une opération d'échanges soit sérieusement considérée à Jérusalem, plusieurs obstacles rendent un tel projet aléatoire.

Interrogé mardi 10 février sur le point de savoir quelle serait la réponse de son gouvernement à une demande américaine de participer à une opération d'échange, M. Itzhak Shamir, premier ministre israélien, a lâché une petite phrase laconique et peu compromettante, mais qui laisse ouverte la porte d'une éventuelle négociation : *« Nous examinerons cette requête et réfléchirons. »* Dans la même journée, d'autres dirigeants israéliens ont tenu des propos qui incitent plus au scepticisme quant aux chances de voir se nouer un marchandage. M. Uri Lubrani, coordonnateur des activités israéliennes au Liban, a déclaré que l'Etat juif *« n'était et ne serait jamais engagé »* dans aucune transaction avec les preneurs d'otages. Quant à M. Shimon Pérès, ministre des affaires étrangères, il a minimisé le marché proposé par M. Nabih Berri, en le qualifiant de *« simple ballon d'essai »*.

Il reste que, comme on le répète inlassablement à la Maison Blanche, l'administration Reagan n'a pas demandé à Israël son concours pour faciliter la libération des quatre otages enlevés à Beyrouth et qu'elle n'a pas l'intention de le faire. Cela n'enlève rien au désir de Jérusalem de récupérer le navigateur détenu depuis quatre mois par Amal. Et il *n'est pas douteux qu'Israël est disposé* à payer le prix d'une telle libération en élargissant de son côté des groupes de prisonniers arabes.

Sunnites ou chiites ?

Mais, premièrement, les Israéliens se demandent toujours si M. Berri, qui vit depuis plusieurs mois à Damas, exerce une autorité suffisante sur la fraction d'Amal qui détient le pilote pour pouvoir lui imposer ses conditions. Et, deuxièmement, ils entrevoient toutes les difficultés que risque de rencontrer M. Berri dans son « marché » avec les ravisseurs des otages de Beyrouth.

Beaucoup dépend en fait de l'identité réelle et des allégeances politiques des hommes qui se dissimulent sous le sigle Djihad islamique pour la libération de la Palestine. Si, comme certains le pensent, les ravisseurs sont plus proches des Palestiniens sunnites du Liban que des chiites pro-iraniens, les chances, dans le cadre d'un accord préliminaire, d'une entente préalable entre ces derniers et le leader d'Amal sont bien minces alors que la guerre des camps montre chaque jour à quel point la haine s'est accumulée entre les uns et les autres.

En tout cas, la situation actuelle rappelle étrangement celle qui prévalait après la « prise en otage » pendant l'été 1985 du Boeing de la TWA. A l'époque, après avoir, avec la bénédiction de Washington, refusé de céder au chantage des terroristes, Israël avait ensuite, au fil des semaines, satisfait leurs exigences en libérant en plusieurs étapes des centaines de Libanais détenus dans la prison d'Atlit. Bien qu'un dénouement du même type ne puisse être exclu, l'Etat juif ne se prêtera à une négociation que s'il reçoit de la Croix-Rouge la ferme assurance d'une libération de son pilote. Tout autre engagement serait politiquement trop coûteux et mal reçu par les Israéliens, qui avaient déjà très mal *« digéré »* la spectaculaire libération en mai 1985 de 1150 palestiniens dont beaucoup avaient été condamnés pour des crimes terroristes.

J.-P. LANGELLIER.

IRAN : à la veille du 8e anniversaire de la révolution islamique

L'imam Khomeiny affirme que le peuple iranien exige « la guerre jusqu'à la victoire »

L'imam Khomeiny s'est exprimé publiquement mardi 10 février pour la première fois depuis près de trois mois, affirmant que son peuple exigeait *« la guerre jusqu'à la victoire »* contre l'Irak.

L'imam, âgé de quatre-vingt-six ans, a fait ces déclarations dans une mosquée située près de son domicile, dans le nord de Téhéran, à la veille du huitième anniversaire de la révolution islamique du 11 février 1979.

Bien que certains organes de presse occidentaux aient rapporté que l'imam Khomeiny était en mauvaise santé, il s'est exprimé d'une voix ferme durant les dix-sept minutes de son discours retransmis sur Radio-Téhéran.

Les troupes iraniennes en lutte contre l'Irak se battent pour une *« cause divine »*, a-t-il affirmé. Le peuple iranien, a-t-il ajouté, a pourtant connu *« des moments amers en raison de sa condition spirituelle »*. *« Les familles et les enfants sont tués et cela est dur à supporter »*, a-t-il dit.

Il s'agit du premier discours public de l'imam depuis le 20 novembre dernier. Les rumeurs sur son mauvais état de santé avaient encore circulé dimanche, quand il avait écouté silencieusement, prononcé par le président iranien Ali Khamenei, le discours qu'il avait lui-même rédigé. *« Presque chaque jour, l'Iran est frappé et de nombreux enfants, des jeunes, des vieux et des gens ordinaires voient leurs maisons tomber sur eux »*, a-t-il dit mardi dans son discours. *« Mais, alors qu'ils émergent des décombres, ils soulignent le besoin de faire la guerre jusqu'à la victoire. »*

Un appel de M. M'Bow

A Paris, M. M'Bow, directeur général de l'UNESCO, a lancé un appel aux belligérants *« qui sont parties à la convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé »* de respecter les dispositions de cette convention.

Soulignant que la guerre fait *« de plus en plus de victimes parmi les vieillards, les femmes et les enfants »* et *« provoque de graves dommages à des monuments religieux, artistiques, historiques, irremplaçables chefs-d'œuvre qui appartiennent désormais au patrimoine culturel commun de l'humanité »*, M. M'Bow a ajouté : *« Si les pertes en vies humaines constituent une irréparable tragédie, la destruction d'un riche patrimoine culturel prive les générations futures et l'humanité entière de quelques-uns des témoignages les plus marquants d'une des civilisations les plus brillantes. »*

Le témoignage du journaliste américain libéré

« Un pion dans une lutte de pouvoir interne ? »

Gerald Seib, le journaliste américain accusé d'espionnage par les autorités iraniennes qui l'ont détenu quatre jours, a affirmé, mardi 10 février, que son cas illustrait les difficultés auxquelles les États-Unis se sont exposés en traitant avec un pays rongé par des divisions politiques. *« Peut-être étais-je un pion dans une lutte de pouvoir interne »*, écrit-il dans *Wall Street Jounal*, dont il est le correspondant au Caire. *« Des divergences si profondes qu'un ministère peut inviter un journaliste et un autre l'arrêter montrent à quel point est risquée la stratégie de l'administration Reagan de traiter avec l'Iran »*, poursuit-il.

Seib estime que l'Iran est apparemment divisé entre une faction conduite par le président du Parlement Ali Hachemi Rafsandjani — celle qui a probablement été en relation avec l'administration Reagan — et une autre faction soutenant l'ayatollah Hussein Ali Montazeri, successeur désigné de l'ayatollah Khomeiny.

Il raconte que, vers la fin de sa visite à Téhéran, il reçut un coup de téléphone l'informant que son passeport n'était pas en ordre et que son nom ressemblait à celui d'un homme recherché.

Après s'être rendu dans plusieurs bureaux gouvernementaux accompagné d'un diplomate suisse (l'ambassade de Suisse représente les intérêts de Washington en Iran depuis la rupture des relations entre les deux pays en 1979), Seib a été accosté dans un parc de stationnement par quatre hommes qui lui ont crié en anglais, *« Police »*.

« Deux d'entre eux m'ont attrapé, m'ont attaché les bras derrière le dos et m'ont poussé (...) sur la banquette arrière d'une voiture », raconte-t-il. Bien qu'on l'ait traité brutalement, il n'a jamais vu d'armes.

Il a appris, par la suite, qu'il avait été conduit à la tristement célèbre prison Evin, où il a été questionné par plusieurs responsables qui l'ont accusé d'espionnage au profit d'Israël et croyaient qu'il était juif (alors qu'il est catholique).

Pendant les interrogatoires ses yeux étaient bandés, ajoute-t-il, mais il pouvait ensuite enlever le bandeau et il n'a jamais subi de mauvais traitements. Ses papiers ont été examinés mais tout, argent compris, lui a été rendu.

هكذا من الاصل

Afrique

La fin de la visite du président congolais à Paris

M. Chirac suggère à l'OUA de trouver de « nouvelles idées » pour régler le conflit tchadien

M. Denis Sassou Nguesso, chef de l'Etat congolais et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, devait tenir une conférence de presse dans l'après-midi de ce mercredi 11 février, à l'issue de sa visite d'Etat en France, commencée lundi.

La journée de mardi a été essentiellement marquée par une réception à l'Hôtel de Ville et des entretiens avec M. Jacques Chirac. Les allocutions prononcées lors d'un dîner officiel offert par le premier ministre ont montré une volonté mutuelle de minimiser les désaccords sur le problème tchadien. Au cours du banquet de lundi à l'Elysée, MM. Mitterrand et Nguesso avaient lu des discours qui laissaient apparaître, de façon assez inhabituelle dans un tel cadre officiel, de sérieuses divergences. A son invité, qui demandait l'arrêt de *« toute ingérence étrangère »*, M. Mitterrand avait rappelé qu'il était abusif de mettre sur un même plan la Libye et la France *« appelée par un pays souverain »*. D'une façon souriante, mais ferme et explicite, il avait gardé ses distances à l'égard des propos de son hôte au cours d'une conversation impromptue avec des journalistes présents au dîner.

Apparemment, le chef de l'Etat congolais s'est rendu compte du mauvais effet produit par des déclarations intempestives lors de l'émission « Face au public » de France-Inter, diffusée lundi mais enregistrée deux jours plus tôt à Brazzaville avant que ne soient connues les raisons du redéploiement et du renforcement du dispositif militaire français au Tchad (*le Monde* du 11 février). Une explication franche était nécessaire. Elle a sans doute été facilitée par le fait que M. Chirac entretient depuis longtemps de bonnes relations personnelles avec ce *« progressiste »* converti au réalisme en matière économique.

Lors des échanges de toasts au quai d'Orsay, mardi soir, M. Nguesso s'est montré beaucoup plus prudent. *« Il n'y a point de place ici pour des coups d'éclat. La question est de sauvegarder l'existence, l'unité d'un pays, de mettre fin aux souffrances d'un peuple. (...) Je me félicite de l'étroite collaboration qui existe entre nous dans la recherche de la paix dans ce pays frère »*, a-t-il dit.

De son côté, M. Chirac a eu un ton conciliant. *« Aujourd'hui, les choses sont plus claires, dans la mesure où apparaissent nettement les responsabilités dans la poursuite de la guerre et où la réconciliation nationale entre Tchadiens est en voie d'achèvement*, a-t-il dit. *Rétablir la paix au Tchad, c'est trouver une solution politique à ce conflit. La France approuve et soutient vos initiatives. »* Affirmant qu'il faisait confiance à son hôte, il a souhaité que l'OUA soit plus imaginative et ait d'*« autres idées »* pour régler le conflit.

D'autre part, le premier ministre a vivement encouragé son invité à *« restaurer les grands équilibres économiques »* de son pays en pratiquant une politique de rigueur, *« la seule possible »*, pour éviter la faillite. La France plaide la cause du Congo devant le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Elle estime, comme l'a dit M. Chirac dans son allocution, que des *« taux d'intérêt beaucoup trop élevés »* rendent le poids de la dette insupportable. Mais elle souhaite aussi que ses alliés africains acceptent de prendre certaines mesures impopulaires pour assainir leur situation financière.

C'est pour entretenir les dirigeants français des *« exigences »* du FMI, jugées par lui excessives, que M. Bongo, président du Gabon, a commencé, ce mercredi à Paris, une visite privée, sans attendre la fin du séjour officiel de son homologue congolais.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Le « redéploiement » du dispositif « Epervier » est amorcé

N'DJAMENA
de notre envoyé spécial

On estime ici, de sources occidentales, que le renforcement de l'armée libyenne dans le nord du Tchad, *tout en n'atteignant* peut-être pas le chiffre de 20 000 hommes cité par M. Hissène Habré, est bien réel. La localité de Ouadi-Doum serait ainsi devenue, selon un expert, la plus grande base aérienne de tout le continent africain. Outre quelque 3 000 soldats libyens dans le Tibesti, Tripoli aurait concentré près de 4 000 hommes à Ouadi-Doum et dans les environs, 3 000 dans la zone de Faya-Largeau, sans compter d'importants détachements à Gouro et Ounianga-Kébir, soit, au total, près de 13 000 hommes. Ce chiffre pourrait sans aucun doute être grossi si des renforts descendaient des bases de Khoufra, Sebha et Maaten-Es-Sarra, en Lybie. Chacun, à N'Djamena, déclare s'attendre à une vaste offensive de Tripoli, et souligne que le colonel Kadhafi ne peut rester dans l'état humiliant d'avoir subi un revers militaire important de la part de ce qu'il considère comme *« une armée de va-nu-pieds »*.

En face, le renforcement de la présence militaire française s'est amorcé. Un « radar de veille » destiné à surveiller l'espace aérien de l'est du Tchad va être installé à Abéché ou à Biltine. Jusqu'à présent, comme paraît le démontrer l'incursion à basse altitude d'un avion Tupolev-22 libyen, le dimanche 4 janvier, à 17 h 30, au-dessus de l'aéroport de Sarh dans le sud du Tchad, la couverture aérienne du territoire tchadien n'était pas sans faille. Il est vrai qu'aucun dispositif radar ne peut prémunir complètement contre des avions libyens qui violeraient, par exemple, l'espace aérien soudanais.

Des unités d'infanterie de marine ont commencé depuis dimanche à rejoindre Abéché et Biltine, cette dernière localité se situant à 130 kilomètres à vol d'oiseau au sud du 16e parallèle. Sur place, des travaux sont en cours pour remettre en état les installations qui accueilleront les troupes françaises.

Celles-ci, dont une partie est venue de Bouar par la route, sont pour une large part constituées d'unités d'intervention. *A priori*, il n'est pas question que ces deux postes avancés aient pour rôle d'accroître le rayon d'action de la chasse française. Seuls des avions de transport Transall peuvent, en effet, se poser sur les pistes en terre d'Abéché et de Biltine. La réfection de la piste en ciment d'Abéché, largement détruite par les troupes libyennes en 1979 et 1981, supposerait, outre des délais très importants, une logistique considérable.

Un système de défense anti-aérienne sera progressivement installé dans ces deux localités, et il n'est pas exclu que des hélicoptères Gazelle munis des missiles Hot puissent y être stationnés. Selon certaines sources, ce *« redéploiement »* pourrait être achevé dans un délai de huit jours. A ce moment-là, le dispositif « Epervier » pourrait atteindre environ 2 400 hommes.

LAURENT ZECCHINI.

Asie

AFGHANISTAN

La guérilla a « presque doublé » ses bombardements depuis le 15 janvier, affirme Moscou

Les bombardements de la guérilla ont *« presque doublé »* depuis le cessez-le-feu unilatéral décrété par Kaboul le 15 janvier, a affirmé, mardi 10 février à Moscou, un porte-parole officiel. M. Guennadi Guerassimov, porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, a reconnu au cours d'une conférence de presse que *« le processus de réconciliation nationale n'est pas facile et rencontre des résistances »*. Il a cité l'exemple de l'*« avion civil »* abattu lundi au-dessus de l'aéroport de Khost (*le Monde* du 11 février).

Entre-temps, le médiateur de l'ONU, M. Diego Cordovez, qui est arrivé à Moscou lundi soir, s'est entretenu mardi avec le premier vice-ministre aux affaires étrangères, M. Youli Vorontsov, et devait rencontrer ce mercredi M. Chevardnadze. Le premier ministre de Kaboul, Sultan Ali Keshmand, est, quant à lui, attendu à Moscou à la mi-février.

Quant au ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Yaoub Khan, il a quitté Paris, dans la nuit de lundi à mardi, pour Rome, troisième étape d'une tournée destinée à procéder avec ses interlocuteurs européens à un échange de vues sur la tension indo-pakistanaise et sur l'Afghanistan. M. Yaoub Khan s'était auparavant rendu à Moscou et a eu lundi un entretien avec M. Jean-Bernard Raimond au Quai d'Orsay.

Sur le terrain, selon des diplomates occidentaux en poste au Pakistan, le terrorisme urbain se développe avec des explosions à Kaboul, Djalalabad et un attentat à Kandahar. Après l'explosion d'une voiture piégée le 1er février dernier devant l'ambassade d'Inde à Kaboul, une nouvelle explosion a eu lieu le 6 dans un quartier sud de la capitale, faisant trois morts et provoquant la destruction de trois véhicules. Le 2 février, à l'occasion d'un barrage routier, la police a découvert 206 kilos d'explosifs cachés dans un chargement d'engrais près de la frontière avec le Pakistan, dans l'est du pays. Aux explosions, dont trois inexpliquées, survenues à quelques heures d'intervalle le matin du 6 février, il faut ajouter plusieurs assassinats de militaires, de représentants du régime et de quelques Soviétiques, ont ajouté les diplomates. Devant cette situation, les barrages routiers, qui avaient été allégés dans la capitale le 15 janvier dernier, se sont à nouveau multipliés.

A Djalalabad (est du pays), les diplomates ont confirmé l'attentat à la camionnette piégée rapporté le 4 février par l'Agence afghane islamique de presse, proche de la guérilla. L'explosion avait fait au moins trente morts et visait un centre de télécommunications et de radio, ont confirmé les diplomates. Enfin, ils ont confirmé un attentat, le 5 février, dans un lieu de pèlerinage religieux à Kandahar (Sud). Aucune indication sur les victimes éventuelles n'a pu être obtenue. *(AFP.)*

PHILIPPINES : l'inventaire de la fortune des Marcos

Entre autres, 31 avions et hélicoptères...

MANILLE
de notre envoyé spécial

Mme Marcos avait raison d'être offusquée, elle qui avait démenti avec la dernière énergie posséder 3 000 paires de chaussures, affirmant que c'était une « exagération éhontée » : un récent inventaire entrepris par la fondation qui gère désormais les appartements privés du palais de Malacanang, appelés à devenir un musée, a révélé que, effectivement, Imelda Marcos n'avait que 1 060 paires de chaussures (y compris les sandales). Le joyau de la collection : des chaussures lumineuses, à piles... Au cours de ce même inventaire, il a été établi officiellement que Mme Marcos possédait 508 robes longues, 427 robes courtes, 808 sacs, 664 mouchoirs et 71 paires de lunettes de soleil.

Les chaussures de *Mme Marcos étaient devenues un* tel symbole de l'extravagance de l'ex-première dame des Philippines qu'on en était arrivé à en oublier le reste. Grâce au travail de la commission chargée d'inventorier les avoirs des Marcos, on a aujourd'hui une vision d'une richesse consistante, dont la frivolité de madame n'était que l'écume. Aux Philippines même, les avoirs des Marcos se chiffreraient à *1,5 milliard de dollars (143 titres* de propriété, 81 voitures, 31 avions et hélicoptères, 14 bateaux). D'autre part, les deux tiers des 268 sociétés placées sous séquestre après le départ du couple présidentiel appartiennent à cinq familles, dont les Marcos et les Romualdes (la famille d'Imelda). A New-York, la justice américaine a placé sous séquestre quatre immeubles considérés comme appartenant aux Marcos, dont la valeur se chiffre à 110 millions de dollars.

Mais c'est en Suisse que se trouverait le plus gros des avoirs des Marcos. Grâce à des entorses au secret bancaire consenties par les autorités helvétiques, la commission chargée d'inventorier la richesse des Marcos progresse dans son enquête sur les 5 milliards de dollars que l'ex-couple présidentiel aurait déposés sur des comptes suisses pendant les vingt années au cours desquelles il a régné sur les Philippines.

PHILIPPE PONS.

CORÉE DU SUD

Accueil triomphal d'une famille nord-coréenne ayant fait défection

Onze ressortissants nord-coréens, membres d'une même famille, sans doute les premiers civils à fuir en groupe le régime de Pyongyang, ont été accueillis, dimanche 8 février, en triomphe à Séoul après une odyssée que les a conduits au Japon, puis à Taiwan. Un médecin, M. Kim Mahn-Cheol, sa femme, cinq enfants, sa belle-mère et d'autres membres de sa famille étaient arrivés le 20 janvier sur la côte japonaise au terme d'une dérive de vingt-cinq jours à bord d'un bateau de pêche. Leur but, ont-ils raconté, était de s'installer *« dans un pays chaud »*, mais surtout pas en Corée du Sud, que la propagande nord-coréenne décrit comme *« l'enfer sur terre »*. Ils révisèrent leur jugement lorsque des fonctionnaires sud-coréens venus les voir à Taipeh, où le Japon les avaient transférés en attendant que soit trouvé un pays d'accueil définitif, *leur* offrirent 14,5 kilos d'or. Au lendemain de leur arrivée, dans la capitale sud-coréenne, l'organisation de la Croix-Rouge de Pyongyang a accusé le régime de Séoul d'avoir *« kidnappé »* la famille et exigé sa restitution. – *(AFP, UPI.)*

SRI-LANKA

L'armée poursuit son offensive contre les rebelles tamouls

Les forces de sécurité ont progressé, mardi 10 février, sur tous les fronts contre les rebelles séparatistes tamouls, a annoncé Colombo. Selon un communiqué officiel, les rebelles se sont repliés sur la jungle, poursuivis par l'armée, qui a fouillé des villages, occupé des repaires d'insurgés, détruit des bunkers et saisi des armes, au sixième jour d'une offensive qui s'étend de Mannar, dans le Nord-Ouest, à Jaffna et à Kilinochchi, bastions tamouls du Nord, et jusqu'au district oriental de Trincomalee.

D'autre part, toujours selon le gouvernement, environ trois mille personnes ont été arrêtées en l'espace de quarante-huit heures pour prévenir des émeutes ethniques, à la suite du massacre, le 7 février, de vingt-neuf Cinghalais par des séparatistes tamouls (*le Monde* du 10 février). La plupart des personnes arrêtées sont des fauteurs de troubles qui pourraient tirer prétexte du massacre pour monter la communauté cinghalaise contre la minorité tamoule. *« Dans deux ou trois semaines, une fois que la situation se sera améliorée, nous les relâcherons »*, a déclaré un porte-parole officiel. – *(Reuter.)*

● **INDE : nouveaux attentats au Pendjab.** – Deux hommes armés, sur une moto, ont tué par balles, mardi 10 février, le docteur M. S. Manget, fils de l'inspecteur général de la police du Pendjab, D. Manget, alors qu'il se rendait à un hôpital de la ville de Patiala. Un cycliste qui passait a également été tué, portant à quatre-vingt-cinq le nombre des morts dans les violences séparatistes cette année. Trois hommes, dont un policier et un magistrat, avaient également été tués la veille au Pendjab par des extrémistes sikhs. – *(Reuter.)*

Amériques

ÉTATS-UNIS : les suites de l'« Irangate »

M. Reagan remet des notes personnelles à la commission d'enquête

Washington *(Reuter)*. – Des extraits des notes personnelles de M. Reagan sur le scandale des ventes d'armes à l'Iran ont été remis, le mardi 10 février, à la commission d'enquête conduite par l'ancien sénateur John Tower, a annoncé le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater.

M. Fitzwater a précisé que le président avait lui-même choisi ces extraits après que la commission, chargée d'enquêter sur le rôle joué par le Conseil national de sécurité (NSC) dans l'affaire, lui eut communiqué les dates qui l'intéressaient.

M. Reagan devait rencontrer, ce mercredi 11 février, pour la deuxième fois les membres de la commission, qu'il avait nommés à la fin de l'année dernière. Il a déjà répondu à leurs questions, pendant plus d'une heure, le 26 janvier.

M. Fitzwater a assuré que M. Reagan ne s'opposerait pas à ce que le contenu des notes soit rendu public dans le rapport de la commission, attendu pour le 19 février. Il a indiqué que deux commissions parlementaires enquêtant sur le scandale n'avaient pas demandé à consulter les notes présidentielles.

M. Fitzwater a, d'autre part, révélé que l'ancien chef du NSC, M. Robert McFarlane, homme clé dans l'affaire iranienne, avait un ordinateur à son domicile relié au système du NSC, bien qu'il eut quitté son poste à la Maison Blanche. M. McFarlane était resté consultant auprès du NSC après avoir abandonné ses fonctions officielles en décembre 1985. Il a été hospitalisé lundi, ayant avalé une trentaine de cachets de Valium, alors qu'il devait, deux heures plus tard, comparaître à nouveau devant une commission d'enquête. Et la police a officiellement conclu à une tentative de suicide.

● **Manifestation d'étudiants à Mexico.** – Plus d'une centaine de milliers d'étudiants ont manifesté, lundi 9 février, dans le centre de la capitale mexicaine pour exiger l'annulation du plan de réforme de l'UNAM (Université nationale autonome de Mexico). Les étudiants de l'UNAM, la plus importante université d'Amérique latine avec près de 350 000 étudiants, sont en grève depuis le 29 janvier (*le Monde* du 6 février). Ils protestent contre l'augmentation des droits d'inscription et le renforcement de la sélection. – *(AFP.)*

La troisième rencontre CEE-Amérique centrale : accord sur les grands principes...

La troisième réunion entre les Douze de la Communauté européenne, les cinq pays d'Amérique centrale et les quatre de Contadora (Mexique, Venezuela, Colombie, Panama) s'est terminée, le mardi 10 février, au Guatemala sur un accord politique qui, pour obtenir le consensus, s'est limité à réaffirmer de grands principes sans proposer de solution, mais a néanmoins permis d'éviter une rupture. Sur la manière de résoudre durablement les crises en Amérique centrale, le document final se contente de ratifier l'appui des vingt et un pays présents à toutes les initiatives et déclarations en faveur de la paix accumulés au cours de ces dernières années.

L'accord souscrit n'engage pas beaucoup ses signataires, et l'appui réaffirmé au groupe de Contadora – dont certains participants ont assuré qu'il sortait renforcé de cette réunion – reste en fait fragile. Le texte adopté affirme que la *« gestion diplomatique du groupe de Contadora et de son groupe d'appui représente l'option latino-américaine pour la recherche de solutions à la crise régionale »* et *« demeure actuellement l'unique instance viable »*. Le Costa-Rica maintient néanmoins sa convocation pour le dimanche 15 février d'une réunion à San-Jose des présidents des pays d'Amérique centrale, à laquelle le chef de l'Etat nicaraguayen, M. Daniel Ortega, n'est pas invité.

M. Claude Cheysson, membre de la Commission européenne, chargé de la coopération, qui a assisté à cette réunion, avait accordé à notre correspondante à Lima, lors de son passage dans la capitale péruvienne, un entretien dans lequel il se prononçait en faveur de l'ouverture d'un dialogue politique en Amérique centrale.

Les Européens doivent inciter au « dialogue » nous déclare M. Cheysson

LIMA
de notre correspondante

« L'Amérique latine est considérée comme la « chasse gardée » des Etats-Unis. L'intérêt de l'Europe est récent. Comment expliquer cette évolution ?

– Les Américains ont longtemps souhaité conserver l'Amérique latine comme une « chasse gardée ». C'est la doctrine Monroe. Mais, depuis quelques années, ils n'acceptent pas toutes les responsabilités que cela implique. On ne peut pas dire qu'ils aient réagi de manière très généreuse face à la crise redoutable que vit l'Amérique latine. D'autre part, les pays d'Amérique latine ont incontestablement développé, ces dernières années, un sentiment de frustration face aux Etats-Unis pour des raisons peut-être injustifiées, mais psychologiquement importantes puisqu'ils s'attendaient à un traitement particulier qu'ils n'ont pas reçu. Ils ont donc cherché des amitiés ailleurs, d'autant plus qu'ils veulent renforcer leur position en ayant des rapports publiquement satisfaisants avec d'autres pays, et particulièrement avec les Européens.

» De notre côté, l'intérêt n'a jamais cessé, mais ce qui est nouveau, c'est le besoin de nous exprimer collectivement en Amérique latine. Depuis quelque temps, l'Europe est devenue capable de tenir un langage commun en termes politiques. Le dernier accord signé en novembre 1985 entre l'Europe et l'Amérique latine montre d'ailleurs cette capacité nouvelle. Je pense aussi que, face à certains grands problèmes économiques, nous avons une convergence d'intérêts. Nous nous en sommes rendu compte à la conférence du GATT.

– Quel rôle peut jouer la Communauté économique pour contribuer à la solution pacifique des conflits d'Amérique centrale ? Ferez-vous pression sur le Nicaragua pour qu'il lève l'état d'exception ?

– Faire pression doit être exclu du langage de l'Europe. Nous incitons les pays concernés à suivre la ligne de Contadora. En aucun cas, une intervention étrangère n'a facilité la solution des tensions. Nous sommes pour le dialogue politique. La France et le Mexique l'ont déjà suggéré, il y a moins de cinq ans, pour résoudre les problèmes entre le gouvernement du Salvador et les forces d'opposition. Le président Duarte a essayé. Il n'a pas réussi. Nous espérons qu'il recommencera.

» Maintenant, je ne me sens pas choqué si l'on incite le gouvernement de Managua à dialoguer avec l'opposition. Et le meilleur moyen de le faire est d'avoir des élections générales sans restrictions et de mettre en application la Constitution qui vient d'être votée et qui, malheureusement, n'a connu que quelques heures de mise en œuvre. Donc, le langage de l'Europe est le langage de Contadora : dialoguez, contrôlez les livraisons d'armes, surveillez les frontières.

– L'aide apportée jusqu'à présent au Nicaragua (la moitié de l'aide accordée à toute l'Amérique centrale) *sera-t-elle répartie entre les* quatre autres pays ?

– L'aide au Nicaragua a représenté la moitié du total de 1980 à 1982. Pourquoi ? Parce que nous ne pouvions pas aider le Guatemala, qui était sous régime militaire. Comme notre aide ne va qu'aux pays les plus pauvres, il ne nous restait plus que le Nicaragua et le Honduras. Nous avons donc fait un *effort particulier* au Nicaragua au lendemain de l'arrivée des sandinistes, en même temps que les Américains, et pour des sommes inférieures.

» Depuis, les choses ont beaucoup changé. Il y a belle lurette que notre aide au Nicaragua ne représente plus 50 % du total. Nous aidons le Guatemala sur un programme non négligeable. Ensuite, nous avons dû faire des aides d'urgence, humanitaires, en particulier après le tremblement de terre au Salvador.

» Enfin, et surtout, les derniers grands projets de l'aide communautaire à l'Amérique centrale, depuis dix-huit mois, sont des projets régionaux. Le dernier est un projet de vaccination contre la rage. Il est évident que si nous voulons débarrasser la région de ce fléau qui tue près de 10 % du bétail, il faut vacciner les chiens dans tous les pays, ce que nous faisons. Et il n'y a pas la moitié des chiens au Nicaragua... »

Propos recueillis par
NICOLE BONNET.



Equipement "Exécutive." Octroyez-vous royalement une heure de détente par jour.

Choisir de s'offrir une BMW de la série 5 en version équipement "Executive", c'est d'emblée s'accorder un bon moment de plaisir en contemplant l'une des plus belles berlines routières d'aujourd'hui, avec sa ligne "shadow line" qui en affine encore le profil. Une esthétique à voir et à vivre chaque jour sur les 10 ou 20 kilomètres qui séparent peut-être par chance votre lieu de travail de votre domicile.

Démarrez par une belle fin d'après-midi ensoleillée, en tenant le volant sport que vous n'aurez très vite plus envie de quitter. Ouvrez grand le toit sur le ciel. Le moteur 6 cylindres en ligne de la BMW 520i, à refroidissement par eau et arbre à cames en tête à 7 paliers vous donne toute sa puissance. Du bout du pied, en souplesse, le dispositif d'injection électronique L-Jetronic avec commande par débit d'air vous permet de passer de 0 à 100 km/h en 11,4 s et d'atteindre en pointe les 185 km/h sur circuit fermé.

Après avoir franchi le premier kilomètre en 32,6 s départ arrêté, il se peut que l'envie vous vienne de faire durer le plaisir. C'est le moment de prendre la première à droite et de rentrer chez vous par le chemin que vous n'avez jamais pris. Une petite route à l'écart de la ville, et après 10 heures de travail, 10 km sur l'autoroute pour l'une des plus agréables promenades de santé qu'une berline puisse vous proposer. Accélérez. C'est tout le plaisir de la grande vitesse. Musique ! Accélérez encore. C'est tout le plaisir de la sécurité. Équipée de son train avant exclusif BMW avec double articulation des pivots de fusée, de son double circuit de freinage en diagonale, et de l'ABS monté en série, votre BMW 520i vous permet au premier coup de frein brusque de garder un cap absolument parfait.

Croisements, virages, arrêt, redémarrage, les jantes BBS permettent aux pneus taille basse un travail précis et régulier pour un exceptionnel confort de conduite. Sur toutes les routes, par tous les temps, la tenue de route est souveraine. Avec ses phares antibrouillard et son indicateur de maintenance, votre BMW 520i équipement "Executive" a vraiment tout pour vous permettre d'oublier chaque jour en quelques minutes tous les soucis et les tracas d'une longue journée de travail.

Dès lors, chaque soir, ouvrir la porte de votre voiture vous aidera à mieux fermer derrière vous celle de votre bureau.

BMW SÉRIE 5	520i	524td	528i
Moteur	6 cyl./2 l inj.	6 cyl./2,4 l Diesel	6 cyl./2,8 l inj.
Puissance (ch)/couple	129/174 Nm	115/210 Nm	184/240 Nm
Consommation 90/120/ville	6,4/8,3/11,8 l	5,2/7/9 l	7/9/14,7 l
Vitesse maximum	190 km/h	180 km/h	215 km/h
Accélération de 0 à 100	11,4 s	12,9 s	8,4 s
En série	ABS	ABS	ABS

L'option équipement "Executive" comprend : toit ouvrant, vitres teintées, rétroviseurs électriques, finition "shadow line", intérieur velours, phares anti-brouillard, jantes BBS, volant sport, appuies-tête arrière. Options disponibles sur trois coloris de peinture : "Lachssilber", "Delphin", "Diamantschwartz".

MOTUL partenaire de BMW.



LE PLAISIR DE CONDUIRE.

هكذا من الأصل

ENQUÊTE

LES ANNÉES MATIGNON

Bientôt un an ! La cohabitation s'achemine cahin-caha vers son premier anniversaire : un an seulement, c'est peu sans doute au regard des vingt-huit années de Vᵉ République qui l'ont précédée ; un an déjà, c'est beaucoup pour une expérience originale dont certains avaient prédit la fin prématurée ; c'est en tout cas bien suffisant pour esquisser un premier bilan.

Qu'en pensent les anciens premiers ministres, de droite et de gauche, de la Vᵉ République ? Comment les pairs de M. Jacques Chirac mesurent-ils l'évolution des pouvoirs de Matignon à l'aune de leur propre expérience ? Et surtout qu'en restera-t-il, selon eux, si l'on en revient à la coïncidence des majorités présidentielle et parlementaire ? Autant de questions que nous leur avons posées alors que le thème du « rééquilibrage » des pouvoirs devient de plus en plus aigu dans l'actuelle pré-campagne présidentielle.

Pour ces anciens premiers ministres – de M. Michel Debré, attelé à la rédaction du second tome de ses Mémoires, à M. Laurent Fabius, le benjamin du club, – l'exercice n'a pas seulement consisté à juger les pouvoirs de Matignon version 1986 et à dessiner des scénarios d'avenir, il a été également l'occasion d'un retour en arrière sur leurs propres années Matignon et leurs relations avec l'Elysée, si souvent ballottées entre fascination et désamour.



BRUNO BARBEY/MAGNUM

Jacques Chaban-Delmas en 1969

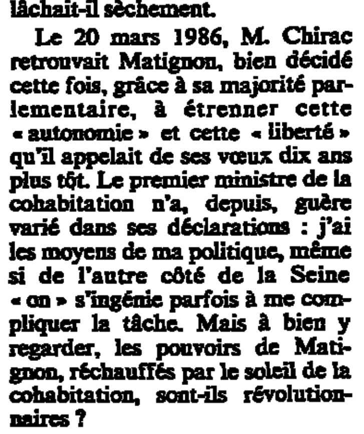


FRANCOLON/SIPA PRESS

Pierre Messmer en 1972



M. Jacques Chirac, premier ministre, a-t-il plus de



AFP

Michel Debré en 1959



BRUNO BARBEY/MAGNUM

Georges Pompidou en 1968



DALMAS/SIPA PRESS

Maurice Couve de Murville en 1968

par Pierre Servent

LE 25 août 1976, M. Jacques Chirac quittait l'hôtel Matignon avec fracas. Pour la première fois sous la Vᵉ République, un premier ministre partait en claquant ostensiblement la porte après avoir annoncé qu'il mettait fin de lui-même à ses fonctions ; crime supplémentaire de lèse-Vᵉ République, il commentait à la télévision – d'un ton cassant, masque figé, – les motifs de son départ : *« Je ne dispose pas des moyens que j'estime nécessaires pour assumer efficacement les fonctions de premier ministre. »* Le matin même à l'Elysée, dans la salle du conseil des ministres, seul avec les membres du gouvernement, M. Chirac avait tenu à mettre les points sur les « i » : *« Le premier ministre doit disposer de l'autorité sur les ministres du gouvernement et d'une certaine autonomie (...), je n'ai pas obtenu les moyens et la liberté que je demandais »*, lâchait-il sèchement.

Le 20 mars 1986, M. Chirac retrouvait Matignon, bien décidé cette fois, grâce à sa majorité parlementaire, à étrenner cette « autonomie » et cette « liberté » qu'il appelait de ses vœux dix ans plus tôt. Le premier ministre de la cohabitation n'a, depuis, guère varié dans ses déclarations : j'ai les moyens de ma politique, même si de l'autre côté de la Seine « on » s'ingénie parfois à me compliquer la tâche. Mais à bien y regarder, les pouvoirs de Matignon, réchauffés par le soleil de la cohabitation, sont-ils révolutionnaires ?

L'évolution des pouvoirs de Matignon depuis le 20 mars 1986 ne semble pas, à première vue, faire pâlir d'envie rétrospective les anciens premiers ministres. La cohabitation aurait-elle échoué dans sa tentative de « réhabilitation » de la fonction de premier ministre ? *« La vérité,* met en garde M. Couve de Murville (1968-1969), *c'est que la Constitution ne dit rien de précis des rapports entre le président de la République et le premier ministre. »*

C'est donc à l'aune de leur propre pratique de Matignon que les anciens premiers ministres jugent l'expérience Chirac. Réflexe corporatiste : ils sont unanimes pour rappeler que Matignon a toujours été le pôle opérationnel de l'exécutif. Certe *« l'inspirateur »* (M. Pierre Messmer), *« le guide »* (M. Pierre Mauroy), était à l'Elysée, élu par le peuple pour sept ans, mais le premier ministre a toujours détenu dans ses mains les fils conducteurs de l'Etat.

Désormais l'inspiration de Matignon est libre de la tutelle élyséenne. Pourtant, bien peu prennent la défense de la cohabitation. Ils semblent, pour la plupart, y voir une situation d'attente insatisfaisante quoique *« inévitable »* (M. Couve de Murville).

« On se trouve aujourd'hui devant un pouvoir et un contre-pouvoir, affirme M. Pierre Messmer (1972-1974). *Mais l'un et l'autre ne sont pas situés au même endroit, au même moment selon les sujets en question (affaires étrangères et défense d'un côté, économie et social de l'autre). J'ai peur qu'il en résulte une perte d'efficacité qui soit nuisible à la France et que ce soit elle, au bout du compte, qui en fasse les frais. »*

« Ce qui est paradoxal, souligne pour sa part M. Maurice Couve de Murville, *c'est que cette expérience ait conduit à une remise en cause des rôles respectifs des deux hommes. Ces rôles ont d'ailleurs été intervertis. Jusque-là, le président de la République était le chef de la majorité parlementaire (tout particulièrement quand c'était une majorité de coalition), le premier ministre n'étant que le chef du parti le plus important de la majorité. C'est aujourd'hui l'inverse, le premier ministre prend la suite et joue le rôle le plus important dans tous les domaines. »*

« Sur le fond, note pour sa part M. Michel Jobert (1) qui fut l'un des plus proches collaborateurs, à Matignon puis à l'Elysée, de M. Georges Pompidou (1962-1968), *les choses aujourd'hui ne sont pas très différentes de ce qui se passait hier. Il ne faut pas oublier que la géographie du pouvoir politique compte beaucoup : Matignon a toujours été plus opérationnel, plus apte à gérer à chaud que l'Elysée, dont le rôle est de donner (hors cohabitation) les grandes impulsions. »*

Dans son bureau du boulevard Saint-Germain, à quelques enjambées de Sciences-Po où il donne ses cours, M. Raymond Barre (1976-1981), défenseur sourcilleux de la fonction présidentielle, reconnaît également, sans se faire prier, le poids naturel du premier ministre en Vᵉ République. *« Le président de la République ne peut rien faire sans Matignon : c'est le premier ministre qui met en musique la partition composée par l'Elysée. Mais,* ajoute-t-il presque immédiatement, *si les deux partitions sont différentes, c'est la cacophonie. »*

Quant aux « nouveaux pouvoirs » de Matignon, ils ont le don de stimuler l'ironie naturelle de M. Barre : *« Les nouveaux pouvoirs du premier ministre aujourd'hui ne sont qu'apparents : ils naissent de la divergence de vues entre l'Elysée et Matignon. Mais pour autant, le premier ministre ne peut en aucune façon ignorer le président de la République »*, insiste-t-il en rappelant que pendant l'affaire Devaquet, le premier ministre, M. Jacques Chirac, avait bien dû se rendre à l'Elysée pour faire le point de la situation devant M. François Mitterrand...

Le président de la République résisterait-il donc mieux que prévu aux coups de boutoir de Matignon, qui, explique pourtant M. Barre, *« défait ce que le président avait fait ou fait faire depuis 1981 »* ?

M. Barre admet que, compte tenu du poids naturel de la fonction et de *« l'autorité personnelle »* de son actuel détenteur, le chef de l'Etat est parvenu à limiter les dégâts en *« sauvegardant les apparences... »*

Un constat – du moins pour sa première partie – que M. Pierre Mauroy (1981-1984) aurait mauvaise grâce à récuser. Pour le maire de Lille, c'est la vitesse acquise pendant les cinq premières années de son septennat qui permet aujourd'hui au chef de l'Etat d'allumer efficacement ses contre-feux face au premier ministre. C'est d'ailleurs pour cette raison que M. Mauroy milite pour une candidature Mitterrand en 1988, en expliquant qu'un autre président de gauche, confronté de gré ou de force à une cohabitation, ne pourrait plus bénéficier de la même autorité acquise.

Revenant à ses propres pouvoirs quand il était à Matignon, M. Mauroy avoue combien son *« étonnement »* a été grand en découvrant *« à quel point Matignon »* était l'hémisphère opérationnel du cerveau exécutif. *« Je pense qu'il en a toujours été ainsi et que, à cet égard, M. Chirac n'a eu aucune difficulté à concentrer les pouvoirs à Matignon... ils y étaient déjà. »*

De Gaulle a « éclipsé » le fonctionnement normal des institutions

Des deux anciens premiers ministres gaullistes – M. Michel Debré (1959-1962) et M. Jacques Chaban-Delmas (1969-1972) – qui ont connu les affres de la répudiation élyséenne, seul M. Debré manifeste quelque gourmandise pour la nouvelle cuisine de Matignon. Il savoure la *« primauté »* que retrouve le premier ministre. Toutefois, il n'estime pas l'expérience suffisamment concluante pour qu'elle s'éternise : *« La cohabitation doit rester occasionnelle, la coïncidence des majorités demeurant la norme. »*

M. Chaban-Delmas ne cache pas, de son côté, qu'il n'est pas tout à fait détaché quand il évoque ce sujet : n'espérait-il pas, en mars 1986, pouvoir revenir à Matignon ? *« J'ai regretté sur l'instant de ne pas être chef du gouvernement. Mais je ne le regrette plus aujourd'hui. On ne peut avoir de grand dessein pour la France ou pour l'Europe en période de cohabitation. »* Puis, se ravisant, le père de la « nouvelle société » rêve un instant tout haut dans son immense bureau de l'hôtel de Lassay : *« J'aurais peut-être pu tout de même faire quelque chose avec M. Mitterrand à l'Elysée... et puis non, de toute façon, ils nous auraient bloqués... »*, lâche-t-il avec un geste d'agacement.

La nostalgie de M. Debré reste quant à elle ce qu'elle était en 1962, et le fait de prononcer l'expression « chef du gouvernement » lui procure un plaisir évident, fidèle en cela à la lecture plus britannique que gaullienne de la Constitution qui fut toujours la sienne. Lui qui essuya les plâtres de Matignon aux premiers balbutiements de la Vᵉ République estime que M. Chirac, *« chef du gouvernement »*, arc-bouté sur sa majorité parlementaire et usant enfin des délices de l'article 20 *(« le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation »)*, dispose d'une *« plus grand liberté »* que bon nombre de ses prédécesseurs.

M. Jacques Chirac avait lui-même fait explicitement allusion à cet article de la Constitution lors de sa première déclaration de premier ministre, le 20 mars 1986 à l'Hôtel de Ville. Il s'était par la même occasion attribué implicitement le titre de « chef du gouvernement », précisant : *« le gouvernement* [est] *dirigé par le premier ministre »* (2).

L'article 20 de la Constitution, M. Debré affirme l'avoir rencontré au démarrage de la Vᵉ République, avant que le général de Gaulle, par sa stature, ne vienne *« éclipser »* le fonctionnement normal des institutions. *« A l'époque,* rappelle le premier premier ministre de la Vᵉ République, *j'avais d'ailleurs à cohabiter avec une Assemblée nationale dans laquelle les gaullistes n'étaient pas majoritaires. »* En 1959, M. Debré affirme avoir vraiment été *« le patron du gouvernement »*.

« L'affaire algérienne et le goût du pouvoir » n'avaient pas encore poussé le général à intervenir, explique M. Debré, minimisant quelque peu, au passage, son désaccord croissant avec de Gaulle sur la question algérienne. *« Il était le seul à avoir la stature pour régler ce problème,* dit-il aujourd'hui. *J'étais là pour qu'il réussisse son septennat. »*

Le seul fait d'évoquer ce titre de « chef du gouvernement » fait trembler d'indignation M. Barre. *« Le général de Gaulle,* rappelle-t-il, *en avait d'ailleurs fait reproche à Georges Pompidou qui, premier ministre, s'était un jour appliqué le titre de « chef du gouvernement »*. En veine de référence gaullienne, M. Barre ajoute, citant de mémoire : *« Le général a d'ailleurs dit un jour : j'ai choisi mon premier ministre de telle façon qu'il fût mon second »...*

D'ailleurs, s'insurge Barre, *« l'invocation de l'article 20 est faite pour les besoins de la cause de la cohabitation. Je n'en ai jamais compris l'interprétation. »* Pour mettre un point final à la question, M. Barre conclut en reprenant à son compte la célèbre phrase du général de Gaulle prononcée le 31 janvier 1964 : *« Il ne saurait y avoir de dyarchie au sommet ! »*

« Le général de Gaulle a donné ce jour-là une traduction libre de la Constitution », proteste courtoisement M. Debré, qui estime que cette lecture très présidentialiste devait *« beaucoup au fait que, deux ans plus tôt, la majorité de l'Assemblée nationale avait été entièrement élue sur son nom »*.

Pour vider définitivement la querelle de l'article 20, M. Debré, qui fut avec le général de Gaulle et les ministres d'Etat l'un des pères de la Constitution, affirme que cet article avait été *« clairement prévu »* pour répondre aux problèmes que poserait une éventuelle cohabitation (3).

L'obligé du président

Tous les anciens premiers ministres, de droite ou de gauche, insistent sur le poids des relations psychologiques et affectives au sein d'un couple où le premier ministre fait figure d'obligé du président. Bien que tenant sa légitimité de l'Assemblée nationale et non du chef de l'Etat, l'actuel premier ministre échappe-t-il complètement à cette logique ? Les anciens premiers ministres ne se prononcent pas mais soulignent que, dans cette cohabitation réduite aux « aguets », c'est l'exploitation des différends entre les deux maisons, et non l'existence de différends, qui tranche. La nature conflictuelle du couple exécutif se révèle ainsi à l'état brut.

Les choses ne sont-elles pas finalement plus claires aujourd'hui ? Les relations entre les deux hommes se sont souvent détériorées dans le passé parce que le premier ministre est apparu, à tort ou à raison, aux yeux du chef de l'Etat, comme un concurrent potentiel, un dauphin imposé. Avec la cohabitation, la concurrence est affichée.

Dans le regard qu'ils portent sur leurs années Matignon, comparées à celle de M. Chirac, les anciens premiers ministres ont plutôt tendance à mettre l'accent sur la liberté qui fut la leur, tout en admettant globalement que la République a connu *« un accaparement de fait des pouvoirs du gouvernement par le président »* (M. Messmer). La ligne de clivage passe, en *fait*, entre les premiers ministres qui ont ouvert les septennats (profil politique), et ceux qui les ont suivis (profil plus « technicien »).

Les premiers estiment en général que leurs pouvoirs sont allés s'amenuisant, les seconds affirment qu'ils n'ont pas souffert d'une emprise excessive du pouvoir présidentiel. Les deux anciens premiers ministres de gauche se trouvent quant à eux dans un cas de figure un peu particulier qui peut expliquer, en partie, la version relativement idyllique qu'ils donnent (aujourd'hui) de leurs rapports avec M. Mitterrand : leur « patron » est toujours en poste, il est, au surplus, candidat potentiel à sa réélection ; difficile dans ce cas d'avoir la même liberté de parole qu'un Messmer qui rappelle qu'*« il n'est jamais facile d'être premier ministre. Aucun ancien premier ministre ne peut dire qu'il a eu la tâche facile, ou alors, il a oublié »...*

« Déchirure » et capital confiance

M. Mauroy le reconnaît sans fard, même si ce n'est pas sans une certaine émotion. *« Cela n'a pas toujours été simple »*, explique-t-il avec un sens certain de la litote (4). Il admet parfaitement que *« la déchirure »*, de 1984 s'est faite sur un désaccord politique de fond. Mais ce n'est pas tant sur ce point qu'il veut insister que sur le capital de *« confiance »* qui, dit-il, *« a toujours été préservé »* malgré les aléas : *« J'avais la confiance du président. Cela ne veut pas dire que je pensais la même chose que lui sur tous les plans. Mais c'est de cette confiance réciproque que naît la liberté du premier ministre »*, ajoute-t-il en insistant – comme le fait également M. Fabius – sur *« la complicité »* qui l'unissait à M. Mitterrand.

« Je me suis toujours bien senti dans ma peau, glisse dans un sourire M. Fabius (1984-1986). *C'est une période que j'ai très bien vécue »*, raconte-t-il, l'air un peu absent, comme si son esprit planait encore du côté de la rue de Varenne. *« Ma tâche a sans doute été moins difficile que celle de M. Mauroy »*, souligne-t-il, estimant que les *« traumatismes »* (Ecole privée, par exemple) étant derrière lui, sa marge de manœuvre s'en était trouvée accrue (notamment dans le domaine économique). *« La complicité particulière »* qui le liait à M. Mitterrand – *« avec lequel je travaillais depuis dix ans »* – aurait fait le reste.

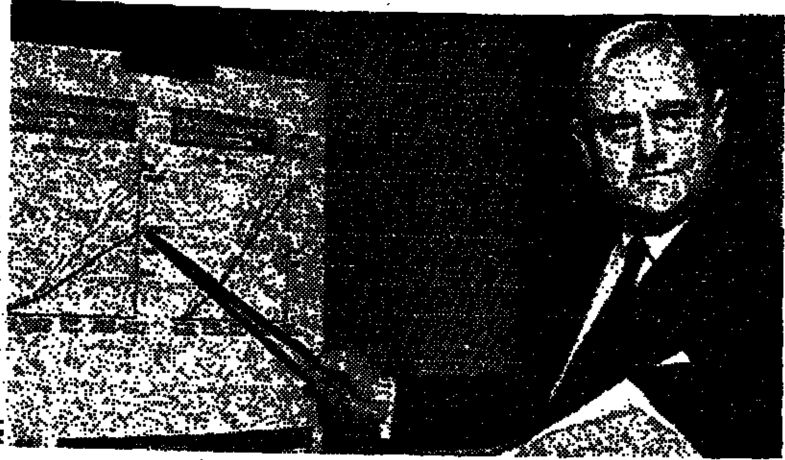
Tous les anciens premiers ministres ont-ils eu cette même sensation d'« exister » ? *« Si le premier ministre n'existe pas, le*

Neuf anciens

Depuis le 8 janvier 1959, neuf hommes politiques sont entrés à Matignon : seul Georges Pompidou, qui avait gravi les deux versants du pouvoir exécutif, est aujourd'hui décédé.

- M. Michel Debré : janvier 1959-avril 1962.
- Georges Pompidou : avril 1962-juillet 1968.
- M. Couve de Murville : juillet 1968-juin 1969.
- M. Chaban-Delmas : juin 1969-juillet 1972.
- M. Messmer : juillet 1972-mai 1974.
- M. Chirac : mai 1974-août 1976.
- M. Barre : août 1976-mai 1981.
- M. Mauroy : mai 1981-juillet 1984.
- M. Fabius : juillet 1984-mars 1986.
- M. Chirac : mars 1986-...

ENQUÊTE



Raymond Barre en 1976



Pierre Mauroy en 1982



Laurent Fabius en 1985

pouvoirs grâce à la cohabitation ? Ses prédécesseurs répondent.

président de la République se retrouve en première ligne, scande M. Debré. *Je l'ai dit au général de Gaulle avant mon départ... Mais quand M. Pompidou m'a succédé, le général lui a demandé de ne pas tenir de conseils de cabinet. C'était une façon de diminuer la personnalité du premier ministre »*, regrette-t-il.

« *Le général de Gaulle dominait psychologiquement la scène politique,* note M. Couve de Murville. *Mais il laissait le premier ministre libre de son action. Il avait le respect de la voie régulière.* » Le mal s'est propagé après le général de Gaulle, estime M. Couve de Murville : « *Au fur et à mesure que l'exemple du général de Gaulle s'est éloigné, ses successeurs ont cru que, pour avoir sa dimension, il fallait se mêler de tout.* »

« *C'est vrai, le général laissait une grande liberté* », confirme M. Messmer, qui fut durant neuf années son ministre des armées. « *Il est toutefois exact qu'il entretenait avec certains ministres (défense et affaires étrangères) des relations directes et privilégiées.* »

Premier ministre en 1972 après le départ brutal de M. Chaban-Delmas, M. Messmer estime que sa marge de manœuvre s'est accrue « *progressivement* » au fur et à mesure que la maladie dont souffrait M. Pompidou gagnait du terrain : « *Intellectuellement, il n'a jamais été affecté, même s'il était devenu très irritable. En revanche, sa puissance de travail avait baissé. Il avait donc besoin d'un premier ministre doté de plus de pouvoirs. Et puis le système n'était pas arrivé à ce point de dérive où devait le porter MM. Giscard d'Estaing et Mitterrand.* »

M. Barre épargne, quant à lui, M. Giscard d'Estaing (tout au moins pour les années 1976-1981 : « *Je n'ai rien à redire.* ») pour charger la barque de M. Pompidou qui, affirme-t-il, « *intervenait directement dans les affaires* ». En 1976, pour plus de précautions, M. Barre avait demandé à M. Giscard d'Estaing d'avoir l'assurance de ne pas être court-circuité par les ministres – « *comme l'avait été systématiquement M. Chirac* », – d'où une petite phrase glissée dans sa première allocution précisant qu'il exercerait la fonction de premier ministre « *dans la plénitude de ses attributions* » (5). Lors de la constitution de son second gouvernement (29 mars 1977), M. Barre devait décider d'écarter du gouvernement les trois encombrants ministres d'Etat représentant les trois partis de la majorité (6).

La « bureaucratie présidentielle »

On imagine mal aujourd'hui M. Chirac se plaindre d'être court-circuité par un de ses ministres. M. Mauroy, qui passe pour avoir été un premier ministre passablement court-circuité, affirme cependant, quant à lui, que « *cela n'a jamais pesé comme un élément politique essentiel : c'était en général pour des affaires secondaires* ». M. Fabius, qui faisait, lui, partie dans les gouvernements Mauroy des ministres « court-circuiteurs », explique qu'il est essentiel que le président de la République « *protège l'autorité* » de son premier ministre en ne donnant pas suite aux demandes directes des ministres : « *Quand un premier ministre n'est pas court-circuité, le cercle vicieux devient un cercle vertueux. Pour moi, c'était d'autant plus nécessaire que j'étais un premier ministre jeune.* »

« *La responsabilité* [du court-circuitage] *incombe pour une bonne part à l'entourage pléthorique du président* », pense M. Messmer. *Le cabinet de l'Elysée plus le secrétariat général de la présidence se sont emparés au fil des ans des pouvoirs du gouvernement.* » « *Au début de son septennat*, ajoute quant à lui M. Debré, *le général de Gaulle avait insisté pour avoir peu de monde autour de lui. Mais, par la suite, les membres de l'entourage présidentiel se sont multipliés et ils se sont pris pour des superministres.* » « *Il ne faut pas que s'installe à l'Elysée une bureaucratie présidentielle* », souligne quant à lui M. Barre. Certains ont cru pouvoir s'en affranchir et faire cavalier seul... sans succès.

L'expérience tentée par M. Chaban-Delmas de 1969 à 1972 peut paraître à bien des égards comme la préfiguration de la cohabitation actuelle. « *Il y a dans cette tentative la quintessence de l'identité de la cohabitation* », estime M. Jobert, tandis que M. Messmer, qui succéda à M. Chaban-Delmas avant de songer, en 1974, à le concurrencer dans la course à l'Elysée, affirme que ce dernier, « *qui s'est toujours senti comme un poisson dans l'eau au Parlement* », a voulu s'appuyer sur l'Assemblée nationale (7) « *contre ou plutôt face au président de la République* ».

« *C'est finalement ce qui se passe aujourd'hui* », ajoute M. Messmer, qui estime que la tentative du maire de Bordeaux, hors cohabitation, était inévitablement vouée à l'échec. « *A l'issue du conseil des ministres où M. Chaban-Delmas a arraché l'autorisation de demander la confiance à l'Assemblée, le garde des sceaux, M. René Pleven, ami de Chaban-Delmas, était consterné : Chaban vient de signer son arrêt de mort !* », raconte M. Messmer.

« *La situation n'avait rien à voir avec ce qui se passe aujourd'hui* », rétorque le maire de Bordeaux, qui dément avoir eu l'idée de faire jouer sa popularité à l'Assemblée pour contrer le président. « *Je n'ai d'ailleurs jamais songé un instant à refuser ma démission* », ajoute-t-il en guise de preuve.

Quant au « *trouble* » manifesté devant les députés, le 4 décembre 1985, par M. Laurent Fabius, premier ministre, à l'occasion de la venue à Paris du numéro un polonais, le général Jaruzelski, il avait également pu apparaître comme la volonté du « *plus jeune premier ministre donné à la France* » de prendre ses distances à l'égard du chef de l'Etat, en se ménageant une autonomie de commentaire.

« *Nous en avons parlé avec le président après, car c'est effectivement le cas de figure qu'il aurait été préférable d'éviter si les choses avaient bien fonctionné* », précise M. Fabius, en mettant sur le coup de l'émotion et de la jeunesse une sortie à propos d'une affaire qui touchait à un sujet – les droits de l'homme – auquel il est, rappelle-t-il, « *très sensible* ». M. Fabius affirme, en outre, avoir appris la nouvelle par l'AFP, le ministre des relations extérieures ayant « mangé » la consigne...

La cohabitation a, en tout cas, ouvert depuis le 20 mars un droit nouveau du premier ministre à manifester ses troubles, même si dans ce domaine M. Chirac pratique, au grand dam de certains de ses proches, une prudente autocensure.

Comment exister et être loyal ?

Quel bilan fera-t-on de la cohabitation quand elle arrivera à son terme ? « *On s'apercevra alors qu'elle n'a pas eu que des effets négatifs, notamment pour apprécier ce que doit être exactement l'équilibre des pouvoirs dans notre pays et provoquer un certain retour à ce qu'était la pratique institutionnelle au début de la Ve République* », lançait M. Chirac au cours de sa conférence de presse du 29 janvier.

La cohabitation, banc d'essai ? M. Barre affirme qu'il n'en restera « *rien de positif !* ». « *Elle a montré combien il était important que le premier ministre ne soit pas transparent* », explique M. Debré, tandis que M. Fabius estime que cela a donné un poids supplémentaire à Matignon mais que « *l'élément déterminant demeure la conformité ou la coexistence des majorités* ».

« *L'expérience laissera des traces, on ne pourra pas revenir à ce qui se faisait précédemment* », affirme M. Couve de Murville, qui estime que la France n'a pas besoin d'un « *président-dieu-tout-puissant* ». « *L'autre aspect positif*, poursuit-il, *c'est que l'on a découvert que les affaires étrangères et la défense étaient aussi des affaires gouvernementales, et pas seulement strictement présidentielles.* »

M. Pierre Messmer, pour sa part, insiste également sur le fait que, si demain le nouveau président de la République veut se montrer « *sage* » et « *tirer les leçons de la cohabitation* », il faudra qu'il mise sur un premier ministre qui ne soit pas dans son ombre.

Mais comment préserver sa marge de manœuvre quand on constate que la pente naturelle du pouvoir conduit à une présidentialisation accrue au fil des ans ? « *Il faudrait que le chef de l'Etat dégonfle dans des proportions notables son cabinet ; du même coup, cela diminuera l'interventionnisme de la maison Elysée* », répond M. Messmer.

« *Ça ne joue pas !* », réplique M. Fabius, qui pense que c'est au président de donner des consignes pour que l'on ne passe pas par-dessus la tête du premier ministre. « *Le président de la République doit laisser au premier ministre ses responsabilités. Mais ce dernier ne doit pas oublier que ce sont des responsabilités partagées* », rappelle M. Barre qui insiste pour que le premier ministre « *ne soit ni n'apparaisse comme une « créature » complaisante du président* ». « *Si j'avait été un premier ministre évanescent, aurait-on parlé à l'époque de barrisme ?* », explique-t-il en affirmant que, sous la Ve République, un premier ministre « *peut exister* » tout en étant « *parfaitement loyal* » vis-à-vis du chef de l'Etat.

Les hommes et leur tempérament pèsent, certes, bon poids dans la pratique des institutions, mais les résultats électoraux également : « *Si, en 1988, le président est élu très largement, avec 56 % ou 58 % des voix, vous ne pourrez l'empêcher de penser qu'il est le patron de tout* », craint M. Debré.

MM. Couve de Murville et Barre s'inquiètent plutôt d'un mouvement inverse : « *Compte tenu de la renaissance du régime des partis, le président de la République n'aura plus une autorité incontestée sur la majorité parlementaire*, explique M. Couve de Murville. *M. Chirac, s'il est élu, devra composer ; M. Mitterrand devra trouver une alliance de type troisième force.* » Si M. Barre se prononce pour un « *équilibre harmonieux* » des pouvoirs de l'exécutif et du Parlement, il se demande si le développement du thème du rééquilibrage des pouvoirs ne camoufle pas « *les aspirations de plus en plus ouvertes à un système où les combinaisons partisanes redeviendraient le sel quotidien de la vie politique française* ». « *Nous avons une bonne Constitution. Ne la laissons pas détruire par des politiques plus soucieux de leur aventure personnelle que de l'intérêt du pays !* », prévient M. Barre.

M. Mauroy, mais également M. Chaban-Delmas, campent sur des positions très éloignées : « *Je suis persuadé*, explique M. Mauroy avec passion, *que M. Mitterrand, à l'occasion d'un nouveau septennat, pourra ouvrir en 1988 une pratique présidentielle nouvelle, comme le général de Gaulle l'avait fait en 1958.* » M. Chaban-Delmas, lui, fait écho en confiant que M. Mitterrand est « *l'un des rares hommes* », selon lui, qui pourraient en 1988, *en cas de réélection*, « *équilibrer réellement* » les pouvoirs du président, du premier ministre et du Parlement.

Après la cohabitation, le rééquilibrage, pour que durent les années Matignon ?...

---

(1) Il fut également ministre de MM. Pompidou et Mitterrand.

(2) La Constitution précise seulement dans son article 21 que « *le premier ministre dirige l'action du gouvernement* ».

(3) M. Debré affirme également que deux autres dispositions de la Constitution ont été conçues en prévision d'une éventuelle cohabitation : la signature par le seul premier ministre des projets de loi, l'impossibilité pour le chef de l'Etat de dissoudre l'Assemblée nationale une seconde fois avant un délai d'une année.

(4) *La Vie à Matignon au temps de l'union de la gauche*, par Thierry Pfister, chez Hachette.

(5) *Monsieur Barre*, par Henri Amouroux, chez Robert Laffont.

(6) MM. Olivier Guichard (UDR), Michel Poniatowski (RI) et Jean Lecanuet (CDS).

(7) Le premier ministre, qui avait obtenu le 24 mai 1972 un vote de confiance massif de l'Assemblée (*368 voix contre 96 et 6 abstentions*), démissionnait six semaines plus tard, le 5 juillet 1972.

Politique

Les relations de M. Barre avec la majorité

« La concentration des médias menace le pluralisme »

déclare l'ancien premier ministre

Liberté, pluralisme, concurrence : tels sont, selon M. Barre, les trois principes qui doivent régir la communication et la culture au même titre que la vie économique et sociale.

Dans une longue intervention à l'occasion du forum « Economie et culture » organisée, le mardi 10 février, par l'hebdomadaire *Télérama*, l'ancien premier ministre a exprimé ce que devrait être une politique moderne de la communication : une politique fondée avant tout sur le principe de liberté et créant les *« conditions permettant aux entreprises ou aux institutions d'être performantes, capables d'assurer la présence de la France dans le monde »* ; une politique avec des règles du jeu claires et durables surtout, car *« chaque bouleversement législatif provoque en effet une période d'expectative qui nuit finalement à l'essor économique du secteur de la communication. Un peu de stabilité serait enfin la bienvenue ! »*, s'est exclamé M. Barre avant de préciser le rôle de l'Etat, les conditions d'une réelle concurrence et de dénoncer les risques d'une concentration excessive dans les médias.

● **Le rôle de l'Etat.**

« L'Etat doit rester neutre, c'est-à-dire n'intervenir que pour faire respecter les règles de fonctionnement du système. Sauf dans le cas où ses missions le justifient, l'Etat ne doit pas être, directement ou indirectement, partie prenante dans des organismes de communication.

(...) L'Etat doit édicter des règles générales permettant de faire respecter le pluralisme, qui lui-même est fondé sur la pluralité des médias (...). En ce qui concerne l'écrit, par exemple, il s'agit pour la presse de maintenir un système d'aides adapté et neutre. »

Pour protéger la liberté : « organiser la concurrence ».

« De nombreuses voix se sont élevées pour souhaiter que le Parlement adopte des dispositions suffisamment souples pour ne pas empêcher les grands groupes d'être à même de poursuivre leur développement et s'assurer ainsi la capacité de faire face à la compétition internationale. C'est, en effet, une nécessité. Il fallait également prendre en considération les intérêts légitimes de la presse écrite (...). Du point de vue de la concurrence, il n'est sans doute pas souhaitable de systématiser sans garde-fous les prises de participation de la presse dans l'audiovisuel, mais une exclusive à son encontre ne serait ni réaliste ni équitable (...). Mais la concentration est aussi un risque (...). La réglementation française, qui sort de l'âge préhistorique du monopole public, doit passer d'abord par la « régulation » de la concurrence avant de pouvoir envisager l'étape suivante.

» Cette régulation serait, même si l'on suivait l'exemple américain actuel, beaucoup plus contraignante en matière de concentration que les limites définies par la nouvelle loi française sur la liberté de communication : interdiction de réseaux nationaux, interdiction du cumul presse-télévision dans la même zone, interdiction du cumul agence de publicité-régie-diffuseur, interdiction de cumul production et diffusion télévisée. Il conviendrait dans l'application de la loi de s'inspirer de ces sains principes. »

● **Les dangers d'une concentration excessive dans les médias.**

« Le retrait de l'Etat du secteur de la communication n'a de sens que s'il permet de l'ouvrir à de nouveaux intervenants (...). Il faut mettre en œuvre le vieil adage du droit français : « donner et retenir ne vaut ». On ne peut affirmer des principes d'indépendance, créer des institutions pour les faire respecter et simultanément s'ingénier à échafauder des combinaisons où l'Etat reste fortement présent. En la matière, « donner et contourner » ne vaut pas mieux (...) La concentration excessive des médias menace le pluralisme d'expression.

» Il est donc clair, que si les medias les plus importants, à commencer par la télévision, devaient finir par n'être partagés qu'entre quelques groupes déjà dominants, la liberté de choix ces citoyens s'en trouverait restreinte d'autant. Si donc les nouveaux intervenants auquel le retrait de l'Etat ouvre la voie n'appartiennent pas déjà au secteur de la communication et ne font ainsi courir aucun risque de concentration et d'atteinte au pluralisme, je n'y vois que des avantages. »

● **La CNCL**

« La Commission nationale de la communication et des libertés a reçu mission d'assurer le pluralisme et la concurrence dans ce secteur si essentiel à notre vie démocratique. L'indépendance qu'elle tient de la loi lui donne des atouts considérables dans ce rôle difficile mais capital. (...) C'est sur sa capacité à assurer ce rôle qu'elle sera finalement jugée. »

● **Financer le dynamisme des entreprises culturelles.**

« Celle-ci exige souvent, comme pour le reste de l'économie, la fourniture de produits commercialisables au niveau mondial. Or la création française est, dans l'ensemble, insuffisamment tournée vers l'extérieur, se contentant trop souvent de cultiver le patrimoine. Il faut que les créateurs et les entreprises culturelles fassent preuve d'esprit de compétition et de risque et s'attaquent au marché international sans restriction mentale (...). »

La ligne de crête

LE monde politique ressemble de plus en plus pour M. Barre à un univers de l'insoluble. Se taire ou parler, que choisir ? Dans cette période de cohabitation, M. Barre avait lui-même prédit dès avant le 16 mars que *« le silence serait sans doute la meilleure attitude »*. Facile à dire, plus difficile à tenir.

Jusqu'à la fin de l'année dernière, bon gré, mal gré, M. Barre a tenté de se plier à cette discipline la plus exigeante qui soit en politique. Mais celle-ci l'exposait constamment aux reproches de ses amis de ne dire mot, donc de consentir ; elle lui a surtout fait mesurer la difficulté de rester présent sur la scène politique dans l'obscur rôle du simple figurant. D'où son changement de partition dès le début de l'année.

Depuis son passage à « L'Heure de vérité » du 7 janvier dernier, M. Barre revendique sa liberté de parole et son droit à la différence. Mais ce changement de cap ne va pas non plus sans risque pour lui. En premier lieu, parce que M. Barre n'a guère un art consommé des nuances. En second lieu, parce que plus on est placé haut dans les sondages, plus on s'expose aux envieux.

Dernier exemple : son discours sur la communication et la culture. Sur le fond, M. Barre n'a rien dit de neuf par rapport aux idées qu'il développe sur ce même sujet depuis le mois de décembre 1983, dans *Faits et arguments*. A cette différence près que, à un an de la campagne présidentielle, chacun de ses propos fait figure de programme.

En troisième lieu enfin, en raison de sa situation politique, soulignée par M. Balladur dans son entretien au *Monde* : peut-on *« soutenir l'action du gouvernement dans son vote et le critiquer dans son discours »* sans *« se nuire à soi-même »* ? Les barristes sont convaincus de pouvoir cheminer sur cette ligne de crête. *« Si on me demande de voter la confiance chaque matin, je voterai la confiance chaque matin »*, confiait récemment M. Barre. Mais en contrepartie, comme le dit M. Mestre, on ne peut exiger des barristes qu'ils se transforment *« en muets du sérail »*.

Tous les barristes sont d'ailleurs décidés à *« se fâcher »*. Au motif qu'il ne peut y avoir dans la majorité « deux poids deux mesures » : on ne peut pas entendre les critiques des giscardiens et des léotardiens et faire des gorges chaudes de celles émises par les barristes. En outre, ces critiques ne sont jamais gratuites mais *« toujours constructives »*, donc assimilables à un simple droit d'amendement, assurent les lieutenants de M. Barre. Parviendront-ils à convaincre de leur loyauté « désintéressée » ? A l'impossible les voilà tenus !

DANIEL CARTON.

Les députés socialistes dénoncent « la volonté de contrôle politique » du gouvernement sur les télévisions

Ah, si le Parlement siégeait ! Les députés socialistes sont bien heureux d'avoir le temps de « labourer » leurs circonscriptions, mais regrettent de ne pouvoir actuellement jouer dans l'hémicycle le rôle de tout élu de l'opposition : contester sèchement l'action du gouvernement. Réunis le mardi 10 février, ils ont estimé que les sujets ne leur manqueraient pas.

D'abord, *« sans esprit de polémique »*, a souligné M. Pierre Joxe, le président du groupe, ils aimeraient connaître les *« initiatives »* prises par le gouvernement *« pour trouver une issue humanitaire à l'état de détresse des milliers de réfugiés vivant dans les camps palestiniens »*. Mais sur d'autres thèmes la critique des socialistes est acerbe. *« Les pyromanes se font pompiers »*, a déclaré leur porte-parole, M. Jean Anciant, à l'issue de leurs travaux.

Ainsi pour la hausse des loyers : *« Le gouvernement les a libérés et maintenant*, a déclaré M. Joxe, *il fustige les propriétaires qui usent ou abusent du droit qui leur a été reconnu. »* De même pour la hausse des prix des garages : *« M. Balladur a lui aussi libéré les prix et s'indigne de leur augmentation. »* Au passage, les députés socialistes ont qualifié d'*« absurdité »* la volonté des banques de faire payer les chèques, et rappelé que les gouvernements Mauroy et Fabius s'étaient toujours opposés à ce souhait des banquiers.

La politique économique dans son ensemble a d'ailleurs été qualifiée par M. Pierre Bérégovoy d'*« incompétente et imprévoyante »*. Le souci de trouver des fonds pour le budget de l'Etat par les privatisations a amené le gouvernement à retarder l'émission d'obligations par des entreprises publiques ou privées, a affirmé M. Anciant, ce qui est contraire à la nécessité de relancer l'investissement.

Quant au succès de la vente de Paribas, le porte-parole des députés socialistes a demandé quel serait le pouvoir de 3 millions d'actionnaires : *« Comment seront-ils consultés sur les décisions stratégiques du groupe ? »* M. Joxe, critiquant la dénationalisation des banques, a eu cette formule : *« Jusqu'à maintenant c'était le ministre des finances qui nommait les patrons des grandes banques, si on les privatise, ce seront leurs dirigeants qui nommeront le ministre des finances ! »*

Les élus du PS se sont aussi, bien entendu, inquiétés des conditions dans lesquelles les chaînes de télévision allaient être confiées à des entreprises privées : *« C'est la confusion ; le souci du contrôle politique semble bien être le fil conducteur de l'action menée par M. Chirac. »* Le président du groupe s'est même demandé si les derniers rebondissements pour TF 1 ne traduisaient pas la volonté du gouvernement d'en garder *« le contrôle direct pendant encore quelques mois »*. M. Joxe a cependant indiqué que l'annonce par les socialistes d'une possible renationalisation de TF 1 (si la gauche revient au pouvoir) a peut-être conduit *« quelques repreneurs éventuels à réfléchir »*.

Les conditions des négociations Europe-Etats-Unis ont aussi été qualifiés d'*« échec »* par les députés socialistes. M. Roland Dumas, en tant que président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a déjà décidé de réunir celle-ci pour entendre MM. Jean-Bernard Raimond et Bernard Bosson, M. Joxe associant le ministre délégué aux affaires européennes à l'*« échec »* de M. François Guillaume.

La nouvelle « affaire Stasi »

Les « léotardiens » prennent parti pour M. Giscard d'Estaing

La candidature de M. Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, à défaut d'être annoncée par l'intéressé lui-même, est désormais publiquement déclarée. Certes, M. Michel d'Ornano en avait émis l'idée dès le lendemain de l'élection surprise, le 9 octobre dernier, de M. Roland Dumas à ce poste aux dépens de M. Bernard Stasi (CDS), battu tout à la fois par une insuffisante mobilisation de la majorité sur son nom et par l'hostilité déclarée du Front national, dont les députés avaient préféré voter pour le candidat socialiste.

Cette fois, l'appel lancé à une candidature de l'ancien président de la République, mardi 10 février, par une vingtaine de députés ne relève plus de l'initiative individuelle mais de l'opération concertée.

Dans un communiqué, une vingtaine de députés du Parti républicain appartenant au Lambda club, créé à l'initiative de M. Willy Dimeglio, député de l'Hérault, pour regrouper les députés PR élus pour la première fois le 16 mars, ainsi que MM. Marcel Bigeard, député apparenté UDF de la Meurthe-et-Moselle, et Aymeri de Montesquiou, député radical du Gers, tous deux membres de la commission des affaires étrangères, expliquent que M. Giscard d'Estaing est *« le mieux placé pour rassembler et assurer le succès de la majorité, ainsi que pour faire avancer l'union de l'Europe »*.

Pour ces députés, l'élection à la présidence de cette commission *« doit se faire dans un esprit d'union de la majorité, pour éviter que la présidence reste détenue par un socialiste »*. Et ils ajoutent que *« les divisions et les considérations de personnes conduiraient tout droit vers un nouvel échec »*.

Que les divisions de la majorité permettent de nouveau l'élection d'un socialiste serait *« vraiment très regrettable »* a jugé de son côté M. René Monory. Le ministre centriste de l'éducation nationale a précisé qu'il *« ne comprendrait pas que M. Stasi ne soit pas élu, si l'UDF le désigne »*.

Reste, que pour le CDS, M. Stasi est d'ores et déjà désigné et que le bureau du groupe n'a pas à procéder à un nouveau scrutin.

Toutefois, M. Alain Griotteray (PR), député du Val-de-Marne, explique dans *Libération* que le bureau du groupe UDF a mandaté son président, M. Jean-Claude Gaudin, pour demander à M. Giscard d'Estaing de se présenter. *« S'il a l'impression que nous souhaitons qu'il soit élu, je pense qu'il acceptera cette solution de consentement »*, estime-t-il, après avoir indiqué qu'une telle candidature constituerait *« une solution élégante propre à panser les amertumes de ceux qui devraient alors se retirer : on ne perd pas la face en s'inclinant devant un ancien président de la République »*.

A. Ch.

En Polynésie française

Le parti de M. Flosse préfère M. Teuira à M. Léontieff

L'actuel président de l'Assemblée territoriale de la Polynésie française, M. Jacques Teuira, a été désigné, le mardi 10 février, par le Tahoeraa Huiraatira (Rassemblement du peuple) comme candidat à la présidence du gouvernement local après la démission de M. Gaston Flosse, qui a conservé ses fonctions de secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique sud.

Réuni à Papeete, le conseil politique du mouvement, qui dispose de la majorité absolue à l'Assemblée territoriale et dont M. Flosse est le chef, a fixé son choix au terme d'un long débat à huis clos.

M. Flosse, qui a lui-même annoncé cette désignation, a indiqué qu'un consensus n'avait pu être obtenu et que c'est après un vote à bulletin secret que M. Teuira l'avait emporté, avec vingt-trois voix, sur M. Alexandre Léontieff, député RPR, chef du courant libéral du parti, qui a obtenu quinze voix. Il y a eu un bulletin nul et un vote blanc.

Le choix de M. Teuira a surpris les observateurs locaux, qui voyaient généralement en M. Léontieff la personnalité capable de mettre fin aux tensions locales. Le *Nouveau Journal* évoquait, mardi, la tentation, pour M. Flosse, *« de placer un président de transition à la tête du gouvernement afin de se présenter à nouveau à ce poste le jour où il ne sera plus secrétaire d'Etat »*.

Assuré, apparemment, d'être élu jeudi à la présidence du gouvernement territorial, M. Teuira a déclaré : *« Je reconduirai dans leurs fonctions les ministres qui constituent l'actuel gouvernement du territoire, pour continuer la politique engagée conformément au programme de notre mouvement. »*

Les partis qui constituent l'opposition locale ne sont jamais parvenus, jusqu'à présent, à surmonter leurs divisions, et leur éventuel rassemblement autour d'un candidat unique, face à celui de la majorité, demeure très hypothétique.

● **GUADELOUPE : l'ARC se manifeste à nouveau.** — L'Alliance révolutionnaire caraïbe (ARC), organisation indépendantiste clandestine, affirme, dans un communiqué adressé le mardi 10 février aux organes de presse de la Guadeloupe, l'innocence de la militante de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG) incarcérée à la prison de Fleury-Mérogis pour sa participation supposée aux attentats perpétrés à la Guadeloupe du 25 novembre au 7 décembre derniers (*le Monde* du 6 et daté 8-9 février).

Dans son précédent communiqué, voici deux mois, l'ARC avait revendiqué dix-neuf des vingt attentats à l'explosif perpétrés entre le 25 novembre et le 7 décembre derniers.

Quant à l'avocat de Marie-George Michel, en faveur de laquelle une manifestation a rassemblé huit cents personnes, samedi, à Pointe-à-Pitre, il a exprimé lundi le souhait que les Guadeloupéens se mobilisent pour obtenir la libération de sa cliente. — *(Corresp.)*

EN BREF

● **Le PCF et le 8 mars.** — A l'occasion de la Journée internationale des femmes, le dimanche 8 mars, le PCF organisera une « grande rencontre internationale » au Zénith à Paris. Des représentantes des femmes d'URSS, de Chine, du Nicaragua et d'Afrique du Sud, ainsi que M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, participeront à ce rassemblement. Le PCF qui revendique environ deux cent mille adhérentes sur six cent mille militants annoncés officiellement mène une campagne d'adhésions auprès des femmes jusqu'au 8 mars.

● **M. Juquin estime que la direction du PCF *« joue Fort Alamo »*.** — Dans une interview à l'hebdomadaire ouest-allemand *Der Spiegel*, du lundi 9 février, M. Pierre Juquin, un des chefs de file des « rénovateurs » du PCF, compare la situation actuelle de la direction de son parti à celle des héros encerclés du western américain *Fort Alamo*. *« Attaqué de toutes parts, les encerclés tirent sur tout ce qui bouge,* dit-il. *Mais on ne peut plus jouer à* Fort Alamo *aujourd'hui. »* Il estime que les « rénovateurs » ont l'appui d'un tiers du parti, la direction un autre tiers, pendant que le dernier tiers *« hésite et cherche une issue »*.

● **Appel du professeur Jacquard pour le désarmement.** — Le professeur Albert Jacquard, généticien et signataire de l'Appel des cent (mouvement favorable à la paix et au désarmement) veut que *« selon la formule d'Einstein, la réaction en chaîne de la lucidité s'oppose à la réaction en chaîne des neutrons »*. Dans un appel en faveur d'un *« désarmement équilibré et contrôlé »*, intitulé « Pour que les hommes vivent », il souligne que *« cet effort de lucidité est particulièrement nécessaire en France où l'information en ce domaine est très insuffisante »*. Ce texte (1), qui a le soutien de l'Appel des cent, a déjà été signé par plusieurs personnalités dont l'évêque d'Evreux, Mgr Jacques Gaillot, les écrivains Marie Cardinal, Hervé Bazin, François Cavana, Yves Navarre, les chanteurs Jean Ferrat et Michel Jonasz, les anciens secrétaires généraux syndicaux Eugène Descamps (CFDT) et Georges Séguy (CGT), des membres de l'Académie des sciences (MM. Théodore Monod et Evry Schatzman) et des médecins.

(1) Disponible chez le professeur Jacquard, 6, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris.

● **M. Foucher (UDF), maire de Clamart.** — Le conseil municipal de Clamart (Hauts-de-Seine) a désigné, le mercredi 4 février, son nouveau maire, M. Jean-Pierre Foucher (UDF-CDS) qui remplace M. Jean Fonteneau (UDF-CDS). Ce dernier avait démissionné pour raisons de santé après avoir dirigé la municipalité pendant vingt ans.

PROPOS ET DÉBATS

M. Longuet : Pas d'homme providentiel

Dans une interview à *l'Est Républicain* du mardi 10 février, M. Gérard Longuet explique que si le *« rêve »* d'une grande coalition centriste n'est qu'un *« leurre »*, elle ne pouvait pas tout à fait être exclue *« dans l'hypothèse où aucune majorité positive ne s'affirmerait en 1988 et où il faudrait que la France soit malgré tout gouvernée jusqu'au prochain rendez-vous électoral »*. A propos de la candidature de M. Raymond Barre à l'élection présidentielle, le ministre délégué aux PTT explique que *« le soutien de l'UDF et du PR passera naturellement par un débat approfondi sur les objectifs (...) Il ne s'agit plus de se rallier à une homme providentiel dans le sauve qui peut général »*. mais il ajoute que M. Jacques Chirac *« mouille sa chemise et je suis convaincu que le moment venu les électeurs lui exprimeront leur gratitude »*.

M. François Doubin : Hors des partis

Au cours d'un point de presse, le lundi 9 février, le président des radicaux de gauche s'est félicité de la synthèse intervenue entre les tendances du PS. Mais il a ajouté qu'il souhaitait que *« la candidature à l'élection présidentielle soit le moins prisonnière possible des partis politiques »*. Enfin M. Doublin a expliqué que si des *« zones de convergences peuvent exister »* entre son parti et les centristes, ce ne peut être que *« sur des idées et en dehors de la bipolarisation »*.

M. René Monory : Pour Stasi

Le ministre de l'éducation nationale a estimé, le mardi 10 février au micro de RTL, que M. Bernard Stasi *« mérite d'être président »* de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. *« Si le groupe UDF se détermine pour M. Stasi,* a-t-il ajouté, *et je crois qu'il y a une majorité de gens qui veulent se déterminer pour, à ce moment il faut que la discipline soit respectée »*.

M. Chevènement : L'intérêt de M. Rocard

Dans un entretien avec l'AFP, M. Jean-Pierre Chevènement se félicite que le PS *« offre un front uni face à la droite divisée »*. Il se déclare aussi heureux que le comité directeur de son parti ait accepté qu'une *« instance qualifiée — convention ou congrès — fixe les orientations du parti avant les présidentielles »* . A propos de M. Michel Rocard, le responsable de l'ex-CERES explique que *« l'intérêt de l'ancien ministre de l'agriculture est de rassembler et d'abord à gauche. C'est un homme qui a beaucoup de qualités, mais qui doit les mettre au service d'un projet »*. M. Chevènement souligne aussi *« le renouvellement de la problématique européenne des socialistes. L'approfondissement de la construction européenne est, en effet, liée au rapprochement de la France et de l'Allemagne dans une relation plus équilibrée »*.

Société

Le refus de M. Mitterrand de laisser muter M. Apap « mine l'autorité du gouvernement »

estime l'hôtel Matignon

Après la décision du chef de l'Etat de refuser la mutation de M. Georges Apap, procureur de Valence *(nos dernières éditions)*, M. Denis Baudouin, porte-parole du gouvernement, a déclaré, mercredi 11 février, qu'il s'agissait d'une décision *« minant l'autorité du gouvernement »*. M. Baudouin fait aussi état de l'*« ouverture d'un conflit »* dont M. Jacques Chirac devait s'entretenir avec M. François Mitterrand, mercredi matin, au cours de leur entrevue hebdomadaire en tête à tête. De son côté, la chancellerie avait fait état, mardi, dans un communiqué, de l'*« étonnement »* du gouvernement.

Le 8 janvier, lors de l'audience de rentrée du tribunal, M. Apap avait livré à son auditoire, dans le discours qu'on lira d'autre part, ses réflexions sur la drogue. Jugeant ces propos en contradiction avec la loi de 1970 sur la toxicomanie, M. Albin Chalandon, garde des sceaux, avait décidé la mutation d'office de M. Apap à Bobigny (Seine-Saint-Denis) comme *substitut, c'est-à-dire* à un échelon hiérarchique équivalent à son poste de procureur dans la Drôme.

M. François Mitterrand a refusé de signer le décret entérinant cette mutation. Un comité de soutien à M. Apap avait adressé à l'Elysée une pétition portant, affirme-t-il, *« trois mille signatures »*. Sans que cela soit dit officiellement, le chef de l'Etat a *considéré* que la *sanction prévue* contre M. Apap était disproportionnée au regard de sa « faute ».

Le communiqué de la chancellerie s'étonne que les propos du procureur de Valence *« paraissent ainsi être cautionnés »* par l'Elysée, *« à un moment où chacun s'accorde à considérer que la drogue est un péril contre lequel il est indispensable de lutter avec la plus ferme détermination »*. A l'hôtel Matignon, M. Baudouin qualifie, *pour sa part, d'« aberrants »* les propos de M. Apap.

Le *ministère de la justice annonce qu'il* prendra *« les décisions qui sont en son pouvoir pour régler cette affaire »*. Cela signifie que M. Apap pourrait être suspendu, puis traduit devant la commission de discipline du parquet, laquelle peut exclure les magistrats ou leur infliger toute autre sanction. Cette commission se réunit sur l'initiative du seul garde des sceaux. Elle est présidée par le procureur général de la Cour de cassation et composée de dix-huit autres *magistrats choisis par le ministre de la justice* à la suite d'élections qui ont lieu tous *les trois ans dans la magistrature*. Mercredi matin, cependant, on indiquait à la chancellerie qu'aucune décision en ce sens n'avait encore été prise.

Pour sa défense, M. Apap invoque l'article *33 du code de procédure pénale, qui peut* se résumer par l'adage : *« La plume est serve, mais la parole est libre. »* Autrement dit, si les magistrats du parquet, dans leurs réquisitions écrites, sont tenus de suivre les instructions de leur hiérarchie, donc, le cas échéant du garde des sceaux, ils peuvent, précise le code, développer librement les observations orales qu'ils croient *« convenables au bien de la justice »*.

A l'encontre de cette argumentation, la chancellerie invoque, elle, le code de l'organisation judiciaire qui limite les discours prononcés lors des audiences solennelles de rentrée des tribunaux *« à un exposé de l'activité de la juridiction durant l'année écoulée »*. C'est seulement dans les cours d'appel que *« cet exposé peut être précédé d'un discours portant sur un sujet d'actualité ou sur un sujet d'intérêt judiciaire »*.

Le Syndicat de la magistrature dont M. Apap est membre *« se réjouit »* de la décision de M. Mitterrand tandis que l'Association professionnelle des magistrats (droite) estime que la mutation d'office prévue contre M. Apap était *« une réponse justifiée à* [sa] *faute professionnelle »*.

B. L. G.

Les dangers de la prohibition de la drogue

par Georges APAP

Voici le texte du discours prononcé le 8 janvier, par M. Georges Apap, procureur de la République, lors de l'audience de rentrée du tribunal de Valence (le titre et les intertitres *sont de la rédaction du Monde*).

Je vais vous demander dans un instant, monsieur le président, de déclarer ouverte l'année judiciaire 1987. Ce n'est pas pour autant que nous serons fixés sur ce qu'elle sera.

Cependant, compte tenu des *déclarations* d'intention de ceux qui ont en charge l'ordre public, on peut présumer la mise en œuvre prochaine d'un certain nombre d'orientations qui, pour récentes qu'elles soient, s'émancipent d'une désuétude dans laquelle on les croyait enlisées.

Plutôt que de me livrer au long exercice de les examiner toutes, j'ai préféré choisir un sujet, le tenir pour exemplaire, et en tirer un certain *nombre de réflexions d'ordre général.*

Mon choix s'est porté sur le problème de la toxicomanie.

On sait à quel point ce sujet préoccupe l'opinion. Cette préoccupation est légitime. Mais ma première réflexion est de surprise devant l'ampleur prise par la question dans l'agitation générale. C'est en termes *alarmistes*, en effet, qu'on entend couramment parler du fléau de la drogue. Certes, le sujet est grave, et le danger réel. Mais est-on certain de ne pas atteindre parfois la démesure ?

Ainsi a-t-on pu récemment entendre un personnage haut placé, comparer les dégâts de la toxicomanie à ceux d'une guerre.

Il y a chaque année en France 120 morts par « overdose ». Mais *parlons des guerres :*

– Celle de 14-18 a fait 8 millions de morts, parmi lesquels 1 600 000 jeunes Français ;

– Celle de 39-45 a fait 40 millions de morts, si *on* y *inclut les victimes* des camps d'extermination nazis ;

– Actuellement, deux pays encore suffisamment immatures pour guerroyer, comptent déjà 1 million de disparus dans un conflit stupide.

Ces chiffres, comparés aux 120 toxicomanes, donnent une idée de l'enflure verbale par laquelle on alarme l'opinion sur un sujet, certes *dramatique*, mais à propos duquel l'intoxication, psychologique celle-là, paraît déplacée.

Le véritable danger pour le corps social, la véritable insécurité pour les personnes, *vient* d'autre part, d'événements et de comportements qui nous côtoient mais que personne ne dénonce.

Je veux dire, pour reprendre le *nombre* de 120 morts par an, qu'il faut le rapporter aux 12 000 victimes d'accidents mortels que fait la circulation *automobile chaque* année et, mieux encore, aux 80 000 morts dûes à l'alcoolisme.

Or on parle à peine des accidents de la route, et pas du tout de l'alcoolisme, comme si on redoutait *les* véritables fléaux d'autant moins qu'ils sont plus dangereux et comme si le souci qu'on prenait à s'en préserver était d'autant plus grand que le danger est plus *mince.*

⁂

Qu'on me comprenne bien, et c'est par là que ma deuxième idée rejoint la première : je ne veux pas à la démesure, ajouter l'intolérance. Je ne mène pas de croisade contre l'alcoolisme et je n'ai aucune envie de pourfendre les pourvoyeurs d'alcool.

Je souligne seulement la tolérance dont bénéficie l'alcoolisme, peut-être même l'indifférence, voire la *complaisance : parlez d'un tel qui* hier s'est copieusement enivré, vous ne susciterez autour de vous que réflexions amusées et sourires de connivence. Dites au contraire, *devant le même auditoire et à* propos du même personnage, qu'on l'a surpris aujourd'hui s'adonnant à un dérivé du cannabis, du pavot ou du coca, et vous verrez aussitôt les sourires se figer et les visages se fermer.

C'est que, me dira-t-on, l'usage des stupéfiants est dangereux. J'en conviens tout à fait.

Mais que, dans un discours sur les dangers de la toxicomanie, l'on remplace le mot « drogue » par le mot « alcool », et je demande qu'on examine si le discours aura perdu de sa cohérence.

La seule différence entre les deux *phénomènes* est celle de l'interdiction légale. Or ma deuxième idée est précisément d'inviter à réfléchir sur le sens et la portée de cette interdiction.

Elle *remonte dans le temps à la loi* du 18 juillet 1845. Elle n'a cessé depuis d'être inscrite dans nos textes répressifs jusqu'au code de la santé publique (L 627).

Tolérance et polémique

La première brèche dans ce processus prohibitionniste apparaît non pas dans la loi, mais dans une circulaire du 17 mai 1978, diffusée par la chancellerie après le rapport de Mme Pelletier (1) sur la toxicomanie, et invitant les procureurs à ne plus poursuivre les usagers de hachich ou de marijuana, sauf à les adresser au corps médical ou à des associations spécialisées.

Il faut noter qu'il ne s'agissait que d'une circulaire, en contradiction d'ailleurs, comme il arrive parfois, avec la loi, mais qui avait le mérite nouveau de proposer une véritable dépénalisation de l'usage de la drogue.

Ses dispositions sont actuellement remises en question, dans un contexte polémique intéressant à analyser.

Or, il faut le dire tout net, depuis *un siècle et demi d'interdiction et* de répression, et de lois de plus en plus sévères, le phénomène ne cesse de s'étendre et le nombre des intoxiqués d'augmenter.

Sans aller jusqu'à dire *que* la sévérité croissante de la loi favorise le fléau, au moins peut-on énoncer comme une vérité d'évidence qu'elle n'est d'aucun secours pour l'endiguer, et que l'interdiction ne sert à rien.

Mieux encore, elle a les effets pervers de toutes les interdictions, par exemple : elle favorise le trafic ; elle *renchérit les produits* en raison des risques encourus par les trafiquants ; elle induit une délinquance spécifique destinée à se procurer des fonds pour l'achat de drogues chères ; elle incite à l'altération des produits, les rendant plus dangereux encore.

Que l'on songe aussi à l'interdiction de la vente libre des seringues, *interdiction* à l'origine de la propagation du SIDA.

Pour mieux illustrer ce que je veux dire, je propose d'évoquer ce qu'a été aux États-Unis, de 1919 à 1933, l'époque de la prohibition de l'alcool : contrebande, trafic, corruption, débits clandestins, boissons frelatées, apparition d'une maffia, sanglants règlements de comptes.

Le remède était pire que le mal, et la levée de la prohibition en 1933, si elle n'a pas fait disparaître l'alcoolisme, a au moins dépouillé ce vice d'un environnement déplorable qui le rendait plus odieux encore.

« Ces mystères nous dépassent »

En somme, pour l'alcool comme pour la drogue, les effets de la prohibition ne sont que négatifs. Mais de telles évidences sont difficiles à énoncer quand elles heurtent si catégoriquement l'opinion dominante. On les considère comme provocatrices, alors que la voix qui les profère n'est remplie que d'angoisse, de l'angoisse du paralytique *qui* voit l'aveugle qui le porte s'engager dans une voie sans issue.

Il faudra bien un jour admettre que la marée de la toxicomanie, comme celle de l'alcoolisme, s'élève inexorablement, avec ou sans prohibition, jusqu'à un étiage définitif où elle se stabilisera, et qu'alors il faudra bien s'en accommoder. Ce sera la *tolérance à la drogue*, après la tolérance à l'alcool.

A ce propos, je ne résiste pas à l'envie de citer une phrase amusante de Cocteau : *« Puisque ce mystère nous dépasse, feignons d'en être l'organisateur »* et, la transposant à notre sujet, de dire : *« Puisque ce phénomène nous dépasse, pourquoi ne pas l'organiser ? »*

Permettez-moi de m'en tenir là, car je n'ai pas l'intention de dresser un tableau de ce que serait une société ouverte aux stupéfiants ; où le trafiquant se transformerait en honnête importateur, et le petit revendeur en tenancier de débit sans reproche ; où le service des fraudes s'intéresserait à la *qualité des produits* ; où le corps médical prendrait en charge les consommateurs excessifs ; et où il faudrait bien que la brigade des stupéfiants se reconvertisse.

J'ai dit que je voulais tirer de mon sujet une conclusion d'ordre général. Je souhaiterais que l'exemple choisi ait montré les limites que l'on doit *assigner à la répression.*

J'ai bien conscience que c'est un langage inattendu dans la bouche d'un procureur. Mais je voulais, pendant un instant, m'exprimer en *citoyen, un citoyen certes habitué* depuis longtemps à considérer ces choses d'un point de vue privilégié, mais désireux d'apporter au corps social, dont il se sent solidaire, la contribution d'une réflexion de plusieurs dizaines d'années sur l'efficacité de la sanction dans des domaines où l'évolution des mœurs prend un caractère inéluctable.

Et je voudrais par là qu'on cesse d'attendre de la répression le remède à des carences éducatives ou à des difficultés d'insertion sur lesquelles la justice n'a aucune prise. Car je suis las, oui, vraiment las, de m'entendre crier aux oreilles : *« Mais, que fait donc la justice ? Qu'attendez-vous pour les mettre en prison ? »*

(1) NDLR. – Mme Monique Pelletier *était en mai 1978 secrétaire d'Etat* auprès du ministre de la justice. Elle avait été, l'année précédente, chargée par le président Giscard d'Estaing d'un rapport sur la toxicomanie, dans lequel elle se prononçait contre la libération du hachich. En revanche, Mme Pelletier a critiqué, dans *le Monde* du 22 octobre 1986, le plan Chalandon contre la drogue.

Accusé de « subversion marxiste »

Le CCFD a perdu son procès contre « le Figaro-Magazine »

La 17e chambre correctionnelle de Paris a relaxé, le mardi 10 février, MM. Jean-Pierre Moreau, auteur du livre *L'Eglise et la Subversion : le CCFD*, Jacques Rougeot et Yves Durand, dirigeants de l'UNI (Union nationale interuniversitaire), éditeur de cet ouvrage, et Max Clos, directeur du *Figaro*, qui en avait publié des extraits dans *le Figaro-Magazine* du 26 octobre 1985.

Dans un deuxième jugement, le tribunal a relaxé MM. Gabriel Marc et Bernard Holzer, président et secrétaire général du Comité catholique contre la faim et pour le développement, qui avaient été également poursuivis par l'UNI pour avoir déclaré, dans une conférence de presse du 5 mai dernier, que *« le CCFD était victime d'une campagne de déstabilisation et de désinformation, qui comprend l'action de toutes les forces de l'Eglise depuis les instances du Vatican jusqu'au moindre militant chrétien »*.

En prononçant cette double relaxe, le tribunal de la 17e chambre – dans deux audiences où l'épiscopat avait défendu le CCFD – a voulu respecter *« le droit de débattre, même avec force et vivacité »*. Il a retenu que l'accusation de *« subversion marxiste »* n'était pas diffamatoire.

Les attendus du premier jugement éclairent la distinction qu'a voulu faire le tribunal : *« L'allégation que le CCFD est l'allié objectif du communisme, l'affirmation que certains évêques se comportent en « commissaires du peuple », que cet organisme exploite la misère du peuple, sont, de manière évidente, des attaques à l'encontre de cette organisation. »* « *Mais*, poursuit le tribunal, *elles ne traduisent qu'une appréciation à connotation péjorative. Elles reflètent seulement des opinions qui peuvent certes blesser les ecclésiastiques soutenant l'activité du CCFD, offenser ses militants et ses dirigeants, mais doivent bénéficier de la liberté d'expression qu'il est nécessaire, dans la polémique religieuse, de préserver.* »

Le CCFD s'apprête à faire appel, bien que le tribunal ne se soit pas prononcé sur le fonds de son action : la solidarité à l'égard des pays les plus pauvres, au-delà de toute considération politique. Celle-ci vient d'être encouragée à Rome, où, le 28 janvier dernier, une délégation du CCFD, accompagnée de Mgr Marchand, président de la commission sociale de l'épiscopat français, a eu un entretien avec Jean-Paul II.

H.T.

L'affaire du Carrefour du développement

M. Yves Chalier est maintenu en détention

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a rejeté, le mardi 10 février, la demande de mise en liberté de M. Yves Chalier, *principal inculpé dans l'affaire* du Carrefour du développement. Cette décision était attendue, la chambre d'accusation reprenant en partie les arguments déjà opposés par le juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, aux défenseurs de M. Chalier, Mes Xavier de Roux et Grégoire Triet. Emprisonné depuis le 16 novembre, M. Chalier demeure donc le seul des dix-sept inculpés de l'affaire encore en détention afin, estime la justice, d'éviter toute concertation avec les témoins ou les autres inculpés.

« L'affaire dans l'affaire » – celle du faux passeport et du faux permis de conduire fabriqués en juillet 1986 par la DST et remis à M. Chalier alors en *fuite au Brésil* – ayant buté sur le secret défense invoqué par le ministère de l'intérieur, le juge d'instruction semble vouloir se consacrer désormais au seul premier chapitre de son dossier, les détournements de fonds publics.

Son conflit avec le parquet lors de l'arrestation puis la libération sous contrôle judiciaire de M. Jacques Delebois, le 21 janvier dernier, a laissé des traces. La direction centrale de la police judiciaire aurait ainsi recommandé aux policiers de la brigade financière chargés de l'enquête de s'intéresser *moins au rôle de ce haut policier,* accusé par M. Chalier de l'avoir manipulé, qu'aux aspects financiers encore inexplorés de l'affaire du Carrefour du développement.

Père de six enfants, M. Michau s'apprête à profiter des vacances *scolaires avant d'entamer, en mars,* cette nouvelle phase de son instruction. Il laisse cependant derrière lui un texte où, sous la froideur des formules juridiques, perce son mécontentement devant les obstacles mis à ses investigations sur l'affaire dans l'affaire. Il s'agit de l'ordonnance qu'il a rendue le 3 février et dont nous publions les principaux passages. M. Bernard Gérard, directeur de la DST, puis M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, soutenus par le parquet, avaient refusé de s'expliquer sur la délivrance du « vrai-faux » passeport à M. Chalier en invoquant le secret défense.

Dans son ordonnance, M. Michau *réfute radicalement* cet *argument,* en soulignant que ni M. Chalier ni M. Delebois n'appartenaient alors à la DST, ce qu'ils ont tous deux confirmé. *« Les faits reprochés avaient pour résultat de faire échapper à la justice une personne recherchée »*, écrit M. Michau qui conclut : *« L'exception du secret défense ne saurait être invoquée pour soustraire à la connaissance de l'autorité judiciaire des faits délictueux. »*

G. M. et E. P.

« Le secret de défense ne peut être opposé »

Après avoir rappelé que, lors de son arrestation, M. Chalier était en possession d'un passeport n° 75-2337 100 et d'un permis de conduire n° 75/1715 407, provenant d'un lot remis à la DST et dont il assure qu'ils lui ont été remis grâce à M. Jacques Delebois, ce que celui-ci conteste totalement, M. Michau ajoute :

« Attendu que l'audition en qualité de témoin de M. le directeur de la Direction de la surveillance du territoire, M. Gérard Bernard, est apparue indispensable à la manifestation de la vérité ;

Attendu que, le 9 décembre 1986, nous avons demandé à M. Gérard d'indiquer :

« 1°) Si les deux documents en question ont bien été remis à la Direction de la surveillance du territoire et ce aux dates indiquées ;

» 2°) Dans l'affirmative, dans quelles conditions ces documents ont-ils pu être sortis de la Direction de la surveillance du territoire ;

» 3°) Qui a présenté la demande de sortie de ces documents et à qui ont-ils été remis ?

» 4°) (...) et de faire remettre en photocopie les documents ou extraits de documents dans l'hypothèse où ceux-ci porteraient d'autres mentions étrangères à la procédure concernant la demande de sortie des pièces ou des signatures de réception desdits documents » ;

que le témoin a alors refusé de répondre aux motifs qu'en sa qualité de directeur de la Direction de la surveillance du territoire, fonctionnaire *habilité*, il était dans l'obligation légale d'opposer le secret-défense.

Attendu que par lettre en date du 12 janvier 1987 nous avons demandé à M. le ministre de l'intérieur s'il estimait que les éléments de réponse aux questions essentielles à poser à M. le directeur de la DST, à savoir :

« A la demande de qui le passeport et le permis de conduire ont-ils été établis dans les services de la DST ? A qui ces documents ont-ils été remis et à quelle date ? »

lui paraissaient couverts par le *secret de défense.*

Attendu que par lettre en date du 19 janvier 1987, M. le ministre de l'intérieur nous a fait connaître que :

« *En effet, la réponse aux* questions posées est susceptible de porter atteinte à l'intérêt de la défense nationale dans la mesure où elle met en cause des renseignements, *des procédés* et les personnels qui concourent à des missions de contre-espionnage auxquelles ils sont appelés à participer ; les éléments d'appréciation *dont je dispose me permettent* de considérer que de telles révélations présenteraient des dangers graves pour le fonctionnement des services de la DST » ; (...) »

Attendu que l'argument tiré de l'habilitation au secret de défense pour refuser de déposer ne peut être valablement retenu ; qu'en effet aucun texte ne prévoit une dispense de témoigner motif pris d'une habilitation à un tel secret.

Attendu, en ce qui concerne l'argument tiré du secret de défense, que les réponses aux *questions précises posées ne* concernent en rien l'organisation, le fonctionnement ou le personnel de la DST ou des renseignements ou opérations menées par ce service *dans l'accomplissement* de sa mission spécifique ;

qu'elles ne peuvent avoir non plus pour effet de révéler des opérations de ce service ou des noms de certains de ses agents en mission ; en effet, il n'a jamais été allégué ou révélé que M. Chalier ou M. Delebois ait appartenu directement ou indirectement à *la Direction de la surveillance du* territoire au moment des faits ou ait agi à la demande de ce service ou pour son compte ;

que lors de la confrontation, le 29 janvier 1987, ces deux inculpés ont tous deux affirmé ne pas appartenir à ce service, M. Chalier n'y ayant jamais appartenu et M. Delebois l'ayant quitté depuis plus de neuf ans ; (...)

Attendu que la confection et la remise du passeport et du duplicata du permis de conduire en cause destinés à une personne en fuite à l'étranger, en l'espèce Yves Chalier, ne peut en aucune façon entrer dans le cadre d'une mission de la DST *dont la compétence et les missions* s'exercent exclusivement à l'intérieur du territoire national.

Attendu que les faits reprochés avaient pour résultat de faire échapper à la justice une personne recherchée, puis en fuite.

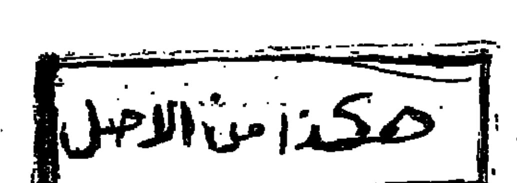
Attendu que l'exception du secret de défense ne saurait être invoquée pour soustraire à la connaissance de l'autorité judiciaire des faits délictueux, commis dans le contexte de la procédure, qui ne pourraient être justifiés *ni par un ordre de la loi,* ni par le commandement de l'autorité légitime à raison des circonstances et qui sont totalement étrangers aux compétences *de ces missions spécifiques de la* Direction de la surveillance du territoire ;

qu'ainsi il apparaît que le secret de défense ne peut être *valablement opposé.*

Par ces motifs, déclarons qu'il n'y a pas lieu à application du secret de défense relativement aux faits de la procédure et à la *recherche de tous éléments de* preuves s'y rapportant ;

que le secret de défense ne peut donc être opposé. »

Le parquet a fait appel de cette ordonnance devant la chambre d'accusation, qui n'est soumise à aucun délai pour donner sa réponse. En attendant, le secret défense est opposable au juge d'instruction.



هكذا من الأصل

Société

JUSTICE

Deux commissaires de police marseillais inculpés de proxénétisme aggravé

Deux commissaires principaux de police marseillais, MM. Jean-Pierre Ghenassia et Henri Gentet, ont été inculpés, mardi 10 février, de proxénétisme aggravé (1) par M. Bernard Vigny, juge d'instruction à Grenoble.

Les deux policiers, qui ont été laissés en liberté sous contrôle judiciaire, avaient été accusés par la patronne d'un réseau de prostitution, Mme Fatma Farès, trente ans, dite « Fabienne ». Celle-ci avait affirmé qu'elle avait été contrainte de verser des sommes considérables, de l'ordre de quatre millions de francs, aux deux policiers.

Ces accusations, après le démantèlement du réseau de prostitution de « Fabienne » par la brigade de recherches de la gendarmerie d'Aix-en-Provence, au mois d'octobre dernier, avaient provoqué une polémique très vive entre gendarmes et policiers, ces derniers demandant que les deux commissaires soient *« lavés de tout soupçon »*. Le commissaire Ghenassia était en poste à la brigade territoriale du centre de Marseille, et le commissaire Gentet à celle des mœurs.

Compte tenu de leur qualité d'officiers de police judiciaire, le dossier avait été transmis à la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui a désigné le tribunal de Grenoble.

(1) L'inculpation de proxénétisme aggravé, selon l'article 334-1 du code pénal, vise notamment un délit qui a été *« accompagné de menace, de contrainte, de violence, de voie de fait, d'abus d'autorité ou de dol, lorsque l'auteur du délit est porteur d'une arme apparente ou cachée et lorsqu'il est appelé à participer, de par ses fonctions, à la lutte contre la prostitution, à la protection de la santé ou au maintien de l'ordre public. »*

Dans les Vosges

Un responsable national du PFN écroué pour détournement de fonds

L'un des principaux responsables nationaux du PFN (Parti des forces nouvelles), M. Michel Vinciguera, trente-trois ans, inculpé, lundi 9 février, d'abus de biens sociaux et de faux en écriture, vient d'être écroué à Remiremont (Vosges). M. Vinciguera, ingénieur chimiste et président-directeur général d'une petite société installée à Lubine, près de Saint-Dié (Vosges), la Compagnie vosgienne de polyuréthane avait déjà été entendu en novembre 1986 par le service régional de police judiciaire de Strasbourg, où il est domicilié.

M. Michel Spath, son principal complice dans le détournement de fonds – plusieurs millions de francs – pour lequel il a été inculpé lundi, est actuellement en fuite. M. Spath conduisait une liste PFN aux dernières élections cantonales à Schiltigheim (Bas-Rhin) où il avait obtenu 0,55 % des voix. Les deux hommes apparaissaient dans une trentaine de sociétés plus ou moins fictives dont la plus voyante était celle de Lubine, actuellement en liquidation.

La gendarmerie de Saint-Dié a également mis les scellés sur une firme des Vosges appartenant à M. Vinciguera et qui aurait servi de lieu de rassemblement aux militants du PFN.

La prise d'otages et le hold-up de Marseille

Une « première » pour M. Robert Broussard

Les auteurs du hold-up commis, lundi 9 février, à la Caisse d'épargne de Marseille *« avaient trois mois d'avance sur nous »*, a estimé mardi le préfet Robert Broussard, directeur central des polices urbaines, qui s'était rendu sur place. Pour ce spécialiste des prises d'otages, les gangsters, qui ont vidé trois cents coffres, ont réalisé une *« première »*, a-t-il dit. *« On n'avait encore jamais vu*, a-t-il souligné, *une prise d'otages combinée avec une action par les égouts. »*

« Tout le décorum d'une prise d'otages classique était réuni, c'est ce qui nous a induits en erreur », a affirmé M. Broussard, qui a souligné que des équipes d'égoutiers et de policiers avaient inspecté les égouts lundi après-midi, sans rien découvrir de suspect.

Selon M. Broussard, les gangsters égoutiers avaient commencé il y a trois mois à creuser un tunnel, de 1,30 m de haut, sur une cinquantaine de mètres entre l'égout principal et les sous-sols de la banque. Une cheminée étroite, mais suffisamment large pour un homme, partait ensuite de ce tunnel jusqu'à un local de chaufferie.

« Les truands devaient être parfaitement renseignés pour aboutir avec une telle précision dans ce local, a estimé le préfet. *A leur sortie de la banque, les gangsters ont marché au moins 700 mètres. Il y a encore des traces. L'égout principal débouche ensuite dans une rivière souterraine qui se jette dans la mer, vers La Ciotat. »*

Sur place, les malfaiteurs ont abandonné un matériel considérable : *« Des téléphones de campagne, des bouteilles d'acétylène, des marteaux-piqueurs »*, dit M. Broussard, qui a ajouté : *« Il est d'ailleurs étrange que, pendant les trois mois de percement du tunnel, personne n'ait rien vu ni entendu. »* M. Broussard, qui a relevé l'extrême *« professionnalisme »* des malfaiteurs, a estimé qu'*« il y avait peu de gens capables de faire ce travail »*.

La marche Paris-Genève

M. Mitterrand promet d'intervenir en faveur des enfants retenus en Algérie

Cinq mères, soutenues par le collectif « Défense des enfants enlevés », ont entrepris, mardi 10 février, une marche de Paris à Genève où elles se rendront à la Commission des droits de l'homme des Nations unies pour l'alerter sur le drame des enfants de couples bi-nationaux victimes d'enlèvement par l'un des parents. Elles ont été reçues avant leur départ par M. François Mitterrand qui leur a promis d'intervenir personnellement auprès du président algérien, M. Chadli, afin de hâter un accord franco-algérien à ce sujet. De son côté, l'ambassadeur d'Algérie en France, M. Abdelhamid Mehdi a souligné, dans un communiqué, que *« les deux gouvernements mènent actuellement des négociations en vue d'aboutir à un accord sur les questions de fond, dans le cadre des principes fondamentaux de la réciprocité de l'égalité des droits. En outre, l'examen des dossiers, mené dans la discrétion, a permis à ce jour le retour à leur mère de cent six enfants »*.

« Nous avons été dupées, s'exclame Annie Sugier, une responsable du collectif Défense des enfants enlevés (1). *Lorsque cinq mères françaises (2) ont décidé, l'été 1985, d'occuper l'ambassade d'Algérie pour attirer l'attention sur les enfants qui, confiés par la justice française à leur mère, ont été amenés et sont retenus par leur père en Algérie, on leur a promis la conclusion rapide d'une convention bilatérale. Un an et demi après, il n'y a toujours rien. Pis : après les élections législatives françaises, le dossier a été remis à plat et on est, aujourd'hui, à la case départ ! Après ce constat, nous ne pouvions rien faire d'autre que reprendre l'action. »*

Plutôt que d'entreprendre des opérations spectaculaires, comme ce fut le cas dans le passé (un bateau pour Alger au printemps 1985 et même l'« occupation » de l'ambassade de France), elles ont choisi une marche de Paris à Genève, une étape à Strasbourg (le 18 février), où elles seront reçues par des représentants du Parlement européen : elles souhaitent la nomination d'un médiateur.

A Genève, elles se rendront auprès de la Commission des droits de l'homme et demanderont aux Etats membres et aux organisations non gouvernementales d'intervenir pour que la France et l'Algérie trouvent rapidement un accord sur le droit de garde et de visite des enfants de couples mixtes. Avant leur départ de Paris, elles ont été reçues par MM. Mitterrand, Poher et Chaban-Delmas.

« On a cru, à un moment, explique toujours Annie Sugier, *que les deux pays avaient enfin trouvé un compromis entre le code civil laïque français et les particularismes des lois algériennes directement inspirées du Coran. On a pensé qu'enfin un texte allait être signé. »* C'était l'hiver 1985.

A l'issue de chaque réunion, les parties tenaient des propos optimistes. Parallèlement, la France et l'Algérie multipliaient les gestes de bonne volonté. A Noël 1985, à la requête du gouvernement français, et plus précisément du ministre de la solidarité nationale, à l'époque Mme Georgina Dufoix, le gouvernement algérien avait accepté d'intervenir auprès des cinq conjoints des femmes ayant occupé l'ambassade, pour qu'ils acceptent d'envoyer leurs enfants en France pendant les congés scolaires. Les mères avaient dû s'engager à rendre ceux-ci à l'issue des vacances. Mme Dufoix avait été en personne chercher les enfants et les avait raccompagnés.

Après les élections législatives françaises du printemps 1986, la France et l'Algérie se sont mises d'accord pour réexaminer l'ensemble du contentieux séparant les deux pays. Parmi les nombreux dossiers, celui des affaires judiciaires, et notamment celui des enfants de couples mixtes.

Se conformant à l'approche qui a toujours été la sienne, la France a proposé un examen séparé du problème des enfants pour aboutir à une convention spécifique inspirée des conventions françaises existant déjà avec d'autres pays. Convention qui fixerait notamment le pays de compétence juridique (le domicile habituel de l'enfant avant son départ précipité).

En attendant une convention

L'Algérie avait précédemment accepté cette approche. Elle préfère aujourd'hui travailler sur une convention judiciaire beaucoup plus large qui lui semble plus réaliste. Conscient toutefois du temps nécessaire à une telle tâche, le gouvernement algérien a proposé un accord sur le droit de visite. Cette fois, c'est la France qui a refusé. *« Nous ne voulions pas*, explique Annie Sugier, *de cette solution séduisante à court terme mais qui peut se révéler être un piège à plus long terme. La tentation aurait été grande pour les magistrats d'entériner à la longue l'état de fait et refuser le droit de garde aux mères pour confirmer le droit de visite. »*.

La France a alors fait une contre-proposition : la nomination des deux médiateurs qui, en attendant la convention, étudieraient les dossiers litigieux et activeraient les procédures judiciaires. L'Algérie a donné son accord il y a une dizaine de jours.

« Cette décision est mieux que rien, reconnaît Annie Sugier. *Mais nous pensons que seule une convention permettra de débloquer la situation. »*

CHRISTIANE CHOMBEAU.

(1) Collectif des enfants enlevés, 4, square Saint-Irénée 75011 Paris.

(2) Mme Jocelyne Bany, Marie-Paule Walter, Nicole Varoqui, Mario-Anne Pinel, Hélène Montetegaud.

Le suicide de Jean Carrieu ancien président de l'OM

Ancien président de l'Olympique de Marseille, Jean Carrieu s'est suicidé le 10 février, vers 17 heures, en se tirant une balle dans la tête au cap Canaille, sur la route du littoral entre Cassis et La Ciotat. Dans son véhicule un petit cahier expliquant les raisons de son geste a été retrouvé : *« Ma vie était devenue un enfer... »*

Agé de cinquante-sept ans, Jean Carrieu, ingénieur des mines, dirigeait une entreprise spécialisée dans le percement des tunnels qui connaissait certaines difficultés financières. Selon ses proches, il était déprimé depuis plusieurs semaines.

Jean Carrieu était connu du grand public pour avoir présidé, de 1982 à 1986, l'Olympique de Marseille. Sous sa houlette le club, qui était en perdition en deuxième division, était remonté en première division en 1984. Mais les résultats sportifs et financiers ne furent pas alors à la hauteur des ambitions du club au passé prestigieux et des supporters exigeants. Vivement critiqué par la presse locale, Jean Carrieu avait cédé sa place à Bernard Tapie *« au nom de l'intérêt supérieur de l'OM, démuni de moyens financiers adaptés »*. Ces dernières semaines, le différend entre la mairie de Marseille et le nouveau président du club (*le Monde* du 7 février) avait remis en évidence l'important déficit laissé à l'OM par Jean Carrieu.

Autocritique des grandes écoles

(Suite de la première page.)

Certes ces quatre grandes ne sont pas toutes les écoles, et tous leurs élèves n'accèdent pas à ces hautes destinées. Mais, soutient Jean-Michel Gaillard, le modèle qu'elles imposent est si fort que ceux qui ne parviennent pas à ces postes prestigieux ont le sentiment d'avoir échoué. Ainsi le système sécrète soit des super-élites arrogantes, soit des aigris ou des résignés.

Des propos aussi iconoclastes ne peuvent évidemment être tenus que par quelqu'un du sérail. Jean-Michel Gaillard présente à cet égard toutes les garanties : ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud et de l'ENA, agrégé d'histoire, conseiller technique à la présidence de la République, après un passage au Quai d'Orsay, il est, à quarante ans, le pur produit de ce qu'il dénonce et n'en fait pas mystère.

Mais cet essai au vitriol n'est pas que l'exercice de style d'un aristocrate impertinent qui se paie la fantaisie de cracher sur les privilèges. L'auteur n'a pas de mal à appuyer sa démonstration sur les réflexions particulièrement sévères de représentants éminents du système, comme MM. Laurent Schwartz, professeur à Polytechnique et président du Comité national d'évaluation, Bernard Esambert, président du conseil d'administration de Polytechnique, Simon Nora ou Roger Fauroux, respectivement ancien et actuel directeurs de l'ENA.

Des réformes importantes

Les critiques portent à la fois sur la mode de recrutement, qui fait une trop grande place au concours et à la scolarité de classes préparatoires, et sur la formation, trop généraliste et insuffisamment ouverte sur la recherche et les réalités internationales.

La situation est jugée suffisamment grave pour avoir suscité des réflexions radicales, qui sont en train de déboucher sur des réformes importantes. M. Esambert a exposé dans nos colonnes les modifications qu'il proposait pour permettre à un tiers environ des élèves de l'X d'acquérir une formation par la recherche et pour accroître les échanges avec les professeurs et les étudiants étrangers (*le Monde-Campus* du 10 avril 1986). M. Fauroux a décidé de recentrer les formations des énarques sur les matières fondamentales (droit public, économie, finances, international et social) et d'élargir les stages aux entreprises et aux associations.

Trois grandes écoles (Ponts et chaussées, Normale Sup et l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts) se sont associées pour créer un « Collège des ingénieurs » destiné à donner chaque année à une trentaine d'ingénieurs une formation au management (finance, stratégie, gestion de la production, ressources humaines) (*le Monde* du 7 mai 1986). D'autres écoles pourraient se joindre à cette entreprise, qui vise à former des *« cadres à haut potentiel »*, concurrentiels par rapport aux standards internationaux.

Plus systématique, la formule des *« mastères »* inaugurée cette année par la conférence des grandes écoles devrait permettre aux diplômés des grandes écoles d'acquérir, en un an, une formation spécialisée s'appuyant sur la recherche appliquée (*le Monde* du 15 avril 1986).

Ces initiatives, qui témoignent d'une courageuse prise de conscience, soulèvent toutefois une question de fond : si elles visent à améliorer le système, elles tendent aussi à le figer, en accentuant encore le poids de la formation initiale et de la sélection par le concours. Or, s'il permet de dégager très tôt des esprits intellectuellement brillants et de fournir aux entreprises des « produits » sûrs et homogènes, il a deux inconvénients majeurs : d'une part, faire dépendre le recrutement des cadres des seules performances en mathématiques, qui occupent une position dominante dans les classes préparatoires ; d'autre part, inciter les entreprises à confier des responsabilités à des cadres très jeunes n'ayant pas toujours la maturité nécessaire et peu disposés à se remettre en question lorsque cela devient nécessaire. *« On aboutit à cette situation paradoxale, que les entreprises confient le recrutement de leurs cadres aux proviseurs de lycée »*, fait observer M. Doublet, président de la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion. Ce sont eux, en effet, qui distinguent les « forts en maths » qui iront en « prépas » et que les entreprises se disputeront, en pratiquant une surenchère excessive sur les salaires d'embauche.

Ce système typiquement français tranche avec celui des Etats-Unis, où les jeunes commencent leur vie professionnelle à un niveau moyen après le second cycle universitaire et où les meilleurs d'entre eux, mûris par quatre ou cinq ans d'expérience, retournent à l'université pour acquérir la formation de haut niveau nécessaire à la poursuite de leur carrière.

Le pari de l'ESSEC

Le système français paraît « verrouillé » par tant d'habitudes et d'intérêts « de castes » qu'on suivra avec la plus grande attention la réflexion menée à l'ESSEC, pour sortir de cette logique. Cette école de gestion particulièrement innovatrice – elle avait été à l'origine du mouvement des « juniors entreprises » dans les années 70 – envisage, en effet de modifier complètement son mode de recrutement. Déjà, un tiers de ses promus sont admis sur titres ou d'après des critères professionnels et non sur concours. Mais elle voudrait aller plus loin en s'ouvrant résolument à des candidats déjà engagés dans la vie active.

Jusqu'où poussera-t-elle ce « basculement » et ira-t-elle jusqu'à supprimer le recrutement sur concours ? Cette question sera au centre des discussions que mèneront les enseignants et l'administration de l'école, au cours d'un séminaire, le 28 février. Quelle que soit l'ampleur que prendra cette réforme, la direction de l'école est bien décidée à l'entreprendre dès la rentrée prochaine. *« Nous ne voulons pas rester prisonniers de ce carcan universitaire du concours pour forts en maths*, dit le directeur de l'ESSEC, M. Dominique Xardel. *Il y a là un fantastique manque à gagner. Nous souhaitons travailler avec une population plus mûre et plus diversifiée. »*

Faire une plus grande place aux étrangers

En s'engageant dans cette voie, l'ESSEC compte se rapprocher du modèle de l'INSEAD (Institut européen d'administration des affaires), seule école de gestion française ayant une véritable reconnaissance internationale, notamment nord-américaine (il est vrai que ses étudiants sont majoritairement étrangers). L'ISA (Institut supérieur des affaires), qui fait partie du groupe HEC, et qui souhaitait concurrencer l'INSEAD, n'y est jamais vraiment parvenu. C'est pourquoi il mène une action vigoureuse pour tenter de relever le défi, en faisant une plus grande place aux étrangers (qui passeraient de 20 % à 30 %) et aux professionnels (qui devraient constituer 70 % des effectifs, alors qu'ils ne sont que la moitié actuellement). En même temps, le contenu de la formation sera renforcé pour faire plus de place aux disciplines de base, aux activités professionnelles (marché financier, management...) et à la réflexion culturelle.

Face à l'INSEAD, perçu comme très « américain », l'ISA, nous dit sa directice Mme Véronique de Chanterac, souhaite s'ancrer dans une culture plus européenne.

Un handicap à moyen terme

Faire basculer une part importante de leurs activités vers la formation continue, telle est bien la voie envisagée par les écoles qui s'interrogent sur leur fonction en cette période de mutations accélérées des techniques et des organisations. M. Esambert souhaite que Polytechnique s'y engage résolument. M. Fauroux estime que l'ENA doit redéployer en ce sens les moyens pédagogiques dont elle va disposer, du fait de la réduction des promotions. *« On a trop investi dans la formation initiale*, nous dit-il. *Tous les fonctionnaires doivent pouvoir revenir périodiquement rajeunir leurs connaissances, comme le font les militaires. »* Ces périodes de perfectionnement organisées de la façon la plus souple possible, un peu à la manière des séminaires de la Fondation Saint-Simon, devraient notamment permettre de mêler les fonctionnaires français à d'autres professionnels (ingénieurs, militaires, médecins, architectes, fonctionnaires étrangers...)

Cette évolution parviendra-t-elle à s'imposer ? La réponse ne dépend pas uniquement des écoles elles-mêmes, mais aussi de l'attitude des entreprises, qui est à présent fort ambiguë. Le système actuel les satisfait pleinement, comme l'atteste l'enquête réalisée par la FNEGE dont nous publions les résultats dans notre supplément *Campus*.

Il leur permet de disposer de jeunes cadres de haut niveau, dont la qualité est garantie par la très forte sélection qui a précédé leur formation. Mais cet avantage immédiat peut être un handicap à moyen terme. En plaçant aux postes de responsabilité des cadres formés tous sur le même moule, d'après des critères purement académiques, il accentue les rigidités des entreprises et feine les capacités d'adaptation.

Insuffisance de l'encadrement moyen

Surtout il accentue le fossé entre une élite appelée très tôt aux plus hautes fonctions et une masse de techniciens ne disposant pas toujours de la formation et de la compétence nécessaires. Nombreux, en effet, sont ceux qui considèrent que le retard des entreprises françaises (notamment des petites et moyennes) en matière de production comme de gestion est dû en partie à l'insuffisance de l'encadrement moyen, mal assuré par notre système de formation.

Les grandes écoles, originalité de l'enseignement français, ont largement fait leurs preuves. Mais le système comporte des risques dont certaines commencent à prendre conscience. Les réflexions qui s'engagent en leur sein pour tenter de s'adapter sont capitales pour l'avenir de notre société. En posant le problème de façon brutale et joyeusement provocatrice, un livre comme celui de Jean-Michel Gaillard peut aider les esprits à évoluer.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

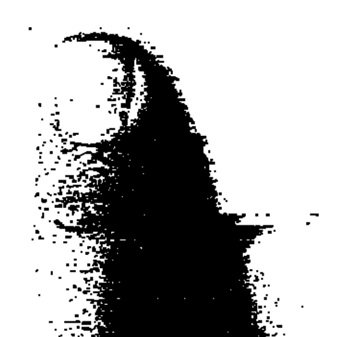
(1) *Tu seras président mon fils. Anatomie des grandes écoles et malformations des élites*, par Jean-Michel Gaillard. Ramsay. 248 p., 98 francs. On regrettera seulement que ce livre, tonique et original, ait plagié le titre de celui de Patrick Bonnard, *Tu seras ministre mon fils*, pamphlet anti-Chevènement paru en 1985 chez Bernard Barrault.

TERRORISME

Action directe revendique une nouvelle fois l'assassinat de Georges Besse

Le mouvement terroriste Action directe a formellement revendiqué l'assassinat, le 17 novembre à Paris, de Georges Besse, le président-directeur général de la Régie Renault, dans un texte, reçu mercredi matin 11 février, par l'AFP. Dans ce texte, – 26 pages dactylographiées – Action directe écrit : *« Le 17 novembre, en éliminant la brute Besse, le commando Pierre-Overney a frappé au cœur même de la contradiction la plus forte au sein du consensus général de pacification et d'exploitation. »*

Une première revendication d'Action directe avait été authentifiée par les enquêteurs après l'examen des tracts déposés à la station de métro Raspail peu après l'assassinat (*le Monde* du 20 novembre 1986).



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« Masques », un film de Claude Chabrol

Ah ! l'ignoble bonté...

Un animateur de télévision, un chauffeur muet, une masseuse extralucide, un journaliste douteux et quelques autres, c'est le monde de Claude Chabrol.

« TOTOR la broiera à l'aurore » : cette torturante allitération en forme de message personnel signe l'arrêt de mort d'une diaphane asthénique. Elle est prononcée par un muet, bien sûr, et donne le ton de la dernière prescription du bon docteur Chabrol. Qui, depuis *Poulet au vinaigre* (1984), a trouvé la juste proportion de sucré et de piquant, de satire et de sentiment, bref un dosage revigorant.

Cette fois encore, flirtant avec la parodie sans tomber dans le pastiche, ce qui est très fort, il mitonne à ses comédiens des rôles inratables. Et, sur un scénario un peu mélo et linéaire d'Odile Barski, offre à Philippe Noiret l'occasion d'une prestigieuse prestation. Qu'il assure avec honnêteté, savoir-faire, mais à qui il manque ce petit rien qui est beaucoup, un brin de folie.

Noiret incarne le « célèbre » producteur présentateur de télévision, Christian Legagneur. Fils naturel de Jacques Martin et de Guy Lux, gluant de jovialité affectée et poisseux de générosité ostentatoire, il distribue des voyages de rêve à des petits vieux chevrotant « Les roses blanches » sur un podium en forme de cœur. Un régal. Bien entendu, Legagneur n'est pas celui qu'on voit, c'est un immonde profiteur, il a sur la conscience de bien vilaines choses et pis encore, et empoisonne lentement une prétendue filleule (la jolie Anne Brochet), avec l'aide logistique de toute une maisonnée de francs cinglés.


Anne Brochet, Robin Renucci et Philippe Noiret.

Il y a le chauffeur muet déjà cité, la fidèle secrétaire qui adore se déguiser en soubrette (Monique Chaumette), la masseuse extralucide (irrésistible Bernadette Lafont, qui semble ne pas s'être démaquillée depuis l'*Inspecteur Lavardin*), et son mari aussi bon parasite que caviste (Roger Dumas). Arrive un soi-disant journaliste (Robin Renucci), venu écrire une biographie du maître des lieux. Pas plus journaliste que Legagneur n'est bienfaiteur, il sauvera (et séduira) la frêle victime, avant de démasquer le sympathique bourreau qui avoue ses forfaits dans une confession en direct, plus goguenarde que pathétique, devant 18 millions de téléspectateurs.

Claude Chabrol tire tout le parti possible de ce polar pervers et désinvolte, où la cupidité prend le « masque » de la bonté extrême, et donne ici son film le plus néo-hitchcockien (héroïne faussement frigide, serviteurs machiavéliques, voyeurs à tous les étages). Certes, malgré son sourire flash et ses costumes de Yamamoto, Robin Renucci n'a pas tout à fait le charme désarmé de James Stewart dans *Fenêtre sur cour* ou *L'homme qui en savait trop*, mais il ne faut pas exiger l'impossible.

L'important est que Chabrol ait reconquis l'entière maîtrise de son inspiration (qui mieux que lui peut épingler une société tout entière en montrant un simple déjeuner de famille). Mais il faut noter qu'il n'a pas pour autant renoué avec ses délectables cruautés d'antan.

S'il aime toujours les villas cossues où peuvent éclore derrière les volets clos d'inavouables « folies bourgeoises », il ne se hausse plus au niveau de la tragédie provinciale (*le Boucher*), ni même du drame intime (*la Femme infidèle*), et préfère se promener désormais avec une feinte bonhomie, un bonheur patelin, dans les allées moins tortueuses de la comédie grinçante. On peut déceler dans cette option un désenchantement caché, une lassitude peut-être...

DANIÈLE HEYMANN.

« Fievel et le Nouveau Monde », un dessin animé de Don Bluth

Mémoire des légendes familiales

C'est l'histoire de la famille Souritzky : Papa, maman, Tanya et Fievel, le souriceau trop curieux. C'est l'histoire de toutes les familles qui sont parties vers le Nouveau Monde, avec des chansons pleines d'espoir. Ces chansons que les enfants écoutent inlassablement.

« *EN Amérique, il n'y a pas de chats et les rues sont pavées de fromage* », chante papa Souritzky. « *Ah, dis pas de bêtises* », soupire maman. Mais sa devise, qui pourrait être : optimisme et idéalisme, lui a permis de survivre, lui et sa famille, en dépit de tout, en particulier des meurtrières attaques des chats cosaques. Chez les humains, on appelle ça pogrom. L'histoire commence en Russie, à la fin du siècle dernier, le jour anniversaire de Fievel, souriceau futé, rigolard, curieux de tout. En cadeau il reçoit « *une casquette toute neuve qui a appartenu à trois générations de Souritzky* ». Ce soir-là, il a failli être tué, car les chats brusquement ont déboulé et lui, il est sorti pour voir...

Alors la famille a décidé de partir pour le Nouveau Monde, là où il n'y a pas de chats. La traversée est dure, Fievel furète partout, et disparaît au cours d'une tempête... Maman pleure, papa est désespéré, la petite sœur Tanya ne perd pas espoir, elle a raison.

Comment Fievel, dans une bouteille-radeau atteint Ellis Island, comment il est recueilli par un pigeon français qui construit la statue de la Liberté et lui enseigne une belle chanson : *Ne dis jamais jamais*, comment il apprend à ses dépens que New-York n'est pas pavée de fromage, mais peuplée de chats, que tous ne sont pas cruels, que les souris installées depuis longtemps peuvent être riches et puissantes, et comment il découvre les rites de la démocratie, et comment il peut enfin se jeter dans les bras de sa famille retrouvée, alors qu'ils se sont souvent côtoyés sans se voir dans la trop grande ville... Tout ça, c'est *Fievel et le Nouveau Monde*, dessin animé de Don Bluth.

Don Bluth est d'origine suédoise, ses parents en émigrant ont connu à peu près les mêmes aventures que ceux de Steven Spielberg — dont le grand-père s'appelait Fievel — qui produit le film, ou ceux de David Kirschner, Judy Freudeberg, Tony Geiss, les scénaristes. La mémoire affective des légendes familiales passe dans ce dessin animé, lui apporte un plus de complicité chaleureuse et cette vérité que fabriquent les enfants en écoutant les parents évoquer leur hasardeuse jeunesse. Ils appréhendent l'essentiel, les lignes de force et ils brodent. Dans leur imagination comme dans les dessins animés, tout est possible.

Don Bluth, qui ne travaille que pour eux, admire Bruno Bettelheim. Mais c'est à partir de *Blanche-Neige* que lui est venue sa vocation. Il avait quatre ans quand il a vu le chef-d'œuvre de Walt Disney et vingt de plus quand il entre dans ses studios. Il y reste dix-huit mois, puis voyage, fait une licence d'anglais, retourne chez Disney, qui n'était plus là.

S'identifier à l'invraisemblable

« *Tout avait changé*, raconte-t-il, *avant on travaillait pour lui, donc on voulait que ce soit le mieux possible. Il était un peu comme un père, et l'amour qu'on lui portait passait dans les films. Après, quand il est mort, c'était juste un job. Et des productions très chères.* Fievel *chez Disney aurait coûté 18 millions de dollars, je l'ai fait pour 9 millions. Mon précédent long métrage animé*, Brisby et le secret de Nimh, *en a coûté 6. Les studios Disney sont trop grands, les équipes trop nombreuses et il n'y a plus personne pour vous dire les erreurs à éviter.* »

Brisby était déjà une souris. Elle a séduit Spielberg, qui a proposé à Don Bluth la trame du « conte américain ». *American Tail* est le titre original, parfaitement adapté à cette histoire qui doit frapper au cœur de toute la population du Nouveau Monde. « *Si vous dépensez beaucoup*, explique Don Bluth, *vous ne pouvez pas vous adresser seulement aux enfants, ils ne sont pas assez nombreux. C'est vrai que les histoires faites pour eux ne se démodent pas, mais les businessmen ne veulent pas attendre le renouvellement des générations pour récupérer leur mise. Ils veulent gagner de l'argent tout de suite.* »

Il faut beaucoup de travail, donc d'argent, pour réussir des animations comme celles de Fievel, très fouillées, même pour les personnages qui ne sont pas au premier plan. Leur style, et aussi les couleurs, les lumières changent selon l'ambiance des séquences. Elles n'ont pas la rondeur trop régulière des mouvements réglés à l'ordinateur. « *De toute façon, c'est moins long, mais plus cher que le système traditionnel. Bizarrement*, ajoute Don Bluth, *le succès commercial n'a pas grand-chose à voir avec le côté esthétique. Il faut que le public puisse s'identifier à des intrigues et à des personnages totalement invraisemblables.* »

Le dessin animé vise la vérité au-delà de la vraisemblance, les souvenirs d'avant la mémoire, sa réalité est celle de la poésie.

Fievel et le Nouveau Monde, c'est quatre-vingts minutes de bonheur.

COLETTE GODARD.

Chansons pour enfants

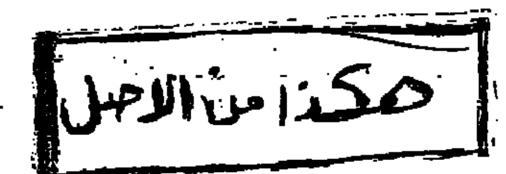
LES disques et les spectacles pour enfants ont toujours été une source appréciable de revenus pour le show-biz. La firme discographique Adès vend ainsi, chaque année, deux à trois millions de 45 tours et d'albums répartis entre les produits Walt Disney (*Taram et le chaudron magique, Rox et Rouky, Robin des Bois*) et ceux dérivés des émissions de télévision (*Basile, Bibi-Foc, Willie l'Ourson*).

La championne des ventes reste cependant, de loin, Chantal Goya : à son actif, douze millions de 45 tours, cinq millions d'albums et trois millions de cassettes. Trois spectacles ont été créés par la chanteuse : *le Soulier qui vole*, en 1981 (185 890 spectateurs), *la Planète merveilleuse*, en 1983 (363 104 spectateurs), et *le Mystérieux voyage de Marie Rose*, en 1984, toujours représenté (550 000 spectateurs).

Il y a un an, la maladresse de la chanteuse au « Jeu de la vérité » avait eu des répercussions immédiates lors d'une tournée en province : avant l'émission, les chiffres d'entrées sur plusieurs jours dans une même ville atteignaient 32 500 (Bruxelles), 20 398 (Lille) et 32 391 (Lyon). Après le « Le jeu de la vérité », la chute a été brutale : 7 822 (Toulouse), 6 286 (Clermont-Ferrand) et 9 346 (Bordeaux). Le temps a passé et, à son dernier Palais des congrès, en novembre 1986, Chantal Goya rassemblait encore 79 000 spectateurs pour 24 représentations du *Mystérieux voyage de Marie Rose*.

Dorothée, concurrente de Chantal Goya, a de son côté fait un triomphe, lors de son premier passage, en décembre dernier, au Zénith. Fin 1987, les jours de représentation au Zénith seront doublés pour Dorothée.

C. F.



Le SAGA au Grand Palais

De l'estampe au livre l'art sous presse

LE premier SAGA (lire Salon des Arts Graphiques, avec un A supplémentaire pour plus de douceur à l'oreille, et l'image de toute une histoire qui commence autour de Vollard et de Kahnweiler, marchands et éditeurs d'art) réunira au Grand Palais, du 12 au 16 février, cent trente participants : galeries spécialisées dans l'estampe ou éditrices d'objets et de meubles d'artistes, éditeurs de livres d'art, sur l'art, revues. Des animations sont prévues dans plusieurs stands – démonstrations d'impression de gravure, de lithographie.

Ce nouveau Salon de l'estampe et de l'édition d'art, où tout ne sera sûrement pas parfait dès le premier tour (il est né trop tard, en novembre, pour s'assurer toutes les présences importantes, d'éditeurs étrangers notamment), bénéficie de deux bons atouts pour sa réussite : le prestige du Grand Palais et le sérieux de l'OIP, qui est déjà l'organisateur de la FIAC et du Salon du Livre, dont il est le rejeton. Il a un créneau à prendre. A la FIAC, qui a besoin de gagner de la place, les éditions d'estampe ne sont plus admises, au grand dam d'une maison comme Lacourière et Frelaut. Quant au Salon du Livre, les éditions d'art (à peine plus de 7 % de la production en France) y sont quelque peu noyés.

Pour les uns et les autres, qui ne partagent pas forcément les mêmes préoccupations – et là il faudra jouer serré pour maintenir la présence équilibrée des disciplines, – le SAGA pourrait avoir un rôle important. Pour l'estampe : redonner confiance à une clientèle méfiante, depuis l'inflation, dans les années 60, de tirages qui ne méritaient pas le nom d'originaux alors qu'ils étaient vendus comme tels. Pour le livre d'art, il pourrait aider un secteur de l'édition sinon sinistré, du moins où les problèmes sont multiples.

La situation du livre d'art en France n'est pas très brillante, beaucoup moins que dans les pays anglo-saxons, qu'en Italie ou en Allemagne. C'est un produit difficile à vendre, considéré d'abord comme superflu, qui ne vaut qu'en période de fin d'année, pour les étrennes. Il est, comme la matière dont il est sensé traiter, peu soutenu par les médias, qui n'en parlent volontiers qu'en cette période ; pour la bonne raison que 90 % des titres sortent entre octobre et

Artcurial

L'éthique du multiple

Le SAGA aurait pu être créé pour Artcurial, spécialiste de l'édition des œuvres multiples. La galerie sera pourtant absente de cette première manifestation. Prudence de bon gestionnaire ou difficultés matérielles ?

GRAND paquebot soft amarré avenue Matignon, aux coursives vivement éclairées le soir, la galerie Artcurial, filiale de Loréal, multinationale du cosmétique, vient de fêter discrètement son douzième anniversaire. Lorsqu'elle ouvrit ses portes, les épithètes les plus sévères lui furent accolées. Quelques belles expositions – Marquet, les surréalistes – et la mise en veilleuse des idéologies les plus radicales ont atténué ces jugements. Elle tient maintenant sa place dans le paysage parisien. Même si certains continuent de ricaner devant ce *« prêt-à-porter des arts plastiques »*.

C'est vrai que l'on trouve de tout chez Artcurial, et à tous les prix. Au rez-de-chaussée : estampes (Bram Van Velde, Vieira da Silva, Bacon), bijoux (Pol Bury, Wifredo Lam), foulards (Zao Wou Ki), vaisselle (Sonia Delaunay, Natalia Dumitresco), luminaire (Chadwick), tapis (Alicia Penalba, Gilioli), statues-objets (Etienne-Martin, Man Ray, Berrocal, Lalanne), et même des meubles – Guy de Rougemont vient de dessiner un *bureau-cartonnier* et ses sièges. A l'entresol, une vaste librairie d'art, bien fournie, vend aussi des affiches. Au premier se tient la galerie, classique, qui propose, en dehors de ses expositions thématiques, Max Ernst, Picabia, Masson, Matta, l'avant-garde des années 30-40, et des sculptures, de Giacometti à Etienne-Martin.

Une quarantaine de personnes travaillent dans cette entreprise sans équivalent en France et dont le chiffre d'affaires est soigneusement tu. Pourtant, elle ne participera pas à la première édition du SAGA. Connaîtrait-elle un tassement de son activité ? On le murmure. Démenti officiel de Guy Landon, le président d'Artcurial, qui craint simplement de ne pas être, au Grand Palais, dans son élément naturel, *« environné de trop de papier »*, d'éditeurs de livres d'art et d'estampes.

Si l'on vend, avenue Matignon, des lithographies et des gravures, ce n'est pas, et de loin, le secteur le plus important. Même si une exposition d'estampes – « Figuration 80 » – est organisée depuis le 7 février avec la participation de Blais, Boisrond, Di Rosa, David Salle et Keith Haring. Cette technique, qui a connu un engouement extraordinaire dans les années 60-70, a failli mourir de son succès. Trop d'intermédiaires peu scrupuleux se sont mis à tirer n'importe qui sur n'importe quel support, en trichant sur le nombre des exemplaires et sans parler des cas où l'artiste n'intervenait que symboliquement.

Chez Artcurial, l'essentiel du chiffre d'affaires est alimenté par deux sources. La vente – classique – d'œuvres originales, et l'édition de *« multiples »*. Un terme que Guy Landon répugne à employer. Il lui préfère – *« comme Fautrier »* – celui d'*« originaux multiples »*. C'est dans ce domaine qu'Artcurial se veut novateur.

« Nous avons voulu renouer avec la tradition des objets qui avaient une fonction initiatique ou utilitaire, mais qui étaient presque toujours inspirés, souligne Guy Landon. *Il y a douze ans, presque tous les artistes avaient abandonné cette voie. Nous avons voulu en entraîner un certain nombre à se pencher sur la vie quotidienne sans qu'ils ne renient rien de leur art.*

» L'exemple que nous avions constamment sous les yeux était celui de Sonia Delaunay, qui n'a jamais voulu distinguer entre l'œuvre unique et l'œuvre éditée. La création d'un vase ou d'une reliure était pour elle aussi importante que celle d'un tableau. Enfin, il faut savoir que certaines réalisations sont impossibles sans la multiplication.

» Berrocal a commencé par découper ses sculptures pour en démonter l'intériorité. Très vite, il s'est aperçu qu'il devait en passer par l'édition, pour de simples raisons de coût. Ce fut alors un cri unanime dans les milieux artistiques : on allait gadgétiser l'art. Mais la sculpture ne concerne pas seulement deux ou trois collectionneurs et autant de musées. Les tirages multiples – cent à deux cent cinquante exemplaires – des œuvres d'Etienne-Martin ont fait connaître le travail de cet artiste à un public beaucoup plus vaste. De même qu'on peut atteindre une autre clientèle par le biais d'objets fonctionnels. Je pense aux bijoux, en particulier, avec lesquels on peut réaliser une sorte d'anthologie portative de la sculpture contemporaine.

» La meilleure façon de découvrir l'art, c'est de vivre avec lui. Seule l'édition d'« originaux multiples » autorise cet accès. J'aimerais qu'ici on n'achète pas de l'anecdote, mais un principe culturel. »

EMMANUEL DE ROUX.

Entretien avec Jean Hirschen

L'éditeur, c'est un homme

Directeur général et fondateur de l'Office du livre, Jean Hirschen s'est établi à Fribourg. Spécialiste de l'édition internationale, il a fait de la conception et de la production des livres d'art de luxe beaucoup plus qu'un artisanat : une industrie, avec ses règles économiques propres.

« Comment devient-ont éditeur d'art ?

– Cela fait cinquante ans que je me consacre au livre. D'abord comme libraire, puis comme représentant d'un éditeur français en Suisse. Lors d'un voyage au Japon, en 1958, j'ai eu le coup de foudre pour l'art japonais, qui m'a semblé fort mal connu des lecteurs de langue française – et j'ai décidé de faire des livres d'art consacrés à l'Extrême-Orient. C'était le début de mon aventure d'éditeur.



Matisse
« Nadia enjouée », aquatinte
(Galerie Berggruen
stand C36/E35.)

– Qui s'est développée selon quels principes ?

– Nous avons publié jusqu'ici quatre cent soixante titres. D'une part, en demeurant fidèle à l'Extrême-Orient et à une autre de mes passions, l'art de la céramique et de la porcelaine, autant européennes qu'orientales. D'autre part, en éditant de grandes monographies de peintres, que ce soit Degas, David, Turner, Moreau ou Goya. Dans tous les cas, il s'agit d'ouvrages de haut niveau, qui demandent parfois des années de recherches et de travaux. Il y a deux termes qui me font horreur : « beaux » livres et albums. Je n'édite ni de « beaux » livres ni des albums. Mais des livres qui sont – je l'espère – aussi attrayants que rigoureux.

– Vous travaillez avec de nombreux pays, en Europe et aux Etats-Unis. Existe-t-il des sujets « nationaux », des intérêts spécifiques selon les pays, qui guident vos choix ?

– Nous sommes un éditeur international. Il nous faut donc traiter de sujets internationaux, ne serait-ce que pour amortir des tirages qui se situent entre dix et quinze mille exemplaires. Pour cela, il nous faut paraître dans plusieurs langues à la fois, en français, en anglais et en allemand. Quelquefois en italien ou en espagnol. Nos thèmes doivent donc susciter l'attention un peu partout. Cela étant, l'édition est un domaine extrêmement insondable, et les réussites, comme les déceptions, restent parfois imprévisibles. Mais il existe des constantes. Ainsi en matière d'architecture : les lecteurs américains et allemands forment la quasi-totalité de notre public. Les Français, à l'inverse, ne manifestent que peu d'engouement pour ce sujet... ce que je regrette. Les goûts français demeurent très classiques, d'ailleurs...

– Votre politique d'édition est-elle influencée par les modes, les expositions, les rétrospectives ?

– Nécessairement. Le succès de ces manifestations suscite dans le public une attention que l'éditeur en tant que tel serait incapable d'éveiller par ses propres moyens. Il nous appartient de nous en saisir. C'est ainsi que nous éditons un ouvrage sur les tombes égyptiennes de Tanis, dont les trésors seront bientôt exposés au Grand Palais.

– Avez-vous le sentiment que l'économie – la crise – influe sur le succès de vos livres – qui sont souvent assez onéreux ?

– Jusqu'ici les conditions économiques ne nous ont guère affectés en France. Mais, aux Etats-Unis, les conséquences sont patentes : le lecteur refuse de consacrer plus d'une certaine somme à un livre. Mais il est vrai que, là-bas, le livre ne fait pas partie de la vie quotidienne comme il peut en faire partie en Europe, ce qui nous incite à diversifier encore davantage nos sujets.

– Tout en demeurant attachés à un « style » ?

– De notre mieux, oui. Il n'est aucun des livres que j'ai édités que je ne revendique comme mien, qui ne soit à mon goût. Je crois que cette cohérence est essentielle et que chaque maison d'édition doit avoir une personnalité, ou refléter celle d'un éditeur. C'est ce que disait Julliard : *« L'éditeur, c'est un homme. »*

Propos recueillis par
PHILIPPE DAGEN.

L'écrit dans l'objet

C'est l'éditeur Di Dio qui lança, au début des années 60, les premiers « livres-objets ». Le texte, imprimé ou gravé sur une matière quelconque, est accompagné ou dissimulé par un élément sculpté. Ainsi *la Forêt sacrilège* de Jean-Pierre Duprey, l'un des tout premiers, était présenté dans un emboîtage signé Toyen.

Aujourd'hui, presque seule à Paris, la librairie Nicaise (145, bd Saint-Germain, 75006) en expose toujours. Avec moins de succès semble-t-il. On peut y voir, par exemple, une traverse de chemin de fer, coupée en deux comme un sandwich. A l'intérieur, quelques feuillets imprimés, *la Ballade des femmes en fête*, un texte de François Aubral, tient lieu de nourritures spirituelles. Des bois gravés de Colette Peyric l'accompagnent. Ce monument d'un mètre de long est vendu 2 500 F. Mais il en existe une édition « de poche » : 30 cm, 1 800 F.

Cette œuvre est éditée par l'Atelier des Grames, une maison perchée sur les coteaux qui dominent la vallée du Rhône. Elle est animée, depuis 1969, par Annick Vinay et Emile-Bernard Souchière. C'est pour eux *« une autre manière de faire passer des textes. Un moyen d'allier plastique et poésie contemporaine »*. Les tirages varient selon les commandes mais dépassent rarement quelques dizaines d'exemplaires.

E. de R.

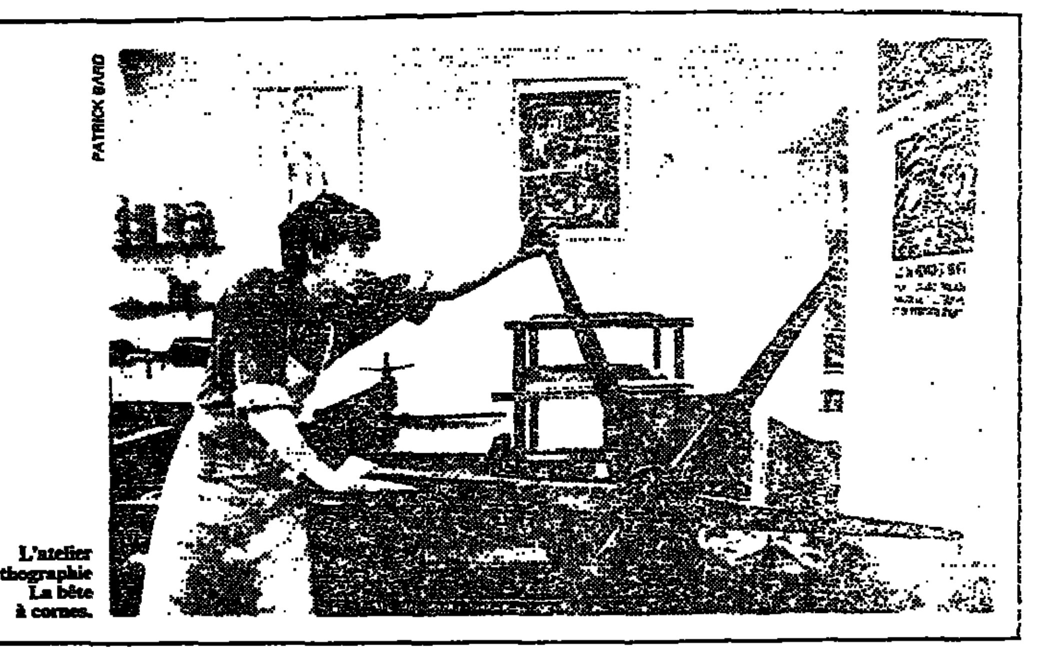
★ L'Atelier des Grames, Gigondas, 84190 Beaumes-de-Venise.

décembre – le cercle vicieux – et que dans ces parutions nombre d'ouvrages, dits « beaux livres », relèvent de l'album à feuilleter plus que d'un livre dont on est en droit d'attendre un texte conséquent, apportant de l'inédit.

Cela arrive parfois, heureusement plus que par le passé, parce que telle ou telle maison d'édition, spécialisée ou non, en aura pris le risque, sans sacrifier la qualité visuelle du produit, ni le texte, ni le nombre de reproductions. Quitte parfois à réduire les dépenses de ce côté-là, quand il s'agit de textes fondamentaux d'histoire de l'art ou d'esthétique, une denrée rare, fruit de traductions dans la plupart des cas, qui comblera quelque lamentable lacune.

Le livre d'art sérieux peut sans doute se vendre mieux s'il est bien illustré, mais il coûte cher à l'éditeur : cher en stockage, s'il n'est pas vendu dans les trois mois qui suivent sa parution ; cher à la fabrication, pas tant pour obtenir une bonne qualité des images que parce qu'il faut verser des droits de reproduction (ce qui fait autant de moins pour l'auteur du texte). Ces droits, perçus par la SPADEM ou l'ADAGP et reversés en partie seulement aux ayants droit – pour toute œuvre qui n'est pas tombée dans le domaine public, – peuvent atteindre des sommes importantes, de l'ordre de 30 000 francs pour un livre comportant cent cinquante illustrations. C'est une des bêtes noires des éditeurs d'art, petits et grands, qui s'intéressent au vingtième siècle. Sans l'aide de l'Etat, sans la locomotive d'une grande exposition, sans la coédition avec l'étranger, sans le soutien d'une galerie, ils s'y risqueraient encore moins qu'ils ne le font.

GENEVIÈVE BREERETTE.


PATRICK BARD

L'atelier de lithographie La bête à cornes.

Flammarion

Un classique de l'art

De longue date, l'édition d'art fait partie des points forts de Flammarion – ce qui n'exclut ni la recherche d'accords internationaux ni l'aventure en matière d'art contemporain.

RUE Racine, la sérénité est de rigueur : l'édition d'art appartient à la tradition Flammarion, tradition modernisée par la coédition, la coopération internationale et la diffusion d'ouvrages conçus par Skira, Herscher ou le Centre Pompidou. Si bien que, si Flammarion semble être partout – à commencer par sa librairie de Beaubourg, forte de sa concession et de sa position sans rivale, – la maison doit sa prééminence à son œcuménisme.

Les « Classiques de l'art » sont comme le triomphe de cet art de la reprise : sur une idée, et un produit, lancés par les Italiens de chez Rizzoli (« Opera completa »), afin de prospecter d'abord l'histoire de la peinture toscane ou vénitienne, Flammarion a construit sa propre série. Traduction, substitution d'une préface d'un auteur le plus souvent français au texte italien, présentation allégée, et la métamorphose est accomplie. Il arrive bien que le catalogue ait vieilli entre le temps de sa publication et celui de la réédition, mais peu importe, puisque les mises à jour se font, lentement, et que les « Classiques » ont su devenir indispensables. Commodes et bon marché, mi-livres d'art, mi-manuels, ils ont un public, un vrai, et la chose n'est pas si commune...

Le plus souvent, faute d'un marché assuré, reste la solution de l'entente, dont le *Matisse* de Pierre Schneider pourrait devenir l'archétype. Un texte publié simultanément en anglais, en allemand et en français, le nom d'un artiste universel, joints à l'absence jusqu'alors de toute biographie, ont, ensemble, hissé un livre de près de huit cents francs presque au rang de best-seller, un best-seller qui paraît bientôt en japonais, afin d'augmenter encore le champ de la diffusion.

Ces succès, le second relevant du miracle, ne forment pas pour autant le quotidien de l'éditeur d'art. Celui-ci, à en croire Jean-François Barielle, nouveau directeur du département art de Flammarion, se composerait bien plutôt de craintes, d'incertitudes ou de demi-échecs. Craintes face aux droits de reproduction en hausse et au comportement du lecteur par temps de crise. Incertitudes parce que les tentatives faites pour publier des livres d'art consacrés aux contemporains ne semblent guère susciter l'enthousiasme général. Si Cézanne, Renoir ou Matisse ont, de longue date, leurs brevets de grands peintres hors concours, d'autres, plus récents, abstraits de l'après-45 ou nouveaux réalistes, demeurent à la traîne – et cela quelle que soit la célébrité de l'artiste. On croirait qu'une suspicion les accable, que ne lève que l'accoutumance, une accoutumance très progressive.

Aussi est-il plus tentant de se retourner vers Boucher – et de tirer quelques bénéfices d'une exposition parisienne. Ou plus prudent de s'en tenir à Pisanello et Holbein, prochains élus des « Classiques » et de reprendre aux Anglo-Saxons de la Cross River Press une encyclopédie de design en plastique. En attendant la prochaine expérience : Flammarion prépare, en effet, un *Daniel Buren*, à l'occasion de l'exposition de printemps du Musée des Arts décoratifs. Bonne occasion que celle-ci pour vérifer si le bruit des médias suffit à créer une réputation. Il n'empêche : au catalogue figurent Baltrusaitis, Gombrich et même le père fondateur, le grand Emile Mâle. Preuve que la tradition demeure inébranlable.

Ph. D.

Martin Szekely, guéridon (Galerie Neotu stand E27.)

Mazenod

Toujours plus lourd ?

Mazenod édite depuis plus de vingt ans des livres mastodontes sur une période ou une civilisation. Mais la prestigieuse collection arrive à son terme, et la maison semble passer insensiblement du livre d'art au beau livre.

« *CE que j'aime avec vos petits livres,* confiait Céline à Blondin, *c'est qu'ils ne me font pas mal aux pieds quand ils me tombent des mains.* » Une expérience qu'il ne vaut mieux pas tenter avec les volumes des éditions Mazenod : 600 pages grand format, un bon millier de photos, une moyenne de 3 à 4 kilos de papier. Et les textes ne sont pas seulement des synthèses plus ou moins savantes sur une période ou une civilisation, mais souvent des approches totalement originales.

La Préhistoire du monde occidental, premier ouvrage de la série, classique aujourd'hui, fut révolutionnaire en son temps. C'est son auteur, André Leroi-Gourhan, qui demanda à Lucien Mazenod, le créateur de la collection, de faire apparaître en fin de volume la partie proprement scientifique de son travail. Un principe retenu pour l'ensemble des titres.

Le précepte de Lucien Mazenod était : pas plus d'un livre par an. Il fut largement respecté, puisque la collection, lancée en 1965, ne compte que seize tomes. Il faut dire qu'un ouvrage de ce type nécessite plusieurs années de travail. Et un investissement lourd, de l'ordre de 3 millions de francs. Mais leur qualité paie. Tirés à 25 000 exemplaires, ils sont constamment réimprimés.

On a vendu 82 000 « Leroi-Gourhan », fétiche de la collection, et plus de 90 000 *Egypte* de Kazimierz Michalkowski.

Mais aujourd'hui la série touche à sa fin. Après une *Arménie* de Jean-Michel Thierry et Patrick Donabédian – un en-cas, – les trois derniers volumes sont en chantier : *l'Art africain,* confié à Lucien Stéphan et Jacques Kerchache, et *Dix-neuvième siècle* en deux volumes. Le premier rédigé par un Britannique, William Vaughan, et le second par la directrice du Musée d'Orsay, Françoise Cachin. Il y en aura peut-être un dernier, consacré à la première moitié du vingtième siècle.

« *Nous sommes confrontés à un problème de titres, mais aussi à la raréfaction des auteurs. L'époque n'est plus aux « diaporamas » géants. Les chercheurs se spécialisent de plus en plus, et bien peu acceptent de s'embarquer dans des vastes synthèses* », constate Anne de Margerie, la directrice des éditions Mazenod.

Aussi, pour diversifier sa production, elle vient de lancer une nouvelle collection : « L'art et la nature », où les volumes sont encore plus grands, plus lourds et plus chers. *Les Oiseaux,* d'Audubon – l'intégrale des 435 planches du dessinateur nantais, jamais rééditées au complet, – est vendu 1 800 F. En dépit de son prix prohibitif, 3 000 exemplaires sont partis en moins de six mois. Un autre mastodonte – un herbier du dix-septième siècle – est en cours d'impression. Plus légère, une série thématique est en cours d'élaboration : Anne-Marie Lecoq travaille sur le portrait et Monique Mosser sur les jardins. Là encore il faudra payer le prix fort.

« *Les livres d'art très haut de gamme se vendent toujours,* remarque Anne de Margerie, *quels que soient leurs prix. Encore faut-il qu'ils soient parfaits à tous points de vue. Sinon, on les retrouve vite chez les soldeurs.* »

La qualité n'est pas, hélas, un critère absolu de succès. Les volumes de « Arts, idées, histoires » édités par Skira et signés d'auteurs prestigieux : Duby, Starobinsky, Chastel, ont longtemps été proposés à moitié prix à la devanture des librairies. La prudence conseille donc les coéditions. Ainsi, les éditions Mazenod ont passé un accord avec un éditeur allemand, Herder Verlag, de Fribourg. « *C'est sans doute l'avenir,* constate Anne de Margerie, *mais, à multiplier les coéditions, tous les livres finiront par se ressembler, et les sujets un peu marginaux, souvent les plus intéressants, seront alors exclus.* »

E. de R.

Architecture

Le livre et son public

Un secteur modeste du marché du livre qui, en France, a pourtant pris du poids depuis une dizaine d'années. Grâce à des éditeurs œuvrant entre l'artisanat et l'apostolat, pour un public restreint qu'ils voudraient plus large.

DEPUIS une dizaine d'années, quelques éditeurs courageux ont entrepris de donner à la France la bibliothèque d'architecture qui lui faisait défaut. Les anciens étudiants des Beaux-Arts de Paris se souviennent comme leurs parcours étaient réduits lorsqu'ils cherchaient à étoffer leur savoir : la librairie Vincent et Fréal, rue Bonaparte, fermée il y a quelques années, et un modeste rayon de La Hune étaient leurs principaux points de chute, s'ils n'avaient pas des « fortunes » à investir dans les livres anciens (excellent investissement au demeurant). Aujourd'hui, les rayons d'architecture se sont incontestablement étoffés. Sans parler d'embonpoint, on ne peut plus en déplorer l'anémie.

Editer l'architecture relève à la fois de l'artisanat et de l'apostolat. Le marché potentiel, dans l'état actuel des choses, est en effet réduit et fortement typé : architectes, étudiants, maîtres d'œuvre, pour l'essentiel. Non spécialistes pour 5 à 10 %, selon les éditeurs. Sans même parler des facteurs culturels, la crise persévérante de la construction et la fortune connue pour relative des étudiants ne laissent pas espérer une extension considérable du premier groupe. Quant au second groupe, même s'il tend à s'élargir, c'est dans une marginalité qu'illustre bien la suppression récente et scandaleuse de l'émission « Urba » sur FR 3 (*le Monde* du 9 janvier 1987).

Or c'est sur ce groupe qu'ont été faits les paris les plus risqués. Certains éditeurs se sont étonnés que le même livre vendu à trois mille exemplaires en France trouve deux fois plus d'acquéreurs en Italie. Atténuant la sévérité du discours scientifique, tout en en conservant le sérieux, par divers artifices de séduction, ils tentent depuis quelques années d'ouvrir ce marché. L'Equerre, exclusivement vouée à l'architecture, a failli y laisser toutes ses plumes. D'autres, comme Hazan, ont assigné une place limitée, mais non négligeable, au genre, ce qui réduit le danger. Car non seulement le livre d'architecture se vend avec modération, mais sa vente peut exiger un peu plus de patience, donc de stockage, donc de fonds immobilisés...

Les grandes maisons sont évidemment plus à l'aise, ce qui ne retire rien au mérite de leur engagement. Berger-Levrault a ainsi fait un travail considérable pour l'établissement d'un fonds général de qualité mais aussi sur des sujets à l'universalité moyenne (l'architecture rurale française). Mardaga, en Belgique, normalement voué aux publications médicales, a fait de l'architecture la plus somptueuse des danseuses et, par les rééditions de textes anciens, la publication d'études ou de thèses austères et quelques monographies de prestige, cet éditeur a donné aux historiens, aux chercheurs et aux critiques un matériel de référence que le *public peut enfin partager...* Même engagement aux Editions du Moniteur, mais ici l'architecture ne saurait être considérée comme une danseuse, puisque Le Moniteur fait son lit des métiers de la construction. Inutile de dire que la coédition est devenue la règle pour la plupart des ouvrages de quelque importance, coédition avec l'étranger, ou avec des institutions nationales (musées, instituts, etc.). Inutile non plus d'ajouter que, sans l'aide de l'Etat, nombre d'ouvrages essentiels n'auraient pas vu le jour.

Reste que le livre d'architecture de langue française trouve difficilement son équilibre entre le livre d'art et l'ouvrage pour professionnels. Il arrive d'ailleurs souvent, comme pour frapper au plus large d'un public restreint, que d'arides textes de spécialistes soient déguisés en splendides livres d'étrennes. L'éditeur y gagne-t-il ? Pas le spécialiste, qui *n'a pas nécessairement* l'envie ni les moyens d'acquérir à un prix de luxe un texte de pure érudition. Pas le grand public, qui risque de se trouver rebuté, sinon dégoûté par une culture architecturale aussi méchante d'accès. Là encore, le serpent se mord la queue.

Actuellement, le public français ne nourrit guère son appétit d'architecture que de polémiques, ou de l'écume de polémiques dont les arguments véritables, les enjeux, en matière d'architecture, lui restent le plus souvent étrangers. Veut-il en savoir plus ? On lui propose aussitôt des ouvrages où abondent les plans et les coupes, mais guère les éléments de compréhension du débat, ni les repères qui lui restitueront une continuité historique. Le choix reste en définitive entre l'efficacité immédiate de la collection « Que-sais-je ? » ou la splendeur *détaillée du Grand Atlas de l'architecture* (Albin Michel/Universalis). Rien n'étant fait dans l'enseignement français pour la « lecture » de l'architecture, qu'elle soit livresque ou sur le vif, pas grand-chose non plus pour la formation historique et culturelle des futurs constructeurs, il n'est pas étonnant que le dialogue soit difficile, ni que nos édiles aient tant de mal à trouver la pierre juste.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

هكذا من الاصل

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

JAPON DES AVANT-GARDES 1910-1970. Architecture, design, arts appliqués, arts du graphisme et de l'affiche. Grande galerie, 5e étage. Jusqu'au 2 mars.

JULIAN SCHNABEL, RICHARD BAQUIE, MARCEL ODENBACH. Galeries contemporaines du MNAM. Jusqu'au 22 mars.

KOKOSCHKA. Dessins de 1906 à 1926. Salle d'art graphique (4e étage). Jusqu'au 22 mars.

LE JAGUAR DE DARTWOOD. Atelier des enfants. Rez-de-chaussée.

LE VISITEUR ET SON DOUBLE. Salle d'actualité BPI et Centre d'information CCI. Jusqu'au 16 mars.

LE CENTRE POMPIDOU, UNE ARCHITECTURE QUI S'EXPOSE. Galerie du Forum, Rez-de-chaussée. Jusqu'au 16 mars.

HISTOIRE D'IMAGES. Une sélection de la production graphique du Centre depuis dix ans. Galerie des Brèves CCI. Jusqu'au 16 mars.

PARLEZ-VOUS FRANÇAIS ? Galerie de la BPI. Du 12 février au 11 mai.

Musées

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Sauf mardi et mercredi. Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 25 mai.

JEUNE PEINTURE. 38e Salon. Grand Palais. Avenue Winston-Churchill (42-56-45-65). Tous les jours de 10 h à 19 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 22 février.

LES DOSSIERS DU MUSÉE D'ORSAY. La vie de bohème ; L'ouverture de l'Opéra ; La carrière de l'architecte au dix-neuvième siècle ; L'industrie Thonet ; Les journalistes au dix-neuvième siècle ; Stars et monstres sacrés ; Autour d'une sculpture de Maillol. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse (45-49-11-11). Sauf lundi, de 10 h 30 à 18 h ; le jeudi, nocturne jusqu'à 21 h 45 ; le dimanche de 9 h à 18 h. Entrée 21 F.

LES MACHINES SINGULIÈRES DE PIERRE ANDRES. Jusqu'au 26 avril. ART ET CRÉATION TEXTILE. Jusqu'au 1er mars. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F.

L'ARCHE DE NOÉ. Jusqu'au 3 mars ; LES ACQUISITIONS DES XVIIIe et XIXe siècles. Jusqu'au 22 mars ; Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h.

DONIGAN CUMMING. Jusqu'au 2 mars. LES COMMUNS DES MORTELS, photographies de William Klein. Jusqu'au 2 mars. Centre national de la photographie. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, tlj., sauf le mardi de 9 h 45 à 17 h 15.

MANUEL CANOVAS. Créateur textile. Musée des arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). Jusqu'au 1er mars.

PARIS-TOKYO-BEGRAM. Hommage à Joseph Hackin (1886-1941). Musée Guimet, 6, place d'Iéna (47-23-61-65). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45. Jusqu'au 16 mars.

L'ILLUSTRATION, UN SIÈCLE DE VIE PARISIENNE. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 26 avril.

GAUMONT S'AFFICHE. 90 ans d'affiches de cinéma. Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (42-74-22-22). Jusqu'au 3 mars.

DESSINS DE RODIN. A l'occasion de la présentation du troisième volume de l'inventaire. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Jusqu'au 16 mars.

CENT CINQUANTE ANS DE RESTAURATION EN PICARDIE. Musée des monuments français. Palais de Chaillot, place du Trocadéro (42-27-35-75). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h 15. Jusqu'au 16 mars.

REMBRANDT, les étapes de la création. Jusqu'au 3 mai. Galerie Mazarine et Mansart. Tous les jours, de 10 heures à 19 heures ; le mercredi jusqu'à 22 heures. Entrée : 22 F.

ALPHABETS. Musée-Galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 21 février.

LA TÉLÉ A CINQUANTE ANS. Jusqu'au 15 mars. LES ALLUMÉS DE LA TÉLÉ. Jusqu'au 22 février. Sauf lundi, de 11 h 30 à 19 h 30 ; mardi jusqu'à 21 heures. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (42-78-70-00).

SIX PEINTRES TUNISIENS CONTEMPORAINS. Musée des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 20. Jusqu'au 23 mars.

LE TRÉSOR DE GARONNE. IIe siècle après Jésus-Christ. Des monnaies dans la Grave. Hôtel de la Monnaie, 11 quai Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche, de 11 heures à 17 heures.

HERMES. Musée de la Publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf le mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 23 mars.

COLLECTIONS DU VIEUX-MONTMARTRE AVEC 3 SALLES CONSACRÉES A GEN PAUL. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). Sauf lundi, de 14 h 30 à 18 h ; le dimanche de 11 heures à 18 heures. Entrée : 15 F. Jusqu'au 28 février.

Centres culturels

MOBILIER MINIATURE-OBJETS DE MAITRISE XVIe-XXe. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Jusqu'au 1er mars.

OUVERTURE. Un musée d'art contemporain au château de Rivoli (Turin). Hall du CNAP, 27, avenue de l'Opéra. Du lundi au vendredi, de 12 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 15 mars.

JUDITH BARTOLANI ; HÉLÈNE DELPRAT ; LOIC LE GROUMELLEC. Hôtel de Ville de Paris. Salle Saint-Jean. Sauf le lundi, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 15 mars.

ÉRIC GRATE, Sculptures et dessins ; TAGE HEDQVIST, peintures et collages. Centre culturel suédois. Hôtel de Marle, 11, rue Payenne (42-71-82-20). Jusqu'au 19 février.

JOSEF FELIX MULLER. Centre culturel suisse, 32-34, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Jusqu'au 22 février.

QUATRE AMÉRICAINS A LA MANUFACTURE DE SÈVRES. American Center, 261, boulevard Raspail (43-35-21-50). Du lundi au samedi de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 21 mars.

RÉALITÉ ET FANTAISIE DANS LA PEINTURE NAPOLITAINE DU XVIIe AU XIXe SIÈCLE. Institut culturel italien, 50, rue de Varenne. Sauf dimanche, de 10 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h. Sam. de 10 h à 13 h. Jusqu'au 21 février.

PREMIÈRE SÉLECTION DES JEUNES PEINTRES BRÉSILIENS. Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain. Jusqu'au 27 février.

CECI N'EST PAS UN CARRÉ BLANC. Centre national des arts plastiques. 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 février.

NEGRIPUB. L'image des Noirs dans la publicité depuis un siècle. Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Sauf dimanche et lundi, de 13 h 30 à 20 heures. Entrée : 10 F. Jusqu'au 28 mars.

Galeries

LES SOURCES JAPONAISES DE L'ART OCCIDENTAL. Galerie Janette Ostier, 26, place des Vosges (48-87-28-57). Jusqu'au 28 février.

ARTE POVERA. 1965-1971. Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert. 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 7 mars.

EXPOSITION DE GROUPE pour le 9e anniversaire de la galerie. Galerie Alain Oudin, 28, boulevard de Sébastopol (42-71-83-65). Jusqu'au 21 février.

LE NOIR EST UNE COULEUR. (Arp, Dewasne, Hartung, etc.). Galerie Lahumière, 88, boulevard de Courcelles (47-63-03-85). Jusqu'au 31 mars.

FONTANA, HARTUNG, MATTA. Galerie Di Meo, 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 28 février.

VALERIE POCOCK, FOUAD BELLAMINE. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 28 février.

UNION DES ARTISTES MODERNES (UAM). Exposition autour d'un livre. Galerie VIA, 1, rue Sainte-Opportune (42-33-14-33).

A PROPOS DE DESSIN. Bonnard, études et carnets ; Choix de dessins de dix-huit jeunes artistes. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 10 mars.

JEAN LE GAC ; PATRICE GIORDA. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 18 mars.

LA PHOTOGRAPHIE LETTRISTE ET HYPERGRAPHIQUE. Galerie d'Anvers, 6, rue Gérando (48-78-63-16). Jusqu'au 28 février.

ALANTAR. Peintures, gravures. Galerie Passage. 1, passage des Ménétriers (Quartier de l'Horloge) (42-77-92-33). Jusqu'au 7 mars.

ALSEN. Galerie Pierre Parat, 76, rue Vieille-du-Temple (42-77-44-24). Jusqu'au 20 février.

ARCANGELO. Galerie Maeght Lelong. 14, rue de Téhéran. Jusqu'au 21 février.

MICHAEL BASTOW. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 7 mars.

JUDITH BARTOLANI. Sculptures. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (43-78-08-36). Jusqu'à fin mars.

BIGOT. L'expérience de la modification. Galerie Convergence, 39, rue des Archives (42-78-57-45). Jusqu'au 18 février.

MARCEL BROODTHAERS. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 14 mars.

LOUIS CANE. Gravures et dessins. Galerie Lacourière-Frélaut, 23, rue de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 14 mars.

ERNST CARAMELLE. Galerie Baudoin Lebon, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 17 mars.

CHRISTOPHE CARTIER. Peintures. Galerie Eftè, 7, rue de Bourgogne (45-51-45-89). Jusqu'au 6 mars.

RENÉ FEURER. Espace Claudine Breguet, 10, passage Turquetil (43-79-14-43). Jusqu'au 21 mars.

LE GOUIC. Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (45-08-58-63). Jusqu'au 28 février.

GRATALOUP. Lavignes Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 13 mars.

PAUL-ARMAND GETTE. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 27 février.

MORIS GONTARD. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 21 février.

JEAN-PAUL JAPPÉ. Peintures. Galerie Bellint, 28 *bis*, boulevard Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 21 février.

PETER JOSEPH. Peintures récentes. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Du 14 février au 28 mars.

JEAN-MARIE KRAUTH. Galerie Baudoin Lebon, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 17 mars.

TED KURAHARA. Galerie Leif Stahle, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 7 mars.

WILFREDO LAM. Galerie Maeght Lelong, 13, rue de Téhéran. Jusqu'au 21 février.

HENRI MATISSE. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 28 février.

MICHAUX. Galerie Patrice Trigano, 4 *bis*, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 28 février.

JUDY MILNER. Sculptures. Galerie Samia Saouma, 2, impasse des Bourdonnais (42-36-44-56). Jusqu'au 7 mars.

JEAN LE MOAL. Dessins, peintures et gravures. Galerie Galarte, 13, rue Mazarine (43-25-90-84). Jusqu'au 28 février.

HENRY MOORE. Gravures et lithographies. Galerie Berggruen et Cie, 70, rue de l'Université (42-22-02-12). Jusqu'au 21 mars.

MILOSLAV MOUCHA. Peintures. Galerie Blum, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 14 mars.

ANNE MOREAU. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 7 mars.

PIERRE PAPALOIZOS. Sculptures. Galerie Sculptures, 11, rue Visconti (46-34-13-75). Jusqu'au 28 février.

ANDREAS PFEIFFER. Galerie Gutharc-Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 28 février.

JEAN-PIERRE PINCEMIN. Gravures. Galerie Beau Lézard, 7, rue Pecquay (42-77-72-77). Jusqu'au 21 février. L'année de l'Inde. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-75-38-00). Jusqu'au 28 février.

SERGE PLAGNOL. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 14 mars.

JULIEN SCHNABEL. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 19 février.

SILBERMANN. Galerie Claude Samuel, 18, place des Vosges (42-77-16-77) et Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 17, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 28 février.

ATSUKO TANAKA. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 7 mars.

THIBAULT « Prologue ». Galerie Polaris, 25, rue Michel-Le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 21 février.

TIROUFLET. Galerie Jean Peyrole, 14, rue de Sévigné (42-77-74-99). Jusqu'au 28 février.

THIERRY SIGG. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 28 février.

JAMES TURRELL. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-04-25). Jusqu'au 19 février.

KJELD ULRICH. Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (47-05-08-46). Du 13 février au 7 mars.

FLORENCE VALAY. Sculptures. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 28 février.

BRAM VAN VELDE. Lithographies. Galerie Marie Paccard, 3, rue Jacques-Callot (40-46-03-08). Jusqu'au 28 février.

PIERRE WEISS. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 28 février.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. Le bois gravé en Chine et en Occident. Centre culturel. 22, rue de la Belle-Feuille. Jusqu'au 29 mars.

CHELLES. Mérovingiens « romantiques ». Les Mérovingiens vus par le dix-neuvième siècle « romantique ». Foyer du Centre régional d'animation culturelle, place des Martyrs de Châteaubriant.

LA DÉFENSE. Un siècle de réclames alimentaires. Galerie de l'Esplanade. Entrée libre. Jusqu'au 22 mars.

Samouraï, l'Art guerrier du Japon. Galerie Art 4. Patrimoine du Monde (49-00-15-96). Jusqu'au 10 avril.

FRESNES. Mémoires de 36. Ecomusée, 41, rue Maurice-Ténine (46-68-08-05). Entrée gratuite. Jusqu'au 6 avril.

IVRY-SUR-SEINE. M. Diemer, G. Fabre, D. Mencoboni. CREDAC, 93, avenue Georges Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 29 mars.

JOUY-EN-JOSAS. Dominique Gauthier, Jérôme Mesnager, Steven Pollack, Jean-Philippe Aubanel, Paul Collins. Fondation Cartier pour l'art contemporain, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Jusqu'au 22 février.

LEVALLOIS-PERRET. La publicité par l'image d'Epinal. Hôtel de Ville, 46 *ter*, rue Gabriel-Péri (47-31-11-35). Jusqu'au 20 février.

MONTROUGE. Le dessin animé à Hollywood. Originaux de dessins, esquisses, cellos... Bibliothèque, 32, rue Gabriel-Péri. Jusqu'au 25 février.

MONTREUIL. BREYTEN. Rétrospective. Bibliothèque municipale R. Desnos. Jardins de l'Hôtel de Ville. Jusqu'au 27 février.

PONTOISE. Hommage à Serge Charchoune, Patchworks d'aujourd'hui. Jusqu'au 22 février. Musée de Pontoise, 4, rue Lemercier (30-38-02-40) ; Horriblement ressemblant (Les Officiels vus par André Malraux). Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-32-06-75). Jusqu'au 28 février.

SAINT-DENIS. Desplerre. Musée d'art et d'histoire, 22, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). Jusqu'au 26 avril.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. La Lorraine d'avant l'Histoire. Jusqu'au 23 février. Les chasseurs de la Préhistoire en Picardie. Musée des antiquités nationales (34-51-53-65). Jusqu'au 2 mars.

En province

ANGERS Tremblay. Musée des Beaux-Arts, 10, rue du Musée. (41-88-64-65). Jusqu'au 22 mars.

ARLES. Alain Clément. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'en avril.

ARRAS. Bernard Moninot. Centre Noroit, 6 et 9, rue des Capucins (21-71-30-12). Jusqu'au 1er mars.

BORDEAUX. Wolfgang Laib ; Art minimal II. Musée d'art contemporain. Entrepôt Lainé. Rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 22 février.

CAEN. Les graveurs de Venise au XVIIIe siècle dans la collection Mancel. Musée des beaux-arts, dans l'enceinte du château. Jusqu'au 24 avril. Les machines sentimentales. Théâtre municipal. Jusqu'au 15 mars.

CALAIS. J.P. VIELFAURE. Parcours pour une Odyssée arctique. Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta. Jusqu'au 29 mars ; Bisière. Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue Richelieu (21-97-99-00). Du 14 février au 5 mai.

FLAINE. Pierre Buraglio. Centre d'art de Flaine (50-90-85-84). Jusqu'au 22 février.

GRENOBLE. Arnulf Rainer. Métaphores de la mort ; Serge Spitzer. Bloc défense pensée. Centre national d'art contemporain. Magasin. Site Bouchayer-Viallet, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 12 avril ; Bertrand Lavier. Musée de peinture et de sculpture. Place de Verdun (76-54-09-82). Du 12 février au 30 mars.

LE HAVRE. Eugène Boudin. Musée des Beaux-Arts André Malraux. Boulevard J.F. Kennedy. Jusqu'au 15 mars.

LYON. Collection Ludwig. Musée Saint-Pierre d'Art contemporain, 16, rue du Président E.-Herriot (78-30-50-66). Jusqu'au 24 février ; Autard, Poivret, Thépinier, ELAC, centre d'échanges de Perrache (78-42-27-39). Jusqu'au 22 février.

MACON. Bertrand Lavier. Ecole régionale des beaux-arts, Cours Moreau (85-38-09-15). Jusqu'au 28 février.

MARSEILLE. Japon passé, présent. Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 15 mars.

MARCQ-EN-BAROEUL. 5000 ans d'art chinois. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Du 14 février au 31 mai.

MULHOUSE. L'homme et la mort. Danses macabres de Dürer à Dali. Musée des Beaux-Arts, 4, place Guillaume-Tell (89-32-58-46) ; Bibliothèque, 19, Grand-Rue (89-46-52-88). Jusqu'au 15 mars.

NANCY. Grandville. Dessins originaux et du Cabinet des dessins et estampes. Musée des Beaux-Arts, place Stanislas. Jusqu'au 2 mars.

NANTES. Jeux d'autrefois. Musées départementaux de Loire-Atlantique. Musée Th.-Dobrée. Place Jean-V (40-89-34-32). Jusqu'au 28 février. UN AN D'ENRICHISSEMENTS 85-86. Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 2 mars.

NICE. Jules Chéret dans les collections niçoises. Espace Méditerranée. Palais Acropolis, 1, esplanade Kennedy (93-92-83-80). Jusqu'au 6 mars ; André Bauchant. Musée international d'art naïf. Château Sainte-Hélène. Du 17 février au 30 avril ; La fin des années 60. Espace niçois d'art et de culture, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85), et Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (93-62-31-24). Jusqu'au 8 avril.

POITIERS. Le renouveau de la peinture sacrée en France au XIXe siècle. Henry Daras. Jusqu'au 9 mars ; Josef-Félix Müller. Sculptures. Jusqu'au 9 mars. Musée Sainte-Croix. Entrée rue Simplicien. Alain Villepigue. Peinture/Volume. Jusqu'au 6 mars. 18, rue Salvador-Allende.

RENNES. Dessins français du dix-neuvième siècle. Collection Fodor du Musée historique d'Amsterdam. Jusqu'au 27 avril.

ROANNE. Joseph Déchelette et l'Egypte. Collections d'antiquités égyptiennes du musée. Musée Joseph-Déchelette, 22, rue Anatole-France (77-71-47-41). Jusqu'au 29 mars.

LA ROCHELLE. Kaléïex en Chine ; Jan Voss. Maison de la culture (46-41-37-79). Du 14 février au 29 mars.

SAINT-ETIENNE. J.-M. Armleder ; O. Mosset. Maison de la culture. Du 12 février au 29 mars.

SAINT-PRIEST. Georges Noel : New York- Paris : dix ans d'activité. Galerie municipale d'art contemporain. Jusqu'au 29 mars.

TOULON. Charles de Tournemine. Jusqu'au 15 mars ; Musée de Toulon, 113, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54).

TOURS. Rétrospective de l'œuvre photographique (1963-1985) de Bernard Plossu. Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard (47-05-68-73). Jusqu'au 22 mars.

TROYES. Jean-Pierre Vielfaure. Parcours pour une Odyssée arctique. Centre d'art contemporain. 3, rue Vieille-Rome (25-80-59-42). Jusqu'au 21 février.

VALENCE. Tal Coat. Musée de Valence, 4, place des Ormeaux. Jusqu'au 29 mars.

VILLENEUVE-D'ASCQ. L'architecture est un jeu magnifique. Musée d'art moderne. Allée du Musée (20-05-42-46). Jusqu'au 22 mars.





THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LA TEMPÊTE, Théâtre Gérard-Philipe (en italien), (42-43-00-59), 20 h 30 (11), jusqu'au 14 février.
PAPIERS D'ARMÉNIE, Théâtre Essaïon de Paris (42-78-46-42), 21 h (11).
LE MARIAGE DE FIGARO, Chaillot (47-27-81-15), 20 h (12).
BEAU RIVAGE, Comédie de Paris (42-81-00-11) (12).
LES CORDONNIERS, Studio Berthelot, Montreuil (43-48-81-33), 20 h 30 (12).
Y'A PAS QU'AGATHA, Théâtre de la Renaissance (42-08-18-50), 21 h (17).
INTERVIEW DE MISS MORTE SCHMITT PAR SES FANTOMES, Marie-Stuart (45-08-17-80), 20 h 15 (17).
MOSUS DE MOSUS, Marie-Stuart (45-08-17-80), 22 h (17).

HORS PARIS

BOULOGNE-SUR-MER, Le Journal intime de Sally Mara au Centre de développement culturel (21-30-28-01), 20 h 30, du 11 au 13 février.
RONCHIN, Melody in blues par le Théâtre du Fagotin (20-53-00-22), du 14 au 20 février.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (47-42-57-50), ven., dim., mar. à 19 h 30 : Elektra (dir. musicale : S. Ozawa) ; lun. à 19 h 30 : l'Elixir d'amour.
SALLE FAVART (42-96-06-11), mer., jeu., ven. à 19 h 30 ; sam. à 14 h 30 + 20 h 30 : *The Paul Taylor Dance company.*
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., jeu., dim., mar. à 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été ; mer. à 14 h 30, sam., lun. à 20 h 30 : Turcaret ; ven. à 20 h 30, dim. à 14 h 30 : le Balcon.
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre : jeu., ven., sam., mar. à 20 h ; dim. à 15 : le Mariage de Figaro ; Théâtre Gémier : mer., jeu., ven., sam., mar. à 20 h 30 + dim. à 15 h : les Déracinés.
ODÉON (43-25-70-32), mer., jeu., ven. à 20 h 30 : les Bas-Fonds, de Gorki ; sam. à 20 h 30 + dim. à 15 h : La guerre n'a pas un visage de femme, d'Alexievitch.
PETIT ODÉON (43-25-70-32) (lun.), à 18 h 30 : Paysages humains, de Nazim Hikmet.
TEP (43-64-80-80), mer., ven., sam. à 20 h 30 + jeu. à 19 h + dim. à 15 h : les Voix intérieures ; Cinéma : sam. à 14 h 30 : Toto le Moko, de C.L. Bragaglia ; les Trois Frères, de F. Rosi.
BEAUBOURG (42-77-12-33), Tournée *Repons USA* ; ven. *à 20 h 30 : Quatuor* Alban Berg (Berg, Boulez, Bartok) ; sam. à 20 h 30 : Quatuor Alban Berg (Urbanner, Webern, Berg, Bartok) au Centre G.-Pompidou.
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), jeu. à 20 h 30 : Intégrale des airs de concert de Mozart (Gianna Rolandi, *Harry* Dworchak) + sam. (Edith Mathis, Sherri Greenawald) ; ven., dim. à 20 h 30 : les Noces de Figaro ; lun à 20 h 30 : Concert Mozart ; mar. à 18 h 30 : Concert inaugural de l'Orchestre national de jazz 1987.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), mer., jeu., ven., sam. à 20 h 45 : le Régent, de J.-C. Bailly ; lun. à 20 h 30 ou 20 h 45 : Palazzo mentale (film) ; mer., ven., sam. à 18 h 30 : Trovante et C. Paredes ; mar. à 18 h 30 : Camerata Academica de Salzbourg ; Théâtre de la Ville au Th. de l'Escalier d'or : mer., jeu., ven., sam. à 20h 45 : la Princesse blanche.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), mer., jeu., ven., sam. à 20 h 30 : Yiddish cabaret.



Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17) (D., L.), 20 h 30 : la Divine Clownerie.
ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.) *20 h 30*, sam. 17 h et *21 h*, dim. *15 h 30* : Harold et Maude.
ARCANE (43-38-19-70), mar., sam. 20 h 30 : Contes de Maupassant ; mer., jeu., ven. 20 h 30 : la Sonate au clair de lune.
ARLEQUIN (45-89-43-22) (D., L.), 20 h 30 : Mercedes (dern. le 14).
ARTISTIC-ATHÉVAINS (43-55-27-10) (mer., *D.* soir) *21* h, sam. 17 h et 21 h, dim. 17 h : Circuits clandestins.
ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23) (*D.* soir, L.) 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 : Adorable Julia.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.
ATHÉNÉE (47-42-67-27), salle L. Jouvet (D. soir, L.), 20 h 30, mar. 19 h : le Désir *sous les ormes* (dern. *le 14*) ; salle Ch. Bérard (D. soir, L.), 20 h 30, mar. 18 h 30 : Je t'embrasse, pour la vie (dern. le 13).
BATACLAN (47-00-30-12) (L.) 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre (dern. le 15).
CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (43-28-36-36) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : la Dernière Bande ; II : (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : Home ; Aquarium (43-74-99-61), 20 h 30 : le Procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tsé-toung.
ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74), jeu., ven., sam. 20 h, dim. 15 h 30 : Caligula.
CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Galerie (D., L., mar.), 20 h 30 : la *Religieuse* ; la Resserre (*D.*), 20 h 30 : la Leçon des ténèbres ; Grand Théâtre (D., L., Mar.) 20 h 30 ; la Nuit des rois.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée (dern. le 13).
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) – (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), (D., L.) 19 h : Mam'zelle Julia.
DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 20 h 30, dim. à 15 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Sidonie.
DIX HEURES (42-64-35-90) (L.), 20 h 30 : la Magie d'Abdul Alafrez.
EDOUARD VII (47-42-57-49) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.
ESCALIER D'OR (42-74-22-77) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. à 14 h 30 : la Princesse blanche.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : l'Ile des esclaves.
ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 19 h, sam. et dim. 17 h : Papiers d'arménie (à partir du 11) ; (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Les contrejours d'une contrebasse (à partir du 11).
LILI (dern. le 8).
FONTAINE *(48-74-74-40) (D. soir, L.)*, 20 h 30, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Un beau salaud.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-20-60-56) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : Bonsoir maman.
GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the boys.
GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 19 h : le Guichet ; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.
HUCHETTE (43-26-38-99) (D.) *19* h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.
JARDIN D'HIVER (42-55-74-40) (Mer. soir, D. soir, L.), 21 h ; mer. 18 h 30 ; dim. 16 h : Arromanches.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Femme sauvage.
LIERRE THÉATRE (45-85-55-83) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Electre.
LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I : *19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15* : Kou par Kou. – II : 20 h : Thérèse Desqueyroux ; 21 h 45 : On répète Bagatelle.
MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 16 h 30, dim. 15 h 30 : Deux sur la balançoire.
MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIE-STUART (45-08-17-80) (D. soir, L.), 20 h 15, dim. 15 h 30 : Fool for Love (dern. le 14) ; à partir du 17 : Interview de Miss Morte Schmitt par ses fantômes ; 22 h : Savage Love (dern. le 14) ; à partir du 17 : Mosus de mosus.
MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 21 h, *sam. 18 h, dim. 15 h : la Galipette.*
MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.
MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.) 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double mixte.
MODERNE (48-74-10-75) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : l'Effet Glapion.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Ce sacré bonheur. Petite salle (D. soir, L.), 21 h, *dim. 16 h : Conférence au sommet.*
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir), 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.
L'OMBRE QUI ROULE (48-74-30-11) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : la Poursuite amoureuse (dern. le 11).
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (D), 21 h : Une mouche dans la tête.
PALAIS ROYAL (42-97-59-81) (D., L.), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
PLAINE (42-50-15-65) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 17 h : Images de Mussolini en hiver.
POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h 15 : Amédée ou comment s'en débarrasser. (D. soir, L.), 18 h 30, dim. 17 h 15 : Dernières lettres d'une mère juive à son fils.
RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 30 : Y'a pas qu'Agatha (à partir du 17).
SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45 ; sam. 19 h et 21 h 30, dim. *15 h* : les Seins de Lola.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) *(D. soir, L.) 21 h*, dim. 15 h 30 : Voyage au bout de la nuit.
TAI TH. D'ESSAI (43-78-10-79), lun., mar., sam. 20 h 30 ; dim. 15 h : Antigone ; Jeu., ven., 20 h 30, sam. 22 h, dim. *17 h* : l'Écume des jours ; sam., lun., mar. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos ; mer. 20 h 30 : Maîtres et valets.
TH. DE L'EURE (45-41-46-54), mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Visites à la jeune veuve.
TH. D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h *15 : les Babas cadres* ; 22 h, + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. 13 (45-88-16-30) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : Derniers masques.
TH. DE FORTUNE (43-56-76-38), 21 h, le 16 : la Dame de monsieur ; le 17 : le Grand Efflanqué.
TH. DU LIERRE (45-86-55-83) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Électre.
THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39) (D. soir, L.) 20 h 30 ; dim. 14 h 30 et *18 h 30* : les Brumes de Manchester.
TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) *(D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h* 30 : Conversations après un enterrement.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), mar., jeu., sam. 20 h 30 : Antigone ; mer., ven. 20 h 30 : Electre.
TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, le 14 à 20 h 30, le 15 à *15 h* : les Salons. (S., D., L.), 20 h 30 : Mon Faust. Petite salle (D soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : les Enchaînés. MIT (D. soir, L., mar.), 21 h, dim. 15 h : le Ramayana.
TOURTOUR (48-87-82-48) *(D., L.)*, 20 h 30 : Babiboum, (D., L.) 18 h 45 : la Fête à E. Guillevic.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.), 21 h, sam. 18 h : les Taupes niveaux.
VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, *sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim.* 15 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h., dim. 15 h 30 : l'Accrochabitation.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h, dim. 15 h 30 : Après la rose, c'est le bouquet.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (L.), 20 h 30, sam. *19 h et 20 h 30 : Devos existe, je l'ai* rencontré ; (Mar.) 22 h, lun. 20 h 30 : En manches de chemise ; (D.) 23 h 30, lun., mar. 22 h : Tous les plaisirs en un seul corps.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (le 1er), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; *21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 :* l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.
LE BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h 15 : Pas 2 comme elle.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : P. Salvadori ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CAFÉ DE LA GARE (43-78-52-51) (D., L.), 20 h : la Conscience nationale des *faisans d'élevage* ; ven., *sam. 22 h 15* : la Mort, le Moi, le Nœud.
GRATTE-PIED (43-54-69-78), mer., jeu., ven., sam. 20 h 15 et 22 h : Vierge et seul à Senlis.
LE GRENIER (43-80-68-01) (Mar., D., L.), 22 h : N'insistez pas je reste.
PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., *L.*), 20 h *15* : Pièces détachées ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27) (D., L., Mar.), 22 h : Alea jacta est.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 20 h 30 : Laissez-les vivre II.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-34-16-16) (D. soir, L.), 20 h 30, D. 16 h : l'Étourdi.
BAGNEUX, Th. V.-Hugo (46-61-14-27), *les 13, 14 à 20 h 30 : Coïncidences.*
BAGNOLET, Cinoche (43-60-01-02), le 12 à *21 h* : Quartet F. Sylvestre.
BOBIGNY, MC 93 (48-31-11-45), I : (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Paysage sous surveillance ; II : les 11, 12 à 20 h : Risotto.
BOULOGNE-BILLANCOURT, Auditorium (46-84-77-47), le 12 à 20 h 30 : œuvres pour ensemble de flûtes, violons, violoncelles, saxophones et chœurs.
CERGY-PONTOISE, Th. des Arts (30-30-33-33), le 11 à 18 h 30, le 13 à 21 h : la Cité invisible.
CHATENAY-MALABRY, Th. du Campagnol (46-61-33-33), le 13 à 20 h 30 : les Rendez-vous du Pédiluve.
CREIL, CC, le 14 à 20 h 30 : Camille.
CORBEIL-ESSONNES, CAC (60-89-00-72), le 13 à 20 h 30 : Mosalini, Beytelmann, Caratini.
COURBEVOIE, CC (43-33-63-52), le 12 à 20 h 30 : A. Woronicki (Bach, Beethoven, *Chopin*).
CRÉTEIL, Maison des Arts (48-99-90-50), le 11 à 20 h 30 : Tunnels.
EPINAY-SUR-ORGE, Église Saint-Leu, le 15 à 16 h 30 : D. Comtet (Vierne, Haëndel, Bach).
GAGNY, Th. MG (43-02-48-25), le 13 à 20 h 30 : le Grand Meaulnes.
ISSY-LES-MOULINEAUX, CC, le 15 à *14 h 30 : Mam'zelle Nitouche.*
IVRY Théâtre (46-72-37-43) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. *16 h* : la Grande Roue.
NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), les 11, 12 à 21 h : Dans la solitude des champs de coton.
NEUILLY, Théâtre (47-45-75-80), les 11, 12 à 20 h 30 : Tartuffe.
LE PLESSIS-ROBINSON, CCC (46-31-15-00), *le 13 à 21 h* : R. Lema ; *II* : (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h : Salomé.
SAINT-DENIS, Th. *G.-Philipe*, (42-43-17-17), les 11, 13, 14 à 20 h 30, le 15 à 16 h : les Ensorcelés. – II. : les 11, 13, 14 à 20 h 30, le 15 à 16 h : la Tempesta. – III. : Les 11, 13 à 18 h 30, le 14 à 18 h 30 et 23 h : les Grenouilles 1987.
SCEAUX, les Gémeaux (46-60-05-64), le *11 à 20 h 30 : Groupe Artefact* ; le 13 à 22 h 30 : M. Rocheman.
VERSAILLES, Th. Montansier (39-50-71-18), le 11 à 21 h : Orchestre de chambre de Versailles, dir. : B. Wahl (Bach, Vivaldi).
VITRY, Th. J.-Vilar (46-82-84-90), le 13 à *20 h : Questions de jeunes.*

Le music-hall

BATACLAN (47-00-30-12), le 16 à 21 h : Ligue d'improvisation française.
CITHEA (43-57-99-26) ; le 11 à dim. à 19 h 30 : D. Val, P. Rathier ; les 12, 13 et 14 à 20 h 30 : J. Vasca ; le 14 à 22 h 30 : J.-L. Debatisse ; le 17 à 22 h 15 : J. Quer.
ESCALIER D'OR, voir théâtres subventionnés.
GALERIE DE NESLES *(43-25-11-28)* (D., L.), 20 h 45 : O. Piro.
GYMNASE (42-46-79-79), ven., mar. 20 h 45, ven. 15 h, sam. 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30 : F. Perrin.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), 18 h 30, les 11, 12, 13 et 14 : Chant des Balkans.
MAISON DE *L'AMÉRIQUE LATINE* (42-71-01-05), le 12 à 20 h 30 : Trio C. Barros.
LE MERLE MOQUEUR (45-65-12-43), les 12, 13 à 22 h : R. Santoff ; le 17 à 22 h 30 : A. Vazart, S. Rouille.
LA MOUETTE RIEUSE (43-71-20-85), 20 h 30 le 12 : D. Raymond ; le 13 : Rosina ; le 14 : les Gazouillards.
OLYMPIA (47-42-25-49) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h, 20 h 30 : P. Sébastien, Bible.
PALAIS DES CONGRÈS (47-58-40-45), 21 h, dim. 17 h : M. Sardou.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (Me., D. soir), 20 h 30, dim. 15 h : S. Joly.
THÉATRE GRÉVIN (45-23-01-92) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 18 h 30 : B. Mabille.

Opérettes

CIRQUE D'HIVER (43-38-25-76), les 11, 15 à 20 h 30 : Jonathan.
ÉLYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer. 14 h 30, sam. 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30 : Fandango.
TH. DE LA PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h : la Petite Boutique des horreurs.

Opéra

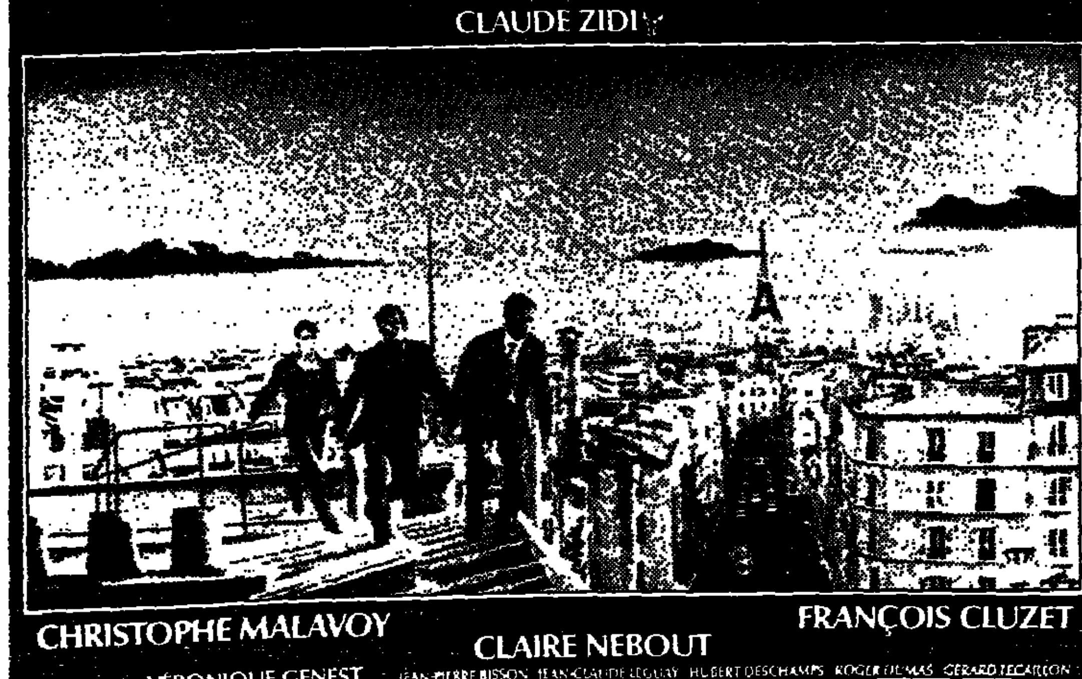
TH. DU MUSÉE GUIMET (42-81-23-44), les 13, 14 à 20 h 30 : Chrysamante.

La danse

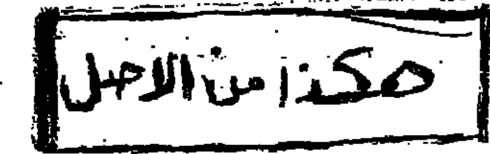
(Voir théâtres subventionnés.)

AMERICAN CENTERS (43-36-21-50) (D. soir), 21 h, dim. 15 h : Parallels in Black
BASTILLE (43-57-42-14) (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h : Chii Sako, à partir du 12 ; II. (L.), 19 h 30 : la Symphonie de la vie.
CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Voyage mémoire solo (dern. le 14).
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-48), le 10 à 20 h 30 : l'Ange bleu, dern. les 13, 14 à 20 h 30 ; le 15 à 14 h 15 : Ma Pavlova.









ARTS ET SPECTACLES

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 11 FEVRIER

16 h, Multi-handicaped, de F. Wiseman ; 19 h, l'Enfant aveugle, la Vélocité, les Palestiniens, de J. van der Keuken ; 21 h, Blondine, de H. Mahe.

JEUDI 12 FEVRIER

16 h, Adjustment and work, de F. Wiseman ; 19 h, Courts métrages : l'Enfant aveugle 2 : Herman Slobbe, Un film pour Lucebert, Beauty Pays-Bas, de J. Van der Keuken ; 21 h, l'Ile nue, de K. Shindo.

VENDREDI 13 FEVRIER

16 h, Dernière jeunesse, de J. Musso ; 19 h, Quatre murs, le Maître et le Géant, de J. Van der Keuken ; 21 h, Ilove dollars, de J. Van der Keuken.

SAMEDI 14 FEVRIER

15 h, Pas! dans la lune, de J. Salvador ; 17 h, Requiem pour un champion, de R. Nelson ; 19 h, Doris Schwert-Franfurt, l'Esprit du temps, Jouets, Big Ben-Ben Webster in Europe, de J. van der Keuken ; 21 h, le Mur, la Jungle plate, de J. Van der Keuken.

DIMANCHE 15 FÉVRIER

15 h, le Mort en fuite, de A. Berthomieu ; 17 h, les Misérables (2e partie) : Les Thénardier, de R. Bernard ; 19 h, Rosemary's baby, de R. Polanski ; 21 h, Vers le sud, de J. Van der Keuken.

MARDI 17 FÉVRIER

16 h, Quartier sans soleil, de S. Yamamoto ; 19 h, le Manteau, de A. Lattuada ; 21 h, Vietnam Opera, Ciary, de J. Van der Keuken.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 11 FEVRIER

15 h, Gervaise, de R. Clément ; 17 h, les Dégourdis de la 11e, de C. Jaque ; 19 h, Top of the Morning, Traveller, de J. Comerford.

JEUDI 12 FEVRIER

15 h, la Fille de l'eau, de J. Renoir ; 17 h, le Coupable, de A. Antoine ; 19 h, The One Nights, de P. Collinson, Rocky Road to Dublin, de P. Lennon.

VENDREDI 13 FEVRIER

15 h, Feu Mathias Pascal, de M. l'Herbier ; 19 h, Sometime City, Down the Corner, de J. Comerford.

SAMEDI 14 FEVRIER

15 h, Clermont-Ferrand : Festival 1987, les films primés ; 17 h, le Crime de Monsieur Lange, de J. Renoir ; 19 h, Short Story, de K. Hickey, The Promise of Barty O'Brien, de G. Freedland ; 21 h, Return to Glennascaul, de H. Ekwards, The Outcasts, de R. Wynne-Simmons.

DIMANCHE 15 FÉVRIER

15 h, Clermont-Ferrand : Festival 1987, les film primés ; 17 h, l'Air de Paris, de M. Carné ; 19 h, Mise Eire, de G. Morrison ; 21 h, Cradle of Genius, de P. Rotha, Quand se lève la lune, de J. Ford.

LUNDI 16 FÉVRIER

15 h, En rade, de A. Cavalcanti ; 17 h, l'Autre, de R. Boudrioz ; 19 h, Waterbag, de J. Comerford, On a Paving Stone Mounted, de T. O'Sullivan.

MARDI 17 FEVRIER

Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Cinéma et littérature au Japon

MERCREDI 11 FEVRIER

14 h 30, Don Matsugoro, Chien fantastique, de S. Nakada ; 17 h 30, le Grondement de la montagne, de M. Naruse ; 20 h 30, Pays de neige, de S. Toyada.

JEUDI 12 FEVRIER

14 h 30, le Fusil de chasse, de H. Gosho ; 17 h 30, la Plaine de la nostalgie, de S. Toyoda ; 20 h 30, Kaseki, les Fossiles, de Masaki Kobayashi.

VENDREDI 13 FEVRIER

14 h 30, Okoto et Sasuke, de Y. Shimazu ; 17 h 30, Histoire de Shunkin, de D. Ito ; 20 h 30, Miss Oyu, de Kenji Mizoguchi.

SAMEDI 14 FEVRIER

14 h 30, Svastika, de Y. Masumura ; 17 h 30, l'Etrange obsession, de K. Ichikawa ; 20 h 30, Un chat et deux femmes, de S. Toyoda.

DIMANCHE 15 FÉVRIER

14 h 30, Don Matsugoro, Chien fantastique, de S. Nakada ; 17 h 30, Akanishi Kakita, de M. Itami ; 20 h 30, Pèlerinage nocturne, de S. Toyoda.

LUNDI 9 FÉVRIER

14 h 30, Toute la famille travaille, de M. Naruse ; 17 h 30, Zone de vide, de S. Yamamoto ; 20 h 30, les Bateaux de l'enfer, pêcheurs de crabes, de S. Yamamura.

MARDI 17 FEVRIER

Relâche.

Les exclusivités

LES ADIEUX A MATIORA (Sov., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

AUX FRONTIÈRES DE LA VILLE (Aus., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BLESSURES LÉGÈRES (Hon., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

BLUE VELVET (A., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (43-32-91-68).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

CROCODILE DUNDEE (Aust., v.o.) : Forum, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) à partir de ven. ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) à partir de ven. ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).

CROSS (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

EMMANUELLE V (Fr.) (**) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-05-06-07).

L'ÉTAT DE GRACE (Fr.) : Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'ÉTRANGÈRE, (Brit., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; UCG Normandie, 8e (45-63-16-16).

LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

GOTHIC (Brit*, v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; (v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Templiers, 3e (42-72-94-56).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

JUMPING JACK FLASH (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) jusqu'au jeu. ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-49-95-40).

LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LÉVY ET GOLIATH (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (43-36-23-44) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MISSION (A. v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26); Lucernaire, 6e (45-44-57-34), George-V, 8e (45-62-41-46) – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

MISS MONA (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70); Hautefeuille, 6e (46-33-79-38); Ambassade, 8e (43-59-19-08); Français, 9e (47-70-33-88); 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81); Parnassiens, 14e (43-20-30-19)

LA MOUCHE (A. v.o.) (*) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57); UGC Danton, 6e (42-25-10-30); Marignan, 8e (43-59-92-82); Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). (V.f.) Rex, 2e (42-36-83-93); UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94); Français, 9e (47-70-33-88); UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59); UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44); Mistral, 14e (45-39-52-43); Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06); Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES MURS DE VERRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOIR ET BLANC (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70); Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18); Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v.a.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57); Hautefeuille, 6e (46-33-79-38); Marignan, 8e (43-59-92-82); UGC Normandie, 8e (45-63-16-16); Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02); V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31); Nation, 12e (43-43-04-67); Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06); Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50); UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

PAIEMENT CASH (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82).

LE PASSAGE (Fr.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16); UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40); Montparnos, 14e (43-27-52-37).

PEGGY SUE S'EST MARIÉE (A., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83); Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67); Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40); 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85); Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83).

SABINE KLEIST, 7 ANS (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE SACRIFICE (Franco-Suéd., v.o.): Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

LE TEMPLE D'OR (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-31-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (43-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

TERMINUS (Fr.-All.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THÉRÈSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34); Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17); George-V, 8e (45-62-41-46); Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UBAC (Fr) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57).

27 HORAS (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LA VIE DISSOLUE DE GÉRARD FLOQUE (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-96); George V, 8e (45-62-41-46); Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74); Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

Les festivals

CHAPLIN, ŒUVRES INTÉGRALES (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Mer. : le Kid ; jeu. : la Ruée vers l'or ; ven. : le Dictateur ; sam. : le Pèlerin ; dim. : les Lumières de la ville ; lun. : les Temps modernes ; mar. : les Feux de la rampe.

COURTS MÉTRAGES, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33). Jeu. 20 h 30.

DEMY, Studio 43, 9e (47-70-63-40). En alternance : Peau d'Ane ; les Parapluies de Cherbourg ; Model Shop (v.o.) ; l'Evénement le plus important ; la Baie des anges ; Lady Oscar ; les Demoiselles de Rochefort ; Lola ; Une chambre en ville.

HITCHCOCK - LES ANNÉES D'OR (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Mer. : Pas de printemps pour Marnie ; jeu. : la Corde ; ven. : Mais qui a tué Harry ? ; sam. : L'homme qui en savait trop ; dim. : Sueurs froides ; lun. : Fenêtre sur cour ; mar. : les Oiseaux.

GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01). En alternance : Deux ou trois choses que je sais d'elle ; Sauve qui peut (la vie) ; Je vous salue Marie ; Pierrot le fou.

LOUIS JOUVET, Reflet-Médicis, 5e (43-54-42-34). Mer. : Topaze ; jeu. : Un revenant ; ven. : la Fin du jour ; sam. : la Charrette fantôme ; dim., lun. : Volpone ; mar. : Entrée des artistes + Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34). Mer., jeu. : Drôle de drame ; ven., sam. : Hôtel du Nord ; dim. : la Kermesse héroïque ; lun., mar. : les Bas-Fonds.

BUSTER KEATON, Studio 43, 9e (47-70-63-40). En alternance : le Mécano de la « General » ; Collège ; Ma vache et moi ; les Lois de l'hospitalité ; Sherlock Junior ; le Dernier Round ; Steamboat Bill Jr ; Fiancées en folie ; les Trois Ages.

LOUIS MALLE, 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). En alternance : Zazie dans le métro ; Place de la République ; le Feu follet ; Humain trop humain ; Black Moon ; God's Country ; Ascenseur pour l'Echafaud ; Lacombe Lucien ; le Souffle au cœur ; les Amants ; Calcutta.

MONTY PYTHON (v.o.), Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). En alternance : Sacré Graal ; la Vie de Brian.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07). Mer., jeu. : Vous ne l'emporterez pas avec vous ; ven., sam. : Golden Eighties ; dim., mar. : Coca Cola Kid.

E. ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33). En alternance : les Nuits de la pleine lune ; la Marquise d'O ; Perceval le Gallois ; Pauline à la plage. – Denfert, 14e (43-21-41-01). En alternance : les Nuits de la pleine lune ; le Beau Mariage ; la Marquise d'O.

J. ROUCH, Panthéon, 5e (43-54-15-04). En alternance : la Pyramide humaine ; Jaguar ; la Chasse au lion à l'arc ; Petit à petit ; Moi un Noir ; Cocorico M. Poulet ; Dionysos.

TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (v.o.), Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01). En alternance : les 400 Coups ; Jules et Jim ; L'homme qui aimait les femmes ; l'Enfant sauvage ; Tirez sur le pianiste.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) + Denfert, 14e (43-21-41-01). En alternance : Nostalghia ; Andrei Roublev ; Stalker ; l'Enfance d'Ivan ; le Rouleau compresseur et le Violon.

20 ANS DU STUDIO ACTION (v.o.). Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40). Mer. : Au-dessous du volcan ; jeu. : Dieu seul le sait ; ven. : les Feux de l'été ; sam. : Laura ; dim. : la Horde sauvage ; lun. : Man Hunt ; mar. : l'Aventure de Mme Muir. – Salle 2 : mer. : Plus fort que le diable ; jeu. : Moulin Rouge ; ven. : la Flèche brisée ; sam. : Un si doux visage ; dim. : Major Dundee ; lun. : le Ministère de la peur ; mar. : l'Affaire Ciceron.

Les séances spéciales

ALIENS, LE RETOUR (*) (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer. 16 h, ven. 20 h, sam. 14 h.

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mar. 14 h, dim. 20 h 30.

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), jeu. 15 h 45, sam. 20 h 15, lun. 18 h, mar. 15 h 30.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 21 h 45.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (47-00-89-16), mer. 21 h 30 ; Denfert, 14e (43-21-41-01), mar. 19 h, dim. 18 h.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer. 16 h, ven., sam., mar. 22 h 30, dim. 17 h 15.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., lun. 21 h.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 20 h.

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer. 20 h 15, ven. 15 h 30, sam. 22 h 30, lun. 22 h, mar. 18 h.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., sam., lun. 19 h.

CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

HUSBAND (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 19 h 45, ven., sam. 0 h 30.

M LE MAUDIT (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven. 16 h, dim. 20 h 20.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 11 h 50.

QU'EST-IL ARRIVÉ A BABY JANE ? (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), mar. 21 h 15.

RAGTIME (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), jeu. 13 h 50, lun. 15 h 35, mar., mer. 21 h 30.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam. 0 h 15.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), lun. 14 h.

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), jeu. 18 h, ven. 17 h 30, lun. 19 h 45.

LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (45-08-51-33), sam. 17 h 10, lun. 12 h.

THÉORÈME (It., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), dim. 22 h.

VOUS NE L'EMPORTEREZ PAS AVEC VOUS (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

LES YEUX SANS VISAGE (Fr.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68), ven., mar. 21 h.

Les grandes reprises

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Écoles, 5e (43-25-72-07).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

CEUX DE LA ZONE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-98-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA DÉESSE (v.o.) : Cluny Palace Hsp, 5e (43-25-19-90).

DROLE DE DRAME (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

ELLE ET LUI (A., v.o) : Champo, 5e (43-54-51-60).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Templiers, 3e (42-72-94-56). V.f. : Arcades, 2e (42-23-54-58).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

LES FANTASTIQUES ANNÉES 20 (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA GARÇONNIÈRE (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16); Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GUÊPIER POUR TROIS ABEILLES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30); Balzac, 8e (45-61-10-60).

HITLER, UNE CARRIÈRE (All. v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

HUSBANDS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (Fr.) : Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (47-00-89-16).

L'IMPOSSIBLE Mr. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

MAMMA ROMA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

MARY POPPINS (A., vo.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). V.F. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33), Rex, 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-06-10-96).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

OLIVER TWIST (A., v.o.) : Reflet Logos, (h. sp.), 5e (43-54-42-34).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

OTELLO (It., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

OUR MOTHER'S HOUSE (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PEAU D'ANE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

SI J'AVAIS UN MILLION (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (47-72-94-56).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

WEST SIDE STORY (A. v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LES FILMS NOUVEAUX

ASSOCIATION DE MALFAITEURS, film français de Claude Zidi : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-33-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (34-59-92-82) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE, film américain de Don Bluth (v.f.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-96-79-79).

LABYRINTHE, film américain de Jim Henson (v.o.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MASQUES, film français de Claude Chabrol : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Padode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM St-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TAI-PAN, film américain de Daryl Duke (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

TETE DE TURC, film allemand de Gunter Wallraff (v.o.) : St-André des Arts, 6e (43-26-80-25).

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 11 FÉVRIER

Auditorium des Halles, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris (Mozart, Mendelssohn).

FIAP, 20 h : Quatuor de guitares (Bach, Sor, Debussy).

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : Rencontre Liszt-Baudelaire (A. Kremski, piano, J.-L. Philippe, récitant).

Auditorium du musée d'Orsay, 20 h 30 : Ensemble intercontemporain (Ravel, Debussy, Schoenberg...).

Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des concerts Lamoureux, dir. J.-P. Rampal (Weber, Mozart, Beethoven) ; 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. S. Cambreling (Rossini, Chausson, Dutilleux).

Salle Gaveau, 20 h 30 : H. Ledroit (Haendel, Telemann, Marais...).

Conservatoire Rachmaninoff, 20 h 30 : A. Volodos (Moussorgsky).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : Ensemble Pygmalion (Bach).

JEUDI 12 FÉVRIER

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : voir le 11.

Salle Gaveau, 20 h 30 : J. Grice (Schumann, Fauré, Ravel).

Schola Cantorum, 20 h 30 : Elèves de M. Mercier (Bach, Mozart, Schumann...).

Eglise Saint-Louis des Invalides, 21 h : Chorales d'Ile-de-France, de Vitry, du Campus d'Orsay, Orchestre D. Fanal (Bach, Charpentier, Fauré).

Eglise Saint-Médard, 21 h : Chœur Varenne, dir. A. Barth (Rossini).

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 11.

VENDREDI 13 FÉVRIER

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : voir le 11.

Théâtre du musée Guimet, 20 h 30 : Chrysamante.

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. Myung-Whun Chung (Bartok, Liszt, Prokofiev...).

SAMEDI 14 FÉVRIER

Radio-France, Grand Auditorium, 20 h 30 : Nouvel orchestre philharmonique, dir. G. Amy (Webern, Manoa, Méfano...).

Théâtre du musée Guimet, 20 h 30 : voir le 13.

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : voir le 11.

Salle Pleyel, 17 h 15 : Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. G. Devos (Wagner).

Eglise Saint-Merri, 21 h : Ensemble Syl.

Palais de la Découverte, 19 h : M. Deneuve (Satie, Mozart, Bach...).

DIMANCHE 15 FÉVRIER

Palais de la Découverte, 19 h : voir le 14.

Eglise Saint-Merri, 16 h : M. Modier, E. Kapour, A. Heidmann (Mendelssohn, Schumann, Mozart).

Crypte Sainte-Agnès, 17 h : voir le 11.

Notre-Dame, 17 h 45 : P. Cogen (Langlais).

Théâtre du Rond-Point, 11 h : J. Suk, J. Hala (Dvorak, Beethoven, Smetana).

Eglise des Billettes, 10 h : J. Reguery (Bach, Buxtehude, Froberger).

LUNDI 16 FÉVRIER

Institut néerlandais, 12 h 30 et 18 h 30 : Young-Hee Kim, Tan Crone (Brahms, Pizzetti, Poulenc...).

Athénée, 20 h 30 : M. Zimmermann.

Théâtre Montparnasse, 19 h 30 : W. Hoogewerf, L. Morabito (Milan, Weiss, Forqueray).

MARDI 17 FÉVRIER

Maison de Radio-France, 18 h 30 : Chœur de Radio-France, dir. F. Layer (Mozart) ; 20 h 30 : L. Thiry (Messiaen) ; 22 h 30 : Chants liturgiques bouddhiques du Japon.

Lucernaire, 18 h 30 : Quatuor à cordes Parisii (Debussy, Dutilleux).

Nouveau théâtre Mouffetard, 20 h 45 : Ch. Hayward, F. Jouanel (Bartok, Bach, Fauré...).

Jazz, pop, rock, folk

(Voir aussi th. subventionnés)

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : Jazz brésilien, dern. le 15, le 16 : P. Verbeke.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : R. Franc, dern. le 20, à partir du 21 : J. Petters.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30, mer. : Africa Follies ; jeu. : Black Samba ; ven., sam. : La Manigua.

CITY ROCK (43-59-52-09), 22 h 30, le 11 : Rancœur, Scott Fine and the Band Stars, les 13, 14 : Look de Paris, le 16 : Dan and the Rockers.

DUNOIS (45-84-72-00), le 12 à 20 h 30 : Zbigniew Namylowski, les 13, 14 à 20 h 30 : Design Big Band.

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), le 16 à 20 h : Los Lobos.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : Woody Show, dern. le 14, le 17 : Ted Curson, Nbrignola.

MÉCÈNE (42-77-40-25), 22 h : Relax do Brasil, dern. le 14.

MONTGOLFIER (40-60-30-30), les 10, 11, 12, 13, 14 à 22 h : S. Guerault, les 16, 17 : Rivage.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, les 11, 12 : Great Friends, les 13, 14 : Ch. Baker, le 17 : Doldo.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 21 h, mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : M. Saury ; Ven. : Orpheon Celesta ; sam. : J. Caroff ; Lun. : Kangourou Swing Orchestra ; mar. : B. Waters.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h, mer., jeu. : Cl. Bolling ; vend. : E. Breton ; sam. : Latino Jazz ; mar. : G. Hunter.

PETIT OPPORTUN (43-36-01-36), 23 h, mer. : A. Farmer, G. Arvanitas, J. Samson, Ch. Saudrais.

PHIL' ONE (47-76-44-26), 21 h 30.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h, les 11, 12 : Quartet Dauptain, les 13, 14 : Ma Joong, les 16, 17 : Trio B. Bonastre.

RADIO-FRANCE, Auditorium 105 (42-24-15-16).

REX CLUB (42-36-83-93), 20 h 30 : A. Bashung, dern. le 10, le 1 : The Bollock's Brothers, le 16 : Mantronix, Del Fuegos.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : P. Bouru Swiss Dixieland Music, dern. le 14, le 17 : J. Petters.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : X. Cobo Quintet.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), mer., jeu., mar. : 22 h ; Ven., Sam. : 22 h et 24 h : Joselina.

UTOPIA CLUB (43-22-79-66), 22 h, le 11 : L. Bertin, le 12 : Sticks, le 13 : Ph. Pontier, à 1 h : M. Gowland, le 14 à 22 h : G. Petite, à 1 h : E. Kristy, les 16, 17 : H. L. Red + C. Bell.

ZENITH (42-40-60-00), le 14 à 20 h 30 : Spandau Ballet, le 10 : P. Simon, le 12 : Europe, le 17 : OMD.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées *ci-dessous* par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 11 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20.35 **Série : Marie Pervenche.**
21.30 **Magazine : De bonne source.**
▶ De Michèle Cotta et Jacques Andoir.
Invité : Noël Copin, rédacteur en chef de *la Croix*.
22.55 ***Documentaire* : Centre Georges-Pompidou, 10e anniversaire.**
23.00 **Journal.**
23.15 **Magazine : Premier plan.**
23.30 **Variétés : Une nuit à Monte-Carlo.**
Soirée organisée à l'occasion du Festival international de télévision.
Avec Mireille Mathieu et Charles Aznavour.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20.35 ***L'heure de vérité.***
Invité : Valéry Giscard d'Estaing. L'ancien président de la République répondra aux questions de François-Henri de Virieu, Alain Duhamel, Josette Alia, Albert Du Roy et Jean-Louis Lescène.
21.50 **Le dossier d'Alain Decaux.**
Ben Gourion, prophète armé.
23.00 **Histoires courtes.**
Josi Josiane, de Jean-Pierre Vuillaume ; Une tragédie grecque, dessin animé de Nicole Van Goethem.
23.30 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20.35 **Variétés : Embarquement immédiat.**
Spécial Alain Souchon. Avec Lio, Alain Bashung, Alain Chamfort, Jane Birkin, Véronique Sanson, Jeanne Mas, Tom Novembre, Mylène Farmer, Louis Chédid, David Mac Neil, Michel Jonasz.
21.55 **Magazine : Thalassa.**
Je suis une légende... le dauphin.
22.40 **Journal.**
23.10 **Cinéma du tiers-monde.**
23.40 **Prélude à la nuit.**

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Metalstorm ■ film américain de Charles Band (1983), avec Jeffrey Byron, Mike Preston, Richard Moll, David Smith, Kelly Preston. *Sur la planète Lemuria, un policier poursuit un criminel dont le fils est un monstre redoutable. Cela fait un mélange de fantastique et de science-fiction avec pas mal de violences.* **22.20 Flash d'informations. 22.30 Cinéma : l'Animal** □ film français de *Claude Zidi (1977)*, avec Jean-Paul Belmondo, Raquel Welch, Charles Gérard, Julien Guiomar, Dany Saval, Aldo Maccione. **0.05 Cinéma : 5 % de risque** ■ film français de Jean Pourtalé (1980), avec Bruno Ganz, Jean-Pierre Cassel, Aurore Clément, Pierre Michaël, Alex Métayer. **1.40 Cinéma : les Compagnons de la marguerite** ■■ film français de Jean-Pierre Mocky (1966), avec Claude Rich, Francis Blanche, Catherine Darcy, Paola Pitagora, Michel Serrault, Micha Bayard.

LA « 5 »

20.30 Série : L'inspecteur Derrick. 21.35 Série : Lou Grant. 22.30 Série : Kojak. 23.30 Série : Supercopter. 0.25 Série : L'inspecteur Derrick. 1.30 Série : Lou Grant. 2.25 Série : Star Trek.

TV 6

20.30 Sixties : La grande vallée ; Les chevaliers du ciel ; Destination danger. **23.20 Blue suede shoes.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Pour ainsi dire. Invité : le poète chilien Luis Mizon ; Portrait : Alejandra Pizarnik, pour Les travaux et les nuits. **21.30 Musique.** Il faut partir : La conférence des oiseaux, de Michael Levinas, en compact, par l'ensemble de l'Itinéraire. **22.30 Nuits magnétiques. 0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 4 août 1986 à Ludwigsburg) : œuvres de Mozart, Schubert, Debussy, R. Strauss, par Rœlf Gothoni, piano, et Barbara Hendricks, soprano. **23.00 Les soirées de France-Musique.** Jazz-Club : en direct du Magnetic Terrace.

Jeudi 12 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13.50 **Série : La croisière s'amuse.**
14.40 ***Feuilleton : Isaura (29e épisode).***
15.15 **Quarté à Vincennes.**
15.30 **Ravi de vous voir.**
Jeu : La balance. Chacun a une histoire à raconter, Pourquoi j'aime cette ville, Histoire d'animaux.
16.00 **Série ; *Alfred Hitchcock présente...***
L'heure du thé.
16.30 **Ravi de vous voir (suite).**
17.00 **Variétés : La chance aux chansons.**
17.25 **La vie des Botes.**
17.50 ***Feuilleton : Huit, ça suffit.***
18.20 **Mini-journal, pour les jeunes.**
De Patrice Drevet.
18.40 **Jeu : La roue de la fortune.**
19.05 **Feuilleton : Santa-Barbara.**
19.40 **Cocoricocoboy.**
20.00 **Journal.**
20.30 **Série : Columbo.**
Réaction négative.
22.05 **Magazine : L'enjeu.**
Emission de François de Closets, Emmanuel de La Taille et Alain Weiller.
L'homme du mois : Jacques Servier, no 4 de la pharmacie française. Points de repère : Les obstacles à surmonter par l'économie française en 1987, L'emballage, *L'industrie américaine*, *Les chalets de montagne*.
23.15 **Documentaire : Centre Georges-Pompidou, 10e anniversaire.**
11. L'usine au Musée.
23.20 **Journal.**
23.35 **Magazine : C'est à lire.**
Emission de Luce Perrot.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

13.45 **Feuilleton : Le riche et le pauvre.**
14.35 **Magazine : Ligne directe.**
Enquête : Maryline et Paulette, ou le parcours du combattant de deux demandeuses d'emploi (3e partie).
15.35 **Feuilleton : Lili, petit à petit.**
16.05 **C'est encore mieux l'après-midi.**
Avec Manu Dibango, Til Tuesday, Laurie Lannes, Jacques Villeret, Marie-France Pisier.
17.35 **Recré A 2.**
Mimi Cracra, Bouquins copains, Les mondes engloutis, Quick et Flupke.
18.05 **Feuilleton : Madame est servie.**
18.30 **Magazine : C'est la vie.**
18.50 ***Jeu : Des chiffres et des lettres.***
19.15 **Actualités régionales.**
19.40 **Le nouveau théâtre de Bouvard.**
20.00 **Journal.**
20.30 **D'accord, pas d'accord.**
20.35 **Cinéma : la Tête dans le sac** □
Film français de Gérard Lauzier (1984), avec Guy Marchand, Marisa Berenson, Fanny Bastien, Patrick Bruel, Riton Liebman, Saïd Amadis.
Un patron de publicité quinquagénaire est dégommé par le fils d'un copain et grugé par une fille traînant dans un monde louche. L'album de Lauzier est devenu une vague comédie de mœurs dont les gags relèvent du boulevard, avec caricatures conventionnelles.
22.00 **Jeudi magazine.**
Présenté par Daniel Bilalian.
En direct du Festival international de télévision de Monte-Carlo, des extraits des meilleurs reportages de l'année réalisés par des télévisions étrangères (CBS, SSR, BBC, NTV...).
23.15 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14.00 **Magazine : Thalassa (rediff.).**
14.30 **Magazine : *Mach 3* (rediff.).**
16.00 **Documentaire : Hautes curiosités.**
16.50 **Les médias-peintres.**
17.00 **Feuilleton : Demain l'amour.**
17.25 **Dessin animé : Lucky Luke.**
17.30 **Dessin animé : Belle et Sébastien.**
18.00 **Feuilleton : Edgar, détective cambrioleur.**
18.25 **La cuisine des juniors.**
Le sardinou.
18.30 **Feuilleton : Flipper le dauphin.**
18.57 **Juste ciel**, petit horoscope.
19.00 **Le 19-20 de l'information.**
De 19.15 à 19.35, actualités régionales.
19.55 **Dessin animé : Ulysse 31.**
20.05 **Jeux : La classe.**
20.35 **Cinéma : M.A.S.H.** ■■
Film américain de Robert Altman (1970), avec Elliott Gould, Donald Sutherland, Tom Skerritt.
Pendant la guerre de Corée, trois médecins, envoyés dans une antenne chirurgicale, sèment le désordre, courtisent les infirmières et se livrent à des plaisanteries du plus mauvais goût. Un humour volontairement « bête et méchant » pour fustiger la guerre et la dérision de l'organisation militaire. Des acteurs désopilants. Avec le temps, le caractère de provocation s'émousse.
22.30 **Journal.**
23.00 ***Prélude à la nuit.***

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : Papa est en voyage d'affaires ■■ film yougoslave d'Emir Kusturica (1985), avec Moreno de Bartolli, Mirjana Karanovic, Mustafa Nadarevic, Predgrag-Miki Manojlovic, Mira Furlan, Davor Dujmovic. **16.25 Cinéma : les Compagnons de la marguerite** ■■ film français de Jean-Pierre Mocky (1966), avec Claude Rich, Francis Blanche, Catherine Darcy, Paola Pitagora, Michel Serrault, Micha Bayard. **17.50 Cabou cadin. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Dessins animés. 18.15 Jeu : Les affaires sont les affaires. 18.45 Top 50. 19.15 Zénith. 19.50 Flash d'informations. 19.55 Feuilleton : Objectif nul. 20.05 Starquizz. 20.35 Cinéma : Dragées au poivre** ■■ film français de Jacques Baratier (1963), avec Guy Bedos, Sophie Daumier, Jean-Pierre Marielle, Francis Blanche, Alexandra Stewart, Jean-Paul Belmondo, Simone Signoret, Marina Vlady. **22.05 Flash d'informations. 22.15 Cinéma : En plein cauchemar** ■ film américain de Joseph Sargent (1983), avec Christina Raines, Joe Lambie, *Emilio Estevez*, Marieclare Costello, Louis Giambalvo. **23.50 Cinéma : Excalibur** ■■ film anglais de John Boorman (1981), avec Nigel Terry, Helen Mirren, Nicholas Clay, Cherie Lunghi, Paul Geoffrey, Nicol Williamson. **2.10 Documentaire : Cascades trucages et cinéma.**

LA « 5 »

13.30 Série : Kojak. 14.25 Série : L'inspecteur Derrick. 16.30 Série : K 2000. 17.25 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.15 Série : Supercopter. 19.10 Série : Happy days. 19.35 Série : Star Trek. 20.30 Cinéma : la Maison des otages ■ film américain de William Wyler (1955), avec Humphrey Bogart, Frederic March, Arthur Kennedy. *Trois bandits évadés s'introduisent dans une famille d'Américains moyens et les forcent à les aider sous menaces de représailles. Suspense policier et conflit psychologique, symboles du bien et du mal. C'est un peu lourd mais bien joué.* **22.25 Série : Kojak. 23.25 Série : Supercopter. 0.20 Série : Baretta. 1.15 Série : Kojak. 2.10 Série : Star Trek.**

TV 6

14.00 6 Tonic. 17.00 Système 6. 19.00 NRJ 6. 19.40 Série : Max la menace. 20.10 Feuilleton : *Le temps des copains.* ▶ **20.30 Cinéma : Feux croisés** ■■ film américain d'Edward Dmytryck (1947), avec Robert Mitchum, Robert Ryan, Robert Young, Gloria Grahame. *En 1945, un homme récemment démobilisé est trouvé assassiné chez lui. Il est juif. Un officier chargé de l'enquête recherche trois militaires également démobilisés avec lesquels il avait passé la soirée. Un film dramatiquement et psychologiquement remarquable, dénonçant l'intolérance.* **22.00 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Kleist, de Jean Grosjean. **21.30 Musique : musiques limites.** Expanded Voice Company (Exvoco) : groupe vocal allemand. Concert enregistré le 7 janvier à la Maison de Radio-France. **22.30 Nuits magnétiques. 0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 9 janvier au Grand Auditorium) : Variations sur un thème de Haydn, op. 56 a, de Brahms ; Concerto pour violon et orchestre no 1 en sol mineur, op. 26, de Bruch ; Symphonie no 2 en ré majeur, op. 73, de Brahms, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Léopold Hager ; 1er violon, Jacques Prat. **22.30 Les soirées de France-Musique** ; à 23.08, Histoires de... ; à 24.00, Romantisme à la française : une recette infaillible !

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 4419

HORIZONTALEMENT

I. Un homme qui ne manque pas de classe. – II. Une drôle de binette. Hypothétique. – III. Points de chutes. – IV. Sainte, mais peut-être pas vierge. – V. Indéfini. Dans la nouveauté. – VI. La Terre nourricière dans la Mythologie. Une pièce au complet. – VII. Pris à part. Reliefs des côtes. Essence naturelle. – VIII. S'emploie pour doubler. Bombe hilarante. – IX. Crème anglaise. Dans le vent. – X. Peuvent donc être considérés comme des plis. – XI. Nappe. Détour pour un tour.

VERTICALEMENT

1. Etait doué pour la reproduction. – 2. Source de problèmes. Massif suisse. – 3. S'emploie pour chasser. Petit chapeau de femme. – 4. Terme d'opposition. Une partie de l'administration où l'on peut faire du chemin. – 5. Anciennes mesures de longueur. – 6. Un malheur pour un grand bonheur. Laisse froid ou brûle. – 7. Grand de ce monde. Bien roulé. – 8. Commune. La faucille et le marteau. – 9. Plaisirs anciens. Très honoré.

Solution du problème no 4418

Horizontalement

I. Armuriers. – II. Voile. Lit. – III. Es. Canidé. – IV. Nife. Oser. – V. Terrorise. – VI. Urée. Do. – VII. Nu. – VIII. Inerte. Ni. – IX. Eus. Hôtel. – X. Idole. – XI. Meuse. Es.

Verticalement

1. Aventurier. – 2. Rosier. Nu. – 3. Mi. Frénésie. – 4. Ulcéré. Du. – 5. Réa. Athos. – 6. Nord. Eole. – 7. Elision. Te. – 8. Rides. Une. – 9. Stérer. Iles.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 11 février 1987 :

DES DÉCRETS

● No 87-79 du 10 février 1987 modifiant le décret no 75-1 214 du 22 décembre 1975 portant statuts *particuliers des corps des sous-officiers* de gendarmerie ;

– No 87-83 du 10 février 1987 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale ;

– no 87-84 du 5 février 1987 modifiant le décret no 80-465 du 24 juin 1980 portant création de la Caisse française des matières premières.

EN BREF

● **SOLIDARITÉ : vente aux enchères pour Perce-Neige.** – Fondée en 1965 par le comédien Lino Ventura et sa femme, l'association Perce-Neige apporte une aide morale et matérielle aux handicapés mentaux et à leur famille. Mais pour créer des centres d'accueil et des foyers pour les jeunes et adultes handicapés mentaux ainsi que pour les personnes âgées, qui n'ont parfois que l'hôpital ou l'asile psychiatrique pour refuge, il faut des fonds. Une vente aux enchères de tableaux, *sculptures, estampes, signés Folon,* Foujita, Giacometti, Mendjisky, Lanskoy, César, etc., aura lieu le mercredi 11 février à 20 h 30 dans les salons de l'Automobile Club de France. Le profit sera intégralement versé à l'association Perce-Neige. Aucune taxe ou frais ne sera perçu, s'agissant d'une œuvre humanitaire.

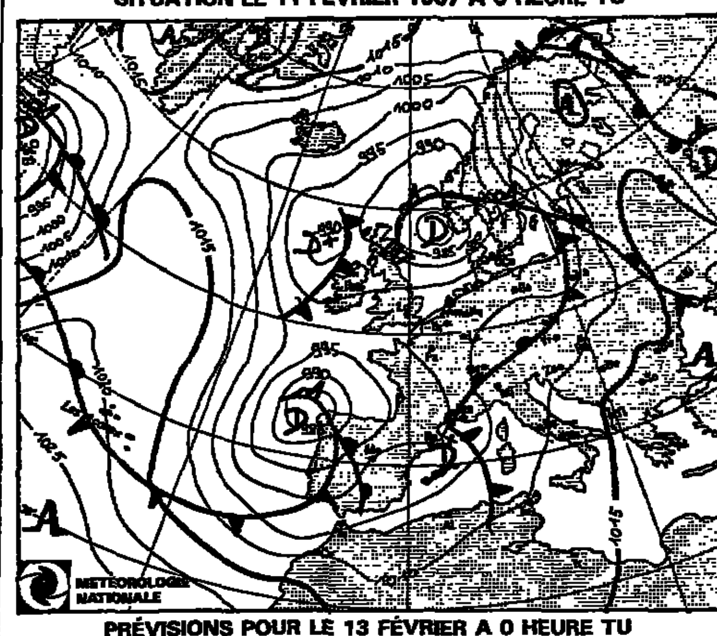
★ Automobile Club de France, 6, place de la Concorde, 75008 Paris.

● **SOLIDARITÉ : un coup de gomme... un coup de pouce.** – Utilisée journellement dans toutes les *professions,* la gomme fait depuis longtemps partie de notre vie quotidienne. Mais jusqu'en 1760, pour effacer le crayon, on utilisait de la mie de pain, et c'est le chimiste *anglais Priestley qui exploita les propriétés de l'« india rubber »* (effaceur indien). Dès février 1987, la société Mallat lance la gomme Médecins sans frontières pour soutenir l'action *menée depuis quinze ans par les quatre* mille professionnels de la santé (médecins, ambulanciers, infirmiers) de cette association. Leurs interventions dans tous les pays du monde nécessitent en permanence médicaments, matériel chirurgical et subsides. Le prix public conseillé de cette « gomme humanitaire » – 10 F – permettra à chacun de donner son coup de pouce.

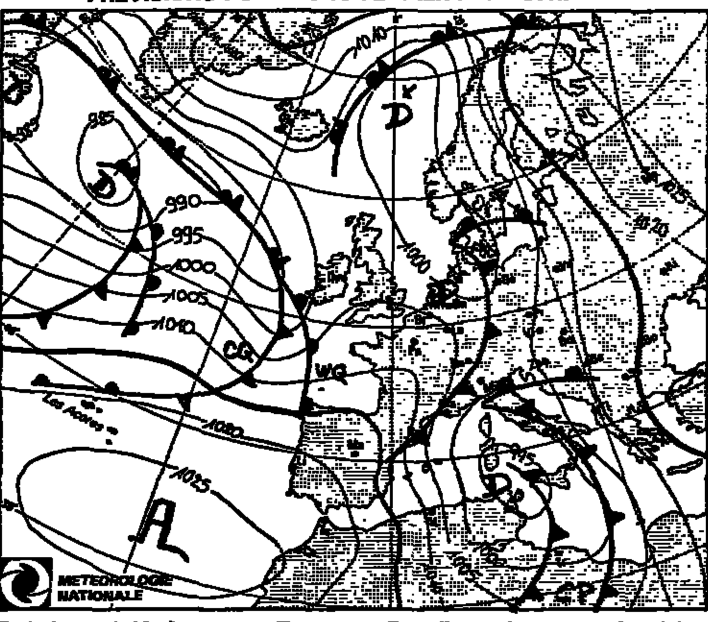
★ En vente dans les grandes surfaces et chez les papetiers.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 11 FÉVRIER 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 13 FÉVRIER A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 11 février à 0 heure et le jeudi 12 février à 24 heures.

Une zone dépressionnaire centrée près du golfe du Lion, durant la nuit du 11 au 12, entraînera jeudi, sur la moitié est de la France, un régime fortement perturbé avec des pluies orageuses abondantes dans le Midi, alors que, sur la moitié ouest, de l'air venant du Nord amènera plutôt un refroidissement et un temps variable.

Jeudi : le matin le temps sera couvert et pluvieux sur une grande moitié est de la France, avec des températures assez douces pour la saison. Des pluies abondantes, accompagnées d'orages se produiront sur le sud-est de l'Aquitaine, le Massif Central et le sud des Alpes.

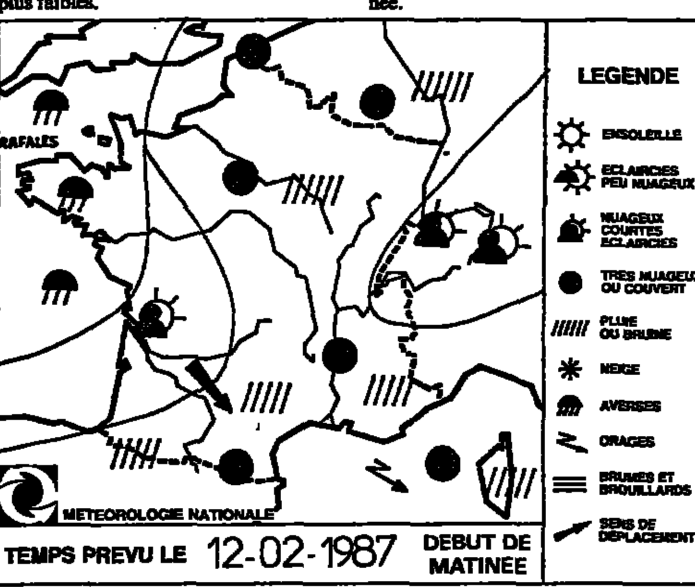
Il neigera sur les Pyrénées vers 1300 mètres et en haute altitude sur les Alpes. Plus au nord, dans le Centre-Est et le Nord-Est les précipitations seront plus faibles.

Dans l'ouest du pays, sur les régions qui s'étendent de la Manche au nord de l'Aquitaine, le temps sera plus variable *et frais avec des* averses *locales* et *des* rafales de vent de secteur nord en Bretagne.

Dans la journée, les chutes de neige se poursuivront sur les Pyrénées et les pluies fortes continueront sur l'est du Massif Central, les Alpes du Sud et la Provence et on observera des orages. Sur le Jura et le Nord-Est, le ciel restera couvert avec des pluies généralement faibles. Risque d'averses de neige vers *1 000* mètres *sur le Massif Central.*

Plus à l'ouest, l'après-midi, un temps variable et assez frais se généralisera avec des températures maximales de l'ordre de 5 à 8 degrés au nord de la Loire, 7 à 9 degrés des Charentes au pied des Pyrénées. Une forte tramontane se lèvera amenant des éclaircies près du golfe du Lion.

Températures maximales de l'ordre de 11 à 13 degrés près de la Méditerranée.



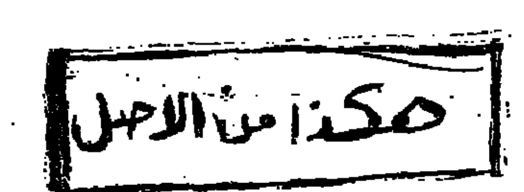
TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 10-2 à 6 h TU et le 11-2-1987 à 6 h TU — le 11-2-1987

FRANCE			
AJACCIO	14	10	P
BIARRITZ	12	6	P
BORDEAUX	13	4	C
BOURGES	11	2	C
BREST	9	3	D
CAEN	10	0	N
CHERBOURG	8	0	N
CLERMONT-FERR.	10	4	P
DIJON	9	1	P
GRENOBLE St-M-H	7	3	P
LILLE	8	0	D
LIMOGES	9	3	N
LYON	6	3	P
MARSEILLE-MAR.	15	11	P
NANCY	8	– 2	C
NANTES	11	4	C
NICE	13	11	O
PARIS-MONTS.	10	2	C
PAU	10	4	C
PERPIGNAN	12	6	C
RENNES	11	1	C
ST-ÉTIENNE	9	2	N
STRASBOURG	9	– 1	B
TOURS	11	1	C
TOULOUSE	10	5	N
POINTE-A-P.	30	19	D
ETRANGER			
ALGER	19	10	C
AMSTERDAM	8	0	N
ATHENES	16	6	C
BANGKOK	33	23	O
BARCELONE	15	7	C
BELGRADE	7	– 1	D
BERLIN	6	0	N
BRUXELLES	8	1	N
LE CAIRE	20	9	D
COPENHAGUE	2	1	C
DAKAR	23	18	N
DELHI	25	12	D
DJERBA	20	6	D
GENÈVE	7	3	C
HONGKONG	23	19	N
ISTANBUL	11	6	D
JÉRUSALEM	12	4	D
LISBONNE	13	11	A
LONDRES	10	2	C
LOS ANGELES	20	14	C
LUXEMBOURG	6	– 1	B
MADRID	9	2	P
MARRAKECH	17	12	C
MEXICO	21	3	B
MILAN	3	2	P
MONTRÉAL	– 6	– 24	D
MOSCOU	– 9	– 15	*
NAIROBI	29	17	N
NEW-YORK	4	– 7	D
OSLO	– 4	– 5	*
PALMA-DE-MAL.	14	12	P
PÉKIN	16	3	C
RIO-DE-JANEIRO	25	21	C
ROME	13	11	P
SINGAPOUR	32	24	N
STOCKHOLM	– 3	– 3	*
SYDNEY	23	21	C
TOKYO	18	7	D
TUNIS	19	9	N
VARSOVIE	4	2	P
VENISE	6	5	P
VIENNE	3	0	B

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = *temps universel, c'est-à-dire pour la France* : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



« Services »

MÉCÉNAT

Le chanteur Renaud rempaille le Muséum

Dans la pénombre, on se croirait à la gare Saint-Lazare du temps des locomotives à vapeur. L'énorme hall, la verrière crasseuse, tout y est. Soudain, des projecteurs s'allument, des lampes crépitent, des pinceaux de lumière jaillissent. Et alors apparaissent les « locataires » qui habitent encore la galerie de zoologie du Muséum national d'histoire naturelle de Paris.

Pendant une vingtaine de minutes, un remarquable spectacle son et lumière, *« Fauve qui peut »*, met en valeur des girafes, des éléphants, des buffles, des tigres, des rhinocéros, des squelettes de baleines et l'architecture métallique. Curieusement, ces animaux empaillés, ces os en chapelets, ces piliers et ces poutres prennent une extraordinaire poésie et une beauté surprenante.

Inaugurée en 1889, fermée au public en 1965 pour cause de vétusté, la galerie de zoologie va enfin être rénovée, dépoussiérée, restaurée, transformée en galerie de l'évolution grâce à l'attribution de crédits se montant à 50 millions de francs (*le Monde* du 4 octobre). La plupart des animaux qui y étaient exposés ont été transférés dans la zoothèque souterraine inaugurée il y a un an. Seules, sont restées les bêtes trop grandes pour passer par les portes de la zoothèque.

Telle qu'elle est, la galerie de zoologie a séduit le chanteur Renaud. C'est lui le mécène grâce auquel *« Fauve qui peut »* fait connaître au public la superbe et misérable galerie de zoologie. Une initiative généreuse et remarquablement réalisée qui fera d'autant mieux apprécier — en 1989 — la rénovation de ce haut lieu de la science française.

Y. R.

★ Galerie de zoologie. Jardin des plantes, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Paris 5e. Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 10 h à 17 h, au moins jusqu'à la fin du mois de mars. Entrée (couplée avec l'exposition l'« Art de la plume au Brésil ») : 16 F.

ASSURANCES

Le bien d'autrui...

Le dernier dossier du Centre de documentation et d'information de l'assurance est consacré à la sécurité des Français. On y apprend que la France compte chaque année 8 cambriolages pour 100 000 habitants, contre 3 au Japon, mais 18 en Grande-Bretagne, 16 en République fédérale d'Allemagne et 13 aux Etats-Unis. Si le nombre de cambriolages dans les habitations principales a relativement peu augmenté en 1986 (238 000 au lieu de 236 000 en 1985), les cambriolages de résidences secondaires ont augmenté de 6,5 % par rapport à 1985.

6 500 personnes — surtout des personnes âgées — ont été, en 1986, victimes d'escrocs « à la fausse qualité » (postiers, employés du gaz, voire... policiers). Ces voleurs opèrent en général à deux, l'un détournant l'attention de la victime, l'autre recherchant bijoux et économies. Or la garantie « vol » du contrat « multirisque habitation » exclut le plus souvent les escroqueries et abus de confiance et ne prend en compte que les cambriolages effectués avec effraction ou usage de fausses clés. La plus élémentaire prudence, s'agissant de visiteurs inconnus, commande de téléphoner à l'organisme dont ils dépendent avant d'ouvrir.

En cas de cambriolage, il faut tout d'abord faire une déclaration à la police dès que l'on a eu connaissance du vol (ne pas modifier l'état des lieux avant autorisation de la police et expertise éventuelle).

On doit ensuite adresser à l'assureur, dans les vingt-quatre heures, une lettre recommandée pour l'aviser du vol ainsi que le récipissé de déclaration remis par la police. L'inventaire des objets disparus, avec mention de leur valeur, doit être transmis à la police et un double à l'assureur, ainsi que les devis établissant le coût des réparations en cas de détériorations. Le remboursement sera effectué dans la limite du capital prévu dans le contrat d'assurance, mais un pourcentage de « vétusté » pourra être appliqué suivant la nature et l'ancienneté des objets concernés.

Sports

RUGBY

On ne change pas une équipe qui gagne

Les sélectionneurs de la Fédération française de rugby ont décidé,le 10 février à Bordeaux, de reconduire l'équipe nationale qui a battu le XV gallois le 7 février à Paris pour affronter le 21 février à Twickenham l'équipe d'Angleterre. Seules modifications sur le banc des remplaçants : réapparition de Guy Laporte (ouverture) et d'Alain Carminati (2e ligne) et première sélection du Lourdais Louis Armary au poste de pilier.

● **ATHLÉTISME : sélection française pour les championnats d'Europe en salle.** — Le directeur technique national de la Fédération française d'athlétisme (FFA), Alain Piron, a retenu quarante-deux athlètes pour participer les 21 et 22 février aux championnats d'Europe en salle à Liévin. Sur cette liste ne figure pes Stéphane Caristan : le champion d'Europe du 110 mètres haies préfère aller aux Etats-Unis préparer les championnats du monde d'Indianapolis du 6 au 8 mars. Une polémique sur le financement de ce voyage, évalué de 30000 à 50000 F. avait été engagé par l'entraîneur du hurdler, Jacques Piasenta. Alain Piron a précisé que, conformément à la politique actuelle, il avait engagé le champion et son entraîneur à trouver des financements privés (le journal *l'Equipe* prend en charge les billets d'avion et la BNP, employeur de Caristan, une partie des frais) mais qu'*« ils n'auraient rien à débourser »*.

● **JEUX OLYMPIQUES : le COJO d'Albertville.** — En dépit d'une démarche des maires de la Tarentaise, Jean-Claude Killy a confirmé,le 10 février, que sa démission du Comité d'organisation des Jeux d'Albertville est *« tout à fait irrévocable »*. Compte tenu de la diminution des droits de télévision (130 millions de dollars contre 250 prévus) et du taux de change du dollar (6 F au lieu de 8 F), Jean-Claude Killy a estimé que les recettes du COJO diminueront de 1,2 milliard de francs par rapport aux prévisions budgétaires. Président du Comité provisoire d'organisation, M. Michel Barnier, président du conseil général de Savoie, a précisé : *« Le budget des Jeux sera actualisé à la fin de l'année 1987 et l'implantation définitive des sites* — motif de la démission de Jean-Claude Killy — *sera arrêtée après concertation dans le courant de l'été. »*

Le Carnet du Monde

Décès

— Le président,
Le conseil d'administration de LEICOM,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Michel BAROIN,
administrateur de la société.

(*Le Monde* du 7 février.)

— Les avis publiés dans nos éditions datées mercredi 11 février 1987 relatifs au décès de

M. Michel BAROIN,
PDG de la GMF et de la FNAC,

M. Jacques CÉLÉRIER,
M. Rémy DESIREST,
M. Georges GAVARRY,
M. Jean-Jacques MARÉCHAL,
M. Erik VILLERS,
M. Robert WEINSTEIN,

ainsi que celui des obsèques de M. Michel Baroin, qui auront lieu le jeudi 12 février 1987, à 9 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris-17e, tiennent lieu de faire-part.

— Mme le docteur Nelly Carli,
son épouse,
M. le docteur Pierre Carli,
Mlle Françoise Carli,
ses enfants,
M. Marcel Carli,
son père,
Les familles alliées et amies,

ont la douleur d'annoncer le décès du

docteur Guy CARLI,

survenu le 8 février 1987.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le 12 février, à 9 h 15, en l'église Notre-Dame-des-Airs, à Saint-Cloud.
Ni fleurs ni couronnes.

40, rue du Mont-Valérien,
92210 Saint-Cloud.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Pierre DAVID,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
ingénieur général
des télécommunications (CR),
membre de l'Académie de marine,

survenu le 9 février 1987, au Chesnay, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 13 février, à 8 h 30, en la chapelle de la Providence, 77, rue des Martyrs, à Paris-18e.
L'inhumation, précédée d'une bénédiction, aura lieu le même jour, à 17 heures, en la chapelle de Montchaty par Dournazac (Haute-Vienne).

Union de prières.

De la part de :
Mme Pierre David,
Du docteur Etienne Surun,
M. et Mme Jean de Saint Chamas,
M. et Mme Albert Tassain,
M. et Mme Jacques David,
M. et Mme Jean-Pierre David,
ses enfants,
Ses petits-enfants
Ses arrière-petits-enfants,
Mlle Marie-Louise David,
sa sœur,
Et de toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

77, rue des Martyrs.
75018 Paris.

— Mme Georges Dokan,
Mme Michèle Dokan,
Mlle Julie Reins,
M. et Mme Jacques Dokan
et leurs enfants,
Les familles Hadjadj, Bakouche, Mimouni et Blatt,

ont la grande douleur de faire part du décès de

M. Georges DOKAN,

leur époux, père, grand-père, frère et parent,
survenu le 9 février 1987, dans sa soixante-quatrième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 février.
On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 15 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

34, quai de Dion-Bouton,
92800 Puteaux.

— M. et Mme Henri Froment-Meurice,
Leurs enfants et petits-enfants,
Mme Suzanne Drouilh,

ont la douleur de faire part du décès de la

comtesse
LE BEL DE PENGUILLY,
née Berthe Bidaux,

survenu dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Les obsèques ont été célébrées à Penguilly (Côtes-du-Nord), le 5 février 1987.

8, avenue Perronet,
92200 Neuilly.
BP 2183, Libreville (Gabon).

— Ses fils, Stéphane et Philippe,
Sa fille, Sophie,
Et leur famille,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Jacqueline KOUTOUZOV,
née Jacqueline Brodeur,

survenu le 8 février 1987.
Selon sa volonté, elle sera incinérée.
La cérémonie aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, à 15 heures, le vendredi 13 février.
Cet avis tient lieu de faire-part.

« L'herbe peut se flétrir, ses racines ne meurent
Et quand c'est le printemps elle revient à la vie
Le chagrin, lui seul, tant que ses racines durent
Même sans printemps, de lui-même revit »
(Ch'en Shan-Min.)

34, rue Mazarine,
75006 Paris.

— Abbeville.
Mme Pierre Lerebours,
son épouse,
Isabelle, Céline, Laurent,
ses enfants,
M. et Mme Pierre Lerebours,
ses parents,
Mme Roland Dehais,
sa belle-mère,
M. et Mme Picard,
ses beaux-parents,
M. et Mme Michel Clavel
et leurs enfants,
Mme Jean Lerebours
et sa fille,
M. et Mme André Prevost
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Dehais
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Claude Damerval
et leurs enfants,
ses sœur, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles Desfolies, Dehavay, Parmentier, Thelu, Duchaussoy, Julien, Maimberte,
Et ses nombreux amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre LEREBOURS,

survenu accidentellement au Cameroun, le 5 février 1987, dans sa quarante-sixième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 13 février, à 14 h 30, en l'église Saint-Vulfran d'Abbeville.
L'inhumation aura lieu au cimetière de la Chapelle.

La bénédiction tiendra lieu de condoléances.

21, rue Léon-Fautrat,
60300 Senlis.
12, place du Grand-Marché,
80100 Abbeville.

— Mme Samuel Muhlrad,
son épouse,
Et Agathe,
Catherine Muhlrad,
Jean-Jacques Greif
César, Emilie et Sacha,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la tristesse d'annoncer le décès du

docteur Samuel MUHLRAD,

survenu le 9 février 1987.

Les obsèques auront lieu le vendredi 13 février, à 10 h 45, au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

18-20, boulevard Edgar-Quinet,
75014 Paris.

— M. Marius Villerelle,
Le docteur et Mme Jules Ariche
et leurs enfants,
Les familles Bardoux, Frerot, Risser,
Et toute la famille,

ont le regret de faire part du décès de

Mme Marius VILLERELLE,
née Raymonde Dupire,

survenu le 10 février 1987, en son domicile, 20, avenue du Sauvageon, à Brunoy (Essonne), à l'âge de soixante et onze ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 12 février, en l'église Saint-Médard de Brunoy, où l'on se réunira, à 14 h 15.
L'inhumation aura lieu au cimetière nouveau de *Saint-Germain-en-Laye*, vers 17 heures.

20, avenue du Sauvageon,
91800 Brunoy.
4 *bis*, avenue Gambetta,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

Remerciements

— Dans l'impossibilité de répondre aux nombreux témoignages reçus lors du décès de leur fils

M. Jean-Marie ROUME,

ses parents et sa famille,
très touchés par ces marques de sympathie, remercient chacun.

Communications diverses

— Cercle Bernard-Lazare : « Y-a-t-il une spécificité de l'Etat syrien ? », avec O. Mongin, rédacteur en chef d'*Esprit*. Jeudi 12 février, à 20 h 30, 10, rue Saint-Claude, à Paris-3e.

— Deux projections de courts métrages de 26 minutes *les Nestoriens et les Syriaques : Eglises primitives* et *les Abyssins, fils de Salomon* sont organisées par l'association Film et spiritualité. Elles auront lieu le jeudi 12 février, à 20 h 30, au Musée de l'homme, place du Trocadéro et seront suivies d'un entretien avec Paul-Jacques Callebaut.
Renseignements : 45-80-70-33.

Conférences

— Mme Lyna Elias, présidente du Centre d'étude sur l'Orient chrétien, donnera une conférence, mercredi 11 février, à 20 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, à Paris-16e, sur le thème : « Les chrétiens du Liban aujourd'hui. »

Soutenances de thèses

— Université Paris-II, mardi 17 février, à 14 h 30, salle des Conseils, M. Moustapha-Helmi Aboin : « La question du Sud-Soudan. Etude sur les tentatives d'une solution constitutionnelle. »

— Université Paris-VII, lundi 23 février, à 10 h 30, salle 304 C, M. René Ailhaud : « Psychanalyse et cybernétique. »

Médecine

Un rapport alarmant

Le virus du SIDA prolifère dans les prisons françaises

Le virus du SIDA s'est largement répandu en milieu carcéral. Selon une communication présentée le 10 février à l'Académie de médecine par les docteurs Michel Benezech et Pierre Rajer (du service médico-psychologique régional des prisons) et par le professeur Jacques Beylot (CHU de Bordeaux),la présence du virus du SIDA dans les maisons d'arrêt des grandes villes françaises est de cinquante à deux cents fois plus élevée que dans la population générale.

En pourcentages calculés à partir d'études faites sur les collectes de sang en milieu carcéral, la prévalence des donneurs séropositifs varie de 1,4 % à 7 % selon les prisons. Si l'on étudie plus spécifiquement la population des toxicomanes incarcérés utilisant des drogues par voie intraveineuse, on constate que plus de 50 % d'entre eux sont séropositifs. A Fresnes, cette proportion est de 61 % et à Bordeaux-Gradignan de 54 %.

Enfin, une étude épidémiologique faite sur cinq cents détenus admis au centre pénitentiaire de Fresnes révèle que 12,5 % d'entre eux étaient séropositifs. A Bois-d'Arcy, une étude similaire a montré que 18,5 % des entrants étaient séropositifs.

Le même type d'étude a été fait à propos de la présence du virus de l'hépatite B, dont ont sait qu'il est lui aussi, pour les mêmes raisons que le HIV, présent en milieu carcéral. Les résultats sont encore plus frappants puisque, selon l'étude menée à Fresnes, 55 % des cinq cents détenus étaient porteurs d'un marqueur biologique du virus B. Plus de 90 % des détenus toxicomanes sont porteurs de ce même marqueur.

« Ces données chiffrées montrent que le pourcentage de détenus contagieux (hépatite,SIDA) est considérable »,s'inquiètent les auteurs de la communication. Or, ajoutent-ils, la grande promiscuité physique qui caractérise les prisons françaises facilite les relations homosexuelles, le tatouage et l'échange de seringues entre toxicomanes. C'est pourquoi ces trois médecins réclament d'urgence la prise de mesures d'hygiène strictes afin de prévenir autant que possible la propagation des affections virales.

Actuellement, la fiche technique diffusée à ce propos par la chancellerie, le 5 septembre 1985, ne préconise ni la désinfection des cellules à date régulière, ni le port de gants de protection pour les surveillants et les détenus lorsqu'ils touchent du sang. *« Les règles d'hygiène doivent être strictement appliquées*, concluent les trois médecins, *et s'accompagner d'un travail d'information préventive et de dépistage des détenus à risque, principalement les toxicomanes. Il faut en effet profiter de l'incarcération de ces sujets pour faire passer une information qui serait le plus souvent irréalisable à l'extérieur. »*

En outre, ils demandent que les intervenants en contact avec les détenus, et plus particulièrement le personnel soignant, soient vaccinés contre l'hépatite B.

FRANCK NOUCHI.

Selon l'épiscopat

Les campagnes d'information risquent d'encourager le libertinage

Le Conseil permanent de l'épiscopat français a rendu public, le mardi 10 février, sous la signature de son président, Mgr Jean Vilnet, un communiqué mettant en garde les médecins, les éducateurs et les responsables contre les risques des campagnes d'information anti-SIDA.

Non seulement *« le SIDA tue »*, dit ce texte, mais *« il met entre les humains la peur là où ils cherchent l'amour »*. *« Accueillir et soigner les malades (...) c'est un devoir. Se défendre du SIDA est un bien, une nécessité sociale, familiale, personnelle »*, poursuit ce texte des évêques de France.

Mais, ajoute-t-il, *« cela ne peut se faire en fermant les yeux sur les aspects moraux et spirituels de la situation et en se cantonnant à la prophylaxie. Encourager des rencontres sexuelles prétendues libres, dans lesquelles ceux qui se désirent signifient en même temps, par la protection de préservatifs, qu'ils sont porteurs et menacés de mort, cela n'est pas un chemin ouvert à la vie, à l'amour, à l'avenir : c'est un mal »*.

Les responsables des campagnes d'information sur le SIDA, notamment à destination des jeunes, sont invités à *« élever le débat »* et les établissements catholiques (écoles, aumôneries, mouvement) à *« accroître leur contribution à cette éducation »*.

« Que veut notre société pour la dignité des femmes, des hommes et des enfants ? », s'interrogent dans leur conclusion les évêques. *« Veut-elle le libertinage dans la sécurité sexuelle ou l'amour vécu dans des engagements responsables ouverts au mariage ? »*

H. T.

Communication

Un rapport présenté au ministre de l'industrie

M. Jean-Philippe Lecat défend l'avenir de l'imprimerie française

M. Jean-Philippe Lecat, ancien ministre de la culture et de la communication de 1978 à 1981, vient de réaliser un Livre blanc sur la situation de l'imprimerie en France. Ce document, intitulé *Pour une prospective réaliste de l'imprimerie française*, a bénéficié de nombreuses consultations avec l'ensemble de la profession. Il est présenté le 11 février en présence de M. Alain Madelin, ministre de l'industrie. M. Jean-Philippe Lecat, qui fut l'auteur en 1975 d'une enquête sur l'imprimerie qui servit alors au ministère de l'industrie pour mettre en place son « Plan imprimerie » (*le Monde* du 23 avril 1975), commente ici son dernier rapport.

« La tonalité de ce Livre blanc est plus positive que le rapport que vous aviez rendu en 1975, qui décrivait un avenir sombre pour l'imprimerie française. Pourquoi cette différence ?

— Le rapport que j'avais établi il y a douze ans constatait les difficultés de l'industrie lourde. Compte tenu de ces problèmes, j'avais diagnostiqué un rétablissement difficile. Cela s'est trouvé malheureusement vérifié par les suppressions d'emplois et les conflits dans diverses imprimeries — particulièrement parisiennes — qui font encore l'actualité. Mais en 1987, l'imprimerie française, c'est aussi, en dehors de la presse et de l'édition, dix mille entreprises dont 80 % ont moins de dix salariés, qui impriment 2 millions de tonnes de papier, soit 30 % de plus qu'il y a cinq ans. Cette petitesse ne signifie pas problème et absence de performances : les « imprimeries de ville », par exemple, qui fabriquent cartes de visites, tracts, journaux locaux, sont florissantes.

— Comment voyez-vous l'avenir du secteur ?

— Je fais le pari d'une permanence de l'écrit en France, contrairement aux prévisions pessimistes du Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE). L'arme de l'écrit, vis-à-vis de l'audiovisuel, c'est sa durée et sa possibilité de « ciblage ». En douze ans, les outils de l'imprimerie ont acquis une grande souplesse, grâce à l'informatique. On croit que l'audiovisuel est souple et l'écrit lent : c'est vrai, quand on compare un spot radio et une page couleur de magazine, c'est faux quand on prend en compte la cible que touche l'imprimé. Un spot touche plusieurs millions de gens, un *mailing* ou une publicité dans la presse écrite atteint une cible plus fine. Sa rentabilité est donc plus sûre. Les campagnes publicitaires seront multimédias. L'affiche, le mailing, sont des secteurs d'expansion pour l'imprimerie. En outre, la tendance est globalement favorable : bien que située au dixième rang de la consommation mondiale par habitant de papier imprimé — journaux, tracts, affiches, emballages imprimés, etc., — la France enregistre une hausse sensible, puisqu'en 1980 le Français « consommait » 38,1 kg de papier imprimé par an et 43,1 kg en 1985.

— Il existe cependant des zones d'ombres ?

— L'« imprimerie de gestion » (déclarations d'impôt, de documents administratifs, etc.), connaît une croissance modérée ; l'« impression de motivation » (tracts publicitaires) va jouer un rôle important. En revanche, l'impression de périodiques reste un secteur sensible. Les créations de titres, notamment en presse féminine et en journaux gratuits, sont insuffisantes. C'est dû à des problèmes entre éditeurs et imprimeurs, et cela explique que des éditeurs étrangers — ouest-allemands notamment — créent des titres en France. Il y a aussi le problème du livre : l'édition française fait encore trop appel à des imprimeurs étrangers, surtout pour les dictionnaires, les encyclopédies, les livres de jeunesse...

— Comment répondre à cela ?

— A mon sens, il y a matière à un véritable challenge pour l'imprimerie française à l'horizon 1990. L'imprimerie est une industrie puissante, moderne mais exposée, notamment du fait de la fragilité de son financement. Il faut que l'imprimeur redevienne maître du jeu, qu'il puisse informer ses clients — éditeurs, publicitaires, etc. — des conditions de rentabilité de son entreprise. Il n'y a pas de raison que la plus-value apportée au produit imprimé, de plus en plus raffiné et spécialisé, soit uniquement absorbée par d'autres et que son rôle soit confiné à « passer des feuilles » dans ses machines.

» Il faudrait aussi normaliser la concurrence intérieure. Les imprimeries intégrées aux groupes de presse bénéficie de l'article 39 *bis* et de la taxe professionnelle. Il faut que les autres imprimeurs aient aussi la possibilité de financer leurs investissements. En outre, il y a un effort à faire côté exportation. La France exporte 100 000 tonnes de papier imprimé (guides de l'Airbus, par exemple) mais en importe 200 000 tonnes. Ce handicap devrait être résolu par la formation de commerciaux. Il faut aussi « rapatrier » les travaux imprimés à l'étranger, mais cela dépend d'une politique globale du livre et de la lecture en France.

Enfin, reste le problème du surcoût du papier en France et celui de la filière bois-papier. Tout cela fait qu'imprimeurs et papetiers doivent dialoguer au niveau européen. Quant à l'équipement en machines, il faudrait mener une information sur les constructeurs (qui sont suisses, ouest-allemands ou italiens), ce qui permettrait de rattraper le retard à l'innovation technologique ressenti en France. C'est là un rôle pour la Fédération française de l'imprimerie et des arts graphiques (FFIG). Je propose également de lancer à Paris un marché permanent du produit imprimé.

— Votre Livre blanc est celui d'un expert. En attendez-vous des suites ?

— Il interpelle bien sûr les pouvoirs publics puisqu'il expose la nécessité d'une politique fiscale de l'imprimerie, le problème du livre et de la lecture en France, celui de la filière bois-papier. Le ministre de l'industrie, M. Alain Madelin, est interpellé au premier chef, mais aussi l'ensemble de ceux qui font profession de communication : éditeurs, imprimeurs, publicitaires et public. Il y va de l'enjeu de l'écrit et de l'imprimé. »

Propos recueillis par
YVES-MARIE LABÉ.

Le forum des nouvelles images à Monte-Carlo

Quand la création s'empare de la technique

MONTE-CARLO
de notre envoyé spécial

Vous avez dit images « nouvelles » ? Pourtant, les images de synthèse qui ont déferlé pendant trois jours à Monte-Carlo devant les participants du sixième forum Imagina 87, organisé par l'Institut national de l'audiovisuel (INA), dans le cadre du Festival international de télévision, nous sont déjà familières. Génériques, spots publicitaires, dessins animés, effets spéciaux des grands films de science-fiction : on ne compte plus les images « artificielles » qui peuplent nos écrans, petits et grands. Mais Imagina 87 marque une nouvelle étape.

Les mordus de l'infographie, venus toujours plus nombreux des Etats-Unis, du Japon et de toute l'Europe à leur rendez-vous monégasque annuel, ont tous constaté que la synthèse d'images est arrivée à maturité. Technique réservée il y a quinze ans aux militaires et aux industriels, elle est devenue aujourd'hui le joujou des cinéastes, des créateurs, des artistes, pour la fabrication d'images spectaculaires inimaginables, des images de rêve. La nouveauté du forum, cette année, a été la rencontre, pour ne pas dire la confrontation, entre artistes et ingénieurs, entre créateurs et techniciens.

La simulation du réel avance à grands pas. Trois exemples en ont été donnés à Monte-Carlo : M. Alain Fournier, un Français enseignant à l'université de Toronto, a réalisé le rêve de tous ses confrères, une synthèse de vagues particulièrement réussie : la mer dans tous ses états. M. Jean Françon, professeur d'informatique à Strasbourg, s'est attaqué, pour sa part, à la croissance des plantes sur ordinateur. Avec un seul logiciel, de son cru, il parvient à reproduire avec une fidélité exceptionnelle les images de n'importe quel végétal, à n'importe quel stade de son développement. Et M. Jerry Weil, chercheur américain des Bell Laboratories, a présenté une méthode permettant de montrer, de façon très réaliste, des objets en tissu grâce à l'image de synthèse.

Pourquoi dépenser des sommes astronomiques pour copier la nature ? pourrait s'interroger le profane. Les images de synthèse en trois dimensions (3 D) coûtent dix mille francs la seconde ! Sans compter ce que représente, parfois, en temps et en hommes, les recherches faites en ce domaine. Ainsi le vol d'une chouette de synthèse réalisé pour le générique du film *Labyrinthe* a demandé à son créateur, Bill Kroyer, et à son équipe autant d'hommes-heures de travail que l'exécution des fresques de la chapelle Sixtine par Michel-Ange !

En fait, ces recherches sont une étape nécessaire dans un processus de création autrement ambitieux, a fait remarquer M. Pascal Bap, directeur du département production de Thomson Digital Images (TDI). *« Il existe,* dit-il, *un décalage fâcheux entre la technique — qui progresse très rapidement (les ordinateurs triplent en puissance tous les dix-huit mois) — et la création artistique, qui a besoin de temps pour digérer les acquis technologiques. »* D'un *« vocabulaire chiffré et balbutiant »*, les images de synthèse sont devenues, estime encore M. Bap, *« un nouveau langage, avec lequel les créateurs ont maintenant envie de raconter des histoires »*.

L'intelligence artificielle

Pour M. Philippe Quéau, directeur de la recherche prospective à l'INA, l'image de synthèse *« n'est pas seulement un outil industriel et scientifique. C'est aussi un véritable champ d'expression artistique et audiovisuel. Grâce au mariage de l'intelligence artificielle et de l'image de synthèse, l'artiste est en possession à la fois d'un nouveau pinceau et d'une nouvelle technique »*.

La fiction narrative et les sentiments humains commencent, en effet, à faire leur apparition dans des séquences réalistes, tel ce film ayant gagné le premier prix du concours PIXEL, catégorie animation, *Lucco Junior*, conçu par John Lasseter. Il raconte les démêlés de deux lampes de bureau, père et fils, avec une balle. La création artistique, va, de son côté, beaucoup plus loin. Dans un premier temps, l'artiste considère l'ordinateur comme un simple outil, un pinceau électronique. Ensuite, il peut être tenté de faire participer à son œuvre de création l'intelligence artificielle que lui offre l'ordinateur.

Le peintre britannique Harold Cohen, par exemple, qui a étudié l'intelligence artificielle à l'université Stanford aux Etats-Unis, a conçu un programme informatisé, AARON, générant des dessins originaux par ordinateur. Est-ce encore de la création artistique ? *« L'ordinateur est plus qu'un outil,* répond Cohen, *car il produit une œuvre autonome à partir des données que lui fournit l'artiste. Mais celui-ci reste présent en tant que concepteur de l'image. »* L'artiste joue, en somme, le rôle de démiurge.

Débat passionnant entre artistes et informaticiens, rendu possible, souligne M. Quéau, parce que Imagina est à ce jour *« l'une des seules manifestations mondiales permettant la rencontre concrète et productive des artistes et des ingénieurs dans le domaine de la synthèse d'images »*.

La France est bien située, du reste, dans la concurrence internationale de l'infographie, et l'Europe occupe la seconde place sur le marché mondial avec 25 %, après les Etats-Unis (65 %) et avant le Japon (10 %). La France joue aussi un rôle dans la Communauté européenne puisque le projet de la CEE, baptisé MEDIA (Mesures pour encourager les développements de l'industrie audiovisuelle), a choisi le forum Imagina pour son premier atelier de travail, le 6 février : des experts des Douze y étaient réunis. Avec un budget de 1 million d'ECU (6,5 millions de francs), MEDIA a décidé de faire de la production d'images de synthèse l'une des cinq priorités, et a marqué sa volonté d'adapter le plan Image français au niveau européen.

ALAIN WOODROW.

La SET-Presse alliée à M. Jimmy Goldsmith

La Société pour l'étude de la télévision par la presse (SET-Presse) participe au tour de table de M. Jimmy Goldsmith, PDG de la *Générale occidentale* et du groupe L'Express, pour la reprise de la « 5 ». Selon un accord signé le *10 février, la SET-Presse*, qui regroupe une centaine de titres et est présidée par M. Bernard Porte (Bayard-Presse) participe à hauteur de 10 % au capital de ce tour de table.

La SET-Presse maintient cependant son accord avec le groupe Hachette, candidat à la reprise de TF1. Cet accord stipule que les éditeurs de presse écrite disposeraient de 33 % du capital de la régie publicitaire de la première chaîne. *« Notre candidature sur deux chaînes marque notre volonté de participer à une télévision »*, souligne-t-on à la SET-Presse, qui précise cependant que *« TF1 reste le dossier prioritaire »*.

● **Attentat contre une radio arabophone.** — Un incendie criminel a été maîtrisé, samedi 7 février, devant le local de Radio-Monde arabe, boulevard Saint-Michel à Paris. De légers dégâts matériels ont été constatés dans l'immeuble, où siègent plusieurs autres associations musulmanes. Station privée parisienne illégale, émettant depuis octobre 1986, RMA n'a rien à voir avec l'Institut du monde arabe et affirme ne recevoir de subventions d'aucun régime arabe. *Animée par des Maghrébins*, elle bénéficie en revanche de soutiens privés de même origine, notamment de commerçants. *Son* matériel, racheté à Radio-Tiers-monde (*le Monde* du 6 janvier), autre station privée arabophone non autorisée, n'est pas encore complètement payé. D'autre part, un vol par effraction portant sur du matériel pour un montant estimé à 80 000 F a été commis récemment au siège de Radio-Beur, station privée parisienne autorisée, s'adressant aussi aux Maghrébins.

Lettres

Giorgio Manganelli primé au Festival du livre de Nantes

Le deuxième Festival du livre de Nantes, qui s'est tenu du 6 au 8 février, avait pour thème, cette année, « Les littératures scandinaves ». A cette occasion, avaient été rassemblés un ensemble aussi complet que possible d'ouvrages traduits du suédois, du norvégien, du danois, de l'islandais et même du finnois, ainsi que des expositions (le Kalévala, Karen Blixen, des photos d'écrivains). Des débats eurent lieu avec la participation d'écrivains tels le Danois Peter Seeberg (dont Actes Sud vient de publier *Minimum vital)*, des Suédois Stig Larsson *(les Autistes* aux Presses de la Renaissance) et Per Olov Enquist *(Strindberg, une vie,* chez Flammarion), du Finlandais Veijo Meri *(l'Eté du déserteur*, Actes Sud), de la Norvégienne Herbjorg Wassmo, qui vient de se voir décerner le Prix nordique 1987 et dont un roman, *la Maison à la véranda de verre aveugle*, paraîtra en 1987 chez Actes Sud. Un fascicule intitulé *Littératures scandinaves*, très illustré, a été édité avec des articles de Régis Boyer, Tony Cartano, Philippe Bouquet, etc. (Diffusion Arcane 17, 50 F).

Le projet d'une Maison des écrivains destinée à accueillir des auteurs étrangers et des traducteurs à Saint-Nazaire, dû en grande partie à l'initiative de Christian Bouthemy, qui dirige les éditions Arcane 17, est à l'étude ; Saint-Nazaire est un lieu d'échange privilégié, puisque le Cubain Alejo Carpentier est d'origine nazairienne et que Vladimir Maïakovski a séjourné à deux reprises dans la ville...

Enfin, le Prix de littérature traduite, qui attire l'attention sur un ouvrage de littérature étrangère contemporaine paru en français l'année précédente et récompense à la fois l'auteur et le traducteur, est allé à l'Italien Giorgio Manganelli pour *Aux Dieux ultérieurs*, traduit par Philippe Di Méo (Ed. W) et *Amour*, traduit par Jean-Baptiste Para (Denoël). Le prix a été remis par Ugo Claus et Alain Van Crugten, lauréats de l'année dernière pour *le Chagrin des Belges* (Julliard).

Regrettons seulement, tant pour le plaisir de l'œil que pour la facilité d'accès pour les visiteurs, que la belle ville de Nantes ait choisi, pour les livres, un parc des expositions sinistre, bruyant et excentré. N'existe-t-il pas, en ville, un espace plus riant et plus adapté ?

N. Z.

Les candidatures à TV 6

Le projet Canal Plus Junior

Canal Plus Junior, le projet de chaîne cryptée payante destinée aux enfants et dont Canal Plus a annoncé, mardi 10 février, la candidature à TV 6, est apparu comme insolite. Quelles sont ses chances alors que l'appel d'offres lancé par la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) précisait qu'il devait s'agir d'une *télévision à vocation nationale diffusée en clair ? « Aucune raison légale ne permet d'écarter mon projet de la compétition »*, rétorque tranquillement M. André Rousselet, PDG de Canal Plus.

Canal Plus Junior, dont le président-directeur général sera M. Yves Beccaria, directeur général de Bayard-Presse, et le vice-président, directeur général M. Christian Brégou, directeur de CEP-Communication, a été préparé de longue date et annoncé dès l'automne dernier (*le Monde* du 19 septembre). Etre dans la course à TV 6, selon M. Rousselet, répond à un certain nombre de réalités. *« Cinq chaînes généralistes ne pourront jamais vivre en France du seul gisement publicitaire. »* Mieux vaut donc *« anticiper sur cette fatalité »* en prévoyant d'autres modes de financement grâce à des télévisions thématiques payantes qui, de surcroît, trouveront *« forcément leur place sur le câble et le satellite »* dans la décennie à venir.

Canal Plus Junior en est une préfiguration, mais elle correspond aussi, selon M. Rousselet, à un besoin très proche : *« Peu porteuses de budgets publicitaires »*, les émissions enfantines — *« plusieurs études le révèlent »* — disparaîtront peu à peu du programme des chaînes généralistes. Leurs créneaux de diffusion ne correspondent pas à des heures de grande écoute, et la cible des moins de treize ans n'intéresse guère les annonceurs. Canal Plus Junior, qui se financera par ses abonnements, pourrait donc jouer un rôle de *« refuge »* pour les émissions enfantines.

Telle qu'elle est conçue, cette chaîne cryptée présente également, selon le PDG de Canal Plus, l'avantage de servir de complément aux autres programmes de TV6. Canal Plus Junior se propose de ne diffuser, en effet, que quelques heures par jour (de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 30 à 12 h 30 et de 16 h 30 à 19 h). Au menu : des séquences éducatives (*« d'éveil »*) et culturelles, des fictions, des bandes dessinées, des œuvres d'animation, des jeux... Coût de l'abonnement : 80 à 90 francs par mois, un rabais étant accordé aux clients de Canal Plus.

Le tour de table de Canal Plus Junior est constitué de quatre actionnaires principaux, détenant chacun 15 % du capital : Canal Plus, Bayard-Presse, Larousse-Nathan et IDDH, société de production de dessins animés dirigée par M. Bruno Huchez, M. Rousselet annonce aussi la participation *« à titre personnel »* de M. Jean Chalopin, champion du dessin animé avec sa société DIC-France tout de même présente à hauteur de 2 %. Les partenaires restant sont les suivants : deux fabricants de jouets (*premières marques françaises*), SMOBY (5 %) et Majorette (2,5 %), la CGE (4 %), la SODETE (2 %), ainsi que trois banques, la Worms (10 %), la Barclay's (10 %) et la BANEXI, filiale de la BNP (4,5 %).

ANITA RIND.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

CONTREFAÇON DE LA MARQUE N° 5 DE LA SOCIÉTÉ CHANEL

LIQUIDATION DE L'ASTREINTE A LA SUITE DU JUGEMENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS DU 21 MAI 1982 ET L'ARRÊT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS DU 6 JUIN 1983.

Par son jugement en date du 2 octobre 1986, **LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS condamne :**

La Société PARFUMERIE FRAGONARD, à titre de liquidation provisoire de l'astreinte ordonnée par jugement du 21 mai 1982, **à payer à la Société CHANEL une somme de 466 800 F (QUATRE CENT SOIXANTE-SIX MILLE HUIT CENTS FRANCS)** *en deniers ou quittances* **ledite astreinte correspondant à 2 334 infractions constatées constituant chacune un acte de contrefaçon de la marque N° 5 dont la société CHANEL est titulaire.**

La condamne en outre à payer à la Société CHANEL la somme de 6 000 F (SIX MILLE FRANCS) au titre de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Autorise la Société CHANEL à faire publier le dispositif du jugement dans trois journaux ou périodiques de son choix aux frais de la défenderesse...

Ordonne l'exécution provisoire pour le paiement de la somme de 466 800 F (QUATRE CENT SOIXANTE-SIX MILLE HUIT CENTS FRANCS)...

Condamne la Société PARFUMERIE FRAGONARD aux dépens y compris les frais taxés de la précédente expertise...

UTILISATION ILLICITE DES MARQUES PACO RABANNE ET R au nom de la SOCIÉTÉ PACO RABANNE PARFUMS et CHANEL, N° 5 ET N° 19 pour MONSIEUR CHANEL au nom de la SOCIÉTÉ CHANEL

Considérant que la pratique qui consiste, pour un commerçant, à utiliser un tableau de concordance rapprochant chaque produit qu'il met en vente d'un produit diffusé sous une marque de grande notoriété auquel il est censé s'identifier, constitue l'usage illicite de marque prévu à l'article 422 paragraphe 2 du Code pénal.

Par son arrêt du 14 octobre 1986 la Cour d'Appel de VERSAILLES :

Confirme la décision déférée en ce qu'elle a constaté l'utilisation illicite des marques « CHANEL », « N° 5 », « N° 19 », « POUR MONSIEUR CHANEL », « PACO RABANNE », et « R », marques déposées à l'INPI et en ce qu'elle **a condamné la Société PASCAL DIFFUSION, Christian BRETON et Marie-Paule NAMECHE à indemniser le préjudice subi du fait** de l'utilisation de tableaux de concordance par cette dernière.

Condamne « in solidum » la Société PASCAL DIFFUSION, Christian BRETON et Marie-Paule NAMECHE à payer à la société CHANEL la somme de 60 000 F (soixante mille francs) à titre de dommages et intérêts et à la Société PACO RABANNE la **somme de 20 000 F** *(vingt mille francs) au même titre ;*

Ordonne la publication du présent arrêt dans trois journaux ou revues français ou étrangers au choix des Sociétés CHANEL et PACO RABANNE sans que le coût de chaque insertion puisse excéder 10 000 F (dix mille francs) ;

Confirme la décision déférée en ce qui concerne l'interdiction d'utiliser les marques susvisées.

هكذا من الأصل

INTERNATIONAL



INTERNATIONAL

ESO - European Southern Observatory

est une organisation intergouvernementale dont les huit pays membres sont: la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse.

Pour renforcer son groupe d'étude dans le cadre du projet **«Very Large Telescope» (VLT)** *, l'ESO recherche (m/f)

INGENIEUR ELECTROMECANICIEN
(Réf. EVL5-11)

Formation: diplôme universitaire en ingénierie électrique ou mécanique, complété par une spécialisation en systèmes électromécaniques.

Expérience et connaissances: plusieurs années d'expérience en conception et analyse de systèmes électromécaniques avancés. Une expérience dans l'asservissement d'antennes de grande dimension constituerait un avantage.

Fonction: participer à la définition et à la construction des principales fonctions électromécaniques du télescope et des systèmes d'asservissement, en collaboration étroite avec les groupes développant l'électronique et la mécanique.

INGENIEUR D'ETUDES EN CONSTRUCTION MECANIQUE
(Réf. EVL5-09)

Formation: diplôme universitaire ou équivalent en ingénierie mécanique.

Expérience et connaissances: plusieurs années d'expérience dans la conception de systèmes mécaniques. Une expérience dans l'utilisation de systèmes CAD et FEM constituerait un avantage.

Fonction: responsable de la conception et de la construction de sous-ensembles pour le télescope, y compris le suivi de la fabrication jusqu'à la mise en service.

DESSINATEUR-PROJETEUR
(Réf. EVL5-10)

Formation: *diplôme d'école technique supérieure.*

Expérience et connaissances: plusieurs années d'expérience en tant que dessinateur-projeteur en construction *mécanique.*

Fonction: assister les ingénieurs de projet dans la conception de certains éléments mécaniques et la préparation des plans. Une grande partie du travail s'effectuera en CAD.

INGENIEUR D'ETUDES EN CONSTRUCTION MECANIQUE
(Réf. ETP3-15)

Formation: *diplôme universitaire ou équivalent en ingénierie mécanique.*

Expérience et connaissances: expérience dans la conception d'instruments optiques ou l'instrumentation *astronomique est souhaitable. Des connaissances en cryogénie, en mécanique de précision et en conception assistée* par ordinateur seraient un atout.

Fonction: participation à la réalisation d'instruments astronomiques, optiques et infra-rouges destinés dans un premier temps à divers télescopes présentement en service à l'observatoire de La Silla au Chili et plus tard pour le VLT.

PHYSICIEN-ASTRONOME INSTRUMENTATION POUR LE VLT
(Réf. ETP2-17)

Formation: diplôme universitaire en physique, astronomie ou ingénierie optique.

Expérience et connaissances: *expérience en conception, fabrication et/ou test d'instruments optiques.* Connaissance approfondie des instruments et des techniques d'observation et de réduction de données astronomiques, ainsi que des détecteurs de l'électronique et du logiciel de commande.

Fonction: participer à la planification, la conception, la rédaction de spécifications techniques, à la mise en service et au contrôle de l'instrumentation optique pour le projet VLT.

*** *Le VLT est un télescope optique/infra-rouge d'un diamètre équivalent à 16 m qui sera, en l'an 2000, l'un des plus perfectionnés et des plus grands du monde.***

Langue de travail: une bonne connaissance de l'anglais est indispensable; l'allemand et/ou le français serait un avantage.

Lieu de travail: Garching bei München, République Fédérale d'Allemagne.

Rémunération: *sera fonction de la qualification, de l'expérience et de la situation familiale des candidats.*

Les candidatures devront être transmises avant le 1er mars 1987, en spécifiant la référence du poste à *pourvoir, au Service du Personnel, European Southern Observatory, Karl-Schwarzschildstraße 2,* D-8046 Garching bei München, République Fédérale d'Allemagne. Tél.: (89) 320.06.216-8.

A qualification égale, une préférence sera donnée aux ressortissants des Etats membres de l'ESO.

GECAMINES EXPLOITATION

recherche pour ses hôpitaux au Zaïre [Région du Shaba], des

médecins zaïrois

- 1 ophtalmologue
- 1 cardiologue
- 1 pédiâtre
- 1 gynécologue
- 1 anesthésiste
- 2 anatomopathologistes

Les offres de service avec un bref curriculum vitae sont à adresser à la GECAMINES EXPLOITATION, Service du Recrutement, rue de la Loi 15, 1040 Bruxelles.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

2e arrdt

PRÈS RER, BEAU STUDIO 30 m², vraie cuisine, confort, charme, 380 000, 42-50-04-28.

5e arrdt

GOBELINS 2 et 3 p.
CFT à rénover, 460 000 F et 650 000 F, 45-26-99-04.

CENSIER studette tt cft, calme, parf. ét., 180 000 F. T. 43-25-97-16.

QUARTIER LATIN 3 p. s. bns, cuis., 3e ét., sol., calme, impec. 43-22-45-29 ap. 20 h.

7e arrdt

RIVE GAUCHE
RUE DE BEAUNE
Duplex, 80 m², 1 400 000 F.
RUE DE LILLE
70 m², 1 800 000 F.
RUE MOUFFETARD
2-3 p., 80 m² + jdin 2 100 000 F.
PARC MONTSOURIS
3 pièces, 70 m², 1 200 000 F.
BD BRUNE
Duplex 80 m², 900 000 F.
RUE VASCO-DE-GAMA
Studios, 3 p. duplex, terrasse à partir de 550 000 F.
ALAIN BIRN 42-67-85-30.

11e arrdt

BASTILLE 300 m² DUPLEX, belle surface à aménager, 20 fenêtres, poss. prof., lib., 8 500 F le m². Écrire ACP 8, rue de l'Arcade, Paris-8e.

12e arrdt

S/AV. DAUMESNIL, pr. place, imm. brique, BEAU 2 p., bon plan, PARFAIT ÉTAT, calme, 430 000 F, 43-43-32-30.

13e arrdt

MONTSOURIS. maison R + 2 6/7 p. 150 m² + cour, 2 boxes, dép. à rén. 45-89-49-34.

14e arrdt

Mo RASPAIL réc. s/rue et jdin, 3e ét., liv. dble, 3 ch., 2 bns, 2 w.-c., 142 m², balc., parkg. 2 650 000. 43-35-18-36.

16e arrdt

RIVE DROITE
AV. FOCH, rue CHALGRIN
3 pièces, 80 m², 1 900 000 F.
RUE SPONTINI
3 pièces, 70 m², 1 500 000 F.
BD SUCHET
3 pièces, 67 m², 1 400 000 F.
AV. RAPHAEL
4 p., 100 m², 3 600 000 F.
RUE LÉON-COGNET
3 pièces, 75 m², 1 500 000 F.
RUE BERRYER
STUDIOS ET 4 PIÈCES à partir de 380 000 F.
R. DU GÉNÉRAL-CORDELIER, NEUILLY
3 p., 45 m², 1 200 000 F.
NEUILLY/SAINT-JAMES
STUDIO, 2 P. ET DUPLEX 120, 220 m² + terr. arborisée.
ALAIN BIRN 42-67-85-30.

18e arrdt

ABBESSES/MONTMARTRE
12 000 F/m²
2 PIÈCES, 3 PIÈCES DUPLEX ÉTAT NEUF, SUR JARDIN. PARKING. TÉL. : 45-02-13-43.

MAIRIE XVIIIe
Studio tt cft, 266 000 F.
3/4 pièces tout confort sur jardin 680 000 F.
LAMARCK
2 p. cft 41 m², 380 000 F.
IMMO MARCADET 42-52-01-82.

91 - Essonne

A VENDRE
A GRIGNY 91350
Dans petite résid. de 5 étages APPARTEMENT 5 PIÈCES cuis., séj., sal., 3 ch., s. de bns, cave, parking, interphone, 330 000 F. 69-06-07-38 après 18 h. Proche écoles, SNCF à 5 minutes, centre commercial.

92 Hauts-de-Seine

EXCEPTIONNEL
BOULOGNE
ROBERT-SCHUMANN
Récent, 7 p. triple exposition, service, garage triple. ISAMBERT 45-33-87-87.

94 Val-de-Marne

LA VARENNE
3 p., neuf 65 m² + jardin privatif. prêt convent., 825 000 F

CHARENTON-ÉCOLES
Appts NEUFS 4 p., chf. individuel. PRÊT CONVENTIONNÉ.
THUMAL 48-83-12-11.

CRÉTEIL PRÈS MARNE
Exceptionnel et DUPLEX grand standing, 127 m², terrasse, grande cuisine équipée, box, 1 300 000 F, 43-44-43-87.

Minitel

30 000 offres
Paris-province
36.15 Tapez
LEMONDE puis FNAIM

appartements achats

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 PARIS, recherche en location *ou à l'achat* APPTS DE GRANDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE corps diplomatique et cadres *de sociétés multinationales.*
TÉL. : 45-62-16-40.

Recherche 1 à 3 p. Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. T. 48-73-20-67 même le soir.

RECHERCHE URGENT
Appts toutes surfaces, même à rénover. Tél. : 42-52-01-82.

appartements occupés

CAMBRONNE
Appts occupés loi 1948 dans bel immeuble pierre de taille, de 350 000 à 450 000 F. Tél. 42-80-84-74, poste 233.

locations non meublées demandes

Paris

MICHEL-BERNARD
TÉL. : 45-02-13-43
RECHERCHE 3/4 PIÈCES
BIEN PLACÉ, LOC. 1er ORDRE.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appts de standing, 4 p. et plus, 45-26-18-95.

villas

CHARENTE-MARITIME
PART. VEND A ROYAN
(3 km plages)
Belle maison. Entr. Cuis. Séj. avec chem. 3 chbres. S. bns. Ling. WC. Cft. Gar. Dépend. Terr. 1 600 m², partie boisée.
730.000 F. T. : 46-39-92-05.

BRETAGNE villes pds de l'eau
Panoramas splendides
- Mer d'Iroise. Ppté gde classe, 9 p.
- Estuaire Trieux, en 2 logts, 5 et 3 p.
- Rég. Perros G. 6 p. caractère.

HOUDIARD BP 910 LAVAL
Tél. : (16) 43-56-61-60.

VDS VILLA TOUT CONFORT banl. Nord, résid., sous-sol, gde s. séj., salon, cuis., w.-c. ; 1er, 2 ch. + s. de bains, w.-c. ; garage, 600 m², 45-54-60-75.

propriétés

Part. vend propriété 1 ha pinède + 2 villas style provençal, vue sur mer, 2 000 000 F. Six-Fours-les-Plages. Tél. 94-34-49-40 le matin.

56 QUIBERON
Maison pierre, centre plage, s/s., r.-de-ch., s. de bns, w.-c., ét. 4 ch., grenier, gar., terrasse, 550 000, 97-30-45-95.

bureaux

Locations

DOMICILIATIONS
Location BURX et ATELIERS
Permanence téléph. (télex, télétex, télécopie, photocopie, secrétariat).
CONSTITUTION sociétés, commerçants, artisans
« CENTRE D'AFFAIRES INITIATIVES 2000 »
PARIS-1er, rue Saint-Honoré.
Téléphone 42-60-91-63.
PARIS-15e. 40-56-02-82.
95 GONESSE. 42-60-41-81.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL – RC – RM
Constitution de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
TÉL. : 43-55-17-50.

SIÈGE SOCIAL
secrétariat + bureaux neufs. Démarches R.C. et R.M.
SODEC SERVICES
Champs-Elysées 47-23-55-47
Nation 43-41-81-81

DOMICIL CCIALE 8e
SECRÉTARIAT/BUREAUX
AGECO 42-94-95-28.

immeubles

AULNAY-SOUS-BOIS, face à la gare, immeuble 13 locataires, rapport : 245 000 F par an. Tél. 47-03-48-82.

hôtels particuliers

EXCEPTIONNEL 16e
VILLA MONTMORENCY
Hôtel particulier d'habitation, 230 m², triplex, asc. Ref. neuf, av. jardinet, 43-59-53-56 h b.

viagers

LIBRE studio Mo Richelieu, 80 000 cpt + 2 000 F/mois. Viagers F. Cruz 42-66-19-00.

chalets

A 15 km Bellegarde/Valserine, chalet équipé, parfait état, sur 2 295 m² terrain, 140 m² hab., 2 niv. + garage + cave, + déb.. S'adr. à Me GACHON. Tél. 16-50-48-24-08 (Ain).

immobilier information

PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER, POUR RÉSERVER L'ANNUAIRE DES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES DE PARIS, ÉDITION 1987. TÉL. AU 47-56-12-06.

propositions diverses

« Emplois et Carrières de la fonction publique », *numéro spécial* de FRANCE CARRIÈRES chez votre marchand de journx (R.P.).

Chantelle PARIS

Avec un effectif de 1100 personnes et 5 sites industriels, nous sommes la **plus importante société française de lingerie-corseterie.** Nous réalisons plus de la moitié de notre chiffre d'affaires à l'exportation et nos résultats financiers sont excellents.
Nous recherchons pour notre usine située à **Monastir** (Tunisie) un :

Directeur d'usine

Vous rapporterez au Directeur Général Adjoint de notre société et dirigerez une unité autonome bien structurée (ateliers coupe et confection + méthodes + qualité + entretien...) et une équipe très professionnelle.
Budget et investissements, animation technique, gestion sociale constituent l'essentiel de vos responsabilités.
Ingénieur Textile ou équivalent, vous animez une unité de fabrication dans le secteur Textile/Habillement depuis plus de 5 ans.
L'offre comporte les avantages liés à l'expatriation.
Merci d'adresser votre *dossier de candidature* en précisant votre rémunération actuelle, à Chantelle, Direction du Personnel - 8/10 rue de Provigny, 94230 Cachan. Discrétion totale assurée.

DEMANDES D'EMPLOIS

BIOLOGIE
Ing. tril. angl., fr., hong., nat. fr., spéc. prod. et purification de l'interféron et interleukine, ch. poste R.P. Madame INI, 166, av. de Verdun, 92130 Issy-les-Moulineaux, 46-45-22-61.

J.H., 29 ans, étudiant langue arabe, relations internationales + thèse histoire de l'art et archéologie. Bonne expérience pays arabes et galerie d'art.
Etudierait toutes propositions d'emploi en relation avec pays arabes.
Ecrire sous le nº 1 023
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

H. CADRE SUPÉRIEUR CHINOIS 32 ans, 8 ans expérience marketing international dans biens de consommation et commerce matières premières. Formation université canadienne/Hongkong, cantonais, mandarin, français et notions allemand. Voyages fréquents en Europe, Etats-Unis et Extrême-Orient. Self-made man avec bonne expérience, grande aptitude à travailler dans milieux culturels variés. Mobilité absolue. Cherche poste de cadre supérieur marketing motivant.
Prière d'adresser réponse à B.P. sous le nº 7 037 ou télexer au 51 407 CTRAL HX
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Monttessuy, Paris-7e.

Dynamique et méthodique SECRÉTAIRE DE DIRECTION, 28 ans, bilingue anglais, 7 années d'expérience dans les domaines marketing, du commercial et de la communication, recherche emploi stable dans les secteurs presse, publicité, radio ou tous secteurs dynamisants. Tél. : 47-07-55-39 ou 45-55-91-82, poste 43-13.

Secrétaire sténodactylo 26 ans, 6 ans d'expérience, rech. poste stable, préf. rel. pub. Mme Solange Lupi 42-44, r. Kilford, 92400 Courbevoie.

H. 34 a. DECS resp. compt. adm. recherche collab. tps part. ou ponct. T. 40-05-19-50.

L'AGENDA

Particuliers (offres)

A vendre
MICRO-ORDINATEUR
APPLE IIe COMPLET
+ IMPRIMANTE
+ PROGRAMMES (jeux, gest.)
+ DOCUMENTATION
+ JOYSTICE.
Prix : 10 000 F.
Tél. 69-04-28-43, après 20 h.

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus grand et formidable choix.
« Que des affaires exceptionnelles » écrit le fameux guide « Paris pas cher » en alliances, brillants, solitaires, etc. Bagues, rubis, saphirs, émeraudes, toute la bijouterie or, argenterie.
PERRONO OPÉRA
angle bd des Italiens,
4, Chaussée-d'Antin.
Achat tous bijoux ou échanges. Autre magasin autre gd choix Etoile, 37, av. Victor-Hugo.

GILLET
ACTUELLEMENT – 20 % SUR LES BIJOUX ANCIENS
bagues romantiques, broches, bracelets...
qui vous apporteront du bonheur
19, r. d'Arcole, Paris-4e. Mo Cité. T. 43-54-00-83.

Moquettes

A SAISIR
MOQUETTE 100 % PURE LAINE
PRIX POSÉE : 99 F/m². Tél. : 46-58-81-12.

Stages

Etudiante au Conservatoire libre du cinéma français cherche
STAGES SCRIPTE MONTAGE
Ecrire sous le nº 6 924
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e

COMMUNIQUER = RÉUSSIR
Sém. d'EXPRESSION ORALE
31 mars/2-6 avril 19/22 h.
43-01-92-48. 43-02-43-81.

Vacances Tourisme Loisirs

Fam. suisse avec chien cherche à louer du 4-7-87 au 1-8-87 MAISON ISOLÉE, située directement au bord de la mer (pour 6 à 8 pers.), entre Arcachon et Biarritz. Offres av. photos s/chiffre 91962-02, Publicitas, CH-5401 Baden.

RELAIS TEMPS PRÉSENT
63, rue N.-D.-des-Champs, 75006. 43-29-94-78.
Offre séjour 21-28 févr. à Chamonix (à partir de 1.280 F.) du temps pour soi, avec d'autres, ambiance familiale.

Economie

La libération des loyers

M. Méhaignerie souhaite que les propriétaires limitent à 5 % les hausses annuelles

« *Il n'y aura pas de dérapage des loyers.* » C'est ce qu'a affirmé devant la presse, le mardi 10 février, M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, assisté de M. Jean Arthuis, tout nouveau secrétaire d'Etat chargé de la consommation et de la concurrence.

Cette conférence de presse répondait aux inquiétudes de nombreux locataires parisiens, dont le bail vient à renouvellement et qui reçoivent des propriétaires et gestionnaires des propositions de hausses de loyers parfois excessives (*le Monde* du 15 janvier).

Le ministre compte bien que les propriétaires se montreront *« raisonnables »* : lorsqu'un locataire jouira d'une *« rente de situation »* caractérisée, le rattrapage ne devrait pas excéder 5 % l'an en plus de la hausse indiciaire du loyer. Les grands investisseurs institutionnels seront priés de se conformer à ce souhait. En tout état de cause, puisque la pénurie de logements locatifs ne touche que la région parisienne, la hausse moyenne des loyers, en 1987, sur toute la France, ne devrait pas dépasser 3 %.

De toute façon, ajoute le ministre, la loi qui porte son nom protège le locataire : jusqu'en 1995 (dans la région parisienne comme à Lyon et à Marseille), le propriétaire ne peut pas imposer un loyer à son locataire et ne peut pas le mettre dehors sans raison.

Le locataire, lui, ne doit pas paniquer et ne doit rien signer hâtivement : son silence vaut refus et c'est au propriétaire de saisir la commission de conciliation, puis si aucun accord n'intervient, de porter la chose en justice. Jusqu'au jugement, le loyer reste l'ancien loyer. Le coût de l'opération (*grosso modo* 10 000 F par locataire : avocat + expertise) peut faire reculer certains propriétaires et certains gestionnaires. Pour que les commissions de conciliation puissent agir efficacement, il leur faudra pouvoir se procurer des exemples de loyers comparables, dans un périmètre donné, le locataire étant en la matière totalement désarmé.

Sortir de la situation de pénurie

L'utilisation par les commissions des valeurs locatives prises en compte pour les impôts locaux (leur mise à jour date de 1970), même réactualisées, serait d'une efficacité relative. En revanche, les déclarations faites par les propriétaires au fisc pourraient apporter des éléments d'information fiables. Mais ne sont-elles pas couvertes par le secret fiscal ? M. Méhaignerie envisage la création d'un observatoire des loyers dont M. Jacques Barrot, alors secrétaire d'Etat au logement, parlait déjà en 1976...

En tout cas, les souhaits du ministre ne peuvent que semer la consternation chez ceux des propriétaires et des gestionnaires qui trouvaient déjà trop longue une période transitoire de huit ans. Les responsables de la Confédération nationale des administrateurs de biens (CNAB) et de la Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM) ne cessent de répéter, avec quelque logique, que les augmentations de loyer en pourcentage n'ont aucune signification, tant leur disparité est grande.

M. Méhaignerie a ajouté qu'il était décidé à gagner la *« course contre la montre »* qui devrait permettre de construire des logements en Ile-de-France pour sortir de la situation de pénurie, cause de tous les maux. Enfin, il a replacé le problème des loyers parisiens dans le contexte des *« dix maillons de la chaîne du logement »* : baisse du coût de l'accession à la propriété, vente de logements HLM à leurs occupants, accroissement de la construction locative par l'aide de l'Etat et le retour des investisseurs privés, réhabilitation du patrimoine, restructuration de l'aide personnalisée au logement, assouplissement des réglementations d'urbanisme, action sur l'offre foncière et les coûts, aide aux accédants à la propriété en difficulté à cause des taux trop élevés des prêts, meilleure utilisation du 0,77 % patronal.

Reste qu'on peut douter que M. Méhaignerie parvienne en huit ans à faire disparaître la pénurie de logements locatifs à Paris, et donc la situation de marché noir que connaît la capitale. Quant à son souhait de voir les propriétaires renoncer volontairement aux possibilités que la simple application de la loi leur donne, il est bien peu libéral et sans doute assez irréaliste.

JOSÉE DOYÈRE.

Le programme du président du CNPF

Périgot moderato...

CHOLET
de notre envoyé spécial

Les deux inspecteurs mis à la disposition du président du CNPF par M. Pasqua en ont eu des sueurs froides. A sa descente du petit avion qui le conduit à Cholet, le lundi 9 février, M. François Périgot, accueilli par le président de l'Union patronale locale, lorgne vers une magnifique voiture de sport bleue. *« La voilà donc votre merveille, la Venturi ! Quelle ligne ! »* Et, sans se faire longtemps prier, il se met au volant et démarre. Le patron des patrons, lancé sur le boulevard circulaire de Cholet, chevauche le bolide, suivi par les cameramen de FR3, ravis, tandis que les anges gardiens ont toutes les peines du monde à assurer, conformément aux consignes, la sécurité rapprochée.

Cette Venturi, vendue 296 000 F, est construite à Cholet par une petite et toute jeune PME de seize personnes qui a vingt modèles en commande. Un exemple de l'extraordinaire vitalité de l'industrie de Maine-et-Loire, à la fois centre des activités de la mode (chaussures et textiles) et pépinière naturelle de dirigeants audacieux devant lesquels M. Périgot voulait développer les thèmes qui lui tiennent à cœur depuis qu'il a remplacé, le 16 décembre, M. Yvon Gattaz.

Autant son prédécesseur manifestait ostensiblement, surtout dans les derniers temps de son mandat, une assurance et une délectation pour faire vibrer, par le biais de petites phrases allégoriques, les assemblées patronales, autant M. Périgot avance avec mesure. C'est un homme « en recherche ». Il lui faut à la fois recréer l'unité patronale, promouvoir avec les vice-présidents le travail en équipe, changer le vocabulaire, adopter un ton nouveau à l'égard des pouvoirs politiques. *« Je découvre, j'apprends et j'écoute. Je dois veiller à ne pas me laisser griser par l'importance médiatique de la fonction que j'incarne. »* Prudence et réalisme. *« Il ne faut pas que le président lance des idées à la volée et aille plus vite que ses troupes. »*

Profil bas, donc. A la politique de présence tous azimuts de *« son prédécesseur »*, comme il dit sans le nommer jamais, M. Périgot substituera une *« influence sélective »* en privilégiant la *« densité »* des messages par rapport à leur *« fréquence »*.

Déjà, cependant, les grands axes de la pensée du président du CNPF s'esquissent. A Cholet, il a annoncé que le CNPF, ne reniant en rien sa fonction de lobby, agirait dans les prochains mois pour que trois questions essentielles à ses yeux fassent l'objet de réformes en profondeur :

– La fiscalité qui, en France, obère la compétitivité des entreprises par rapport aux firmes étrangères et empêche qu'un patron âgé puisse transmettre son affaire à ses successeurs dans des conditions satisfaisantes. M. Périgot sous-entend une réforme générale de la fiscalité *« et non par une réformette de la seule taxe professionnelle qui, si on la supprime, devra bien être remplacée par quelque chose d'autre »* ;

– Le système de protection sociale qui, s'il assure et garantit convenablement les salariés, est loin de couvrir de manière aussi avantageuse les entreprises ;

– Le droit social dont plusieurs dispositions doivent être revues si l'on veut que les entreprises retrouvent leur dynamisme. *« J'espère que le gouvernement ne changera pas un iota au projet de loi sur l'aménagement du temps de travail issu de feu l'amendement Séguin. D'ici là,* ajoute-t-il, *j'engage les professions et les entreprises à anticiper l'application de ce texte en négociant dès maintenant sur ce thème. »*

Mais à quel niveau négocier ? *« En droit social comme pour les salaires et les conditions de travail, à l'échelon des branches professionnelles comme des entreprises, il convient de différencier ce que l'on doit faire de ce que l'on peut faire. L'exigence de compétitivité,* selon M. Périgot, *nécessite de sortir de systèmes généraux qui imposent les mêmes règles aux entreprises qui peuvent et à celles qui ne peuvent pas. »* Voilà en tout cas un langage nouveau et direct. Autrement dit, le social n'est ni la résultante ni le sous-produit de l'économique, mais une composante, déterminante au même titre que l'économique, de la compétitivité. Toute la question est de savoir si les patrons (M. Périgot préfère parler de la *« communauté des affaires »*), les syndicats et l'administration auront la même appréciation d'une entreprise « qui peut » et d'une autre « qui prétend ne pas pouvoir ».

Et, par exemple, à propos des salaires et des prix. *« Lier la rémunération à la performance individuelle est nécessaire, c'est un gage de compétitivité. Même le rattrapage du coût de la vie, cela se mérite »*, lance-t-il.

Quant à la liberté rendue aux prix, M. Périgot applaudit des deux mains, d'abord parce qu'elle correspond *« à un besoin de restauration des marges »*, ici ou là, et parce qu'elle implique en corollaire l'acceptation de la concurrence salubre sous toutes ses formes.

Pour le président du CNPF, la mini-crise qui a agité le patronat l'an dernier, *« c'est fini, bien fini »*. *« Nous devons persuader nos interlocuteurs de notre souci de sérieux en nous montrant réalistes dans nos revendications, convaincants dans nos écrits. »* Méfiant, voire distant envers le monde politique, il demande aux chefs d'entreprise d'entamer eux-mêmes les réformes et les adaptations qu'ils souhaitent. *« Les hommes politiques ne vont guère au-delà de ce que l'opinion attend d'eux, sinon ils ne seraient pas réélus... C'est à vous de faire sortir le pays d'une sorte de fatalisme léthargique. Réagissez contre le risque d'un déclin du militantisme patronal. »* Au CNPF, on mobilise...

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Tarification des chèques

M. Balladur demande aux banques de reporter leur décision

Le Crédit lyonnais décide de ne pas facturer

La facturation des chèques n'entrera pas en vigueur le 1er avril prochain. M. Edouard Balladur a, en effet, demandé, mercredi 11 février, à l'Association française des banques (AFB) d'inviter ses adhérents *« à reporter leur décision »* sur la tarification.

Le ministre a appelé les banques, selon un communiqué publié par la Rue de Rivoli, *« à poursuivre la concertation sur la modernisation du système des paiements et la qualité du service rendu à la clientèle jusqu'à son terme, afin de parvenir à un résultat équilibré et accepté »*.

M. Balladur, qui a reçu mercredi 11, le président de l'AFB, M. Dominique Chatillon, a *« constaté que la concertation avec les usagers, qu'il avait appelée de ses vœux (...), n'avait pas encore donné les résultats attendus »*.

La prise de position officielle de M. Balladur intervient alors que deux ministres, M. Jean Arthuis, le secrétaire d'Etat à la consommation et à la concurrence, et M. Georges Chavanes, ministre délégué au commerce et à l'artisanat, ont fait connaître leur désaccord sur la facturation des chèques (*le Monde* du 10 février).

M. Chavanes avait indiqué que le chèque payant est *« une erreur »*, alors que M. Arthuis s'était prononcé pour *« un report »* de la tarification, en souhaitant qu'*« une période transitoire »* permette aux usagers de *« prendre l'habitude d'utiliser davantage leurs cartes de crédit »*.

M. Alain Juppé a indiqué, de son côté, à la sortie du conseil des ministres, que le *« souci »* du gouvernement dans le dossier des chèques payants était d'*« éviter toute espèce d'entente entre les établissements qui factureraient éventuellement ce service »*.

L'autre souci, a-t-il poursuivi, est de *« s'assurer que des contreparties réelles ont été effectivement négociées avec le comité des usagers et les représentants des organisations de consommateurs »*. *« Si ces conditions n'étaient pas remplies, nous en tirerons toutes les conséquences »*, a-t-il ajouté.

Le Crédit lyonnais a annoncé, dès ce mercredi 11, dans un communiqué, *« le retrait de son projet de facturation des chèques, étant données les réactions défavorables de sa clientèle »*.

Comment s'explique cette décision de M. Balladur qui, si elle n'est pas totalement une surprise, n'en démontre pas moins certaines contradictions ? La facturation des chèques à partir d'avril aurait pu accélérer la hausse des prix de détail (les services financiers des banques vont être pris en compte dans l'indice). Ensuite, le ministre sait que les banques s'apprêtent à annoncer, pour 1986, des résultats exceptionnels. Il aurait été difficile, dans ces conditions, de justifier la facturation des chèques. Enfin, la montée au créneau, depuis la publication du sondage IPSOS-INC, de nombreux hommes politiques, a contribué à précipiter la décision de M. Balladur.

La privatisation de la Société générale

« Une grave erreur » *selon M. Bérégovoy*

En annonçant, dans nos colonnes, que la prochaine banque privatisée sera, cet automne, la Société générale, M. Edouard Balladur a provoqué une vive déception au Crédit lyonnais, également candidat à la privatisation. A la Société générale, en revanche, M. Marc Viénot, son président, a déclaré de Tokyo, où il inaugurait l'agence financière japonaise du groupe, qu'il s'agissait d' *« une bonne nouvelle »* et d'*« un bon choix »*. Estimant de 18 à 20 milliards de francs la valeur de son groupe (du même ordre de grandeur que Paribas), M. Viénot ne juge pas nécessaire la constitution d'un actionnariat stable pour une banque de dépôt, comme cela a été fait dans le cas de la Compagnie financière de Paribas. Le ministre de l'économie n'a cependant pas encore tranché sur les modalités de cette privatisation.

Mais en choisissant l'une des trois « vieilles » nationalisées en 1945, M. Balladur a aussi provoqué de vives réactions chez les dirigeants socialistes. M. Michel Charzat, secrétaire national du PS, a déclaré que la prochaine dénationalisation de la Société générale *« marque une nouvelle étape de la rupture du gouvernement de M. Jacques Chirac avec l'héritage de la Libération et la tradition du gaullisme historique »*. *« C'est aussi une grave erreur économique*, a ajouté pour sa part M. Pierre Bérégovoy, l'ancien ministre socialiste de l'Economie. *L'argent versé par les épargnants pour acheter la Société générale ira dans les caisses de l'Etat. Il ne servira pas aux entreprises publiques et privées qui ont besoin de capitaux pour investir et créer des emplois. »* M. Michel Rocard reprend, dans un entretien publié ce mercredi 11 février par le quotidien *Sud-Ouest*, ce thème : l'argent déboursé par les épargnants pour devenir actionnaires *« sert à faire les fins de mois de l'Etat sans aller à l'investissement des entreprises »*. Pour le dirigeant socialiste, la politique actuelle de privatisation du gouvernement *« ne peut avoir de bons effets à long terme »*.

● **La section CFDT de la Société générale condamne l'accord signé par la CFDT du Crédit lyonnais.** — Dans un communiqué publié le mardi 10 février, la section parisienne CFDT de la Société générale *« condamne »* l'accord sur l'aménagement du temps de travail signé au Crédit lyonnais par les délégués syndicaux nationaux de la CFDT et du Syndicat national des banques.

Elle annonce qu'elle œuvrera *« pour que soient respectées les positions prises au congrès fédéral et que soit annulée la signature au Crédit lyonnais »*. La section *« approuve la position de sa fédération, qui considère que c'est au niveau de la profession que doivent s'ouvrir les négociations »*, afin de s'assurer de l'harmonisation des jours d'ouverture. L'accord signé au Crédit lyonnais prévoit l'ouverture des guichets six jours sur sept.

● **Démission du coprésident britannique d'Eurotunnel.** — Lord Pennock, coprésident britannique d'Eurotunnel, a annoncé, le 10 février, son intention de démissionner *« dès qu'un successeur qualifié »* lui aura été trouvé, confirmant ainsi les rumeurs de crise de confiance à la tête de la société chargée de réaliser le tunnel sous la Manche. Au sein d'Eurotunnel, on met avec insistance en avant le fait que, une fois l'abcès crevé, la société dotée d'une nouvelle direction dynamisée sera mieux armée pour lancer une deuxième émission de capital de 750 millions de livres (près de 7 milliards de francs) en juillet prochain, après l'approbation définitive du projet par les Parlements britannique et français. — (AFP.)

ÉNERGIE

La réforme du stockage de pétrole

Les raffineurs qualifient de « dirigiste » le projet du gouvernement

L'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole (UCSIP) s'est élevée, le mardi 10 février, contre le projet de création d'un organisme de stockage coopératif, tel qu'il est envisagé par les pouvoirs publics. Les raffineurs s'estiment lésés par ce projet *« dirigiste »*, qui prévoit de transférer dans un organisme commun à tous les revendeurs de produits pétroliers, qu'ils soient raffineurs ou importateurs, la moitié (quarante-cinq jours) des stocks obligatoires requis par la loi. Les modalités prévues par le gouvernement, estime l'UCSIP, favoriseraient surtout les importateurs, ainsi soulagés d'une partie de la charge financière et du risque de stockage, mais pénaliseraient les raffineurs français, notamment sur le plan fiscal.

Ce projet, conçu l'an dernier alors que la chute des cours du pétrole imposait à tous les opérateurs des pertes sur stock énormes, paraît en outre moins nécessaire aujourd'hui, les cours s'étant stabilisés aux environs de 18 dollars, font-ils remarquer.

Tout en se plaignant des mesures discriminatoires dont ils font l'objet, les raffineurs ont néanmoins reconnu que la situation de cette industrie s'était nettement améliorée en 1986. Grâce à la baisse des prix et aux contrats d'approvisionnement particulièrement avantageux consentis par les pays producteurs, grâce aussi à la libération des prix, les résultats économiques du secteur font apparaître un bénéfice de 9,6 milliards de francs en 1986 contre une perte de 3,3 milliards de francs l'année précédente. Compte tenu de la perte sur stock (– 18 milliards), le résultat comptable du raffinage devrait néanmoins rester négatif, de 3 milliards de francs environ, mais il devrait devenir positif en 1987.

L'amélioration des marges du raffinage n'a cependant pas arrêté la réduction des capacités du secteur, dont la production a diminué de 2,5 % l'an dernier. Résultat : les importations françaises de produits raffinés (essence, gasoil, etc.) ont augmenté de 18,5 %, et le solde net du commerce extérieur des produits s'est fortement dégradé : moins 11,5 millions de tonnes, soit un tiers de la consommation (30,5 MT), contre moins 7,4 millions de tonnes l'année précédente.

V. M.

Economie

Le budget de M. Madelin en question

Désindustrialisation et moins d'Etat

Première conférence de presse, le mardi 10 février, de M. Jacques Maisonrouge, ancien président d'IBM-International, devenu, par la grâce de M. Alain Madelin, directeur général de l'industrie. A l'heure où, pour la première fois, le solde commercial de l'industrie civile française est devenu négatif en 1986, on pouvait s'attendre à un discours volontariste et à une annonce de mesures appropriées pour remédier à cette *« désindustrialisation »* du pays que le premier ministre a jugée lui-même *« grave »*. (1). Il n'en a rien été.

M. Maisonrouge a présenté une réforme de ses services, imaginée par M. Madelin, qui l'a entièrement mobilisé depuis son arrivée, il y a plus de quatre mois. Réforme dont personne ne comprend vraiment ni l'urgente nécessité ni la philosophie et qui pourtant l'a occupé au point qu'il n'a pas eu encore le temps d'examiner les dossiers. Par ailleurs, M. Maisonrouge a rappelé ce que M. Madelin professe : le ministère de l'industrie doit devenir le *« ministère de la compétitivité »*, il ne faut plus aider les entreprises une à une mais prendre des mesures *« de portée générale »*. Son discours était émaillé de fortes phrases : *« Il faut que la France fasse mieux »*, ou encore : *« Il faut que les patrons s'entourent de gens compétents »*, mais sur le fond rien de concret, si ce n'est l'annonce de ces études et rapports que M. Madelin commande à foison.

En fait, M. Maisonrouge peut-il faire autre chose que discourir ? Telle est bien la question de fond. Concevoir, comme M. Madelin, un ministère de l'industrie qui ne s'occupe que des entreprises *« en général »*, abandonner toute politique sectorielle ou toute action qui s'appuie par exemple sur les groupes nationalisés, c'est... se placer sur un terrain où seul le ministère des finances peut décider. Dès lors M. Madelin, qui, en outre, a volontairement réduit *ses crédits propres*, devient impuissant. Et les grands industriels l'ont fort bien compris dès avant l'été, qui s'adressent *directement à M. Balladur.*

M. Maisonrouge l'a-t-il saisi ? *En tout cas, le seul point* important de sa conférence de presse *a été de dire qu'il* réclamait pour 1988 un budget... en hausse. *Sans doute a-t-il demandé* surtout des augmentations pour les *actions de formation, mais l'aveu* était lâché : c'est bel et bien un *« accroissement global »* que M. Maisonrouge juge nécessaire. *On ne peut avoir de politique* sans moyens, conclusion de l'ex-*dirigeant d'IBM*, qui entre en contradiction sur ce point, *comme semble-t-il sur* d'autres, avec le *« moins d'Etat »* défendu par son ministre.

Ce différend n'est pas mineur. Le gouvernement a redécouvert très récemment la vertu du dialogue social et l'importance de la recherche, deux thèmes mis en avant alors que les crédits avaient été sabrés en 1986. Pour lutter contre la *« grave désindustrialisation »* du pays, le gouvernement comprendra-t-il bientôt que le discours sur la « confiance » n'a pas suffi ?

ERIC LE BOUCHER.

(1) Au « Club de la Presse » sur Europe 1 le 8 février.

Le Printemps a pris 14,6 % du capital de la Redoute

Deux communiqués simultanés de la Redoute et du Printemps apportent l'explication des importants échanges de titres observés à la Bourse sur la première société française de vente par correspondance. Des rumeurs d'offre publique d'achat étaient justifiées : près de la moitié du capital avait « tourné » depuis deux mois, avec une très forte hausse des cours, et une rechute ces jours derniers. A la Redoute, on faisait observer que la famille Pollet, fondatrice de l'entreprise, la Société générale et la Banque Worms détenaient ensemble plus de 40 % du capital et plus de 60 % des droits de vote.

En fait, c'est le Printemps qui, avec l'accord de la Redoute, menait une opération de consolidation du capital, soumis au début à l'attaque de plusieurs raiders. Sa participation, dit le communiqué de la Redoute, *« vient de franchir le seuil de 10 %* [elle atteint en fait 14,66 %] *et concrétise ainsi l'alliance entre deux des principaux groupes français de distribution, leaders sur leur marché respectif et complémentaires dans leurs activités »*.

M. Jean-Jacques Delort, président du directoire du Printemps (16 milliards de francs de chiffre d'affaires) vient d'entrer au conseil d'administration de la Redoute (12 milliards de francs de chiffre d'affaires consolidé). Les conversations techniques sur les possibilités de synergie des deux groupes entreprises depuis plusieurs années, devraient se développer.

Renault modernise son système de formation

Renault veut modifier sa stratégie de formation, d'une part en l'intégrant davantage à l'amélioration de la productivité et de la qualité par la mise en œuvre de nouveaux équipements et par une nouvelle organisation du travail, d'autre part en s'associant davantage à des partenaires extérieurs, notamment l'AFPA et l'éducation nationale, plutôt qu'en agissant seul, a annoncé, le mardi 10 février, M. Michel Praderie, directeur du personnel et des affaires sociales du groupe Renault. En particulier, une convention sera signée le 19 mars pour la création d'un *« Centre de ressources techniques avancées »* (CERTA) avec l'éducation nationale et la région Ile-de-France. Enfin, la Régie veut mener une réflexion générale sur l'évolution des *« métiers »* traditionnels (comme l'électro-mécanique ou l'ajustage).

L'ouverture du CERTA à Billancourt, à la rentrée prochaine, constitue la pièce la plus spectaculaire de ce programme. Il s'agira d'un atelier d'usinage automatisé doté en permanence des équipements les plus modernes (automates programmables, machines à commande numérique, conception assistée par ordinateur), aussi proche que possible des conditions de production.

Cofinancé (18 millions de francs) par les trois partenaires, cet atelier accueillerait chaque année scolaire mille cinq cents lycéens au niveau du brevet de technicien ou du brevet de technicien supérieur, pour des *« travaux pratiques prolongés »*, *d'une ou deux semaines*, avant un séjour dans les ateliers de production, des salariés de Renault et des *« publics prioritaires »* de formation à la demande de la région. La Régie formera aussi des professeurs aux techniques de base du centre.

Avec l'éducation nationale, la Régie a déjà dans le cadre de la formation en alternance accueilli cinq mille élèves des lycées ou des lycées professionnels pour des stages d'une semaine à trois mois, et reçoit des groupes de bacheliers ou des titulaires du BTS pour une formation professionnelle post-diplôme. Enfin elle coopère avec l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET), qui accueille des cadres de Renault, et envoie douze agrégés au centre d'études et de recherches de Renault : la Régie et l'ENSET mettent au point ensemble pour 1988 un *« système expert » informatique pour la détection de* pannes dans les installations automatisées.

Avec l'AFPA, Renault mène trois opérations nouvelles. D'abord la for*mation sur trois ans de cinq mille* peintres-carrossiers pour le réseau commercial : l'AFPA *va équiper des* ateliers dans six de ses centres, où travailleront à la fois ses formateurs et ceux de la Régie. Ensuite, en 1986 et 1987, celle de mille *« coordonnateurs techniques »* chargés de la réparation de dispositifs à *« forte technologie »* sur les véhicules (injection électronique, freinage assisté, *« électronique embarquée »* en général). Enfin l'AFPA et le GRETA de Rouen assurent la formation continue des ouvriers d'un des départements de l'usine de moteurs de Cléon (Seine-Maritime), réorganisé en équipes autonomes responsables d'un produit.

D'autre part, Renault va mettre plus de soin dans l'embauche des jeunes. Les cadres ou techniciens supérieurs débutants recrutés par la Régie vont occuper deux emplois successifs dans deux services différents pendant un an ou deux ans avant de *rejoindre leur poste « définitif »*. Ils bénéficieront parallèle*ment d'un crédit de formation de* trois cents heures pour combler *leurs lacunes ou faciliter leur mobilité.*

Cette politique vise à répondre aux aspirations des jeunes salariés de la Régie, qui, *« sensibles à la fois aux contraintes économiques pesant sur l'entreprise et aux dysfonctionnements de son organisation »*, selon une enquête interne, accepteraient de « s'engager » plus si l'organisation était plus claire, leurs compétences mieux reconnues, et les possibilités d'expression plus larges.

Mais, de façon générale, la Régie, pour améliorer la qualité de ses véhicules et l'efficacité même de son organisation industrielle, doit, selon M. Praderie, opérer une *« reprofessionnalisation »*, substituer à l'organisation des années 60 et 70, fondée sur *« une main-d'œuvre non qualifiée, très encadrée par une hiérarchie dont on exigeait surtout des capacités de commandement »*, un système laissant plus d'autonomie et exigeant davantage de responsabilités : *« Les entreprises les plus efficaces sont celles qui ont l'utilisation de la main-d'œuvre, la structure de commandement et l'organisation du travail les plus « progressistes »*, a déclaré M. Praderie.

GUY HERZLICH.

La Caisse des dépôts et consignations et le financement des collectivités locales

« Il s'agit, en 1987, de passer du prêt-à-porter au sur mesure », c'est-à-dire du rôle de *« prêteur traditionnel qui gère de manière administrée ses produits »* à celui de *« banquier des affaires locales »* proposant *« la réponse la mieux adaptée aux besoins de ses clients »* : M. Pierre Richard, directeur général adjoint à la Caisse des dépôts et consignations, a ainsi présenté, le lundi 9 février, la nouvelle panoplie de services financiers proposés aux collectivités territoriales, en matière de prêts, de gestion de leur dette et d'aide aux grands projets locaux.

Les besoins des collectivités en matière de gestion financière se diversifient et nécessitent, selon M. Richard, la mise en place par la Caisse des dépôts de *« produits sophistiqués actuellement proposés par les marchés financiers aux entreprises »* leur permettant, par exemple, de *« gérer activement »* leur dette, c'est-à-dire de pouvoir rééchelonner leurs remboursements en fonction du calendrier de leurs recettes.

La mise en service de ces nouveaux outils financiers est d'autant plus justifiée que, selon les prévisions de la Caisse pour l'année 1987, les collectivités locales devront avoir davantage recours à l'emprunt qu'en 1986, en dépit d'une stabilisation de leurs dépenses d'équipement (de l'ordre de 108 milliards de francs). Néanmoins, la caisse proposera, comme l'an dernier, des prêts d'un montant de 52 milliards de francs, financés surtout, en raison de l'évolution défavorable de la collecte sur le livret A des caisses d'épargne, par un appel accru aux ressources obligataires de la CAECL (Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales).

Automobiles : baisse des ventes de 5,3 % en janvier

Après une fin d'année euphorique, les ventes ont baissé de 5,3 % en janvier par rapport au même mois de l'année précédente. Une déprime qui serait due, selon la chambre syndicale des constructeurs automobiles (CSCA), aux perturbations dans les approvisionnements et les livraisons causées par les grèves à la SNCF et les intempéries climatiques qui les ont suivies. En outre, si l'on tient compte de la baisse d'une unité du nombre de jours ouvrables (21 contre 22), la baisse n'est plus que de 0,8 %.

Quoi qu'il en soit, les chiffres de janvier montrent que les immatriculations étrangères ont plus reculé (– 10 %) que les françaises, si bien que le taux de pénétration ce mois-là est légèrement moins élevé que pour l'ensemble de l'année 1986 (36,1 % contre 36,4 %).

Parmi les éléments notables, on peut remarquer la forte reprise de Citroën (+ 20 %), ce qui lui permet d'occuper 15,3 % du marché. A l'inverse, Automobiles Peugeot a régressé de 20,7 % et sa part s'inscrit à 17,7 % du marché. Renault, avec une progression de 1,6 %, affiche une part de marché de 30,9 %.

● **Grève des hôtesses et stewards d'Air Inter.** – Le Syndicat national du personnel navigant commercial (SNPNC), qui regroupe 70 % des hôtesses de bord et des stewards des compagnies aériennes françaises, a décidé d'appeler ses *adhérents d'Air Inter à un arrêt de* travail de vingt-quatre heures jeudi *12 février. Cette action fait suite à* l'échec des négociations, qui portaient *sur le mode de calcul d'une* prime au titre des ventes effectuées en vol et sur l'introduction d'un nouveau type de service à bord sur certains vols (boissons chaudes offertes aux passagers le matin).

Les employeurs devront informer l'administration de tous les licenciements économiques

Le coût d'un oubli

Une disposition anodine, prévue dans la loi du 30 décembre 1986 pour fixer les nouvelles règles en matière de licenciements économiques, va avoir des conséquences financières imprévues. De l'ordre de 3 millions de francs au bas mot.

A *l'origine de cette affaire*, il y a la nécessité, pour les pouvoirs publics, de *disposer des moyens* indispensables à la connaissance de l'évolution du nombre de licenciements économiques, ne serait-ce que pour établir des statistiques fiables.

Au temps de l'autorisation administrative de licenciement, la col*lecte des données allait de soi*. La demande des employeurs, en cas de licenciements *collectifs*, entraînait la collecte des informations. Puis vint la loi du 3 juillet, applicable à titre transitoire pendant six mois. Pendant cette période, la fin du contrôle administratif pour les licenciements de moins de dix salariés avait eu pour effet secondaire de priver les pouvoirs publics d'indicateurs précis, les employeurs n'ayant plus à informer l'administration de leur décision *(le Monde* du 12 juillet). Bien vite, cela apparut comme une *difficulté. Un gouvernement* pouvait-il se résoudre à ne pas vérifier l'usage d'une mesure, libérale mais par ailleurs contestée ? Comment pourrait-on détecter les abus sans information réelle ?

La première parade trouvée par M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, avait alors consisté en la mise en œuvre d'une enquête par sondage, onéreuse, *lente et non exhaustive*. Il fallait donc trouver autre chose, et c'est ainsi que l'on en vint, avec la loi du 30 décembre, à l'obligation faite à l'employeur d'informer l'administration, à défaut d'avoir à obtenir son aval. Une indication en ce sens fut introduite dans le texte, applicable également pour les licenciements de moins de dix salariés.

Cette régularisation ne va cependant *pas sans provoquer, à son tour*, de nouveaux ennuis. Pendant six mois, les employeurs ont vite appris à se défaire d'une contrainte et ne la retrouveront pas aisément. Il convient donc de leur faire savoir quels sont leurs devoirs. Mais comment y parvenir ?

Selon les techniciens, il n'y aurait qu'un moyen : avertir individuellement chacune des entreprises françaises, au nombre de 1,5 million. Les fichiers existent qui le permettrait, à commencer par celui de l'UNEDIC, qui comprend toutes les entreprises assujetties à la cotisation pour l'assurance-chômage, c'est-à-dire celles des secteurs marchands non agricoles. A toutes, il conviendrait d'adresser une lettre, le coût *s'élevant approximativement* à 3 millions de francs pour les seuls frais d'expédition, le papier et les enveloppes.

« Nous n'en serions pas là si la règle de l'information avait été maintenue dès la loi du 3 juillet », notent les techniciens. La réforme des procédures de licenciement se *découvre un coût induit, qui s'ajoute* au prix politique et social à payer, *observent-ils encore. Un oubli* qui coûte cher.

A. Le.

CONJONCTURE

Les Etats-Unis toujours en tête pour le niveau de vie dans les pays industriels

Les Américains jouissent toujours du meilleur niveau de vie des pays industriels, si l'on en croit la dernière étude réalisée par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et Eurostat. Qu'il soit calculé en produit intérieur brut corrigé de l'évolution des taux de change ou par l'introduction du « panier de la ménagère », afin de comparer les pouvoirs d'achat, les Etats-Unis viennent en tête. Le Portugal est en queue de liste.

Les deux approches donnent, pour les autres pays, des résultats parfois différents. Avec la correction des pouvoirs d'achat, le Canada vient au deuxième rang, le Japon étant relégué au huitième, et la France au neuvième, à égalité avec les Pays-Bas. La correction des parités de change, en revanche, ramène le Canada au huitième rang et place la Norvège au deuxième, le Japon se hissant au troisième rang et la France se retrouvant au dixième.

Palmarès des pouvoirs d'achat (en dollars)

	1985				1986			
	rang	réel (1)	rang	nominal (2)	rang	réel (1)	rang	nominal (2)
Etats-Unis	1	16 494	1	16 494	1	17 200	1	17 200
Canada	2	14 959	3	13 635	2	15 700	8	14 100
Norvège	3	14 098	2	13 960	3	15 100	2	16 500
Luxembourg	4	13 636	9	9 745	4	14 300	9	13 900
Suède	5	12 586	4	12 006	5	13 200	4	15 800
Danemark	6	12 322	5	11 312	6	13 000	4	15 800
RFA	7	12 158	8	10 243	7	12 900	6	14 700
Japon	8	11 666	7	10 947	8	12 200	3	16 200
Finlande	9	11 421	6	11 024	9	11 900	7	14 400
France	10	11 333	10	9 251	10	11 800	10	12 800
Pays-Bas	11	11 332	12	8 628	11	11 800	12	11 900
Royaume-Uni	12	10 882	14	7 943	12	11 400	14	9 600
Belgique	13	10 718	13	8 022	13	11 300	13	11 300
Autriche	14	10 610	11	8 743	14	11 200	11	12 500
Italie	15	9 445	15	6 278	15	9 900	15	8 800
Espagne	16	7 629	17	4 255	16	8 000	17	5 900
Irlande	17	7 062	16	5 123	17	7 300	16	7 000
Grèce	18	5 914	18	3 294	18	6 100	18	3 900
Portugal	19	5 212	19	2 032	19	5 500	19	2 800

Produit intérieur brut par habitant : (1) Compte tenu des pouvoirs d'achat réels ; (2) Compte tenu des taux de change.

Economie

SOCIAL

D'ici au 5 mars

M. Chirac va recevoir toutes les organisations syndicales

Comme il l'avait annoncé lors de sa conférence de presse le jeudi 29 janvier, M. Jacques Chirac va *« ouvrir le dialogue social »* en recevant officiellement l'ensemble des organisations syndicales représentatives. C'est la première fois qu'il recevra une délégation CGT depuis qu'il est à Matignon. Force ouvrière ouvrira ces rencontres le 24 février, suivie le 26 par la CFDT : le 2 mars la CGC sera reçue à son tour, puis le 3 mars la CFTC et la CGT. Les organisations patronales *fermeront la marche :* la CGPME le 4 et le CNPF le 5 mars.

ÉTRANGER

En désaccord avec le gouvernement

Le président de la Banque centrale brésilienne démissionne

Le président de la Banque centrale du Brésil, M. Fernao Bracher. a tiré les conclusions de son désaccord avec l'équipe gouvernementale et notamment, avec le ministre des finances, M. Dilson Funaro. Il a annoncé, le mardi 10 février, sa démission après avoir réaffirmé le bien-fondé de sa politique du crédit, *qui a abouti à une flambée des taux* d'intérêt, passés pour les certificats de dépôt à 680 % le 9 février et 750 % le lendemain. A ses yeux, le loyer de l'argent doit *« suivre l'inflation »*, sinon *« c'est une catastrophe »*.

De fait, l'inflation fait de nouveau rage au Brésil, où les économistes s'attendent à une poussée de 25 à 29 % des prix en février. M. Funaro, en profond désaccord avec cette approche, a pour sa part annoncé la nomination de M. Francisco Gros à la tête de l'institut d'émission. Une décision jugée inquiétante par les banques créancières du Brésil, premier endetté du tiers-monde avec quelque 109 milliards de dollars. Des négociations devaient reprendre dans les semaines qui viennent sur le rééchelonnement des échéances brésiliennes. Un rendez-vous qui pourrait être retardé par l'intronisation d'un nouveau président à la Banque centrale peu connu des milieux bancaires internationaux, même s'il a travaillé pendant près de vingt ans dans des banques privées avant de devenir l'un des responsables de la Banque nationale de développement.

MONNAIES

Allemagne et Etats-Unis s'affrontent sur un accord de stabilisation des changes

Les marchés des changes ont été fortement agités, en ce début de semaine, par les rumeurs portant sur un accord éventuel de stabilisation des parités de change. Cet accord, selon notre confrère le *Wall Street Journal*, serait présenté par les Etats-Unis, qui offriraient de stabiliser effectivement les parités, à condition que le Japon et l'Allemagne acceptent de stimuler leurs économies. M. James Baker, secrétaire au Trésor, aurait, dans des négociations secrètes avec ses partenaires du groupe des Cinq, proposé l'établissement de «plages de référence» pour leurs monnaies, leur banque centrale intervenant à l'intérieur de ces plages, entre plancher et plafond, pour stabiliser les cours.

Un tel accord serait fortement appuyé par la France, qui, depuis des années, s'est toujours déclarée en faveur de zones cibles *(target zones)* afin d'éviter des variations dévastatrices pour l'ensemble des parités monétaires.

Une première chose est certaine : les conversations au sein du groupe des Cinq se poursuivent pour établir des bases communes pour un tel accord, avec une seule préoccupation, devenue une véritable hantise, éviter à tout prix une réunion qui ne soit pas susceptible de déboucher sur l'accord en question, faute de consensus préalable. Les conséquences d'un échec seraient trop catastrophiques, notamment sur les marchés des changes.

Or il s'en faut de beaucoup pour qu'un tel consensus soit acquis, le principal obstacle étant l'attitude allemande. A Bonn, on se refuse toujours à accepter une relance de l'économie, jugée dangereuse en raison des risques d'inflation. La RFA a déjà accepté d'abord de réévaluer le mark, ensuite d'abaisser ses taux d'intérêt, et son ministre des finances, M. Gerhard Stoltenberg, pressé d'appliquer avec un an d'avance la deuxième tranche d'allégements fiscaux prévue pour le début de 1988, vient à nouveau de s'y refuser.

Cette opposition entre l'axe américano-français et les autorités allemandes est apparue au travers des propos de M. Baker, s'exprimant le mardi 10 février devant la Chambre des représentants. Le secrétaire au Trésor, tout en se refusant à confirmer ou à démentir les rumeurs sur *« l'établissement de plages de référence »*, a tout de même reconnu que la parité actuelle yen-dollar (150 à 155 yens pour 1 dollar) lui paraissait correspondre aux données économiques fondamentales. En revanche, il s'est refusé à toute appréciaton sur la parité dollar-mark, sous prétexte que ses propos *« relanceraient la spéculation »*, ce qui a provoqué une baisse immédiate de la devise américaine.

Dans l'attitude négative de l'Allemagne, on retrouve une vieille inquiétude, celle d'avoir à soutenir le dollar au prix d'interventions répétées sur le marché des changes, ce que la Bundesbank redoute par-dessus tout, car de telles interventions gonflent la masse monétaire outre-Rhin, au risque de relancer l'inflation. En outre, Bonn ne cesse de réclamer aux Etats-Unis une réduction de leur déficit budgétaire, principale source d'inquiétude pour le marché des changes, et, de ce côté, il ne semble pas que la Maison Blanche puisse donner la moindre assurance à ses partenaires. De toute façon, les conversations secrètes entre les Cinq se poursuivent, et, à moins d'un consensus rapide, elles pourraient encore durer plusieurs semaines, voire un mois ou deux, d'autant que la chute du dollar paraît stoppée, du moins pour l'instant.

F. R.

CEE

La difficile gestion de la politique agricole commune

Comment réduire la production

BRUXELLES
Communautés européennes
de notre correspondant

L'extrême difficulté que pose la gestion de la politique agricole commune (PAC) alors que, dans la Communauté comme dans le reste du monde solvable, l'offre dépasse la demande, apparaît de manière de plus en plus aiguë, au point de gêner le reste du débat européen. Les ministres de l'agriculture des Douze réunis le lundi 9 et le mardi 10 février à Bruxelles en ont fait l'expérience : ils n'ont pas complètement réussi à préciser le programme d'assainissement de la production laitière ainsi que de celle de viande bovine dont ils avaient approuvé les *grandes lignes en décembre*.

Surtout, ils ne se sont pas mis d'accord sur la politique structurelle, c'est-à-dire sur la politique de gestion des sols qui devra accompagner, au cours des prochaines années, l'effort d'assainissement des marchés. Ils se reverront le 23 février. Mais la Commission elle-même a du mal à définir la voie à suivre pour réformer la PAC : elle devait approuver mardi ses propositions de prix ainsi que les mesures d'accompagnement pour la campagne 1987-1988 ; elle n'y est pas arrivée et reprendra le dossier lundi prochain.

Ces contretemps ne devraient cependant pas être interprétés de façon trop pessimiste. Les manœuvres de retraite comptent parmi les plus délicates.

Les ministres des Douze ont marqué des points lundi et mardi, même s'ils ne sont pas parvenus à tout résoudre. Assainir le marché laitier signifie se débarrasser des stocks qui l'encombrent.

A cet égard, les ministres ont approuvé le programme que leur proposait la Commission. Celle-ci veut faire disparaître d'ici à la fin 1988 1 million de tonnes de beurre des entrepôts de la CEE (sur 1,3 million de tonnes qui s'y trouvent actuellement). Sur ce total, 400 000 tonnes seront exportées à bas prix surtout vers l'Est, et 400 000 tonnes seront destinées à l'alimentation animale.

Mais, dans ce programme, l'original est la méthode de financement. Les Etats membres qui détiennent ce beurre ont accepté de faire l'avance du coût du déstockage. Ils seront remboursés sur le budget communautaire, à même alors de le faire grâce aux économies réalisées, à compter de 1989 et sur quatre ans.

Pour éviter que ces stocks, ruineux aussi bien à gérer qu'à éliminer, ne se reconstituent, les Douze ont décidé en décembre de réduire de 6 %, à compter du 1er avril, les quantités pouvant être produites dans la CEE. Mais la Commission voudrait également être autorisée à suspendre les achats d'intervention dans l'hypothèse où le stock de beurre communautaire dépasserait 300 000 tonnes.

En décembre, les ministres ont décidé, là aussi, pour limiter l'intervention et par là même les quantités qui encombrent les entrepôts, de baisser de plus de 10 % les prix auxquels sont opérés les achats publics de viande de bœuf. En contrepartie, il a été décidé d'accorder une prime de 25 ECU (170 F) par adulte mâle aux producteurs spécialisés. M. Guillaume a obtenu que les « broutards », dont la France exporte plus de 600 000 têtes par an vers l'Italie (alors qu'ils ne pèsent que 600 kg), bénéficient eux aussi de la prime.

La Commission, pour accélérer le processus de réduction de la production, propose, au titre de la politique structurelle, d'offrir la pré-pension aux agriculteurs de cinquante-cinq à soixante-cinq ans qui s'engageraient à geler leur exploitation.

La France, ainsi que d'autres pays membres, estime que la politique structurelle doit servir, comme dans le passé, à remodeler les exploitations, à en agrandir les surfaces afin de les rendre plus rentables, mais qu'il serait dangereux de l'utiliser pour stériliser des terres. Ce sera le thème principal du débat ministériel du 23 février.

Quant à la Commission, elle bute sur deux points principaux : celui des montants compensatoires monétaires positifs que les Allemands appliquent encore dans leurs échanges, alors qu'ils s'étaient engagés à les supprimer ; celui de *l'assainissement du marché des* corps gras : est-il possible de financer le soutien — nécessaire — de l'huile d'olive et d'appliquer une taxe sur les huiles produites et importées dans la CEE sans courir le risque, entre autres, de s'attirer les foudres des exportateurs américains de soja ?

PHILIPPE LEMAITRE.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE OPTORG

Les premiers éléments disponibles sur les comptes 1986 permettent de confirmer les informations précédemment communiquées et d'escompter un bénéfice comparable à celui de 1985, tant pour la compagnie qu'au niveau du résultat consolidé hors éléments exceptionnels.

Le résultat 1987 de la compagnie ne devrait pas être influencé de façon significative par l'importante réduction des programmes d'investissements publics intervenue dans les pays d'Afrique centrale producteurs de pétrole.

En revanche, de ce fait, le bénéfice consolidé 1987 sera en sensible retrait sur celui de 1986.



SOCIÉTÉ CENTRALE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

Société anonyme créée par la loi du 4 janvier 1973
Capital social : 407 millions de francs
Siège social : 87, rue de Richelieu, 75002 PARIS

CHIFFRE D'AFFAIRES MONDIAL DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1986
(Primes émises en millions de francs)

	1985	1986	Variation... %
AGF VIE	8 499	10 893	+ 28,2
AGF IART	9 446	10 166	+ 7,6
	17 945	21 059	+ 17,35

Les deux sociétés AGF VIE et AGF IART sont filiales de la Société centrale des AGF, qui a exclusivement pour objet de détenir directement ou indirectement la totalité des actions des sociétés constituant le Groupe des AGF.

– 1 600 AGENTS GÉNÉRAUX.
– LES RÉSEAUX COMMERCIAUX DES AGF EN FRANCE ET DANS PLUS DE CINQUANTE PAYS METTENT LEUR EXPÉRIENCE A VOTRE SERVICE.

Marchés financiers

PARIS, 11 février ↑

Irrégularité

Une séance pratiquement pour rien mercredi à la Bourse de paris où les valeurs françaises terminaient sur une légère hausse, de 0,10 %.

A la petite séance du matin, la cote avait déjà eu le même comportement.

Il n'y a pas de doute, le marché vit bel et bien à l'heure monétaire. Si le dollar baisse, la cote recule, car immédiatement se profile le spectre d'une hausse des taux d'intérêt avec toutes les conséquences que cela implique (tensions au sein du SME, etc).

Si le « billet vert » semble se stabiliser, les investisseurs restent l'arme au pied, n'osant pas prendre une sérieuse initiative de peur que, le lendemain, une saute d'humeur de la monnaie américaine ne leur fasse regretter leur « hardiesse ».

C'est pourquoi, à la Corbeille, on appelle de tous ses vœux — Une concertation des pays les plus industrialisés du monde sur cette question des monnaies.

Cette incertitude a entraîné mardi un net tassement des affaires. Pourtant, les étrangers font encore quelques achats à Paris —dans le secteur des pétroles.

Mercredi, on était enfin fixé sur l'identité de l'acheteur qui a largement contribué à la hausse de La Redoute. En effet, la société du Printemps a annoncé qu'elle détenait près de 15 % du capital du groupe de ventes par correspondance à la suite d'achats en Bourse. La Redoute a gagné 2,8 % à 2 905 F, tandis que le Printemps cédait 1,4 % à 630 F.

Par ailleurs, il y avait pratiquement autant de hausses que de baisses. Le Comptoir des entrepreneurs a progressé de 5,5 %, Radiotechnique de 3,2 % et Thomson-CSF de 3 %. Hausse de 3 % d'Alsthom et de 1,7 % de Moulinex.

A l'inverse, Spie-Batignolles a cédé 3,8 %, TRT 3,5 % et Labinal 3 %. Saint-Louis a abandonné 2,7 % et Luchaire 2 %. Le Matif était encore en baisse mercredi, l'or a fléchi notamment à Paris où le lingot cédait 750 F à 78 750 F. Le napoléon a baissé de 4 F à 514 F.

NEW-YORK, 10 février ↓

Nouveau repli

Les cours se sont à nouveau repliés à Wall Street mardi 10 février, l'indice Dow Jones perdant 18,70 points à 2 158,04, avec 168 millions de titres échangés, contre 143 millions la veille. Comme les jours précédents, les milieux boursiers recommencent à douter sur la possibilité d'une diminution prochaine du taux d'escompte de la Réserve fédérale, préoccupée par la baisse du dollar.

En ce cas, le recul du billet vert pourrait ne pas se poursuivre, ce qui rendrait moins brillantes les perspectives des multinationales, qui tirent de leurs filiales étrangères une partie appréciable de leurs profits, notamment les firmes de produits chimiques et pharmaceutiques. Après trois séances consécutives de repli à Wall Street, les opérateurs commencent à parler de « correction technique », qui pourrait se poursuivre quelque temps encore, les cours des actions paraissant surévalués par rapport à ceux des obligations.

Dans les compartiments, IBM est resté stable, tandis que les valeurs de semi-conducteurs se repliaient.

VALEURS	Cours du 9 fév.	Cours du 10 fév.
Alcoa	42 1/4	41 3/4
A.T.T.	24	23 7/8
Boeing	50 1/8	50 1/4
Chase Manhattan Bank	39 3/8	38 5/8
Du Pont de Nemours ..	100	98 7/8
Eastman Kodak	75 7/8	76 3/4
Exxon	83 7/8	83 5/8
Ford	75 1/4	73 1/2
General Electric	100 1/8	98 1/8
General Motors	76 1/8	75 5/8
Goodyear	50 3/8	50 1/2
I.B.M.	133 3/4	133 1/2
I.T.T.	62	60 1/8
Mobil Oil	45 3/4	45 1/2
Pfizer	68 5/8	67 3/4
Schlumberger	38 7/8	38 7/8
Texaco	38 3/4	38 5/8
U.A.L. Inc.	58 3/4	58 1/4
Union Carbide	26 1/8	25 3/4
U.S. Steel	24 1/2	24
Westinghouse	59 3/4	59 3/4
Xerox Corp.	68 7/8	67 7/8

CHANGES

Dollar : 6,0490 F =

Sur des marchés des changes passablement nerveux, le dollar est, finalement, resté stable mercredi par rapport à mardi, après un vif repli mardi après-midi à *1,79 DM et 5,98 F, avant de se* raffermir mardi soir à New-York et mercredi matin en Europe. Le refus de M. Baker de porter un jugement sur la parité dollar-deutschemark a déprimé, initialement, le billet vert.

FRANCFORT	10 fév.	11 fév.
Dollar (en DM) ..	1,8135	1,8150

TOKYO	10 fév.	11 fév.
Dollar (en yens) ..	152,2	153

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (11 fév.).	7 15/16 %
New-York (10 fév.)....	6 1/4 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	9 fév.	10 fév.
Valeurs françaises ..	103,7	103,2
Valeurs étrangères .	102,4	101,8

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	418,2	415,8

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	9 fév.	10 fév.
Industrielles	2176,74	2158,04

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	9 fév.	10 fév.
Industrielles	1 516,60	1 493
Mines d'or	319,20	318
Fonds d'Etat	86,12	

TOKYO

	10 fév.	11 fév.
Nikkeï	19 679,3	19 813
Indice général ...	1 722,99	1 981,3

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 10 février
Nombre de contrats :

COURS	ÉCHÉANCES				
	—		Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Dernier	—	—	105,45	105,40	105,45
Précédent ...	—	—	105,85	105,75	105,80

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PROMODÈS. — Pour la première fois depuis son introduction en Bourse en 1979, le groupe (32 milliards de francs de chiffre d'affaires consolidé en 1986) va faire appel au marché financier, pour 600 millions de francs. L'opération débutera le 16 février, en deux tranches. Tout d'abord, 358 millions de francs de certificats d'investissements seront émis au prix unitaire de 1 450 F, jouissance du 1er janvier 1987, les actionnaires bénéficiant d'un droit préférentiel à hauteur de un certificat pour cinq actions détenues. Ensuite, Promodès va émettre, au prix de 250 F, des bons de souscription d'actions, permettant de souscrire une action nouvelle au prix de 2 500 F, entre le 1er juillet prochain et le 30 juin 1991, avec un droit préférentiel pour les actionnaires (un bon pour douze actions détenues). L'opération n'entraînera pas de changement dans la répartition du capital, détenu à près de 45 % par les holdings familiales et de 20 % par les actionnaires de ces holdings.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,0450	6,0500	+ 80	+ 95	+ 170	+ 195	+ 540	+ 630
$ can.	4,5230	4,5301	+ 26	+ 44	+ 49	+ 78	+ 136	+ 220
Yen (100) ...	3,9414	3,9473	+ 111	+ 127	+ 243	+ 265	+ 787	+ 856
DM	3,3324	3,3370	+ 98	+ 115	+ 219	+ 243	+ 673	+ 743
Florin	2,9531	2,9570	+ 64	+ 74	+ 138	+ 155	+ 439	+ 493
F.B. (100) ...	16,0771	16,1119	– 1	+ 124	+ 67	+ 219	+ 322	+ 815
F.S.	3,9407	3,9465	+ 140	+ 160	+ 302	+ 330	+ 909	+ 992
L (1 000) ...	4,6806	4,6881	– 88	– 59	– 184	– 139	– 479	– 377
£	9,2235	9,2371	– 211	– 170	– 413	– 352	– 1048	– 854

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 3/8	6 5/8	6 7/16	6 9/16	6 7/16	6 9/16	6 7/16	6 9/16
DM	4	4 1/4	4	4 1/8	4	4 1/8	4 1/16	4 3/16
Florin	5	5 1/4	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 3/16	5 5/16
F.B. (100)..	7 1/2	8 1/2	7 3/4	8 1/8	7 3/4	8 1/8	7 5/8	8 1/8
F.S.	1 1/2	2	3 5/16	3 7/16	3 7/16	3 9/16	3 9/16	3 9/16
L (1 000) ..	9	10 1/2	10	10 5/8	10 1/8	10 5/8	10 1/4	10 5/8
£	10 7/8	11 1/8	11	11 1/8	10 15/16	11 1/16	10 11/16	10 13/16
F. franç. .	7 3/4	8 1/4	8 1/4	8 1/2	8 3/8	8 5/8	8 5/8	8 11/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 11 FEVRIER

Cours relevés à 14 h 50

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
....	4,5 % 1973	1510	1540	1563	+ 3 51
4280	C.N.E. 3%	4300	4300	4320	+ 0 47
1215	B.N.P. T.P.	1163	1165	1166	+ 0 26
1155	C.C.F. T.P.	1139	1140	1140	+ 0 09
1145	Créd. Lyon. T.P.	1095	1095	1095	....
2884	Electricité T.P.	2840	2870	2870	+ 1 06
2042	Renault T.P.	2010	2015	2015	+ 0 25
2132	Rhône-Poul. T.P.	2167	2170	2170	+ 0 14
1208	St-Gobain T.P.	1238	1220	1220	- 1 44
1255	Thomson T.P.	1300	1291	1291	- 0 69
540	Accor	530	535	535	+ 0 94
2040	Agence Havas	2031	2020	2025	- 0 30
1900	Ag. Havas C. L.	1990	1970	1970	- 1 01
710	Air Liquide	695	695	695	....
2380	Alcatel	2245	2250	2245	....
1880	Als. Superm.	1920	....	....	....
450	A.L.S.P.I.	435	430	430	- 1 15
375	Alsthom ★	362	360	372	+ 2 76
2450	Arjom. Prioux	2450	2444	2444	- 0 24
490	Aussedat-Rey	485	485	484	- 0 21
1530	Aux. Entrepr. ★	1480	1478	1494	+ 0 94
1160	Avions Dassault	1190	1180	1181	- 0 76
....	BAFIP	845	830	829	- 2 72
530	Bail-Equipem.	516	510	508	- 1 36
1080	Bail-Investiss.	1033	1032	1032	- 0 10
1150	Cie Bancaire	1060	1055	1056	- 0 38
480	Bazar H.-V.	532	538	538	+ 1 13
635	Béghin-Say ★	689	684	680	- 1 30
740	Berger (Mie)	716	692	692	- 3 35
760	Bic ★	725	725	735	+ 1 23
1840	B.I.S.	1575	1575	1575	....
2800	Biscuit (Géné.)	2570	2600	2600	+ 1 17
2480	Bongrain S.A.	2345	2345	2345	....
1230	Bouygues	1241	1245	1245	+ 0 32
4630	B.S.N.	4650	4665	4645	- 0 11
1250	Carnaud	1307	1312	1312	+ 0 38
3770	Carrefour	3465	3473	3473	+ 0 23
2620	Casino	2350	2324	2350	....
2150	Casino A.D.P.	2030	2030	2038	+ 0 39
940	C.C.M.C.	1178	1182	1182	+ 0 33
1420	Cetelem	1385	1368	1372	- 0 93
2270	C.F.A.O.	2420	2415	2415	- 0 21
420	C.F.D.E.	439	433 50	433 50	- 1 25
1300	C.G.I.P.	1309	1295	1295	- 1 07
1650	Chargeurs S.A.	1888	1890	1891	+ 0 16
68	Chiers-Châtill.	75 05	76 90	76 90	+ 2 47
785	Ciments franç.	845	836	836	- 1 07
735	Club Méditer.	665	686	661	- 0 60
225	Codetel	225 20	225	226	+ 0 36
390	Cofimeg	403 30	405	404 90	+ 0 39
1490	Coles	1545	1565	1598	+ 3 43
205	Compt. Entrepr.	242 50	251	255	+ 5 15
800	Compt. Mod.	806	785	786	- 2 36
1250	Créd. Foncier	1204	1204	1204	....
620	Crédit F. Imm.	627	613	618	- 1 44
1490	Crédit Nat. ★	1495	1500	1495	....
345	Crouzet ★	339	338	336 90	- 0 61
2360	Damart S.A.	2400	2400	2401	+ 0 04
475	Darty ★	481 90	481	480	- 0 39
265	Dév. P.d.C. (Li)	270	....	....	....
670	D.M.C.	691	679	675	- 2 32
2600	Docks France ★	2650	2682	2668	+ 0 67
2100	Dumez ★	2285	2275	2270	- 0 65
1570	Eaux (Gén.)	1415	1411	1410	- 0 35
2820	Ecco ★	2710	2770	2720	+ 0 36
1090	Electro-Financ.	1100	1100	1090	- 0 91
340	Elf-Aquitaine	360	359 80	357 50	- 0 69
300	— (certific.)	324	320 10	319 80	- 1 30
3240	Epeda-B-Faure	3102	3102	3102	....
3730	Essilor	3500	3485	3485	- 0 43
450	Esso S.A.F. ★	470	470	470	....
3040	Eurafrance	3098	3080	3070	- 0 90
1490	Eurocom ★	1520	1530	1520	....
2860	Euromarché	3250	3350	3350	+ 3 08
930	Europe n° 1 ★	889	890	875	- 1 57
1670	Facom	1800	1802	1825	+ 1 38
1300	Fichet-Bauche	1230	1230	1230	....
255	Finextel	241	242 10	242 10	+ 0 46
197	Fives-Lille	256	259 90	259 90	+ 1 52
325	Francarep	325	328	327	+ 0 62
1400	Fromageries Bel	1331	1335	1335	+ 0 30
995	Gal. Lafayette	1050	1060	1060	+ 0 95
410	Gascogne	417	415 10	415 10	- 0 45
320	Géophysique	360	350	350	....
2020	Gerland	2220	2200	2210	- 0 90
540	GTM-Entrepose	636	630	628	- 1 26
800	Guyenne-Gas. ★	900	909	911	+ 1 22
2940	Hachette ★	3075	3075	3080	+ 0 16
750	Hénin (La)	743	740	744	+ 0 13
101	Imétal	95 80	94 70	94 70	- 1 15
500	Imm. Plaine-M.	486	483	483	- 0 62
4370	Inst. Mérieux	4820	4820	4820	....
665	Interbail	641	641	641	....
1510	Intertechnique	1570	1560	1560	- 0 64
1520	J. Lefebvre	1660	1650	1650	- 0 60
2020	Lab. Bellon	2055	2030	2030	- 1 22
1420	Lafarge-Coppée	1421	1406	1406	- 1 06
1640	Lebon	1611	1605	1611	....
5250	Legrand	5250	5260	5260	+ 0 19
1490	Lesieur	1585	1590	1590	+ 0 32
950	Locabail Immob.	930	930	930	....
740	Locafrance	725	715	720	- 0 69
1070	Locindus	1025	1019	1018	- 0 68
1100	L. Vuitton S.A ★	1034	1035	1039	+ 0 48
750	Luchaire	678	665	665	- 1 92
1450	Lyonn. Eaux ★	1478	1480	1485	+ 0 47
185	Mais. Phénix	178	178	180	+ 1 12
630	Majorette (Ly)	630	626	626	- 0 63
76	Manurhin	82	79 90	79 90	- 2 56
480	Mar. Wendel	482	481	482	....
1500	Martell	1480	1475	1470	- 0 68
2310	Matra	2195	2150	2110	- 3 87
2480	Merlin-Gerin ★	2530	2525	2545	+ 0 59
3060	Michelin	2890	2874	2889	- 0 03
1700	Midi (Cie)	1578	1550	1550	- 1 84
460	Midland Bk S.A.	444 50	448 70	448	+ 0 79
595	Min. Salsig. (Ns)	608	608	608	....
59	M.M. Penarroya	56	55	54 50	- 2 68
2200	Moët-Hennessy	2223	2224	2218	- 0 22
955	Mot. Leroy-S ★	872	866	865	- 0 80
104	Moulinex	91 90	90 20	93 80	+ 2 06
1070	Navig. Mixtes	1060	1060	1053	- 0 66
197	Nord-Est	197 50	199	199 80	+ 1 16
505	Nordon (Ny)	530	....	....	....
585	Nouvelles Gal.	655	660	660	+ 0 76
1160	Occident. (Gén.)	1225	1240	1230	+ 0 41
1550	Omn.F.Paris	1595	1599	1599	+ 0 25
172	Olida-Caby	200	202	198 50	- 0 75
520	Opfi-Paribas	545	547	545	....
3930	Oréal (L')	3850	3850	3855	+ 0 13
875	Paris-Réesc. ★	815	811	815	....
1420	Pechelbronn ★	1491	1491	1460	- 2 07
1420	Penhoet	1435	1437	1437	+ 0 14
1040	Pernod-Ricard	1022	1013	1001	- 2 05
155	Pétroles B.P.	149 80	151 50	151 50	+ 1 13
1260	Peugeot S.A.	1233	1225	1226	- 0 57
35	Poclain	38	38	37 60	- 1 05
1850	Poliet	1715	1726	1726	+ 0 64
860	P.M. Labinal	899	870	870	- 3 23
2890	Presses Cité	3250	3230	3230	- 0 62
1580	Prétabail Sic.	1505	1500	1495	- 0 66
610	Primagaz	700	705	705	+ 0 71
555	Printemps ★	639	635	630	- 1 40
2600	Promodès	2805	2960	2960	+ 5 53
285	Prouvost S.A ★	295	294	291	- 1 35
1140	Radiotechn.	1312	1351	1351	+ 2 97
147	Raff. Dist. Total	164 60	162	160	- 2 79
3050	Redoute (La) ★	2827	2860	2885	+ 2 05
290	Robur financière	349	344	349	- 1 43
1580	Roussel-Uclaf	1641	1660	1670	+ 1 77
1140	Roussel-C.N.I.	1315	1340	1345	+ 2 28
5350	R. Impériale (Ly)	5490	5500	5500	+ 0 18
280	Sade	283	....	....	....
3680	Sagem	3651	3680	3680	+ 0 79
380	Saint-Gobain	384 90	383 90	383 80	- 0 29
955	St-Louis B.	1049	1020	1019	- 2 86
1940	Salomon	1895	1865	1865	- 1 58
1380	Salvepar	1335	....	....	....
830	Sanofi	800	790	791	- 1 13
505	S.A.T.	515	522	525	+ 1 94
960	Saupiquet (Ns)	979	....	....	....
580	Schneider ★	590	590	585	- 0 84
105	S.C.O.A.	105 50	105	105 30	- 0 19
600	S.C.R.E.G.	597	590	591	- 1 01
810	Seb ★	821	820	812	- 1 09
470	Sefimeg	471	470	470	- 0 21
1850	S.F.I.M.	1758	1650	1665	- 5 29
102	S.G.E.	101 80	103	101 40	- 0 39
630	Sign. Ent. El. ★	639	621	639	....
1020	Silic	1110	1140	1140	+ 2 70
620	Simco-U.P.H. ★	619	618	616	- 0 48
340	Simnor (Li)	344	....	....	....
1450	Skis Rossignol	1401	1390	1392	- 0 64
845	Sominco	841	835	835	- 0 71
225	Sodero (Ns)	270	....	....	....
2470	Sodexho	2840	2840	2840	....
415	Sogerap	425	411	418	- 1 65
1750	Somm-Allib. ★	1732	1735	1730	- 0 11
800	Source Perrier	748	749	748	....
1380	Sovac ★	1290	1280	1280	- 0 77
775	Spie-Batignol.	670	650	645	- 3 73
800	Strafor	622	621	621	- 0 16
405	Synthelabo ★	445	440	440	- 1 12
645	Talcs Luzenac	667	671	676	+ 1 35
3450	Tél. Electr.	3290	3300	3300	+ 0 30
1600	Thomson-C.S.F.	1435	1460	1470	+ 2 44
440	Total (CFP)	475	476 50	475	....
99	— (certific.)	105 80	105 80	106	+ 0 19
2290	T.R.T.	2198	2120	2120	- 3 55
910	U.F.B.	901	900	900	- 0 11
1470	U.I.C.	1512	1497	1502	- 0 66
620	U.I.F.	635	631	631	- 0 63
1030	U.I.S.	1019	1020	1020	+ 0 10
570	U.C.B. ★	575	561	574	- 0 17
850	Unibail	835	825	825	- 1 20
515	Valéo	519	518	518	- 0 19
101	Vallourec	120	119 20	117 80	- 1 83
4500	V. Clicquot-P.	4450	4450	4455	+ 0 11
695	Via Banque	702	715	704	+ 0 28
855	Elf-Gabon	870	870	865	- 0 57
86	Amax Inc.	102	99 95	100	- 1 96
420	Amer. Express	417	410 50	410 50	- 1 56
183	Amer. Teleph.	147	145 80	145 80	- 0 95
102	Anglo Amer. C.	96 80	99	99	+ 2 27
495	Amgold	499 50	504	504	+ 0 90
840	BASF (Akt)	821	821	821	....
970	Bayer	932	939	939	+ 0 75
120	Buffelsfont.	115 10	116 50	116 50	+ 1 22
240	Chase Manh.	240	239	239	- 0 42
235	Cie Pétr. Imp.	271	261 50	260	- 4 06
58	De Beers	58 10	58 20	58 10	....
2620	Deutsche Bank	2340	2322	2322	- 0 77
54	Dome Mines	57	57 80	57	....
1310	Dresdner Bank	1173	1164	1164	- 0 77
107	Driefontein Cid	112 10	109 20	108 20 c	- 2 58
590	Du Pont-Nem.	615	606	607	- 1 30
455	Eastman Kodak	464 50	468	468	+ 0 75
41	East Rand	43 50	43	42 95	- 1 26
270	Electrolux	272 70	270	270	- 0 99
183	Ericsson	195	205 50	205 50	+ 5 38
475	Exxon Corp.	517	508	500	- 3 29
435	Ford Motors	463 80	453	453	- 2 33
79	Freegold	81 05	81 70	81 70	+ 0 80
85	Gencor	86	86 80	86 80	+ 0 93
590	Gén. Electr.	610	598	598	- 1 97
540	Gén. Belgique	508	517	517	+ 1 57
425	Gen. Motors	471	466 50	466 50	- 0 95
69	Goldfields	71	70 20	70 20	- 1 13
44	Gd Metropolitain	46	46 50	46 50	+ 1 09
73	Harmony	72 10	71 50	71 10	- 1 39
40	Hitachi	40 60	40 70	40 70	+ 0 25
840	Hoechst Akt.	833	825	825	- 0 96
113	Imp. Chemical	127 50	126 50	126 50	- 0 78
78	Inco. Limited	83 60	82	82	- 1 91
745	IBM	820	818	818	- 0 24
355	ITT	365	364 60	364 60	- 0 11
151	Ito-Yokado	144 30	144 40	144 40	+ 0 07
75	Matsushita	73 50	73 50	73 50	....
820	Merck	833	821	821	- 1 44
780	Minnesota M.	797	791	791	- 0 75
280	Mobil Corp.	277 50	275 40	275	- 0 90
550	Morgan J.P.	565	553	564	- 0 18
38380	Nestlé	36200	36090	36090	- 0 30
119	Norsk Hydro	129 10	123 80	124	- 3 96
200	Ofsi	198	198	198	....
1500	Petrofina	1505	1524	1524	+ 1 26
500	Philip Morris	524	509	512	- 2 29
133	Philips	134 30	135	135	+ 0 52
500	Quilmès	505	505	504	- 0 20
625	Randfontein	568	567	567	- 0 18
620	Royal Dutch	640	639	639	- 0 16
68	Rio Tinto Zinc	73	72	71 50	- 2 05
86	St Helena Co	84 15	82 50	82 55	- 1 90
225	Schlumberger	237	237	234	- 1 27
97	Shell transp.	101 40	100 60	100 60	- 0 79
2370	Siemens A.G.	2198	2180	2185	- 0 59
125	Sony	125	124 50	124 50	- 0 40
136	T.D.K.	127	128	128	+ 0 79
24	Toshiba Corp.	25 70	25 65	25 65	- 0 19
1620	Unilever	1473	1475	1475	+ 0 14
305	Unit. Techn.	311	306 80	306 80	- 1 35
550	Vaal Reefs	580	574	570	- 1 72
270	Volvo	274 90	275 80	276	+ 0 40
255	West Deep	251	251 20	250	- 0 40
405	Xerox Corp.	421	414 50	414 50	- 1 54
1 11	Zambia Corp.	1 13	1 13	1 12	- 0 88

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% de coupon
4,5 % 1973 L.I.V.	....	..
Emp. 7 % 1973	7805	..
Emp. 8,80 % 77	123 05	6 369
9,80 % 78/93	101 60	5 773
10,80 % 79/94	104 45	4 784
13,25 % 80/90	105 90	9 221
13,80 % 80/87	103 25	4 499
13,80 % 81/89	108 60	1 059
16,75 % 81/87	104 37	7 113
16,20 % 82/90	117 60	1 332
16 % juin 82	118 81	10 871
14,60 % fév. 83	117 30	14 240
13,40 % déc. 83	120 30	1 946
12,20 % oct. 84	112 05	4 245
11 % fév. 85	112 15	10 729
10,26 % mars 86	106 40	9 473
ORT 12,75 % 83	1695 50	..
OAT 10 % 2000	106	7 151
OAT 9,90 % 1997	104 75	1 655
OAT 9,80 % 1996	104 25	0 349
Ch. France 3 %	176	..
CNB Bques janv. 82	101 80	0 945
CNB Paribas	101 70	0 945
CNB Suez	101 70	0 945
CNI janv. 82	101 80	0 945
PTT 11,20% 85	106 20	2 182
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	....	7 202
CNT 9% 88	96 70	6 902
CRH 10,90% déc. 85	106 35	1 183

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	750	780 d
Agache (Sté Fin.)	1588	1550
A.G.F. (St Cent.)	890	870
André Roudière	301 80	313 70
Applic. Hydraul.	805	829
Arbel	200 10	200 10
Astorg	313	350
Avenir Publicité	2155	2180
Bain C. Monaco	429	416
Banque Hypoth. Eur.	460	435
Béghin-Say (C.I.)	515	510
B.G.L.	432	435
Blanzy-Ouest	557	545
B.N.P. CI	478	478
B.N.P. Intercontin.	369	364 20
Bénédictine	4000	4050
Bon-Marché	768	770
Cdil	946	886
Cambodge	809	886
C.A.M.E.	445	427 o
Campenon Bern.	715	710
Carbone-Lorraine	826	826
C.E.G.Frig.	670	622 d
Centen. Blanzy	3460	3400
Cerrest (Ny)	221	231 80 d
Cerabati	92 20	101 d
CERUS	777	756
Chambourcy (M.)	1100	1100
Champex (Ny)	147	....
C.I.C. (Financ. de)	284	287 50
C.I. Maritime	528	583
Ciam-Sintra	1010	....
Citram (B)	539	....
Clause	1350	1350
Cofradel (Ly)	2478	2400 o
Cogifi	510	509
Comiphos	582	635 d
Cie Industrielle	3312	3180
Comp. Lyon-Alem.	895	890
Concorde (La)	1040	1005
C.M.P.	28 50	30 50
Crédit (C.F.B.)	978	939
Créd. Gén. Ind.	1119	1198 d
Crédit Lyonnais C.I.	700	....
Cr. Universel (Cie)	795	....
Créditel	179	178
Darblay S.A.	533	538
Darty Act. d. p.	380	371
De Dietrich	2298	2275
Delalande S.A.	1325	1310
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1050	1050
Didot-Bottin	576	570
Eaux Bass. Vichy	1537	....
Eaux Vittel	2304	2300
Economats Centre	605	610
Electro-Banque	439	439
Elf-Antargaz	538	540
E.L.M. Leblanc	940	940
Ensil-Bretagne	288	285
Entrepôts Paris	581	585
Epargne (B)	2787	2787 ●
Europ. Accumul.	88 50	90
Eternit	2860	2553 o
Exor	4010	4000
Finalens	236	237
FIPP	425 40	465 70 d
Fnac	1210	1200
Foncière (Cie)	710	701
Fonc. Lyonnaise	4282	4282
Foncina	558	589
Forinter	1090	1090
Fougerolle	391	398
France I.A.R.D.	360	353
France (La)	7570	7570
From. Paul Renard	556	544 o
GAN	1060	1055
Gaumont	476	475
Gaz et Eaux	2365	2375
Gévelot	530	551 d
Gr. Fin. Constr.	548	560
Gds Moul. Paris	350	357
Groupe Victoire	3305	3290
G. Transp. Ind.	600	581
H.E.F.	241	250
Hutchinson	1230	1270
Immindo S.A.	618	610
Imminvest	368	369
Immobail	544	....
Immobanque	884	886
Immob. Marseille	9450	9480
Immofice	575	574
Invest. (Sté Cent.)	3420	3450
Jaeger	237 80	237 80 d
Laffitte-Bail	590	579
Lambert Frères	179 70	....
Lille-Bonnières	1090	1090
Loca-Expansion	383	359
Locafinancière	470	470
Locatel	495	475 o
Louvre (Sté)	1870	1870
Machines Bull	41 10	42 50
Magasins Uniprix	184 30	188
Magnant S.A.	179	163 20 o
Maritime Part.	414	418
Métal Déployé	466	462
Métrologie Internat.	....	....
Mors	209	210
Naval Worms	101 60	100
Navig. (Nat. de)	206	....
OPB Paribas	519	515
Optorg	289	277 50
Oréal (L') C.I.	3029	3025
Origny-Desvroise	1140	1150
Palais Nouveauté	902	900
Paribas-CIP	864	....
Paris France	320	320
Paris-Orléans	347	345
Part. Fin. Gest. Im.	1655	1650
Pathé-Cinéma	740	739
Pechiney (cert. inv.)	207	204
Piles Wonder	810	800
Piper-Heidsieck	1210	1162
P.L.M.	226 80	228
Porcher	500	490
Providence S.A.	1650	1650
Publicis	2400	2300
Raff. Souf. R.	174	170
Rhône-Poul. (c. inv.)	375	375
Ricqlès-Zan	236	235
Rochefortaise S.A.	224 80	228 50
Rochette-Cenpa	148	143
Rosario (Fin.)	438	433
Rougier et Fils	132	120 o
Sacer	499	....
SAFAA	1170	1217
Safic-Alcan	990	990
SAFT	1590	1600
Sage	450	465
St-Gobain C.I.	374	....
Salins du Midi	541	540
Santa-Fé	168	167
Satam	163 50	164 90
Saulnes	63 20	64 80
Saunier-Duval	109 50	106 o
Savoisienne (M)	180	200 d
SCAC	750	750
Senelle Maubeuge	510	520
S.E.P. (M)	250	242
Serv. Equip. Véh.	112 30	113 60
Sicil	278	275
Sicotel	420	....
Sinvim	330	329
Siph (Plant. Hévéas)	363	363
Sté Générale-CIP	1433	1490 d
Sofal financière	2400	2320
Sofio	347	340
Soficomi	887	887
S.O.F.I.P. (M)	180	180
Sofragi	1160	1179
Soudure Autog.	494 50	557
Sovabail	840	846
Speichim	33	....
S.P.I.	735	730
Suez (Fin. de)-CIP	1321	1349
Stemi	780	791
Taittinger	2500	2400
Testut-Aequitas	286	280
Tour Eiffel	560	564
Ufiner S.M.D.	630	635
U.A.P.	2330	2320
U.T.A.	2576	2575
Vicat	1070	1095
Vinipix	1720	1720
Virax	211 20	219
Waterman S.A.	639	650
Brass. du Maroc	135	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	990	....
Akzo	380	380 10
Alcan Alum	200	205
Algemene Bank	1460	1460
American Brands	329 90	305
Am. Petrofina	261	270
Arbed	278	....
Asturienne Mines	154	....
Bco Pop Espanol	400	396
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1200	....
B. Régl. Internat.	39890	39890
Br. Lambert	579	579
Canadian-Pacific	102 30	95 80
CIR	39	39 50
Commerzbank	933	925
Dart. and Kraft	332	330
De Beers (port.)	47 80	....
Dow Chemical	460	462
Gén. Belgique	509	517
Gevaert	908	930
Glaxo	129 90	128
Goodyear	300	300
Grace and Co	348	....
Gulf Canada Corp.	115	110
Honeywell Inc.	387	387
I. C. Industries	190	200
Johannesburg	670	....
Kubota	17	17
Latonia	284	....
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	58	59
Minerals-Ressourc.	63 50	60 50
Nixdorf	2380	2385
Noranda	119 10	116
Olivetti	33 30	34 80
Pakhoed Holding	183	184
Pfizer Inc.	430	425
Procter Gamble	521	521
Ricoh Cy Ltd	34 50	34 50
Rolinco	249	247 10
Robeco	284 70	283 80
Rodamco	410	....
Saipem	21 20	21
Shell fr. (port.)	100	....
S.K.F. Aktiebolag	313	....
Steel Cy of Can.	97	100
Tenneco	243 50	....
Thorn EMI	55	54 80
Toray indust. inc	27	27 40
Vieille Montagne	763	795
Wagons-Lits	900	900
West Rand	19 10	19

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	9	8
Calciphos	1319	1318
C.E.M.	....	....
Cochery	185	....
Coparex	490	502
Dubois Inv. (Casto.)	936	940
Hydro-Energie	320	....
Hoogovens	250	....
Matra Horl. (échan.)	....	....
Nicolas	1100	....
Révillon	590	460 o
Rorento N.V.	148 90	149
Sopalem	85 70	0 10 o
S.P.R.	230	....
Ufimex	380	....
Union Brasseries	142	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1270	1260
Alain Manoukian	1087	1087
Asystel	685	610
B.I.C.M.	795	812
B.I.P.	1250	1300
Bolloré Technologies	1188	1184
Buitoni	680	685
Cables de Lyon	1380	1350
Calberson	845	845
Cardif	3048	3148
Cap Gemini Sogeti	2820	2850
C.D.M.E.	1015	1010
C. Equip. Elect.	307	308
C.E.G.I.D.	2795	2795
C.E.P.-Communication	1560	1497
C.G.I. Informatique	1118	1162
C. Occid. Forestière	232	223
Dafsa	205	205
Dauphin O.T.A.	3300	3250
Devanlay	2496	2496
Deville	988	994
Drouot-Assurances	515	518
Drouot-Obl. convert.	3300	3300
Editions Belfond	290	285
Elect. S. Dassault	885	920 d
Expand	758	768
Filipacchi	890	926
Guintoli	680	653
Guy Degrenne	920	920
I.C.C.	278 40	289 50 d
IN Informatique	385	375
Le gd livre du mois	330	340
Loca-Investissement	348	350
Locamic	370	510 d
Manutan	630	629
Merlin Immobilier	465	464 80
Métallurg. Minière	163 30	166
M.M.B.	768	765
Molex	350	359 90
Navale-Delmas	778	779
Olivetti-Logabax	511	575
Om. Gest. Fin.	540	550
Patemelle-R.D.	3300	3250
Petit Bateau	258	254
Petrofigaz	540	580
Rezel	1410	1380
St-Gobain Emballage	1300	1280
St-Honoré Matignon	231	239
S.C.G.P.M.	286	330
Seine-Matra	1380	1380
S.E.P.	1349	1300
S.E.P.R.	1868	1864
S.M.T. Goupil	300	295
Sodiaforg	1527	1527
Sofibus	336	349 40
Sopra	1545	1550
Valeurs de France	361 50	361 50

SICAV (sélection) — 10/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	807 60	787 90
Actions France	478	460 72
Actions sélectives	620 96	598 52
Aedificandi	660 15	638 29
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1197 88	1168 66
A.G.F. 5000	603 69	588 97
A.G.F. ECU	1141 26	1129 96
A.G.F. Interfonds	457 41	446 25
A.G.F. OBLIG.	1136 16	1130 61
Agimo	690 40	673 58
Altefi	222 44	214 40
A.L.T.O.	202 33	195 02
Amed-Gan	5468 49	5220 52 ◆
America-Valor	780 93	745 52 ◆
Amérique Gestion	385 28	367 81
Amplitude	585 62	549 15
Arbitrages court terme	6241 49	6231 02
Argonautes	414 65	395 85
Associc	1122 76	1122 76
Aurecic	1316 02	1276 72
Axa Europe	106 99	102 13
Axa Investissements	113 16	108 03
Bourse-Investiss.	488 83	466 66
Bred Associations	2583 56	2575 83
Bred International	94 28	92 43 ◆
Capital Plus	1662 06	1662 06
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	852 64	813 98
Convertimmo	395 31	381 07
Cortal court terme	12329 54	12329 54
Cortexa	959 06	915 57
Credinter	464 61	451 08
Crois. France	284 50	272 25
Crois. Mercure	2536 45	2462 57
Crois. Immobil.	659 24	629 35 ◆
Crois. Prestige	359 65	343 34
Démêter	12985 73	12985 73
Drouot-France	674 88	644 28
Drouot-Investiss.	1088 06	1038 72
Drouot-Sécurité	254 42	242 88
Drouot-Sélection	143 27	136 77
Ecucic	1155 57	1138 49
Elicoop Sicav	11211 23	11211 23
Eli-Valeurs	9686 12	9449 87
Energie	268 72	256 53
Eparcic	2845 51	2839 82
Eparcourt Sicav	4059 17	4049 05
Epargne Associations	25185 16	25157 42
Epargne-Capital	7839 28	7761 66
Epargne-Croiss.	1482 18	1423 05
Epargne-Industr.	798 83	762 61
Epargne-Inter	638 97	621 87
Epargne J	50798 11	50798 11
Epargne-Long-Terme	1772 81	1725 36
Epargne-Oblig.	200 48	195 12
Epargne-Unie	1260 81	1203 64
Epargne-Valeur	431 30	419 76
Eparoblig	1234 10	1231 64
Eurocic	9436 26	9298 81
Euro-Croissance	546 19	529 31
Eurodyn	1078 68	1043 11
Financière Plus	26856 12	26698 23
Finord Placement	62951 68	62763 39
Finord Trimestriel	1108 66	1092 17
Finord Valorisation	13147 20	12899 41
Fonsicav (div. par 10)	10398 38	10393 18
Foncier Investiss.	1162 86	1124 54
Fonciral	278 10	263 58
France Ecu Plus	10369 58	10268 91
France-Gan	5821 86	5653 33 ◆
France-Garantie	318 16	317 52 ◆
France-Investiss.	553 39	528 30
France-Net	124 44	123 21
France-Obligations	485 57	460 98
Francic	418 24	406 05
Francic Régions	1079 33	1047 89
Fructi-Associations	1312 74	1312 74
Fructicapi	301 91	297 45
Fructidor	251 40	247 68
Fructifrance	844 04	823 45
Fructivar	80630 51	80429 44
Fructi ECU	575 74	567 23
Fructi-Première	12014 84	11837 28
Futuroblig	1095 83	1094 73
Gestilion	69991 44	69841 84
Gestion Associations	161 15	147 82
Gestion Mobilière	728 15	695 13 ◆
Gest. Rendement	501 95	479 19
Gest. Sél. France	796 09	759 99
Haussmann Associat.	1272 83	1272 83
Haussmann court terme	1159 94	1159 94
Haussmann Epargne	1375 65	1375 65
Haussmann Europe	2009 23	1936 61
Haussmann France	1079 49	1040 47
Haussmann Oblicrois.	1304 72	1304 72
Haussmann Obligation	1552 35	1498 24
Horizon	1256 39	1219 80
I.M.S.I.	626 35	597 95
Indo-Suez Valeurs	758 05	723 88
Ind. française	13013 06	12757 80 ◆
Interoblig.	11615 36	11168 63
Intersélect France	470 74	449 39
Intervaleurs Indust.	885 08	854 01
Invest. net	14088 70	14060 58
Invest. Obligataire	17411 90	17377 15
Japacic	164 34	159 55
Jeune épargne	238 84	235 31
Laffitte-Amérique	263 30	251 36
Laffitte-crt-terme	60460 76	60460 76
Laffitte-Expansion	844 31	806 02
Laffitte-France	352 85	336 86
Laffitte-Immobilière	263 85	251 89
Laffitte-Japon	318 84	304 38
Laffitte-Oblig.	147 68	140 96
Laffitte-Placements	63584 17	63584 17
Laffitte—Rend.	215 88	206 10
Laffitte-Tokyo	1172 54	1119 37
Lion-Associations	10997 92	10997 92
Lion-Institutionnels	22664 71	22608 19
Lionplus	72611 91	71892 98
Livret portefeuille	622 28	604 14
Méditerranée	175 47	167 51
Mondiale Investissem.	465 02	443 93
Monecic	5772 27	5772 27
Moné J.	52572 91	52572 91
Monelaffitte	255784 22	255784 22
Multi-Obligations	421 41	402 30
Mutuelle Unie Sél.	154 59	147 58
Natio.-Assoc.	6400 33	6387 55
Natio.-Epargne	13847 14	13710 04
Natio.-Immobilier	1034 28	1008 60
Natio.-Inter.	1124 49	1094 39
Natio.-Obligations	524 17	510 14
Natio.-Patrimoine	1364 84	1328 31
Natio.-Placements	61723 70	61723 70
Natio.-Revenu	1081 98	1071 27
Natio.-Sécurité	53969 61	53969 61
Natio.-Valeurs	772 34	751 67
Nippon-Gan	5149 98	4916 17 ◆
Nord-Sud Développ.	1219 87	1217 44 ◆
Oblicic Régions	1017 83	1002 79
Oblicoop Sicav	1432 51	1404 42
Oblifion	1073 45	1044 72
Optimavalor	650 58	621 08
Options et Rendement	51780 16	51024 79 ◆
Orient-Gestion	169 51	161 82
Paramérique	542 90	518 28
Pareurope	893 81	786
Paribas Epargne	15380 90	15350 20
Paribas France	103 98	99 74
Paribas Gestion	621 86	596 51
Paribas Opportunités	105 62	101 31
Parnasse-Valor	1045 53	1044 49
Patrimoine-Retraite	1627 51	1595 60
Phénix Placements	266 31	264 99
Pierre Investiss.	751 63	717 55
Placement A	1039 02	1039 02
Placement crt-terme	70658 20	70658 20
Placement J	55092 99	55092 99
Placement Premier	50152 27	50152 27
Placements Rendement	11342 82	11342 82 ◆
Placements Sécurité	108158 70	108158 70 ◆
Première Obligations	10283 66	10222 32
Prév'Association	22419 22	22419 22
Province Investiss.	606 27	578 78
Quartz	110 04	107 33
Rentacic	163 39	160 98
Revenus Trimestriels	5911 61	5853 08
Revenu Vert	1162 40	1161 24
Rivoli Plus	1030 69	983 95
St-Honoré Assoc.	13628 61	13560 81
St-Honoré Bio-aliment.	791 26	755 37
St-Honoré Pacifique	535 67	511 38
St-Honoré P.M.E.	476 05	454 46
St-Honoré Real	11382 44	11337 09
St-Honoré Rendement	12094 25	12034 08
St-Honoré Technol.	768 10	733 27
St-Honoré Valor	12270 71	12173 32
Sécuricic	11095 94	11084 86
Sécur. Mobilière	395 69	377 75
Sécuri Taux	10062 02	10062 02
Sél.court terme	12386 93	12294 72
Sicaden (Caden BP)	748 64	735 61
Sicav-Associations	1380 79	1378 72
S.F.I. fr. et étr.	603 30	585 73
Sicavimmo	807 50	770 88
Sicav 5000	367 80	358 05
Sivafrance	573 42	558 07
Sivam	422 90	411 58
Sivarente	221 19	215 27
Siveinter	389 36	388 66
S.I.—Est	1286 47	1228 13
S.I.G.	892 66	851 79
S.N.I.	1237 05	1201 02
Sofrinvest	540 97	518 92
Sogepargne	379 40	365 69
Sogerec	51437 04	49838 87
Sogevar	1051 09	1003 43
Soginter	1275 02	1217 20
Soleil Investiss.	471 66	450 18
Technocic	1173 97	1139 78
Techno-Gan	5815 79	5552 07 ◆
U.A.P. Investiss.	408 96	394 18
Uni-Associations	107 08	107 08
Unifrance	480 61	488 36
Unifoncier	1350 44	1289 20
Uni-Garantie	1297 84	1272 37
Unigestion	904 13	863 13
Uni-Japon	1398 38	1334 97
Uni-Régions	3099 57	2959 02
Unirente	2260 86	2205 86
Univar	172 78	172 78
Univers-Obligations	1575 91	1524 09
Valorem	520 73	508 03
Valoblig	59585 85	58976 09
Valorg	1460 14	1458 68
Valrel	78459 31	78420 10

c : coupon détaché
o : offert
● : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	88 10	...
Casino	....	....
Créd. Foncier France	234	....
Pernod Ricard	....	....
Total	6 40	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/2	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 042	6 049	5 750	6 350
ECU	6 887	6 886	....	....
Allemagne (100 DM)	333 040	333 040	322 500	340 500
Belgique (100 F)	16 089	16 093	15 400	16 250
Pays Bas (100 fl.)	295 200	295 180	286	304
Danemark (100 krd)	88 170	88 210	84 500	91
Norvège (100 k)	86 500	86 510	82	88
Grande-Bretagne (£ 1)	9 243	9 218	8 900	9 650
Grèce (100 drachmes)	4 559	4 528	3 700	4 600
Italie (1 000 lires)	4 682	4 681	4 500	5
Suisse (100 fr.)	395	393 780	384	406
Suède (100 krs)	93 180	93 180	89	95
Autriche (100 sch)	47 400	47 350	46 100	48 450
Espagne (100 pes.)	4 725	4 716	4 500	5
Portugal (100 esc.)	4 299	4 290	3 700	4 700
Canada ($ can 1)	4 536	4 525	4 250	4 700
Japon (100 yens)	3 958	3 948	3 800	4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/2
Or fin (kilo en barre)	79000	78300
Or fin (en lingot)	79500	78750
Pièce française (20 fr)	518	514
Pièce française (10 fr)	385	.....
Pièce suisse (20 fr)	541	537
Pièce latine (20 fr)	471	471
Souverain	588	585
Pièce de 20 dollars	3050	3030
Pièce de 10 dollars	1480	1480
Pièce de 5 dollars	901 25	.....
Pièce de 50 pesos	3210	3160
Pièce de 10 florins	498	495
Or Londres	404 40	.....
Or Zurich	403 50	402 50
Or Hongkong	404 25	403 15
Argent Londres	5 53	

هكذا من الاصل

Le Monde

Contre les décrets des maîtres-directeurs

Manifestation des instituteurs à Paris

Grèves perlées et défilés de *contestation contre les décrets instituant* la fonction de « maître-directeur » se sont succédé, mardi 10 février, à la veille de la manifestation nationale appelée par les trois principaux syndicats d'instituteurs, le SNI, le SGEN-CFDT et SNUDI-FO (92 % des voix aux élections professionnelles, dont 70 % pour le SNI) et par la *« coordination des instituteurs en lutte »* qui regroupe, syndiqués et non syndiqués.

Selon le SNI, cinquante mille instituteurs (sur trois cent quinze mille) se seraient déclarés prêts à « monter » à Paris en train et par cars spéciaux. Le défilé entre l'Opéra et la Nation devrait permettre de mesurer à nouveau l'ampleur de la mobilisation, qui s'amplifie depuis un mois mais pourrait s'affaiblir du fait des vacances scolaires de février. Le SNI et le SGEN envisagent toutefois de continuer l'action après les congés.

Mardi, le mot d'ordre de grève lancé par la coordination a été modestement suivi à Paris. Mais de nombreuses manifestations locales ont eu lieu, comme à Périgueux (Dordogne), où les instituteurs ont occupé pendant une heure les locaux de Radio-France-Périgord. A Pontoise et à Créteil, les enseignants se sont rassemblés devant l'inspection académique, protestant contre le *manque de moyens matériels et* humains dans les écoles en même temps que contre les maîtres-directeurs.

Le mouvement suscite un élan de sympathie important chez les instituteurs puisque 79 % d'entre eux se *déclarent « solidaires » de la manifestation* du mercredi 11 février, selon un sondage Ipsos-*le Matin*. Ce dernier, qui témoigne de l'excellente image de la coordination (70 % d'opinions favorables, contre 53 % pour le SNI), indique qu'une majorité d'instituteurs (57 %) seraient prêts à faire grève plus de vingt-quatre heures contre les décrets de M. Monory, à propos duquel 77 % craignent qu'ils ne nuisent à l'ambiance de travail dans l'école.

Ce sondage est à rapprocher de celui effectué par la SOFRES pour le ministère de l'éducation nationale les 19 et 20 janvier, qui révélait les sentiments ambigus des parents d'élèves sur la direction d'école. Selon cette enquête, 35 % des parents se déclaraient favorables à l'augmentation du pouvoir des directeurs d'école (41 % pour le *statu quo*), mais 71 % d'entre eux approuvaient l'initiative du gouvernement d'augmenter leurs pouvoirs.

Ph. Be.

RFA : la rupture de la coalition SPD-Verts

M. Holger Boerner renonce à conduire la liste social-démocrate aux prochaines élections en Hesse

BONN
de notre correspondant

Après la rupture de la coalition entre les sociaux-démocrates et les Verts, de nouvelles élections auront lieu dans le Land de Hesse le 5 avril prochain. Le ministre-président, M. Holger Boerner, a confirmé officiellement mardi 10 février à Wiesbaden, qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat et qu'il renonçait à la présidence de la fédération social-démocrate de Hesse. La liste du parti sera conduite pour les élections par un proche de M. Boerner, M. Hans Krollmann, ministre des *finances, qui aura en face de lui* l'actuel ministre de l'environnement du gouvernement fédéral, M. Wallmann, ancien maire de Francfort, tête de file des chrétiens-démocrates.

Une série d'élections régionales doivent se dérouler cette année en RFA. Après la Hesse, ce sera en mai la Rhénanie-Palatinat, puis en septembre le Schleswig-Holstein et le Bade-Wurtemberg. La situation est également incertaine à Hambourg, où, après son revers électoral d'octobre dernier, le bourgmestre social-démocrate, M. Klaus von Dohnanyi, est lui aussi à la recherche d'une majorité, introuvable sans les Verts.

Le fait que M. Holger Boerner jette l'éponge a dramatisé la question des relations entre le SPD et les Verts au niveau régional, même si le ministre-président de Hesse a invoqué des raisons de santé (il avait eu le 28 janvier un malaise cardiaque en plein Landtag). Il incarnait une expérience d'autant plus originale qu'il est un représentant de l'aile traditionaliste du SPD, *a priori* peu suspecte de sentimentalisme à l'égard des Verts. Sa décision de proposer à ces derniers une collaboration après une élection anticipée en 1984 avait suscité une énorme surprise.

Pour l'aile gauche de son parti, M. Boerner, parachuté en Hesse en 1976 pour sortir le SPD de la crise dans laquelle il se trouvait alors, était l'homme du lobby nucléaire, l'homme aussi qui avait imposé la construction de la nouvelle piste ouest de l'aéroport international de Francfort, objet à l'époque de très importantes manifestations écologistes. Après avoir réussi à sauver une nouvelle fois le SPD d'un échec prévisible en 1982, pour le conduire un an plus tard, grâce à de nouvelles élections, au score inespéré de 47,3 %, le ministre-président de Hesse avait théoriquement le choix *de ses alliés. Un an après le changement* de coalition des libéraux à Bonn, qui avait provoqué la chute du chancelier Helmut Schmidt, son sens de la fidélité l'avait pourtant amené à explorer en premier la possibilité d'une collaboration avec les Verts.

HENRI DE BRESSON.

Sur le vif

Casse

C'est bizarre, avouez ! On est là à claquer des dents, on tremble pour notre sécurité, on n'ose pas sortir dans le noir. Et pourtant, à la ville comme à l'écran, chaque fois qu'un voleur fait la nique à un gendarme, on jubile, on se marre. Ce matin encore, au café du coin, tout le monde se gondolait au comptoir en entendant Maurice raconter le casse de Marseille. Les coffres fracturés, peinard. La galerie souterraine meublée Knoll, moquette, téléphone, victuailles, champagne. La tête du préfet Broussard, *partagé entre le dépit et l'épate.* Faut dire, c'est assez cocasse !

Ils l'ont eu dans le baba, les flics. Ils n'y ont vu que du feu. Je ne sais pas ce qui leur arrive, en ce moment, mais ils ont vraiment pas de pot. Les gangsters, ils les laissent filer, et eux, ils arrêtent pas de se faire piquer. Tiens, on vient encore d'en condamner un à Marseille, justement. Il s'était amusé à tirer sur un gamin qui passait à scooter. C'est pas la forme, décidément. Ils sont *pétés, ils sont désordre,* ils ont la bavure baveuse et la gâchette en goguette.

Et le coup des deux proxénètes, deux commissaires de police, à Marseille. Toujours sympa, notre petit Chicago sur la Grande Bleue. Ils n'y sont pas allés de main morte. Vous savez combien elle a été obligée de leur refiler, la madame Claude du coin, surnommée la Vipère ? 4 millions. 400 millions de centimes. Pas mal, non ?

Ouais, mais bon, eux, c'est pas comme les malfrats de la Caisse d'épargne, eux, les flics, ils se sont fait choper. Par qui ? Par les gendarmes. Pour attraper les voleurs, rien de tel que nos braves pandores. A se demander si on devrait pas conseiller à tous ces super-spécialistes du grand banditisme d'aller se recycler dans la maréchaussée. Il y aurait sûrement moins de casse !

CLAUDE SARRAUTE.

EN BREF

● **Explosion à Téhéran.** — Une très forte explosion a été entendue, le mercredi 11 février, à Téhéran, peu après la fin d'une importante manifestation marquant le 8e anniversaire de la révolution. Une alerte aérienne de dix minutes a aussitôt été déclenchée, suivie d'un tir de barrage nourri de la défense anti-aérienne de la capitale. On ignorait encore, en début d'après-midi s'il s'agissait d'un bombardement irakien. *Ce bombardement serait le* deuxième depuis le début de l'année contre Téhéran. — *(AFP.)*

● **Voile : Course autour du monde.** — Philippe Jeantot *(Crédit Agricole)* a doublé le cap Horn, *mercredi 11 février à 7 h 20 GMT, en* tête dans la troisième étape de la Course autour du monde en solitaire. Il précédait alors Titouan Lamazou *(Écureuil-d'Aquitaine)* d'une cinquantaine de milles. Les navigateurs ont encore *plus de 2 200* milles à parcourir avant l'arrivée de l'étape à Rio-de-Janeiro.

Le numéro du « Monde » daté 11 février 1987 a été tiré à 474 879 exemplaires

Au conseil des ministres

M. Léotard définit les axes de sa politique pour la musique

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a présenté au conseil des ministres, le mercredi 11 février, les orientations de sa politique pour la musique. Celle-ci vise en premier lieu à développer l'éducation musicale dans les établissements scolaires, dans les conservatoires et les écoles de musique. M. Alain Juppé, ministre délégué au budget, porte-parole du gouvernement, a indiqué que le premier ministre avait rappelé sa volonté de promouvoir les enseignements artistiques et confirmé qu'un projet de loi d'orientation sera déposé à ce sujet au printemps.

M. Léotard entend en second lieu encourager la formation et l'insertion professionnelle des musiciens, notamment par la rénovation matérielle et pédagogique de l'enseignement supérieur spécialisé, et par une aide à l'insertion professionnelle. En troisième lieu, les modalités de fonctionnement du palais Garnier et du nouvel équipement musical de la Bastille seront déterminées prochainement au vu des conclusions d'une mission d'étude placée auprès du président du Théâtre national de l'Opéra de Paris, M. Raymond Soubie. D'autre part, un groupe d'experts, comprenant des personnalités du monde de la musique et de l'administration, sera mis en place en 1987 pour redéfinir les principes d'intervention de l'Etat en faveur des orchestres et des théâtres lyriques.

En quatrième lieu, le ministre de la culture et de la communication entend favoriser la mise en valeur du patrimoine musical et encourager la création musicale et la chanson française. M. Juppé a indiqué à ce sujet que le régime de TVA applicable à l'audition phonographique (33,3 % actuellement) fera l'objet d'un *« examen approfondi »*.

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, a indiqué au conseil des ministres qu'une journée du souvenir sera organisée dans toute la France le 21 juin prochain pour le vingt-cinquième anniversaire de la cessation des combats en Algérie.

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres du 11 février a procédé aux nominations suivantes :

Département de la Haute-Saône : M. François Lefèbvre, sous-préfet hors cadre, est nommé préfet, commissaire de la République du département de la Haute-Saône, en remplacement de M. Guy Merrheim nommé hors cadre.

M. Maurice Siegel, membre du Parti communiste, préfet hors cadre, est mis à la disposition du conseil général du département de la Seine-Saint-Denis, placé en service détaché.

● **FONCTION PUBLIQUE : les six fédérations syndicales s'adressent en commun au gouvernement.** — Réunies pour la première *fois depuis l'échec des négociations* salariales, les six fédérations de fonctionnaires, récemment unies dans un front syndical (FEN, FO, CFDT, FGAF, CFTC, CGC), ont décidé, le mardi 10 février, d'envoyer une lettre commune au ministre chargé de la fonction publique, M. Hervé de Charette. Le groupe des six demande au gouvernement de préciser ses intentions en matière salariale et veut le mettre en garde contre toute application restrictive du projet d'accord salarial pour 1987.

A B C E F G H

